



HAL
open science

La vie politique et les juifs à Alger (1919-1943) : de l'affaire des étudiants au rétablissement du décret Crémieux

Habiba Chabou

► **To cite this version:**

Habiba Chabou. La vie politique et les juifs à Alger (1919-1943) : de l'affaire des étudiants au rétablissement du décret Crémieux. Histoire. 2016. dumas-01400808

HAL Id: dumas-01400808

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01400808>

Submitted on 22 Nov 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mémoire de Master 2

Centre d'Histoire Sociale du XXe siècle (CHS)

*La vie politique et les juifs à Alger (1919-1943) :
De l'affaire des étudiants au rétablissement du décret Crémieux*

Présenté par Habiba Chabou

Dirigé par Sylvie Thénault



2015-2016

La vie politique et les juifs à Alger (1919-1943) :
De l'affaire des étudiants au rétablissement du décret Crémieux

Photographie. Paris, 1937. Élie Machtou, ayant servi dans l'armée française lors de la Première Guerre mondiale, (debout à gauche), entouré de ses fils (debout deuxième à droite et au premier rang premier et deuxième à droite), membres de la société de gymnastique, *L'Espérance Algéroise*, lors de L'Exposition coloniale de Paris.

« La majorité des Juifs assimilés vivaient [ainsi] entre la faveur et le rejet [...] le succès comme l'échec étaient intimement liés au fait qu'ils étaient Juifs. »

Hannah ARENDT, *Les Origines du totalitarisme*, 1972.

Introduction

La formule de Hannah Arendt souligne l'ambivalence socio-politique des juifs dans les sociétés contemporaines et plus encore en situation coloniale : écartelés entre « faveur » et « rejet »¹, inclusion et exclusion, et modernité et tradition. Favorisés par la III^e République « assimilationniste » et rejetés par le régime de Vichy exclusif, les juifs algérois se trouvent au cœur de phénomènes tant micro-historiques que macro-historiques. Aussi, la période de la III^e République (1870-1940) correspond-t-elle au premier moment de l'application du décret Crémieux.

Le sujet envisagé se propose donc de présenter une histoire socio-politique au croisement des études coloniales et juives. Ce double axe entend intégrer dans la réflexion les apports méthodologiques de la *microstoria* et ceux de la *global history*. L'histoire sociale rejoint, en conséquence, l'histoire politique, comme la micro-histoire se trouve associée à la macro-histoire.

Le point de départ de cette réflexion a procédé de l'étude socio-urbaine de la Basse-Casbah d'Alger dans l'entre-les-deux-guerres : une histoire locale ou infra-urbaine dans la continuité de la *microstoria* permettant, d'une part, d'établir un lien entre les dimensions sociale et politique et, d'autre part, d'identifier les acteurs dans leur composante et leur interaction et, partant, de comprendre la façon dont les juifs algérois s'organisent collectivement et se perçoivent en tant que groupe social et politique.

Le premier écueil concerne la définition de l'expression « vie politique », qui invite ici à une réflexion sur les structures, les espaces, les manifestations de la politisation et la représentation politique avec une attention particulière accordée aux élections, notamment les élections législatives de 1936, l'autre année, terrible pour les juifs d'Alger en situation coloniale. Surtout, prise au sens large, l'expression renvoie à la participation à la vie de la cité au-delà de l'exercice directement ou indirectement des droits civiques. A la suite d'Ernest Renan, Jürgen Habermas définit la politique comme le regroupement de citoyens qui agissent sur l'État (libéral) pour faire valoir des intérêts privés et collectifs. La politique serait ainsi intimement liée à la socialisation, c'est-à-dire à la vie en société, impliquant l'intériorisation des normes et des valeurs (républicaines) dominantes et conduisant au développement de liens de solidarité et d'interdépendance.

« La citoyenneté n'est pas fondée par un ensemble de traits communs, ethniques et culturels, mais par la pratique des citoyens qui exercent activement leurs droits démocratiques de participation et de communication. [...] La conception de la citoyenneté s'est développée à partir du concept rousseauiste d'autodétermination [...] la nationalité est liée au principe du choix volontaire. Les caractéristiques traditionnellement imputées – lieu de naissance (« jus soli » et « jus sanguinis ») – ne justifient une soumission irrévocable à la puissance souveraine de l'État. Elles ne servent plus que de critères administratifs supposant un assentiment implicite. La conscience nationale oscille en effet de façon caractéristique entre inclusion élargie et un retour à la fermeture. »².

Benedict Anderson³, qui pose la question de l'imaginaire national, parle d' « une communauté politique imaginaire, et imaginée comme intrinsèquement limitée et souveraine » pour qualifier l'imbrication entre la nation et la politique. Bien plus, Gérard Noiriel indique pour le XIX^e siècle que la nationalité est la condition première de la citoyenneté⁴ qui est constitutive des mœurs et donc

1 ARENDT Hannah, *Les origines du totalitarisme*, Tome 1 : *Sur l'antisémitisme*, 1951, traduction fr. Paris, Le Seuil, 1984, 289 p.

2 HABERMAS Jürgen, *L'intégration républicaine. Essais de théorie politique*, 1998, traduction fr. Paris, Fayard, 1998, 386 p.

3 ANDERSON Benedict, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, 1983, réédition et traduction fr., La Découverte, Paris, 2002, 224 p.

4 NOIRIEL Gérard, « Nations, nationalité, nationalismes. Pour une socio-histoire comparée », in *État, Nation et*

en ce cas d'espèce du statut mosaïque.

Par ailleurs, les travaux des juristes français de la fin du XIXe et du début du XXe siècles, parmi lesquels Henri Benet, Pierre Dareste, Arthur Girault, Émile Larcher, René Maunier, Louis Rolland, Pierre Lampué, Jean Runner ou encore Henri Solus, ont contribué à la diffusion de l'argumentaire colonial essentialiste des populations « indigènes » et « allogènes » d'Algérie. La catégorie juridique de « Français », transcendant les particularismes locaux, est présentée par essence comme supérieure du fait notamment de sa dimension « émancipatrice » et « libératrice » suivant la rhétorique impérialiste. Laure Blévis a démontré la singularité de la situation coloniale en Algérie. Ainsi, le *sénatus-consulte* du 14 juillet 1865 prévoit l'octroi individuel de la nationalité française aux « indigènes » juifs comme musulmans qui conservent également leur statut personnel ce qui rend compte du caractère finalement étanche des catégories juridiques coloniales. Tandis que le décret Crémieux du 24 octobre 1870 accorde la citoyenneté française aux 37 000⁵ juifs « indigènes » d'Algérie. De ce fait, la politique coloniale repose de manière singulière sur la dichotomie de la nationalité et de la citoyenneté. Les recensements quinquennaux, jusqu'en 1931 révèlent les catégories de « Français Algériens de religion juive », « Français israélites algériens », ou encore « Israélites algériens »⁶. Ces catégories juridiques rendent compte de la permanence de l'écartèlement entre patrie naturelle et patrie politique au sens de Cicéron, défenseur du principe d'une impossibilité pour le citoyen romain du Ier siècle avant l'ère chrétienne de cumuler deux citoyennetés, celle de Rome et celle d'une cité pérégrine. Avec César, fut consacré l'abandon du principe d'incompatibilité sur la base du *consensus* et au nom de la *concordia* et, partant, de la *Pax Romana*. *Mutatis mutandis*, le programme d'« émancipation » juridique des juifs algériens, introduit en 1791, puis au moment de la pacification de l'Algérie, avant 1870, visa à les extirper de la tradition judéo-berbéro-arabe pour les « franciser » du fait de leur caractère « assimilable ». C'est précisément le Second Empire qui introduit officiellement la politique d'« émancipation » des juifs d'Algérie avec un arrêt de la cour d'Appel d'Alger qui leur reconnaît la nationalité française sans bénéficier de la citoyenneté du fait de leur statut personnel à la suite du *sénatus-consulte* du 14 juillet 1865⁷. Le départ de Rouher du gouvernement marque un tournant réformateur jusqu'en 1870. Les juifs d'Algérie disposent en cela d'un statut inachevé en raison, selon les autorités républicaines, de leur maintien dans la tradition ce qui contrevient au projet républicain de « modernisation » du judaïsme algérien⁸. Ces Français « inachevés » se trouvent donc écartelés entre leur sentiment d'appartenance juive et leur attachement à la nation française : pas vraiment « indigènes » algériens et pas totalement citoyens français ce qui les exclut de la vie politique, à l'exemple de leurs coreligionnaires féminines. En effet, les femmes juives, comme les Françaises, possèdent la nationalité française sans la citoyenneté, c'est-à-dire, sans les droits civiques, même si, en ce cas d'espèce, la notion de vie politique élargie implique une activité politique foisonnante procédant de marges de manœuvre.

Le deuxième écueil réside dans le caractère controversé des notions de « groupe », de « communauté » et d'« identité ». En effet, ces notions trop rigides et trop fermées réduisent les individus à une seule composante. Or, les juifs algérois ont des appartenances composites (mezrahi, séfarade, mozabite ou encore alsacienne depuis la défaite française face à la Prusse en 1870) et fluctuantes (conversions, sionisme, alliances politiques de circonstance) à la faveur notamment du processus de « francisation » et d'« assimilation » à la « civilité française » au sens de Norbert Elias,

immigration. Vers une histoire du pouvoir, Paris, Belin, 2001, p. 87-144.

5LE FOLL-LUCIANI Pierre-Jean, *Les juifs algériens dans la lutte anticoloniale*, Paris, PUR, 2015, 541 p.

6Archives Nationales de Birkhadem.

7 BLEVIS Laure, « Droit colonial algérien de la citoyenneté : conciliation illusoire entre des principes républicains et une logique d'occupation coloniale (1865-1947) », in *La guerre d'Algérie au miroir des décolonisations françaises*, en l'honneur de Charles-Robert Ageron, actes du colloque international, Paris, Sorbonne, 23-25 novembre 2000, Paris, IHTP/Société Française d'Histoire d'Outre-Mer, 2000, p. 87-103.

8 BIRNBAUM Pierre, « French Jews and « regeneration » of Algerian Jewry », *Studies in Contemporary Jewry*, 19, 2003, p. 88-103.

dont les travaux ont, à plus d'un titre, orienté l'étude culturelle de l'Occident vers une direction essentialiste.

« [...] la civilisation se rapporte [...] au degré de l'évolution technique, aux règles du savoir-vivre, au développement de la connaissance scientifique, aux idées et usages religieux. Elle peut s'appliquer à l'habitat et à la cohabitation de l'homme et de la femme, aux méthodes de répression judiciaire, à la préparation de la nourriture et [...] à tout ce qui peut s'accomplir d'une manière « civilisée » ou « non civilisée » [...] le terme résume l'avance que la société occidentale des deux ou trois derniers siècles croit avoir pris sur les siècles précédant et sur les sociétés contemporaines plus primitives [la civilisation] se rapporte à quelque chose de fluctuant, en « progression constante » [...] « La civilisation d'un peuple est l'adoucissement de ses mœurs, l'urbanité, la politesse. [...] Urbanitas signifiait cette politesse de langage, d'esprit et de manières, attachée singulièrement à la ville de Rome, qui s'appelait par excellence « Urbs », la Ville ». Bien plus, Norbert Elias souligne que la civilisation émerge dans les groupes[...] »⁹.

Ainsi, d'après Max Weber :

« Le juif pieux de l'époque de Josué [...] est un homme des villes [...] Parce qu'il a besoin d'un boucher juif, le juif orthodoxe ne vit pas isolé, mais en communauté [fondée sur la croyance ou sur la représentation]. »¹⁰.

Pour autant, l'identité collective n'est jamais homogène, car les groupes sont traversés par des tensions et sont partagés entre plusieurs appartenances et plusieurs « sous-groupes » au sens d'Émile Durkheim.

« Une société est un groupe d'hommes suffisamment permanent et suffisamment grand pour rassembler d'assez nombreux sous-groupes et d'assez nombreuses générations vivant dans un territoire déterminé[...] »¹¹.

De même, selon Marcel Mauss :

« [...] les groupes présentent une pluralité de conscience individuelles agissant et réagissant les unes sur les autres. C'est à la présence de ces actions et réactions, de ces interactions que l'on reconnaît les sociétés. [...] Dans ces sociétés à sous-groupes nombreux, le pouvoir politique, la propriété, la statut politique et le statut domestique sont intimement liés, mêlés [...] La vie politique, la vie sociale se réduit à leur système d'agencement [...] entre groupes [...] Ce sont avant tout les alliances matrimoniales [...] aides militaires, religieuses, économiques [...] le système des rapports croisés des sexes et [...] des rapports croisés des générations, dans les lignages et dans les sexes ; [...] la hiérarchie des clans à l'intérieur des fratries, des grandes familles à l'intérieur des clans, des familles individuelles à l'intérieur des grandes familles [...] à l'intérieur du groupe, des grands sous-groupes, des petits groupes, il y a à distinguer deux genres de cohésion : [...] L'éducation [...] La tradition [...] »¹².

Aussi, dans sa thèse sur les juifs communistes anticoloniaux, Pierre-Jean Le Foll-Luciani invite-t-il

9 ELIAS Norbert, *La civilisation des mœurs*, Agora, Pocket, 1939, 514 p.

10 WEBER Max, *Sociologie de la religion*, 1913, traduction fr. Paris, Flammarion, 2006, 512 p.

11 DURKHEIM Émile, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, 1912, réédition Paris, PUF, 1968, 647 p.

12 MAUSS Marcel, *Essais de sociologie*, 1901-1934, réédition Paris, Points Seuil, 1968, 252 p.

à se méfier des termes « identité » et « communauté », sinon pour désigner la communauté juive institutionnalisée dans le cadre républicain¹³. Autrement, Rogers Brubaker préfère l'utilisation du terme « identification »¹⁴. Bien plus, Colette Zytnicki souligna l'importance de ne pas traiter des juifs en situation coloniale comme un élément à part, mais au contraire comme élément à part entière des « Français d'Algérie »¹⁵. Dans ces conditions, comment définir le groupe ? L'histoire sociale permet de nuancer l'idée d'identité. En ce sens, comment le groupe se pense comme groupe ? Comment se façonne en son sein une culture politique ? Plus encore, comment le groupe se délite et se réforme devant l'exacerbation des affrontements politiques et les attaques et les violences antisémites ? Pour étudier ces phénomènes, les archives de police permettent d'étudier les mouvements antisémites européens, la présence des juifs dans le corps électoral et les réactions des Européens. Ainsi, dans *Abus de pouvoir dans l'Algérie coloniale (1880-1914). Visibilité et singularité*, Didier Guignard étudie les mécanismes judiciaires de surveillance de police ainsi que la vie politique locale et ses corollaires : la corruption ou les malversations¹⁶. Pour autant, la notion de groupe se trouve renforcée par le caractère ségrégué de la ville d'Alger avec la Basse-Casbah, associée au quartier juif, selon l'étude de René Lespès, qui recense pour la rue de la Lyre plus de 82% d' « Israélites »¹⁷. Surtout, les juifs, qui composent un corps électoral depuis l'octroi de la citoyenneté sous l'empire du décret Crémieux en 1870, deviennent des arbitres des scrutins selon Henri Aboulker. Les enjeux électoraux s'exacerbent dans le contexte de la « seconde crise antijuive » avec un ressentiment nationaliste vis-à-vis d'un « vote juif » ou d'un « électoral juif », supposé ou réel. La ville devient alors un facteur efficace de « francisation », d'assimilation et d'intégration à la « civilisation » française. Ainsi, d'après Maurice Halbwachs :

« [...] dans bien des sociétés, la famille n'est pas seulement un groupe de parents, mais [...] le lieu qu'elle occupe, [...] la profession qu'exercent ses membres, [...] leur niveau social [...] »¹⁸ c'est la localisation qui expliquerait le souvenir. »¹⁹.

Le troisième écueil repose sur l'utilisation de notions conduisant à orienter fortement l'étude de la politique coloniale en Algérie. L'historiographie des juifs d'Algérie²⁰, à la suite des travaux sociologiques d'Émile Durkheim, a longtemps insisté sur la difficile articulation entre « tradition » et « modernisation »²¹. Pour Maurice Halbwachs, la tradition consiste à assurer la cohésion ainsi qu'à garantir la continuité du groupe²². De même, d'après Marcel Mauss la tradition est ce qui se transmet par des « dire », des « symboles », des « gestes », des « actes manuels » ou bien par la mémoire à la fois individuelle et collective²³. Employé par les membres du Comité juif algérien d'études sociales, du Consistoire central d'Alger ou de la section algéroise de l'AIU, le terme-repoussoir renvoie au passé et à l'archaïsme par opposition à la « rationalité » et à la « modernité ». Ainsi, la « modernité » du fait de sa dimension allogène prend chez les élites juives assimilées une valeur paradigmatique. La « modernisation », qui désigne dans les sciences sociales, le passage d'une société traditionnelle à une société industrielle et urbaine, est associée à la raison et au progrès

13 LE FOLL-LUCIANI Pierre-Jean, *Les juifs algériens dans la lutte anticoloniale*, Paris, PUR, 2015, 541 p.

14 BRUBAKER Rogers, « Au-delà de l'identité », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2001/2003, 139, p.66-85.

15 Entretien avec Colette Zytnicki, Paris, juillet 2014.

16 GUIGNARD Didier, *L'Abus de pouvoir dans l'Algérie coloniale (1880-1914). Visibilité et singularité*, Nanterre, Presses universitaires de Paris Ouest, 2010, 547 p.

17 LESPES René, *Alger. Étude de Géographie et d'Histoire urbaines*, Paris, Armand Colin, 1932, 860 p.

18 HALBWACHS Maurice, *Les cadres sociaux de la mémoire*, 1952, réédition Paris, Albin Michel, 1994, 299 p.

19 HALBWACHS Maurice, *Les cadres sociaux de la mémoire*, 1952, réédition Paris, Albin Michel, 1994, 299 p.

20 NIZARD Sophie, « Judaïsme et modernité », in HUSSER Jean-Marie (dir.), *Religions et modernité*, Paris, Éditions CRDP, 2003, p. 205-218.

21 DURKHEIM Émile, *Éducation et sociologie*, 1912, réédition Paris, PUF, 2006, 647 p.

22 HALBWACHS Maurice, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Op. Cit.

23 MAUSS Marcel, *Essais de sociologie*, Op. Cit.

technique. La notion juridique d' « émancipation » procède d'une décision législative visant à affranchir et à libérer un individu d'une tutelle et d'un lien de dépendance (en ce cas d'espèce, de la tradition). L' « assimilation », qui consiste à promouvoir la « francisation » auprès des populations « indigènes » des colonies, fut théorisée par Arthur Girault dans son ouvrage *Principes de colonisation et de législation coloniale* visant à intégrer le territoire colonial au territoire métropolitain dans le cadre de l'administration civile²⁴. La « francisation » renvoie à un processus d'acculturation à la culture dominante sous l'empire de la loi française. Elle correspond en ceci à l'imposition ou l'acceptation brutale de la langue, de l'histoire ou encore du mode de vie français suivant le cadre administratif colonial. Dans la correspondance consistoriale, les notions de « modernisation », d' « émancipation » et d' « assimilation », sont présentées comme des phénomènes positifs et inéluctables suivant le modèle culturel dominant, incarné par la politique républicaine de « francisation ». Bien plus, ces notions-paradigmes sont convoquées par les dirigeants de l'AIU à Paris et à Alger, comme Albert Confino et Sylvain Halff, afin d'encourager et de justifier le projet républicain de « francisation » des juifs algériens. Même si l'attachement de la majorité des juifs algérois à la « francisation » est manifeste, jusqu'en 1962, le phénomène n'est en rien linéaire du fait de la montée de l'antisémitisme et des mesures exclusives de la période vichyste.

Cette étude s'inscrit donc dans une réflexion convoquant la sociologie, la philosophie politique ainsi que les différentes dimensions de l'histoire globale dans le cadre d'un renouvellement historiographique observé depuis les années 1980.

Ainsi, analyser la vie politique et les juifs d'Alger en situation coloniale au prisme de la *microstoria* permet d'identifier les acteurs, leurs interactions ainsi que les lieux de la politisation à l'échelle locale.

Le sujet pose comme point de départ de la réflexion la question de l'articulation dialectique entre les notions d'inclusion et d'exclusion et en conséquence la question de la nature paradoxale du droit colonial français exclusif. La problématique repose ainsi sur l'étude des tensions entre centralité et marginalité politiques en situation coloniale. En d'autres termes, comment les juifs algérois furent-ils des acteurs politiques majeurs, insérés dans la vie politique locale ou au contraire exclus ou à tout le moins marginalisés de la radicalisation du discours antisémite ?

Plus encore, dans quelle mesure furent-ils au cœur de stratégies de résistance et/ou d'adaptation sous la forme de marges de manœuvre entre 1919 et 1943 ?

Aussi, en quoi la politisation des juifs algérois favorisa-t-elle la démocratisation de la vie politique locale ?

Comment, enfin, les autorités coloniales à Alger furent-elles confrontées à la montée de l'antisémitisme durant la période considérée, allant de l'affaire des étudiants juifs (en 1919) au rétablissement de la légalité républicaine²⁵ (en 1943) ?

Pour ce faire, la recherche reposa d'abord sur le recours aux sources archivistiques. Les archives nationales de Birkhadem ouvrirent le dépouillement et l'exploitation du fonds de la cartothèque (Série CA1 II, III, IV pour la période 1842-1959) ; du fonds du gouvernement général de l'Algérie (GGA) ; du fonds de la direction de l'Intérieur et des beaux-arts portant sur le statut des juifs, de leurs biens (meubles et immeubles) dans le cadre de l' « aryanisation économique » et sur les relations économiques entre la métropole et sa colonie entre 1938 et 1945 (Série IBA/JUF). Aux archives de la wilaya d'Alger l'attention fut surtout portée à la Série E sur les élections (élections municipales du 3 janvier 1921, élections du 11 octobre 1931 au Conseil Général) ; la Série G sur la Population, l'Etat civil et le dénombrement de la population d'Alger en 1936 ; la Série Z sur les associations déclarées loi de 1901, les associations syndicales libres (loi de 1865), les syndicats professionnels (1886-1962). Dans cette longue présentation, le dossier 1Z portant sur les associations, assurément le plus dense et le plus éclairant, enferme des indications précieuses sur les pratiques sociales, culturelles et sportives des juifs algérois.

24 GIRAULT Arthur, *Principes de colonisation et de législation coloniale*, Paris, Recueil Sirey, 1894, 560 p.

25 SINGER Claude, *Vichy, l'Université et les juifs. Les silences et la mémoire*, Paris, Les Belles Lettres, 1991.

En outre, le dépouillement et l'exploitation des archives de l'Alliance israélite universelle, au premier chef le fonds d'Alger conservé au Consistoire israélite de Paris, permit d'apprécier la prégnance des pratiques culturelles juives, qui sous-tendent des formes de résistance face à la double injonction des autorités coloniales et des représentants des organisations juives locales et métropolitaines.

En sus, le traitement du fonds du département d'Alger des Archives nationales d'outre-mer d'Aix-en-Provence porta surtout sur la Série F (Sûreté générale, police administrative, police et maintien de l'ordre, hygiène publique) ; la Série G (Population et recensements quinquennaux de 1921, 1926, 1931 et 1936) ; la Série I (Administration des « indigènes », antisémitisme, groupements politiques, relations avec les non-juifs, statut des juifs, évolution de la communauté juive, famine de 1920-1921) ; la Série K (Administration départementale, groupements antisémites) ; la Série P (Domaine de l'Etat, du Département et des Communes, cimetières non-musulmans) ; la Série U (Culte israélite).

Ce travail de recherche porta également sur l'exploitation des périodiques tels que *L'Appel*, une revue juive bimensuelle indépendante traitant de la politique, du social et de la littérature (1947-1948) ; *Le Droit de Vivre*, un journal mensuel de défense des juifs et des non-juifs unis pour le rapprochement des peuples, organe officiel de la *Ligue internationale contre l'antisémitisme* (1931) ; *L'Eclair algérien*, un quotidien, organe républicain libéral antijuif (1903-1914) ; *Etudes israéliennes* (janvier-juin 1954) ; *Le Journal Officiel* (1927-1939) ; *La Nouvelle Revue religieuse israélite d'Alger* (mars-juillet 1957) ; *Paix et Droit* (1921-1939) ; *Le Réveiljuif*, journal hebdomadaire de défense et d'information juive (1934) ; *La Revue Africaine* portant sur les édifices religieux de l'ancien Alger (1863), sur le code rabbinique (1869), avec les contributions du démographe français René Lespès (« *L'origine du nom d'Alger traduisant El Djazaïr* » (1926)) et de Joseph Desparmet (« *La chanson d'Alger pendant la guerre* » (1932)).

La réalisation d'enquêtes, dans une approche sociohistorique des sources privées qui est restée longtemps le domaine des seuls anthropologues et sociologues, permit la restitution de témoignages précieux sur la condition des juifs d'Alger : ainsi, Suzanne Machetou ; Lisette Arnaud ; Nicole Partouche ; Danièle Sanchez ; Nejma (« Étoile ») Muguette Achard ; Esther Yvonne Lalou ; Alice Mimrane ; Berthe Drahi. En Algérie, les témoignages vinrent de deux descendants de kouloughlis, musiciens de *chaabi*, Mohamed Khaznadj et Mahmoud Messek dji ; de Youssef Touaïbia, également musicien ; de Belkacem Babaci, chroniqueur ; et de Houria Bélaïd.

Les informations rapportées par ces sources mémorielles permirent ainsi de compléter les données des sources archivistiques.

Le plan s'articule ainsi en deux parties suivant la dialectique de l'inclusion et de l'exclusion. La première partie de l'étude vise à analyser les structures, les formes et les manifestations de la politisation, favorisant l'inclusion politique des juifs algérois. Le premier moment est consacré aux principales organisations juives locales ; le deuxième, aux vecteurs et aux relais de la politisation, telles que la presse, l'école et l'armée ; le troisième, aux lieux de sociabilité, à la vie de quartier et à la démocratie locale. Cette première analyse vise également à interroger le rôle des associations juives laïques et religieuses, soutenues par les autorités coloniales, dans la promotion du projet républicain de « francisation », mais également les relations entre les représentants des organisations juives locales et métropolitaines, d'une part, et les autorités coloniales, d'autre part. La seconde partie consiste à l'étude des élections, de la représentation politique et de la montée de l'antisémitisme, conduisant à l'exclusion des juifs algérois ou à tout le moins leur marginalisation de la vie politique, tandis que s'organisent des formes de résistance à l'injonction antisémite. Le premier temps est consacré à l'évaluation des tensions politiques et sociales conduisant à la « seconde vague antijuive » culminant en 1936 ; le deuxième, à la complexité des rapports entre juifs et non juifs avec l'arbitrage des élites communautaires et à l'attrait nouveau pour le sionisme ; le troisième, à l'abrogation du décret Crémieux, l'application des lois antijuives et du *numerus clausus* jusqu'au rétablissement de la légalité républicaine en 1943.

Première partie

LES STRUCTURES, LES FORMES ET LES MANIFESTATIONS DE LA POLITISATION : LES JUIFS ALGEROIS AU CENTRE DE LA VIE POLITIQUE LOCALE

Les juifs d'Alger prennent activement part à la vie de la cité au niveau notamment de l'échelle infra-urbaine. La vie politique algéroise s'exprime à travers la participation à des associations, pour l'essentiel communautaires. Elle se manifeste également par le truchement de la presse, de l'école et de l'armée. L'implication active dans la vie de quartier favorise l'inclusion dans la vie politique locale.

Ainsi, les espaces, les formes et les relais de la politisation ainsi que la sociabilité de quartier, précisément la ville favorisent l'insertion des juifs dans le processus de politisation et, partant, renforcent leur engagement politique.

Cette inclusion des juifs algérois dans la vie politique locale est constitutive du programme de « régénération » et de « modernisation » du judaïsme algérien porté particulièrement par les élites juives métropolitaines et surtout encouragé par les autorités coloniales.

Cette première partie vise donc tout autant à montrer les mécanismes d'insertion dans la vie politique locale, qu'à insister sur le rôle des notables juifs et des autorités coloniales dans le processus de « francisation » des populations locales plus de cinquante ans après le décret Crémieux de 1870.

Chapitre I

Espaces et formes de la politisation

La vie politique se passe, d'abord, dans les espaces de la politisation à l'échelle locale. L'inclusion dans la vie politique passe en effet par un processus de « régénération » du judaïsme suivant la politique coloniale : en somme, une « régénération » « *top down* », dans la mesure où l'entreprise émane des élites juives coloniales mais également métropolitaines, ce qui conduit à des formes de résistances de la part du judaïsme algérois.

Dès lors, dans quelle mesure l'inclusion des juifs d'Alger dans la vie politique locale par le truchement des associations a-t-elle conduit à une transformation du judaïsme local, précisément à sa « francisation », à la faveur d'un processus de « émancipation » commencé en 1791 avec l'inclusion des sujets juifs du royaume de France dans la citoyenneté ?

Comment ce mouvement général de « francisation » du judaïsme « indigène » a-t-il permis, dans le même temps, l'intégration des femmes dans la vie politique algéroise et, partant, leur « émancipation », ainsi que celle du prolétariat juif par des formes d'ascension sociale et des marges de manœuvre ou « *agency* » ?

1. Le Comité juif algérien d'études sociales

La politisation des juifs algérois passe d'abord par la participation aux associations communautaires, mais néanmoins ouvertement laïques et républicaines, à l'exemple du Comité juif algérien d'études sociales dont l'acronyme ne fait aucunement référence à la dimension communautaire. Le siège du CJAES se situe 11, rue Bab El Oued, soit dans la Basse-Casbah,

reconnu comme le quartier juif d'Alger²⁶. D'après une lettre du 15 juillet 1919 rappelant les statuts, l'activité du CJAES a « pour but de suivre et d'étudier toutes les manifestations de la vie publique en Algérie »²⁷.

Dès lors, les juifs algérois se trouvent en 1919 au centre de la vie politique locale, comme le montre la vitalité du CJAES qui a été fondé durant la Grande Guerre, précisément, en janvier 1915, par le lieutenant-aviateur Léon Mayer, « tombé glorieusement au Champ d'Honneur »²⁸. Les statuts ont été déposés une première fois le 8 mars 1915. Le contexte de fondation du CJAES témoigne de la manifestation du sentiment patriotique français de la part de ses membres et, par là même, de leur attachement à la « francisation » et de leur consentement au processus de « régénération » et de « modernisation » du judaïsme local. Ses séances ont lieu tous les mardis à six heures du soir. Dès sa fondation, le CJAES dénonça les formes d'exclusion des juifs algériens de la vie politique locale. Ainsi, ses membres reviennent, dans une lettre du 15 juillet 1919, sur les mesures d'exception, parmi lesquelles, les discriminations sociale, économique et politique appliquées aux « Français Israélites d'Algérie ». Le CJAES dénonce en outre l'exclusion de la propriété foncière, la limitation du droit de vote aux délégations financières à 33 ans pour les juifs contre 25 ans pour les non juifs et la modification, jugée antidémocratique, du régime spécial d'inscription sur les listes électorales consulaires aux dépens des juifs algériens. En ce sens, les membres du CJAES regrettent la dispersion, l'indifférence et surtout l'inactivité politique des juifs algériens, notamment, dans le contexte de montée des relents antisémites. L'antisémitisme est qualifié de « danger commun » dans ce document.

La « régénération » du judaïsme algérois procède d'une logique « *top down* », autrement dit, d'une entreprise émanant des « couches supérieures de la Communauté Israélite »²⁹ algéroise comme métropolitaine. Dès lors, les membres du CJAES n'ont eu de cesse de promouvoir la « francisation » des populations locales par la « régénération » du judaïsme local dès la première moitié du XIXe siècle. En effet, c'est dans une lettre officielle datant du 22 décembre 1845 et adressée au maréchal duc d'Isly, gouverneur général de l'Algérie, qu'Alexandre Moline de Saint-Yon évoque le projet de « régénération » des juifs d'Algérie. Alexandre Moline de Saint-Yon est alors ministre secrétaire d'État de la Guerre dans le troisième ministère Soult, mais aussi responsable du Bureau des affaires politiques et civiles, responsable de la Direction des affaires de l'Algérie et pair de France depuis le 10 novembre 1845.

« [...] le gouvernement du Roi a dû s'occuper de rechercher les moyens les plus propres à moraliser cette partie [Israélites] considérable de la population algérienne, et à la relever de l'état d'abaissement dans lequel elle est encore aujourd'hui [...] l'ordonnance [du 9 novembre 1845] a été rédigée dans le double but de moraliser les israélites par la religion, en organisant leur culte sur des bases analogues à ce qui existe en France ; par l'instruction, en créant pour eux des écoles qui préserveront la génération présente de la contagion du passé [arabe et ottoman]. »³⁰.

Le projet de décret portant sur la réorganisation du culte israélite en Algérie émanant de Napoléon, indique que dans l'Article 4 du titre II sur la composition du Consistoire général :

« Le Consistoire général des israélites de l'Algérie [Alger] se compose : d'un grand-rabbin ; de six membres laïques, dont trois français ou européens et trois indigènes ». Dans son Article 6, le projet de décret indique que : « Le grand-rabbin du Consistoire général est

26 Archives de la wilaya d'Alger. Fonds Cartes. Alger, 1931.

27 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

28 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

29 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales. La formule est de Henri Aboulker.

30 Archives ANOM. Série 2U 15 Culte israélite.

nommé par décret impérial sur proposition de notre Ministre des cultes et l'avis du Consistoire central. Les membres laïques du Consistoire général sont nommés par le Gouverneur-Général de l'Algérie, sur proposition du Préfet d'Alger. »³¹.

Plus encore, le décret du 21 avril 1866, émanant du secrétaire du Conseil chargé de l'Intérieur, Alphonse le Seuillet et portant règlement d'administration publique pour l'exécution du *sénatus-consulte* du 14 juillet 1865, qui octroie individuellement la nationalité française aux autochtones d'Algérie et introduit la distinction juridique entre nationalité et citoyenneté, indique dans l'article premier que :

« Les Indigènes Musulmans ou Israélites qui voudront être admis à jour des droits de citoyen Français, seront tenus d'adopter un nom de famille et d'en faire déclaration dans la demande qu'ils sont appelés à former, en exécution des articles 11 et suivants [...]. »³².

Finalement, l'adoption du décret Crémieux du 24 octobre 1870 constitue l'aboutissement d'une entreprise commencée durant la période révolutionnaire et visant insérer les juifs royaux dans la citoyenneté. Ainsi, dès l'été 1789, les juifs de Paris, puis ceux de l'Est ainsi que les juifs dits « Portugais » du Sud-Ouest, réclament devant l'Assemblée la reconnaissance de leurs droits civils et politiques. Les juifs de la diaspora ibérique des XVII^e-XVIII^e siècles sont qualifiés de « Portugais » (ou « Hommes de la *Naçao* »). C'est en janvier 1790 que les « Portugais » du Sud-Ouest s'alignent aux revendications des juifs parisiens et alsaciens. Le député de Clermont-Tonnerre déclare le 23 décembre 1789 :

« Il faut tout refuser aux juifs comme nation, et tout accorder aux juifs comme individus. »³³.

C'est dans ce contexte que le 27 septembre 1791, les juifs de France disposant d'un cens sont inclus dans la citoyenneté française. Les juives comme les Françaises restent exclues de la citoyenneté jusqu'en 1944, lorsqu'elles obtiennent le droit de vote, qui devient effectif l'année suivante. Pour Jürgen Habermas, la nationalité repose sur l'assentiment et le consentement des bénéficiaires³⁴. Or, le *sénatus-consulte* de juillet 1865 ne suscita que peu d'enthousiasme ou à tout le moins de réaction chez les « indigènes » juifs comme musulmans³⁵. Depuis, les notables juifs algériens et métropolitains n'eurent de cesse de défendre l'« émancipation » des juifs « indigènes », puis assimilés sous l'empire du décret Crémieux à partir de 1870. Bien plus, les Républicains défendent depuis 1872 un idéal émancipateur à portée universelle. Cependant, ce projet universaliste souffre de contradictions en situation coloniale car, si le décret Crémieux accorde les droits civiques et politiques aux juifs d'Algérie (alors, seule colonie de peuplement), les « indigènes » musulmans, qui dépendant du *sénatus-consulte* de 1865, en sont exclus. Plus encore, les élites juives, dont l'attachement à la « francisation » et au projet républicain d'« assimilation » est patent, utilisent cette disjonction juridique pour conforter l'éloignement culturel entre juifs et musulmans et justifier la « désarabisation » forcée. Valérie Assan a montré le rôle de l'institution consistoriale dans le processus de « francisation » des juifs algériens au XIX^e siècle³⁶. En effet, le Consistoire israélite fut fondé³⁷ moins pour renforcer la place inédite du judaïsme de France en cours de

31 Archives ANOM. Série 2U 15 Culte israélite.

32 Archives ANOM. Série 2U 15 Culte israélite.

33 Archives ANOM. Série 2U 15 Culte israélite.

34 HABERMAS Jürgen, *L'intégration républicaine. Essais de théorie politique*, Op. Cit.

35 BLEVIS Laure, « Droit colonial algérien de la citoyenneté : conciliation illusoire entre des principes républicains et une logique d'occupation coloniale (1865-1947) », Op. Cit.

36 ASSAN Valérie, *Les consistoires d'Algérie au XIX^e siècle : alliance de la civilisation et de la religion*, Paris, Colin, 2012, 486 p.

37 ARENDT Hannah, *Les origines du totalitarisme*, Tome 1 : *Sur l'antisémitisme*, Op. Cit.

«modernisation» que pour l'encadrer et assurer sa mise sous tutelle suivant le double processus de sécularisation et de « francisation ».

« Le 17 mars 1808, un décret accorde au judaïsme un statut officiel. Un Consistoire central (les membres sont nommés par l'empereur le 19 octobre) coiffe 7 consistoires départementaux. Le culte israélite est placé sous l'autorité conjointe du ministre des Cultes et du ministre de l'Intérieur. »³⁸.

Le CJAES, institution, selon ses membres, « vivante », puisqu'il se produit des « nouveautés », des « changements », ou encore des « modifications »³⁹, accompagne autant qu'il soutient la réforme du judaïsme local dans le cadre de l'entreprise de « francisation » des populations juives d'Algérie. En ce sens, le CJAES, loin d'être une institution du passé, ou figée, participe, au contraire, du mouvement général de transformation du judaïsme local et, par voie de conséquence, du phénomène d'inclusion des juifs algérois dans la vie politique et sociale locale. Pour Jürgen Habermas, l'inclusion implique de fait l'« émancipation » des individus jusqu'alors marginalisés et/ou enfermés dans une communauté⁴⁰.

Les discours officiels représentent tout autant un moyen d'expression politique qu'une forme d'« identification » en situation coloniale. Ainsi, dans une lettre du 3 mai 1936, adressée à Sylvain Halff, Albert Confino évoque l'éloge funèbre prononcé lors des obsèques du docteur Arnold Netter, le samedi 2 mai, après l'office du matin au temple Jais, sis rue Scipion dans la Basse-Casbah d'Alger⁴¹. Le secrétaire général de l'AIU à Alger souligne la sobriété de l'événement, sans chant ni musique du fait de shabbat, à l'inverse de la grande solennité des obsèques de Sylvain Lévi. Prirent la parole successivement, le grand rabbin Eisenbeth, Albert Confino et le grand rabbin adjoint Hanoune qui récita un Hachcaba, c'est-à-dire, des invocations composées spécialement pour le repos du défunt. Les obsèques du docteur Arnold Netter représentent un moment majeur de la vie politique algéroise, eu égard à la présence de médecins juifs ainsi que des membres du Consistoire central d'Alger, dont le président, et des principales sociétés juives de bienfaisances et d'assistance. Albert Confino souligne l'engagement associatif du défunt, qui fut membre du comité central de l'Alliance Israélite Universelle depuis 1889 (47 ans) et président de son conseil d'administration depuis 1906 (30 ans). Ces éléments révèlent une continuité et une stabilité qui cachent cependant une certaine atonie aux dépens des jeunes générations. Surtout, l'éloge funèbre du docteur Netter, juif alsacien, témoigne du rôle des membres du Consistoire israélite dans la vie politique et sociale algéroise au détriment du reste de la population locale. Le discours d'Albert Confino participe à la construction d'un argumentaire essentialiste sur la supposée supériorité des juifs alsaciens. Ainsi, le parcours du docteur Netter, dont le père fut également médecin distingué à Strasbourg, et dont la famille s'établit à Paris après la défaite française de 1870, depuis son Alsace natale, jusqu'à l'Académie de médecine, en passant par des études secondaires à Nancy et par l'agrégation de médecine, sont autant d'éléments qui participent à l'élaboration d'une légende dorée des juifs alsaciens, réputés facilement assimilables et davantage sensibles au progrès, contrairement aux juifs algériens, qui seraient restés ancrés dans la tradition et les superstitions. Pour autant, les élites juives, bien qu'assimilées, ne manifestent pas de rejet à l'égard du judaïsme. Albert Confino indique justement que le docteur Netter tenait à un double idéal : celui de la religion et celui de la patrie française. La religion renvoie ici au judaïsme français, réformé, sécularisé, compatible donc avec le programme « assimilationniste » républicain.

« Arnold NETTER descendait de ces familles juives qui tiennent à honneur de rester fidèles

38 ARENDT Hannah, *Les origines du totalitarisme*, Tome 1 : *Sur l'antisémitisme*, Op. Cit.

39 MAUSS Marcel, *Essais de sociologie*, Op. Cit.

40 HABERMAS Jürgen, *L'intégration républicaine. Essais de théorie politique*, Op. Cit.

41 Archives de la wilaya d'Alger. Fonds Cartes. Alger, 1931.

à leurs origines. Elles considèrent comme un devoir sacré de transmettre à leurs descendants le patrimoine de vertus et de traditions qu'elles ont héritées de leurs ancêtres. »⁴².

En somme, avec la mise au premier plan des membres du CJAES, la représentation de la cité devient de plus en plus fragmentée, moins égalitaire, reléguant le reste de la population à une position seconde. Le processus d'« assimilation » a finalement œuvré à cette fragmentation, voire ségrégation, du corps civique et plus largement de la société coloniale, déjà très stratifiée.

« Les « Juifs d'exception » par l'éducation se voyaient comme des exceptions, comparés au peuple juif, et aussi des êtres humains exceptionnels et la société les reconnaissait comme tels. L'assimilation, qu'elle fût ou non poussée jusqu'à la conversion, ne constitua jamais une menace sérieuse pour la survie des Juifs. [...] Les premières générations de Juifs instruits cherchaient sincèrement à effacer leur identité de Juifs. [...] Les modèles de comportement des Juifs assimilés, dictés par cet effort constant et appliqué pour se distinguer des autres, créèrent un type juif reconnaissable partout. »⁴³.

Bien plus, d'après Hannah Arendt, le double processus d'« assimilation » et de laïcisation, en plus d'avoir conduit à un éloignement du judaïsme et à une désintégration de la communauté juive, a accentué l'absence de sens politique et de conscience nationale. Ainsi, le projet républicain « assimilationniste » a entraîné la transformation d'un judaïsme politique de dimension nationale à un judaïsme uniquement culturel subordonné à la tutelle lourde de l'État colonial.

Pour autant, la vitalité de l'activité associative témoigne à bien des égards de l'inclusion des juifs algérois dans la vie politique locale.

2. La Société d'études hébraïques

La politisation des juifs algérois passe ensuite par la participation aux associations religieuses comme la Société d'études hébraïques, qui, sous le patronage de l'Association consistoriale d'Alger, connaît une certaine vitalité particulièrement dans l'entre-deux-guerres. Le Consistoire central d'Alger, soutenu par les autorités coloniales et métropolitaines, n'a eu de cesse de promouvoir la « régénération » et la « modernisation » du judaïsme algérien, condition première de l'inclusion politique des populations locales. Ce programme républicain de sécularisation du judaïsme « indigène », visant à l'« émancipation » des juifs tend à officialiser la notion de « judéo-christianisme » : juifs comme chrétiens sont issus d'une même tradition et/ou « civilisation » biblique dont le terme remplace celui d'« abrahamique ». Ainsi, l'entre-deux-guerres constitue l'aboutissement de la mise en sécularisation du judaïsme algérien encouragé par le processus de « désarabisation ». Les membres de la SEH militent pour une « désarabisation » complète des juifs algériens. La propagation du programme de « modernisation » du judaïsme algérois implique une extirpation linguistique et culturelle « *top down* », parfois perçue comme forcée, eu égard à l'adoption d'un lexique biblique extirpé de la tradition judéo-musulmane, comme en témoigne la récurrence de l'utilisation du terme « pasteur ».

Ainsi, les membres de la SEH témoignent dans un communiqué⁴⁴ tout autant de la vitalité de leur activité, à travers, notamment, la création d'écoles rabbiniques, que de leur attachement à la tradition biblique. Au cours de la cérémonie d'inauguration de l'école rabbinique fondée par la société Est-Haïm au grand temple de la place Randon le dimanche 16 avril 1922 (18 *nissan* 5682), en présence du grand rabbin d'Alger, Léon Fridman, ainsi que de ses adjoints occupaient la *Théba*.

42 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

43 ARENDT Hannah, *Les origines du totalitarisme*, Tome 1 : *Sur l'antisémitisme*, Op. Cit.

44 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

Tandis que le président et les membres du Consistoire central d'Alger, le directeur du Talmud-Torah et des œuvres de l'AIU, les guizbarimm, les présidents des œuvres de la communauté et des administrateurs des différentes synagogues d'Alger, occupaient l'estrade. A dix heures, le chœur, sous la direction du rabbin Boaziz, entonne le « *Ma Tôbou* ». Surtout, le discours de Moïse Scebat, président de la SEH, et du rabbin Hanoune, professeur d'hébreu, vise à intégrer l'histoire du judaïsme dans l'histoire de France et, plus largement, dans celle de l'Occident dans une sorte d'« invention de la tradition »⁴⁵.

« Le discours du Président revient sur l'étymologie des termes « Est-Haïm » : « La Vitalité d'Israël à travers les âges [...] est le fait le plus curieux de l'Histoire Universelle. Vingt siècles d'exil n'ont pu faire disparaître ce petit Peuple de la surface du Globe. [...] « Est-Haïm », l'Arbre de la Vie, est le nom symbolique que nous avons donné à notre nouvelle institution. Il fut également porté par une précédente école, fondée à Alger, en 1872, par de zélés coreligionnaires, soucieux de l'avenir du rabbinat de notre chère Communauté qui brilla jadis d'un vif éclat, et, soucieux surtout du salut du Judaïsme algérois. »⁴⁶.

Par ailleurs, la SEH, comme le CJAES, dans la lettre du 15 juillet 1919, revient en 1922 sur la question de l'engagement social et politique des juifs algérois, mais également sur le déficit de religiosité chez les jeunes générations. Ainsi, la création de cette nouvelle école de Talmud-Torah doit pallier, selon ses membres, l'ignorance ou à tout le moins l'indifférence aussi bien des autorités juives locales que des fidèles. Cette entreprise, qui passe d'abord par la « désarabisation » des populations locales, participe, ici, au processus de « régénération » et de « modernisation » du judaïsme algérois tant par le (re)découverte de l'enseignement mosaïque, à travers l'apprentissage de l'hébreu, que par le renforcement de la formation des rabbins, messadérimmet schohatimm. Pour les membres de la SEH, la « désarabisation » par l'« assimilation » à la « civilisation » occidentale constitue la condition d'une véritable « régénération » du judaïsme local. Pour ces notables communautaires, particulièrement actifs, l'apprentissage de l'hébreu ainsi que la référence à l'héritage biblique ne souffre d'aucune contradiction avec le projet républicain d'« assimilation » et le processus de « francisation », car les deux traditions, juive et chrétienne, se trouvent désormais associées voire imbriquées sous le vocable de « civilisation judéo-chrétienne ».

Les sources prosopographiques révèlent une vitalité de l'activité bienfaitrice à Alger durant la période considérée. Ainsi, un rapport de l'AIU de 1919 mentionne ses membres fondateurs versant un minima de 250 francs, « donnant droit à la délivrance d'un diplôme et à l'inscription sur des plaques de marbre apposées dans la salle de la Société » : ainsi, David Azoulay et Chaloum Biribi versent chacun 1 000 francs (sur un total de 19 050 francs). L'AIU compte parmi ses membres bienfaiteurs, versant un minima de 125 francs, ce qui donne droit à une « inscription sur un registre spécial de la Société », Henri Aboulker, Moïse et Charles Boukabza, Élie Gozlan, Alfred Oualid, Raoul Oualid, Élie d'Ephraïm Schebat ; tandis que ses membres actifs versent une cotisation annuelle de plus de douze francs⁴⁷. Le docteur Henri Aboulker, président de la SEH, fut par ailleurs chef de service à l'hôpital civil de Mustapha et chevalier de la Légion d'honneurs. De même, un rapport de l'AIU datant du 31 décembre 1920 mentionne le rôle des membres de l'association confessionnelle Etz-Haïm se propose d'élever le niveau des études hébraïques par la création d'un cours supérieur. Cet enseignement doit être dirigé par un personnel qualifié (professeurs d'hébreu, messadérim, ministres-officiants, chohétims). Le document évoque également l'activité bienfaitrice de Moïse et de Charles Boukabza, et de Joseph Azoulay, qui procédèrent à la distribution de chaussures, avant la Grande Guerre. Tandis que J. Kaoua, également

45 HOBBSAWM Eric, RANGER Terence (dir.), *L'Invention de la tradition*, 1983, traduction fr. et réédition, Paris, Éditions Amsterdam, 2012, 381 p.

46 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

47 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

membre du groupement Etz-Haïm, versa 2 000 francs⁴⁸.

Les membres de la SEH se distinguent également par des honneurs officiels, comme le montre la médaille du Travail décernée par le Syndicat commercial Algérien à Jules Aidane « pour services rendus au Commerce et à l'Industrie » à Alger le 22 mai 1927⁴⁹. La médaille fut certifiée conforme à l'original par le maire, à Alger le 29 novembre 1940, alors qu'est adopté le nouveau statut des juifs. Par ailleurs, les Aboulker reste à bien des égards la famille la plus influente dans l'entre-deux-guerres, si bien qu'une rue de la Basse-Casbah, adjacente à la place de Chartres⁵⁰, porte le nom du docteur Charles Aboulker dont la proximité avec le milieu politique est soulignée par Albert Confino, secrétaire général de l'AIU à Alger. Ainsi, dans une lettre adressée à Sylvain Halff, président de l'AIU à Paris, datant du 30 mai 1922, Albert Confino souligne avec enthousiasme le rôle du docteur Henri Aboulker dans la défense des juifs algérois impliqués dans l'affaire des communistes.

« [...] le Dr. Aboulker, qui jouit ici de la plus grande considération et qui s'est acquis, comme chirurgien une réputation méritée et une situation hors ligne. Ce ne sont plus les bas fonds, qui sont inféodés au Communisme, mais aussi les couches supérieures de la Communauté Israélite. »⁵¹.

De même, dans une autre lettre, datant du 26 octobre 1934, adressée à Sylvain Halff, Albert Confino, souligne les relations d'amitié entre le gouverneur général d'Algérie, Jules Carde, et le docteur Charles Aboulker.

« J'ai appris confidentiellement que M. Sarraut voulait faire sauter Carde et que c'est un des nôtres qui s'y est opposé : le Dr. Charles Aboulker, son meilleur ami, qui a fait intervenir toute la représentation algérienne et ses amis politiques de Paris. »⁵².

Charles Aboulker, appartenant à l'élite juive assimilée et réformatrice, d'obédience politique libérale, attaché au projet républicain de « francisation », agit finalement en tant que juif lorsqu'il s'implique dans la lutte contre l'antisémitisme, devenant ainsi le président de la LICA de 1936 à 1938. Dans une lettre du 23 avril 1936 adressée à Sylvain Halff, Albert Confino évoque, en *post scriptum*, la démission de Charles Aboulker de la LICA.

« Charles Aboulker a retiré sa candidature [aux législatives de 1936] et il n'est plus président de la LICA. »⁵³.

Par ailleurs, dans une note manuscrite rédigée entre le 1er et le 6 mai 1938, accompagnée de dessins caricaturaux, adressée à Sylvain Halff, William Oualid, membre de l'AIU à Alger, revient sur les tensions entre son association et la LICA en mettant en garde contre une éventuelle guerre entre l'AIU et la LICA. En effet, pour William Oualid, la LICA a son rôle à jouer dans les milieux populaires, là-même où ne peut pas pénétrer l'AIU, trop élitiste⁵⁴. Ce document montre, non seulement, l'importance des antagonismes au sein des organisations juives de la ville d'Alger, mais surtout, les stratégies à l'œuvre et les formes de « identification » et de « catégorisation »⁵⁵ sociales au-delà de la double appartenance religieuse et ethnique. En ce sens, le caractère élitiste du CJAES

48 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

49 Archives ANOM. Série I Administration départementale.

50 Archives de la wilaya d'Alger. Fonds Cartes. Alger, 1931.

51 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

52 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

53 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

54 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

55 COOPER Frederick, *Le colonialisme en question. Théorie, connaissance, histoire*, Paris, Payot, 2010, 426 p.

est attesté par la composition de ses membres, parmi les plus importantes figures de la notabilité juive assimilée. Ainsi, dans son numéro 51 du mois de mars 1939, le bulletin, principal journal communautaire, publie le compte rendu de l'assemblée générale du CJAES du 29 janvier 1939, en soulignant la présence de son président, le docteur André Lévi-Valensi, du conseiller général d'Oran, Ghighi, ainsi que des personnalités locales, comme le grand rabbin Eisenbeth, le président de la Cultuelle, Kanoui, le conseiller général, Maurice Bélaïche, les docteurs Sudaka, Jonathan, Karsenty, Morali, et les avocats, maître Ghanassia, maître Narboni⁵⁶. Ces notables communautaires assimilés, qui se distinguent par leur implication et leur engagement dans les associations et sociétés charitables, parfois concurrentielles, représentent les défenseurs les plus acharnés de la « francisation », condition, selon eux, essentielle sinon unique de l'inclusion des juifs dans la vie politique locale. Ces notables communautaires, nés entre 1870 et 1910, ne sauraient cependant à eux seuls représenter la majorité des juifs algérois, tant la diversité des positions et des réactions face au processus de « francisation » est patente. L'historiographie des années 1950-1980, notamment les travaux d'André Chouraqui⁵⁷, a longtemps considéré que les élites juives assimilées furent très largement favorables à la transformation progressive du judaïsme local et, partant, à l'imposition de nouvelles normes sociales jugées supérieures dans le cadre de « la mission civilisatrice française en Algérie ». Cependant, les études récentes⁵⁸ ont montré que ce programme « émancipateur », pour autant qu'il fut globalement consenti, fut néanmoins imposé par le haut, conjointement par les autorités coloniales et les élites juives locales et métropolitaines. Norbert Elias a parlé en ce sens d' « instruments de civilisation » pour qualifier l'imposition de normes « civilisées » et « affinées ».

« La bourgeoisie de cour et l'aristocratie de cour parlaient toute deux le même langage, lisaient les mêmes livres, pratiquaient, selon une certaine hiérarchie, les mêmes règles de convenance [...] les conventions de style, les formes de la civilité, l'éducation de la sensibilité, l'importance attribuée à la courtoisie, au beau langage et à l'art de la conversation, les soins apportés à l'élocution, tout cela s'est élaboré en France d'abord à l'intérieur de la société de cour, avant de s'intégrer au caractère national. [...] le sentiment de supériorité de la couche européenne dominante [socialement] par rapport aux autres couches jugées par elle plus simples ou plus primitives, à caractérisé le comportement spécifique par lequel elle entendait se distinguer des hommes plus frustes et plus primitifs [...] l'introduction de la fourchette et du couvert personnel [...] l'usage du couteau [...] »⁵⁹.

Il est, dès lors, évident que l'idée d'imposition et d'appropriation de nouvelles formes sociales et culturelles avec le consentement des élites juives acquises aux idées dites progressistes de l'Occident, favorisent la thèse diffusionniste et externaliste qui veut que tout processus de changement dans la société, précisément « la marche vers le progrès », provient de facteurs exogènes. A l'inverse, les internalistes et les post-modernistes survalorisent les éléments endogènes dans les transformations sociales et culturelles. Ces deux visions opposées posent néanmoins la question de la définition de la « civilisation », dont la nature dans l'Algérie pré-coloniale apparaît, pour les élites juives assimilées, un palimpseste. De ce fait, la position d'une grande partie des notables juifs algérois traduit une forme d' « acculturation », définie par Robert Redfield comme « des phénomènes qui se produisent lorsque des groupes d'individus de cultures différentes entrent en contact direct, modifiant les schémas culturels d'origine de l'un des deux groupes »⁶⁰. Bien plus,

56 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

57 CHOURAQUI André, *La marche vers l'Occident. Les Juifs de l'Afrique du Nord*, Paris, PUF, 1952, 398 p.

58 ZYTNICKI Colette, *Les Juifs du Maghreb. Naissance d'une historiographie coloniale*, Paris, PU Sorbonne, Cahiers Alberto Benveniste, 2011, 391 p.

59 ELIAS Norbert, *La civilisation des mœurs*, Op. Cit.

60 HERKOVITS Melville, LINTON Ralph, REDFIELD Robert, *American Journal of Sociology*, Chicago, 1936, XLI, p.

Homi Bhabha parle de phénomène d' « hybridation » pour qualifier « la création de nouvelles formes trans-culturelles à l'intérieur de la zone de contact produite par la colonisation »⁶¹. D'après Hannah Arendt, les notables juifs, dont le vocable s'origine au XIXe siècle, réclamèrent l' « assimilation », autrement dit « l'adoption et à l'admission dans la société », considérée comme la condition première de l' « émancipation » des juifs⁶².

3. La Culture hébraïque

La politisation des juifs algérois passe enfin par la participation aux associations d'entraide communautaire en direction des *meskines* du pays et, particulièrement, des marges comme les juifs de Tlemcen ou encore les « Israélites de Ghardaia...ces lointaines communautés »⁶³, selon les membres de l'AIU à Alger, marginalisées et ancrées dans la tradition judéo-musulmane. La « régénération » du judaïsme algérien devient, de ce fait, la condition *sine qua non* à l'inclusion des juifs dans la vie politique par le biais ici de la solidarité communautaire. Marcel Mauss, à la suite d'Émile Durkheim, a parlé de « solidarités mécaniques » pour qualifier l'action solidaire au sein des sociétés dites primitives et à l'intérieur des « sous-groupes » en dehors du cadre strict de l'État⁶⁴.

Les meskines à Alger

La vie politique implique la participation active à la vie de la cité et, partant, à l'entraide communautaire aux échelles locale et nationale, notamment devant l'injonction à la « régénération » des *meskines*. Henri Aboulker, qui évoque la condition misérable des *meskines*, parle d' « une situation difficile, en raison de la crise économique de 1932 ».

[...] *ces capitalistes de toutes religions dont l'incroyable et aveugle égoïsme ne sait pas faire les gestes indispensables.* »⁶⁵.

La crise économique mondiale, du fait du krach boursier de Wall Street du 24 octobre 1929, touche l'Algérie dès 1932, ce qui fait basculer une grande partie de ce prolétariat juif dans la misère. Ainsi, le bulletin évoque les conséquences de cette crise économique, dans son numéro 20 de février 1936.

« L'année 1935 vient de s'écouler tout entière. Si elle a été pleine de difficultés, elle fut cependant laborieuse et féconde et nous avons dû lutter pour maintenir la vie de notre Bulletin.

*Notre Fédération se trouve placée en une situation difficile, en raison de la crise économique, qui sévit en ce moment d'une façon interne et dont les effets furent pour nous assez sévères. Les annonceurs en effet nous privent, les réduisent ou annulent même leurs contrats [...] des abonnements, tant à Alger qu'à Paris, sont recueillis parmi ceux qui entendent nous encourager et soutenir notre effort [...] »*⁶⁶.

Ce document montre comment s'organise la solidarité communautaire en temps de crise à Alger, ce qui favorise le processus d'inclusion dans la vie de la cité. Dans son numéro 51 de mars 1939, le bulletin publie un « Appel à la population israélite d'Alger en faveur de l'œuvre du Fourneau

366-370.

61 BHABHA Homi, *Les lieux de la culture. Une théorie post-coloniale*, Paris, Payot, 2007, 414 p.

62 ARENDT Hannah, *Les origines du totalitarisme*, Tome 1 : *Sur l'antisémitisme*, Op. Cit..

63 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

64 MAUSS Marcel, *Essais de sociologie*, Op. Cit.

65 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

66 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

Économique israélite d'Alger », à l'occasion des fêtes de la pâque juive afin de répondre aux besoins des populations les plus vulnérables, comme les enfants et les vieillards abandonnés. Le local de l'association, qui se situe dans la Basse-Casbah, 8, rue Scipion⁶⁷, accueille les donateurs comme les bénéficiaires de l'assistance communautaire. Les principaux responsables-donateurs de l'œuvre appartiennent à l'élite juive locale : Kalfon, Cherqui, Saffar, Abou, Ayache et Pharo sont les membres du conseil d'administration. Les membres fondateurs de cette association se retrouvent dans le même temps au sein d'autres sociétés aux échelles locale et nationale, voire internationale, à la faveur de l'émergence du mouvement sioniste. Les témoignages attestent également de l'importance d'un prolétariat juif en Algérie⁶⁸, ce qui contraste avec la littérature antisémite particulièrement féconde dans les années 1930. Ainsi, le 18 novembre 1935, Ferhat Abbas publie un article titré « Juifs et Musulmans d'Algérie » dans lequel il évoque la prégnance d'un prolétariat juif distinct d'une notabilité juive ; même si son assertion ne suffit pas à appréhender à elle seule la situation socio-économique des juifs algériens.

« [...] malheureusement, chez eux comme chez nous, il existe un prolétariat vivant sans hygiène, sans ressources, sous la loi du labeur journalier insuffisant très souvent à l'entretien de la famille toujours trop nombreuse. Ce prolétariat ou plus exactement, ce Juif moyen, a toute la sollicitude des Pouvoirs publics. Il n'en est pas de même des rois de la finance et de politique. Le Bourgeois juif, complètement occidentalisé, inféodé au parti qui tient le pouvoir, écrase journellement de son mépris et de sa brutalité, son compagnon d'infortune d'hier, la Musulman d'Algérie. [...] Le problème du prolétariat algérien seul leur est resté étranger. Il y a bien des travaux d'officine. D'actions directes, point. »⁶⁹.

Max Weber parle de « masses prolétaires du ghetto » pour qualifier les juifs paupérisés de l'Europe centrale et orientale⁷⁰. De même, dans le contexte colonial de l'entre-deux-guerres, la lettre du docteur Henri Aboulker titrée « Une épreuve décisive pour les électeurs israélites », datant du 5 avril 1936, dans le contexte des élections législatives à Alger, consacre un développement sur le sort des *meskines* issus de la communauté juive.

« Comment peut-on supposer que cet immense prolétariat juif, qui rarement hélas, mange à sa faim, comment peut-on croire que les classes moyennes si cruellement meurtries par la crise, peuvent voter contre ces capitalistes de toutes religions dont l'incroyable et aveugle égoïsme ne sait pas faire les gestes indispensables. »⁷¹.

Aussi, Sylvain Halff évoque-t-il, dans une lettre du 17 janvier 1935 adressée à Albert Confino, le legs Jules Lévy, d'une valeur de 200 000 francs, fait en faveur de l'école normale. C'est également avec le concours de certaines grandes familles juives algéroises, comme les Aboulker ou les Ouali que l'immeuble de St-Eugène doit être transformé en un établissement hospitalier, précisément une maison de retraite pour vieillards juifs d'au moins soixante-dix ans et sans ressources⁷². La solidarité communautaire s'observe donc d'abord à l'échelle locale.

67 Archives de la wilaya d'Alger. Fonds Cartes. Alger, 1931.

68 Entretien avec Nejma Muguette Achard, Berthe Dhari et Alice Mimrane. Roquefort-la-Bédoule, 2003.

69 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

La Dépêche Algérienne, dans la rubrique « Tribune politique de la « Dépêche ». Mieux se connaître pour mieux se comprendre ».

70 WEBER Max, *Sociologie de la religion*, Op. Cit.

71 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

La Dépêche Algérienne, dans la rubrique « Tribune politique de la « Dépêche ». Mieux se connaître pour mieux se comprendre ».

72 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

Les meskines hors d'Alger

Les notables juifs algérois tentent de maintenir un lien avec les populations juives du Sud-Algérien dans le cadre de la Cultuelle dont l'action doit répondre aux besoins des *meskines* des marges du pays. C'est ainsi que la section de l'AIU à Alger évoque, dans un rapport du 14 juin 1921, la sécheresse durant deux années consécutives (1919-1920), conduisant à des famines, notamment dans le Sud-Algérien. Le rapport s'alarme de la condition des juifs du Sud, ce qui conduit au vote de secours, en précisant « sans distinction de race ni de confession »⁷³. Ainsi, c'est dans une lettre du 17 avril 1930 adressée Sylvain Haff, qu'Albert Confino témoigne des conditions difficiles du prolétariat juif algérien.

*« [...] il y a à Tlemcen un prolétariat juif qui habite l'ancien ghetto dans des conditions déplorable. J'ai pénétré dans des taudis où quatorze personnes occupent une superficie totale de vingt mètres carrés.
Comment tous ces pauvres gens font-ils pour gagner leur vie ? »⁷⁴.*

Le secrétaire général de l'AIU à Alger évoque également les mesures de solidarité visant à réformer le judaïsme algérien à Tlemcen au sein de la Cultuelle dans une lettre du 17 avril 1930 adressée au président de l'AIU à Paris, qui témoigne tout autant des interactions entre Paris et Alger que des liens asymétriques et des formes d'interdépendance et de sujétion au profit de la métropole.

*« La Cultuelle s'engage à assurer au Directeur le logement, et un traitement annuel de 18000 frs. Au cas où il pourrait aussi remplir les fonctions de rabbin, elle se fait fort de lui faire obtenir du Conseil Général du Département d'Oran un supplément de traitement pouvant aller jusqu'à 7000 frs par an. Par fonction de rabbin, il faut entendre les discours et les réceptions dans les cérémonies officielles.
Le budget qui a été élaboré séance tenante, et dont vous trouverez copie ci-joint [rajout], prévoit une dépense annuelle de 81000 frs. La Cultuelle demande à l'Alliance d'y contribuer pour 15000 frs au moins. »⁷⁵.*

La section de l'AIU à Alger indique dans un rapport du 14 juin 1921 que la solidarité communautaire doit s'exercer au-delà de la ville d'Alger :

« [...] cet esprit de solidarité dis-je, s'arrête aux portes de la ville, un mur épais la sépare du reste de l'Algérie. [...] Dans le département d'Alger, nous avons eu à secourir les centres [du Sud-Algérien où se trouvent des agglomérations juives. Mêmes mœurs, mêmes coutumes, même genre de vie, mêmes types d'Israélites exerçant des professions presque identiques] de LAGHOUAT, BOU-SAADA & DJELFA [...] »⁷⁶.

Les membres de la section de l'AIU à Alger soulignent, par ailleurs, les distances considérables qui séparent la capitale du M'Zab ainsi que le manque de moyen de communication qui sont autant d'obstacles à la mise en rapport entre le centre et ses périphéries, participant, de ce fait, à la mise à l'écart des « lointaines communautés »⁷⁷. En effet, le M'Zab, région montagneuse et aride dont la

73 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

74 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

75 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

76 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

77 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

conquête remonte en 1882⁷⁸, soit à la suite du décret Crémieux, se situe au Sud-Ouest de Laghouat au cœur du désert et d'un ensemble d'oasis parmi lesquelles, Ghardaia, Beni-Sghen, Elateuf et Guerrara, rassemblant une population totale de 50 000 individus.

« Les Mozabites avaient conservé jusqu'alors leur complète indépendance et payaient seulement à la France un tribut annuel d'une cinquantaine de Mille Francs. Comme ils étaient une cause de trouble et d'agitation pour les populations environnantes, le Gouvernement résolut de faire entrer les habitants du M'Zab dans la règle commune ; les Mozabites se gardèrent bien d'opposer la moindre résistance et le Général de la Tour d'Auvergne, Commandant la Subdivision de Médéa, s'empara du M'Zab sans coup férir. »⁷⁹.

La communauté juive du M'Zab possède trois synagogues et un Talmud-Torah fréquenté par 130 élèves. Les autorités de l'AIU à Alger insistent sur l'extrême piété des juifs mozabites qui respectent le *shabat* qui se passe en famille ou en prière au Temple. D'après le document, les juifs de Ghardaia, la capitale, où se trouve la principale communauté juive de la région (210 familles, soit 1 200 individus), seraient originaire de l'Île de Djerba ou de Tamentit dans l'extrême Sud-Algérien d'où ils auraient été chassés au XIII^e siècle, au moment de l'expansion almohade, dont la doctrine est hostile aux juifs. Le rapport de la section de l'AIU à Alger précise surtout que la situation géographique de la région, précisément, l'intensité du soleil et l'avidité de l'eau⁸⁰, participerait du caractère misérable de ses habitants et, par conséquent, expliquerait le phénomène des migrations en direction principalement des villes du Nord.

« Sous un soleil de feu, l'air est excessivement sec, la terre est avide d'eau et rien ne pousse sans arrosage incessant [...] la pluie ne tombe que tous les trois ou quatre ans [...] la terre est ingrate au M'Zab. [...] L'eau est très rare au M'Zab ; les légumes n'y viennent qu'en très petites quantités. La seule culture possible est celle du palmier. On en compte plus de 200. 000. C'est la véritable richesse du pays. Un palmier en plein rendement coûtait avant la Guerre 600 francs. »⁸¹.

Le document souligne la spécialisation de l'activité professionnelle des Mozabites : à Alger, les Mozabites juifs comme musulmans occupent les métiers de l'artisanat traditionnel saharien (tissage, peausserie, maroquinerie), notamment, au niveau de la Basse-Casbah, entre les rues de la Lyre et Randon et la médina musulmane. La rue de la Lyre concentre les principales bijouteries de la capitale. A Ghardaia, les métiers pratiqués par les Mozabites sont ceux de cardeurs de laine (67), de ferblantiers (38), d'ouvriers bijoutiers (20), profession dont les juifs ont le monopole, de petits commerçants (22), de journaliers (105), de tisserandes (220) : le tissage étant un métier exclusivement féminin. Il y a très peu de négociants. C'est à l'approche de l'hiver que les juifs du M'Zab quittent en grand nombre les villes de la région pour s'installer dans les oasis sahariennes suivant les tribus nomades et trafiquant avec les chefs touaregs, cadrant la laine ou encore fabriquant des bijoux « indigènes » pour les femmes musulmanes dont ils ont le monopole et dont ils tirent le plus clair de leurs revenus. Leur implantation dans la capitale n'est jamais définitive dans la mesure où les retours sont importants, eu égard à l'achat de maisons entourées de jardins avec palmiers après « une vie d'exil et de labeur opiniâtre et persévérant, à une sobriété exemplaire, et à des prodiges d'économie ». Les Mozabites juifs partagent avec les Kabyles de la Casbah d'Alger une ascendance berbère et un destin commun marqué par l'exode rural, le déracinement⁸², mais

78 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

79 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

80 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

81 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

82 BOURDIEU Pierre, SAYAD Abdelmalek, *Le déracinement. La crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie*, Paris,

également le retour, ce qui atteste de leur attachement à la « patrie » d'origine (cette distinction entre la patrie de naissance et la patrie civique remonte notamment aux écrits de Cicéron). Surtout, le rapport souligne l'hostilité des musulmans à l'égard des juifs qui sont tolérés sans être appréciés. Les membres de l'AIU à Alger, dont l'activité à travers ses réseaux d'écoles vise à promouvoir la « modernisation » du judaïsme local et à encourager la « francisation » des populations locales restées, selon eux, ancrées dans la tradition, déplorent l'« assimilation » des juifs aux musulmans en même temps qu'ils insistent sur l'impossible fusion des juifs dans la tradition ibadite.

« La seule restriction pénible à laquelle soient soumis les Israélites du M'Zab, c'est l'interdiction absolue de fumer et de faire usage, sous quelque forme que ce soit, du tabac que la Mozabites ont en horreur.

Pour justifier cette interdiction, les lettrés racontent que, lorsque le Diable fut chassé du Paradis, il urina à la porte ; Decette souillure naquit le tabac. Aujourd'hui, les Européens seuls, peuvent fumer à l'intérieur des villes, sauf, pourtant à Beni-Sghen, qui est la ville sainte des Mozabites. Mais, il y a quelques années, la vue de la fumée d'une cigarette eut suffi pour amener un conflit. »⁸³.

Cependant, le rapport indique qu'ils ne sont pas pour autant molestés, contrairement aux juifs de l'empire perse, moins par tolérance que par la peur du gendarme et, partant des autorités coloniales des territoires du Sud.

« [...] la crainte du gendarme ; l'autorité militaire est là pour mettre à la raison ceux qui seraient tentés de troubler l'ordre. »⁸⁴.

En tout état de cause, bien que considérés comme « impurs » par la majorité musulmane, les juifs du M'Zab se sont, néanmoins, assimilés à la population locale « indigène », ce qui explique le maintien de pratiques abrahamiques, et surtout l'importance des retours. Les Mozabites appartiennent à l'obédience shiite ibadite ou kharidjite. Plus encore, les hommes portent la *gandourah* en laine, sont drapés d'un ample *burnous* et sont coiffés d'une *chéchia*, tandis que les femmes, qui portent un large châle sur les épaules, ont les bras chargés de bracelets d'or et d'argent de fabrication « indigène ». Aussi, l'« assimilation » à la population locale s'observe-t-elle dans le maintien d'une culture culinaire traditionnelle avec la consommation du couscous et de la *rissa*, un plat local composé de blé concassé et de viande de mouton ainsi que d'une grande quantité de *ras el khanout*, le tout arrosé d'une boisson alcoolisée faite à base de dattes fermentées⁸⁵. Cet ancrage dans la tradition locale, qui rend compte de la fusion culturelle entre juifs et musulmans, contraste avec le projet de « francisation » des juifs algériens. Pour ce faire, le rapport indique les différences physiques entre Mozabites juifs et musulmans, à bien des égards, pour mieux les distinguer et souligner l'impossible « assimilation » judéo-musulmane. En effet, la majorité des élites juives algériennes et surtout métropolitaines n'a eu de cesse d'établir une double disjonction culturelle et biologique entre les deux traditions, pourtant associées dans le vocable « judéo-musulman ». Aussi déplorent-elles la pratique de la polygamie ou encore celle de la répudiation de l'épouse le lendemain de la noce et celle du mariage précoce et endogame, d'origine perse, dont le rite consiste à emmitoufler la mariée dans une peau de mouflon avant la nuit de noce et la proclamation publique de la virginité de la jeune fille. C'est dans ces conditions que les élites juives dénoncent la situation des femmes mozabites, maintenues dans un état d'ignorance, conduisant à la production d'un argumentaire en faveur de leur « émancipation ».

Éditions de Minuit, 1964, 225 p.

83 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

84 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

85 Entretien avec Esther Yvonne Lalou. Roquefort-la-Bédoule, 2003.

« Tenue dans l'ignorance la plus complète, ne pouvant pas s'occuper de l'éducation de ses enfants, elle n'exerce aucune autorité dans son foyer. Son rôle se borne à vaquer aux soins du ménage, à se livrer aux travaux les plus pénibles et à satisfaire les moindres caprices de son Seigneur et Maître. »⁸⁶.

De même, dans une lettre du 31 octobre 1934 adressée au préfet du département d'Alger, le conseiller de gouvernement, Lemoine, auprès du gouverneur général de l'Algérie, Jules Carde, souligne le nécessaire encadrement des populations juives locales par la construction d'écoles dans la région du M'Zab, précisément à Berrian où circulaient des poèmes séditieux, conduisant à des troubles. Ces écoles Talmud-Torah, financées par les commerçants mozabites installés dans les principales grandes villes du pays, comme Alger et Constantine, visent, d'une part, à participer à la « régénération » du judaïsme algérien, qui serait ancré dans la tradition, par l'enseignement de la Bible en français et en hébreu, et, d'autre part, à intégrer les populations locales dans le processus de politisation devant l'avancée des idées antisémites d'inspiration allemande en Algérie, particulièrement à la suite des émeutes antijuives d'août 1934, comme l'indique une lettre du 17 octobre de la même année⁸⁷.

Finalement, pour les notables communautaires de la colonie comme pour ceux de la métropole, seule la religion a empêché une « assimilation » complète à la population musulmane locale. De même, le chef de la Sûreté départementale indique, dans une lettre du 22 novembre 1934 à l'adresse du préfet chargé des Affaires Indigènes, « il n'a pas été possible de vérifier que les dispositions prises par les dirigeants mozabites soient d'inspiration allemande »⁸⁸.

Les juifs du M'Zab, qui ne sont pas concernés par le décret Crémieux, sont exclus de la citoyenneté française et, partant, de la vie civique jusqu'en 1962 du fait de leur statut personnel (mosaïque), qu'ils partagent avec les musulmans. Cependant, l'exclusion civique n'implique pas forcément l'exclusion de la vie de la cité et du service militaire, comme le montre la participation des juifs du M'Zab à la Première Guerre mondiale au cours de laquelle ils furent placés sous l'autorité militaire et la surveillance d'un caïd musulman, chargé d'établir des rapports de discipline destinés aux autorités coloniales.

La Cultuelle, comme le CJAES, revient sur l'exclusion des juifs du pays de la propriété foncière. En ce cas d'espèce, il est défendu aux juifs du M'Zab de posséder des palmiers, en dehors de la possession de deux puits, dont la consommation se révèle insuffisante pour une famille qui se trouve contrainte d'acheter de l'eau : la contenance d'une peau de bouc, soit environ vingt-cinq litres, représente une somme d'un franc cinquante. Les membres de la Cultuelle, acteurs essentiels de la vie politique algérienne, favorisent la mise en contact des populations juives comme non juives. Aussi, les autorités coloniales participent-elles à la construction de la figure de l'interprète, particulièrement active dans les marges comme le M'Zab.

En juillet 1919, le CJAES mentionne parmi ses membres souscripteurs un certain Bacri, officier-interprète à Laghouat dont la cotisation s'élève à vingt francs⁸⁹.

Aussi, l'entraide communautaire témoigne-t-elle tout à la fois d'une participation active à la vie sociale et d'un fort sentiment d'appartenance couplé à un fort sentiment religieux que Marcel Mauss⁹⁰ associe au respect et à la crainte des êtres supérieurs : le fidèle agit donc selon des croyances et des rites pluriséculaires transmis de générations en générations. Finalement, l'esprit d'entraide à forte charge religieuse prend un caractère quasi obligatoire. Bien plus, la solidarité, bien que de dimension communautaire, participe du processus de socialisation et, partant, de l'insertion

86 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

87 Archives ANOM. Série I Administration des indigènes. Lettre n° 16 267 B.

88 Archives ANOM. Série I Administration des indigènes.

89 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

90 MAUSS Marcel, *Essais de sociologie*, Op. Cit.

dans la vie politique et sociale. Selon Hannah Arendt, les notables juifs assimilés ou « Juifs d'exception » tentèrent de dominer la communauté juive par des actes de générosité consistant à faire un bien non obligatoire au nom de la solidarité du groupe.

De manière paradoxale, la volonté « assimilationniste » des élites juives en situation coloniale et l'un de ses corollaires, la naissance d'un judaïsme réformé et sécularisé en adéquation avec le principe républicain de laïcité, ont conduit, d'une certaine façon, à sa disparition ou à tout le moins à son « désintégration » comme l'a indiqué Hannah Arendt pour qui la montée de l'antisémitisme s'est accompagnée d'une forme de repli communautaire. En d'autres termes, plus la menace d'une extension du judaïsme sous le double effet de l'assentiment à la « francisation » et du renoncement aux valeurs religieuses traditionnelles devenait grande, plus les juifs aspiraient à une certaine unité ou à tout le moins une cohésion à l'intérieur du groupe. Bien plus, pour Hannah Arendt, l'argumentaire « émancipateur » issu des Lumières cache en réalité un mépris voire une haine à l'égard des juifs associés à la barbarie et à l'obscurantisme médiéval⁹¹.

Pour les notables juifs de la capitale, l'« assimilation » et, par conséquent, l'inclusion dans la vie de la cité, doit passer par un processus de « désarabisation » forcée devant des formes de résiliences des éléments de la « civilisation » judéo-arabe. Le CJAES évoque ainsi le processus de « désarabisation » par le haut dans un rapport de son secrétaire général, Albert Confino, datant du 16 décembre 1920.

« Personne n'ignore que, sauf dans certains centres de l'Intérieur, l'arabe n'est plus parlé par les Israélites ; que pour pouvoir l'enseigner dans les écoles, il faut à nos jeunes gens de longues et patientes études. »⁹².

Albert Confino témoigne des conditions difficiles du prolétariat juif dans une lettre du 17 avril 1930 adressée au président de l'AIU à Paris :

« La Communauté Israélite a si peu évolué que les mœurs et les coutumes sont encore telles que les a décrites le Rabbin Meyer, il y a trente ans. On ne dirait pas qu'un siècle de domination française a passé par là. Au costume près, les Israélites en sont encore à la période arabe. [...] Le Président du Tribunal rabbinique est un marocain qui ne sait pas un mot de français. Quels services peut-il rendre dans ces conditions? »⁹³.

Sophie Nizard⁹⁴ a mis l'accent sur le processus de « modernisation » du judaïsme au cours des XIXe et XXe siècles, impliquant, pour les juifs algériens, une « désarabisation » forcée. Marcel Mauss a proposé une approche structurée du social par une analyse du langage comme un fait social. Ainsi, l'imposition de normes linguistiques nouvelles se heurte de fait à des formes d'opposition ou tout du moins de résistance de l'opinion attachée à ses règles et ses usages traditionnels. De ce fait, pour Marcel Mauss, la langue est un construit social non linéaire, mais confronté à des tensions.

« Le langage est un autre fait dont le caractère social apparaît clairement : l'enfant apprend par l'usage et par l'étude, une langue [...] qu'il reçoit [...] toute faite et qu'il est tenu de recevoir et d'employer ainsi, sans variations considérables. [...] par la langue, ce sont les formes principales de notre pensée que la collectivité nous impose. »⁹⁵.

91 ARENDT Hannah, *Les origines du totalitarisme*, Tome 1 : *Sur l'antisémitisme*, Op. Cit.

92 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

93 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

94 NIZARD Sophie, « Judaïsme et modernité », dans HUSSER Jean-Marie (Ed.), *Religions et modernité*, Paris, Edition CRDP, 2004, p. 205-218.

95 MAUSS Marcel, *Essais de sociologie*, Op. Cit.

De même, Jacques Derrida⁹⁶ a mis en cause l'imposition de normes linguistiques de nature exogène, leurs ambitions, leurs fantasmes, leurs mythes, qui ne seraient que des projections de l'Occident, sur des populations subordonnées, particulièrement en situation coloniale. Plus encore, Benedict Anderson a souligné le rôle du capitalisme de l'imprimé dans la création de « langues de pouvoir » ou « langues d'imprimerie » selon un projet éducatif colonial visant, d'une part, à rompre avec les cultures dites primitives et, d'autre part, à créer des élites « indigènes » éduquées aux nouvelles valeurs occidentales, précisément à la langue française, politiquement subordonnées à l'administration coloniale⁹⁷ ».

En conséquence, l'inclusion dans la vie de la cité implique la participation active aux associations dans un double attachement : au projet « assimilationniste » républicain et au lien de solidarité « entre frères » d'une même communauté. Le premier renvoie à la notion d'« acosmisme » ou d'« amour acosmique », impliquant une attitude fraternelle à l'égard du « premier venu » ou de « n'importe qui »⁹⁸, ce qui n'est pas le cas du second, car, d'après Max Weber, ce qui est proscrit entre juifs et autorisé vis-à-vis du non juif.

Chapitre II

Vecteurs et relais de la politisation

Les vecteurs de la politisation comme la presse, l'école et l'armée participent au foisonnement de la vie politique en même temps qu'ils favorisent la promotion de la « francisation » et contribuent à la formation à la citoyenneté et à la diffusion d'une culture politique. Ces relais de la politisation s'inscrivent, à bien des égards, dans le projet républicain visant à promouvoir la vulgate « civilisationnelle » en situation coloniale.

Comment, dès lors, la situation coloniale a-t-elle conduit à l'inclusion des juifs algérois dans la vie politique locale ? En quoi l'argumentaire « assimilationniste » des notables communautaires a-t-il permis l'élaboration du mythe de la « modernisation » du judaïsme local ?

De plus, dans quelle mesure le processus d'intégration sociale et politique participe-t-il de la construction d'une « communauté imaginée »⁹⁹ sur le modèle républicain ?

Enfin, en quoi l'inclusion dans la vie politique par la presse, l'école et l'armée implique-t-elle des formes d'appropriation et d'adaptation ?

4. La presse : « les violences de langage d'une certaine presse antisémite » (Élie Gozlan) : de l'affaire des Communistes aux événements de Constantine

La presse est l'un des principaux vecteurs et relais de la politisation des juifs algérois, minorité parmi la minorité (démographique)¹⁰⁰, assimilés dans « le creuset français »¹⁰¹ par le décret Crémieux, mais considérés comme un groupe social et une force politique en action particulièrement après la Première Guerre mondiale, au moment de l'affaire des communistes et plus encore lors des événements de Constantine. C'est dans ce contexte de montée du sentiment antisémite que s'accélère la politisation des juifs algérois dont l'attachement à la patrie française se manifeste, d'une part, par la défense des principes républicains face aux actes antijuifs et, d'autre

96 DERRIDA Jacques, *Le monolinguisme de l'autre*, Paris, Éditions Galilée, 1996, 144 p.

97 ANDERSON Benedict, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Op. Cit.

98 WEBER Max, *Sociologie de la religion*, réédition et traduction fr. Paris, Flammarion, 2006, 512 p.

99 ANDERSON Benedict, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Op. Cit.

100 BALANDIER Georges, « La situation coloniale : approche théorique », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 11, 1951, p. 44-79.

101 NOIRIEL Gérard, *Le creuset français. Histoire de l'immigration XIXe et XXe siècles*, Paris, Seuil, 1988, 447 p.

part, par la démonstration de leur « francisation » en réaction aux attaques de la presse antisémite.

L'affaire des communistes

L'un des moments fondateurs de l'émergence du discours antisémite dans la presse française est l'affaire dite des communistes, rapportée notamment dans une lettre d'Albert Confino, adressée au président de l'AIU à Paris, et datant du 30 mai 1922¹⁰². Ainsi, le secrétaire général de l'AIU à Alger, y souligne le patriotisme des juifs algérois qui se sont distingués par leur engagement militaire lors de la Grande Guerre. Il précise également que le retour des corps des 106 soldats français morts, dont sept juifs, parmi lesquels le fils aîné du colonel Mayer, conduit à la tenue de funérailles publiques, organisées en grande pompe par la municipalité ainsi que les associations d'anciens combattants. Trois cortèges défilèrent dans la capitale en présence du grand-rabbin, du secrétaire général de la préfecture et de l'adjoint au maire (Celly) : deux en direction des cimetières catholique et israélite de Saint-Eugène et un troisième pour le cimetière du boulevard Brun, en périphérie de la capitale. Ce dernier fut perturbé par des militants communistes sortis d'une réunion publique tenue au Modern-Cinéma. D'après le journal *La Dépêche* des cris « à bas les morts! » furent entendus dans ce troisième cortège, suivis d'une bagarre, au niveau de la rue Michelet, à proximité du boulevard Bon-Accueil. L'article titré « Manifestations communistes du 21 Mai » souligne que ces incidents ont conduit à l'arrestation de six jeunes communistes dont quatre juifs. Leurs noms furent publiés dans le journal en caractère gras. Alors que *Les Nouvelles* n'évoquèrent pas la manifestation de cris troublant les obsèques publiques du 21 mai 1922, *L'Écho d'Alger* quant à lui parla de « cris séditeux », précisément ceux rapportés par *La Dépêche* : « à bas les morts! ». Ces cris auraient été proférés par de jeunes communistes. Plus encore, le journal *La Dépêche* revient sur les causes de ces incidents en précisant que la réunion publique fut interdite par le commissaire de police, qui y assistait, avant que des jeunes militants communistes ne soient dispersés au niveau de la rue Michelet¹⁰³ où se trouvait le troisième cortège funèbre. Le traitement médiatique de ces incidents conduit au sein de l'opinion publique française à considérer les juifs comme des « apaches » (une figure de la subversion sociale en France au début du XXe siècle), autrement dit des voyous porteurs de troubles (urbains) et de désordre (social), ou à tout le moins comme des agents actifs du parti communiste montant. Bien plus, *La Dépêche* souligne que le communisme ne séduit plus seulement les classes populaires de la Basse-Casbah, mais de plus en plus les élites juives du quartier français centraux (Isly-Michelet-Telemly) et périphériques (Saint-Eugène-Bouzaréah), parmi lesquelles le docteur Henri Aboulker. Surtout, *L'Écho d'Alger* indique que parmi les cinq accusés, seul Aimé Testa, non-juif, se définit comme un militant communiste.

« Or tout le monde croit à Alger que le mouvement communiste est encouragé et soutenu par l'élément Israélite. [...] facilement influencé par les doctrines aussi subversives. J' [Albert Confino] ai énergiquement protesté alors contre de telles légendes créées autour des Israélites réfractaires à ces doctrines par principe, par tradition, par intérêt même. [...] C'était une manière de dire aux gens : « voyez sur six arrestations, quatre Israélites. Quelle preuve plus éclatante de ce que nous avançons à savoir que le Communiste recrute ses adhérents parmi les Juifs! ». »¹⁰⁴.

C'est dans une lettre du 30 juin 1922 que le secrétaire général de l'AIU, Albert Confino, revient sur le déroulement de l'affaire dans sa dimension judiciaire¹⁰⁵. Ainsi, après un court délibéré, le tribunal

102 Archives AIU. Fonds Algérie 1C 1 à 6 : Antisémitisme.

103 Archives de la wilaya d'Alger. Fonds Cartes. Alger, 1931.

104 Archives AIU. Fonds Algérie 1C 1 à 6 : Antisémitisme.

105 Archives AIU. Fonds Algérie 1C 1 à 6 : Antisémitisme.

correctionnel condamne à un mois de prison avec sursis Léon Dahan, Marcel Soussan, Léon Zerbib et Aimé Testa, un non-juif, alors que Avache, fut libéré en raison d'absence de charges relevées contre lui, tandis que Marcel Garau est condamné à une peine de huit jours de prison. *La Dépêche d'Alger* précise que « la responsabilité a été reconnue atténuée » pour Garau. ». *L'Écho d'Alger* précise que les cinq accusés ne reconnaissent avoir proféré que les cris « à bas la guerre » par attachement au pacifisme. Le secrétaire général de l'AIU à Alger, d'origine balkanique, particulièrement attaché au principe d' « assimilation » des populations juives locales et au projet républicain de sécularisation du judaïsme local par la « francisation », plaide pour la promotion d'un patriotisme français ainsi que pour un rapprochement entre juifs et catholiques en indiquant que le condamné à huit jours de prison fut défendu par un avocat juif, maître Moatti, tandis que les trois juifs s'adressèrent à des avocats non-juifs : ainsi, maître Bonnetterre pour Marcel Soussan, maître Lalanne pour Léon Zerbib, maître Moatti pour Marcel Garau et maître Colonna-D'Ornano pour Aimé Testa et Léon Dahan. Ces incidents montrent, à plus d'un titre, l'attachement des membres des associations juives locales, soutenus par les autorités coloniales, au projet républicain « assimilationniste » et « civilisationnel » devant la crainte d'un maintien dans la tradition judéo-arabe. C'est dans ces circonstances et dans le contexte d'un foisonnement de la vie politique locale que le docteur Henri Aboulker rencontra le gouverneur général au milieu du mois de mai 1922 pour le prier d'user de son influence auprès de l'avocat-général afin d'éviter dans le réquisitoire toute allusion aux questions ethnique et religieuse. Finalement, l'instruction est rapidement menée. Les débats, notamment autour du sentiment patriotique, qui animèrent ce procès médiatique, portèrent essentiellement sur la question sécuritaire dans la capitale et sur celle de la montée du mouvement communiste algérois, par-delà des traditionnels clivages sociologique et religieux.

Les événements de Constantine

Le traitement médiatique des événements de Constantine d'août 1934 témoigne de la normalisation du discours antisémite dans la presse locale. La presse algéroise, qui est diffusée en métropole, comme le précise Albert Confino dans une lettre du 8 août 1934 adressée à Bigart, président de l'AIU à Paris, parle abondamment des événements de Constantine¹⁰⁶. En effet, les événements de Constantine d'août 1934 s'inscrivent dans le contexte global de la montée des actes antisémites en Europe, avec des ramifications en Algérie. Cet épisode témoigne de l'intense activité de la propagande antisémite dans le pays en même temps qu'il conduit à l'adoption de mesures juridiques d'exception, comme la surveillance de la presse antisémite devant la violence du discours politique. Aussi, les événements de Constantine montrent-ils les limites ou à tout le moins les difficultés des autorités coloniales à assurer l'application de l'article 4 du décret du 23 octobre 1933 visant à renforcer la sécurité intérieure par l'arrestation de personnes déclarées suspectes de propagande nazie à l'échelle nationale.

Une lettre anonyme du 9 avril 1935 adressée à Jules Carde, gouverneur général de l'Algérie, évoque le succès du journal *L'Éclair Algérien*. Ce quotidien, ouvertement antisémite, vendu chez tous les marchands de journaux publie régulièrement des titres de Unes à caractère antisémite, comme l'atteste le titre en caractères énormes : « Les JUIFS DEMASQUES ». Plus encore, la lettre anonyme précise que son directeur, Henri Lautier, originaire du Constantinois, est l'auteur d'une affiche rouge ordonnant le boycottage des commerces, placardée dans un immeuble de la Basse-Casbah, sur laquelle est écrit « ATTENTION ICI MAGASIN JUIF ». L'auteur anonyme prédit dans sa lettre une émeute de grande ampleur dans le contexte de la montée du sentiment antijuif. Il souligne, particulièrement en temps de crise économique, la banalisation du discours antisémite dans l'opinion publique française : ainsi, à la terrasse d'un café, à Alger, un Européen aurait dit à des arabes que les juifs sont responsables de leur misère. L'auteur de la lettre anonyme est peut-être un

106 Archives AIU. Fonds Algérie 1C 1 à 6 : Antisémitisme.

membre de l'AIU, du CJAES, ou bien de la Cultuelle hébraïque, favorable au processus de « francisation » soutenu également par le Consistoire israélite central d'Alger. En effet, l'adresse au gouverneur général d'Alger, l'appel à l'arrestation du directeur du journal *L'Éclair Algérien*, ainsi que la mise en garde contre une nouvelle vague antijuive dans la capitale (après celle de 1898) montrent que l'auteur de cette lettre est un responsable, semble-t-il éminent, de la communauté juive locale, attaché à la patrie française et au principe républicain d' « assimilation ».

« Il est inadmissible que la Ville d'Alger prolongement de la mère Patrie soit à ce point »¹⁰⁷.

Cet argumentaire « assimilationniste » représente, à bien des égards, pour les élites juives assimilées de la colonie un rempart contre le discours antisémite et exclusif de la presse locale.

« Mon cousin Député membre influent du Parlement à qui j'écris ce jour pour mettre le gouvernement au courant de ce qui se passe sera comme moi outré que le bon renom de la France (pays qui passe pour être le plus civilisé du monde) va être d'ici peu entaché. Je reviens d'Allemagne et les juifs sont moins brimés qu'à Alger. C'est à vous Monsieur le Gouverneur de prendre immédiatement un arrêté pour punir de prison 1 an à tout agitateur qui viendra troubler la ville soit verbalement soit par un journal tel que la feuille de choux « L'ÉCLAIR », le directeur de ce journal doit être incarcéré dans le plus bref délai. Pensant avoir fait mon devoir de bon Français pour le rayonnement dans le monde de notre chère Patrie. »¹⁰⁸.

De même, c'est dans une lettre du 16 avril 1935 adressée au préfet du département d'Alger, que le conseiller de gouvernement fait état de « la propagande antisémite très active à Alger » orchestrée par la presse antisémite.

« Le journal « L'ECLAIR » [...] est dirigé par un certain LAUTIER Henry, individu sans scrupules et exalté, qui, dans le département de Constantine, d'où il est originaire, a suscité de multiples incidents et encouru plusieurs condamnations. Il résulte d'un rapport transmis le 10 avril courant, sous le n° 1014, par M. le Commissaire Central d'Alger que ledit LAUTIER se trouvait dans cette ville [...] »¹⁰⁹.

Aussi, dans une lettre du 9 mai 1935 adressée au préfet chargé des Affaires Indigènes, le chef de la Sûreté départementale d'Alger, rend-t-il compte de la propagande antisémite à Alger entreprise par le journal *L'Éclair Algérien* (édité par l'imprimerie spéciale du journal mis en cause, sis 12 rue Rivière à Constantine). Henri Lautier, né à Batna le 28 mai 1904, est, d'après les services de la Sûreté, « un repris de justice qui jouit d'une mauvaise réputation »¹¹⁰. Le document indique que Henri Lautier, qui est constamment en voyage et qui semble ne pas avoir de domicile fixe, séjourne régulièrement à l'hôtel Clarys à Alger (sis 7, rue Lys du Pac¹¹¹) où il vend lui-même son journal sur la voie publique et colle sur les murs et dans les cages d'escaliers de toute la ville des papillons antijuifs. Le 10 avril 1935, le directeur de *L'Éclair Algérien* y fut soumis à un procès-verbal pour avoir collé des papillons sur les murs. Les autorités municipales, tout en le décrivant comme un « énerguemène sans chapeau [...] exalté et très agressif », n'établissent finalement pas de lien entre

107 Archives ANOM. Série I 21 38 Antisémitisme.

108 Archives ANOM. Série I 21 38 Antisémitisme.

109 Archives ANOM. Série I 21 38 Antisémitisme.

110 Archives ANOM. Série I 21 38 Antisémitisme.

111 Archives de la wilaya d'Alger. Fonds Cartes. Alger, 1931.

les activités et les pratiques antisémites de Henri Lautier et « une émeute de grande envergure »¹¹².

C'est dans ce contexte d'intense activité antisémite que les responsables des principales organisations juives algéroises entrent dans le jeu politique local en condamnant ouvertement le contenu de la presse antisémite. Ainsi, le bulletin de la fédération rapporte les propos d'Élie Gozlan sur la presse antisémite parlant alors de « violences de langage d'une certaine presse européenne » à la suite du pogrom juif de Constantine. D'après lui, les événements de Constantine seraient sinon un avertissement du moins le signe précurseur d'émeutes de grande ampleur. Plus encore, pour Élie Gozlan, les pouvoirs locaux ignoreraient les « excitations » antisémites de la presse européenne algérienne, qualifiée d'« odieuse, néfaste, antifranaise » et les « cris de haine » et les propos antijuifs du directeur de *L'Éclair Algérien*. Bien plus, selon lui, les autorités coloniales feraient montre d'une grande complaisance à l'égard de Henri Lautier, qualifié d'« exciteur avéré, bas insulteur » dont l'action politique « ruine l'autorité gouvernementale, et porte atteinte au prestige de la France »¹¹³. Élie Gozlan distingue la population européenne de la population française d'Algérie pour mieux souligner l'antinomie entre la francité du directeur du journal *L'Éclair Algérien*, qualifié de « Français » et la grandeur de la France.

*« La population européenne compte, en effet, près de deux cent mille Italiens, Espagnols, Maltais et un demi-million de Français. »*¹¹⁴.

Pour Élie Gozlan, l'antisémitisme de la presse locale est contraire au triptyque républicain de liberté d'expression (contraire, selon lui, à la pratique de *La Libre Parole*), d'égalité par l'assimilation et de fraternité par le patriotisme né de la Grande Guerre. Surtout, d'après lui, la loi de 1881 sur la presse se révèle impuissante et inopérante face à la violence des discours de la presse antisémite, considérée finalement avec bienveillance¹¹⁵. Or, les responsables (de la rédaction et de la publication) de ces organes de presse font l'objet d'une stricte surveillance, notamment, à la faveur de l'application de l'article 4 du décret du 23 octobre 1933.

C'est dans ce contexte de seconde vague antijuive qu'en 1937, Bernard Lecache, directeur de l'hebdomadaire, *Le Droit de Vivre, Journal de défense des juifs et des non-juifs unis pour le rapprochement des peuples*¹¹⁶, indique vouloir tout autant informer l'opinion publique de l'action politique et sociale vertueuse de la LICA (Ligue Internationale Contre l'Antisémitisme), que l'alerter du caractère insidieux et néfaste de la presse antisémite afin de créer une union pacifiste dans la diversité de la situation coloniale et devant le risque de violence et de division¹¹⁷.

L'affaire de la radiation des listes électorales

Les membres des associations juives locales, comme Élie Gozlan, qui dénoncent régulièrement les accointances entre le monde politique et celui de la presse, déplorent la forte capacité d'influence du directeur de *L'Éclair Algérien*, pourtant condamné, à l'hiver 1939, à cent francs d'amende pour provocation au meurtre et au pillage. Dans son édition du 30 mars 1939, la rédaction-administration du journal *Alger Républicain* publie les propos de l'adjoint au maire d'Alger. Le 28 mars 1939, ce dernier dit avoir reçu de Henri Lautier une demande en radiation de la liste électorale d'électeurs juifs. En ces circonstances, les autorités municipales insistent sur la

112 Archives ANOM. Série I 21 38 Antisémitisme.

113 Archives AIU. Fonds Algérie 1C 1 à 6 : Antisémitisme. Le Bulletin de la Fédération (7/1935 n°14).

114 Archives AIU. Fonds Algérie 1C 1 à 6 : Antisémitisme. Le Bulletin de la Fédération (7/1935 n°14).

115 Archives AIU. Fonds Algérie 1C 1 à 6 : Antisémitisme. Le Bulletin de la Fédération (7/1935 n°14).

116 *Le Droit de Vivre, mensuel de défense des juifs et des non juifs et pour le rapprochement des peuples*, Organe Officiel mensuel de la Fédération Internationale des ligues contre l'antisémitisme, sous-titré « un journal vivant, libre et fort » (176, rue Montmartre, à Paris, 2°).

117 Archives ANOM. Série I 21 66-67 ; 21 87 ; 21 178 ; 21 188-190 Groupements politiques et Relation avec les non juifs.

production de pièces justifiant les droits au maintien des inscriptions sur les listes électorales avant le 30 mars 1939 (au plus tard jeudi 30 mars 1939, à 11 heures, au bureau des listes électorales, Hôtel de Ville, boulevard de la République)¹¹⁸. Laure Blévis a étudié la question de la radiation des listes électorales pour Sidi-Bel-Abbès¹¹⁹.

C'est dans une autre lettre du 31 mars 1939, adressée à Sylvain Halff, qu'Albert Confino rapporte le traitement par le journal *Alger Républicain* de la radiation des listes électorales de cent-cinquante électeurs juifs à la demande de Henri Lautier et à la suite de la révision des listes électorales depuis février de la même année. Le rabbin Tabet, dont les deux fils sont morts pendant la Première Guerre mondiale, compte parmi les cent-cinquante électeurs juifs radiés des listes électorales et, par conséquent, exclus de la vie politique locale. Le journal précise que sur les 6 à 7 000 électeurs juifs algérois, cent-cinquante ne relevaient pas du décret Lambrech en date du 7 octobre 1871 et ne pouvaient de ce fait pas bénéficier du décret Sarraut du 16 janvier 1939 du fait de l'absence d'ascendants paternels inscrits sur les listes électorales d'Algérie¹²⁰.

Le décret en date du 16 janvier 1939, qui est signé du Président de la République, est dû au ministre de l'Intérieur, Albert Sarraut (J. O. du 17 janvier 1939). Surtout, l'application du décret Sarraut fut provoqué par l'affaire de la radiation des listes électorales des juifs de Sidi-Bel-Abbès dont le maire, Bellat, ouvertement franquiste et antisémite notoire avait rayé des listes électorales des électeurs juifs. L'affaire, qui alla devant le Conseil d'État conduit donc à l'élaboration du décret Sarraut le 16 janvier 1939. C'est ainsi que dans son édition du 30 mars 1939, la rédaction-administration du journal *Alger Républicain* revient sur cet épisode de Sidi-Bel-Abbès en soulignant les connexions entre les deux affaires à travers la publication de l'article de Roger Menicucci titré : « Un nouvel acte de démesure de M. Rozis et de ses amis. De Sidi-Bel-Abbès à Alger le racisme hitlérien ». Le journaliste y évoque la stratégie électoraliste ainsi que la collusion entre Rozis et Henri Lautier, agent de la propagande antijuive en Algérie. Roger Menicucci, qui parle de « parfaite opportunité du geste de la bande de Rozis », précise que les services municipaux ont, volontairement, attendu le 28 mars 1939, soit quarante-huit heures avant la clôture des listes électorales, pour signifier aux intéressés de justifier leur maintien de leur inscription sur les listes électorales. Le journaliste dénonce tout autant les manœuvres politiques que l'alignement de la classe politique locale et de l'administration publique coloniale aux idées hitlériennes¹²¹.

L'affaire des communistes comme les événements de Constantine ou l'affaire de la radiation des listes électorales représentent, à plus d'un titre, des moments de mobilisation politique favorisant l'inclusion des juifs algérois dans la vie politique locale. Outre le rôle des notables communautaires dans le processus de politisation, les juifs algérois sont largement mobilisés dans la vie de la cité du fait du degré plus ou moins élevé d'instruction, favorisant ainsi une démocratisation de la vie politique locale.

5. L'école : la question des primes d'arabe et l'état d'ignorance du prolétariat juif

L'école constitue un autre vecteur de la politisation des juifs algérois en situation coloniale, favorisant leur inclusion dans la vie politique locale. Dans les rapports de l'AIU ou du CJAES, des notables communautaires assimilés, insistent tout particulièrement sur la nécessaire extirpation de l'élément arabe du judaïsme local. Ils saluent avec force le processus de « désarabisation » forcée, malgré des formes de résistance et de résilience, moins, en réalité, à Alger que dans les marges du pays. En effet, si l'état d'instruction dans la ville d'Alger repose tout à la fois sur la vitalité et sur la densité des établissements scolaires (laïques comme religieux), dans le reste du territoire, les

118 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

119 BLEVIS Laure, « Une citoyenneté française contestée. Réflexion à partir d'un incident antisémite en 1938 », *Histoire de la justice*, 2005/1, N°16, p. 111-122.

120 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

121 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

populations juives demeurent majoritairement arabisées et faiblement instruites en raison d'un réseau d'écoles communales et confessionnelles plus lâche. Ce contraste renforce finalement l'argumentaire essentialiste, porté par les membres du Consistoire israélite par exemple et les tenants d'une historiographie diffusionniste (les juifs de la capitale seraient plus assimilables que ceux du reste du pays) et, partant, l'idée d'une singularité de la communauté juive d'Alger dont le niveau de « francisation » serait le plus abouti.

La question des primes d'arabe

La question des primes d'arabe réactive la problématique de la double appartenance et, en ce cas d'espèce, la dichotomie entre arabité et francité dans le cadre de l'élaboration de catégories juridiques en situation coloniale. C'est ainsi que le CJAES évoque la question des primes d'arabe dans son rapport datant du 16 décembre 1920, lequel mentionne le décret du 2 octobre 1920, qui modifie celui en date du 24 juillet 1890 : la catégorie « instituteurs français d'origine européenne » est remplacée par celle d' « instituteurs français d'origine », précisément, « indigène ». Les primes d'arabe sont attribuées au certificat d'aptitude à l'enseignement de l'arabe parlé, au brevet de langue arabe ou kabyle ou des dialectes berbères. Les instituteurs et les professeurs d'écoles primaires supérieures d'origine algérienne sont donc exclus des primes d'arabe de cent francs, trois-cents francs et cinq-cents francs au motif de la pratique courante de l'arabe qui serait leur langue d'origine. Or, d'après le rapport du CJAES, la langue arabe, qui n'est parlée que dans les régions de l'intérieur, n'est plus parlée par la majorité des juifs de la capitale, qui, pour pouvoir l'enseigner dans les écoles, doivent accomplir de longues et coûteuses études¹²². La question des primes d'arabe, qui mobilise les représentants des associations juives locales, conduit à une intense correspondance, favorisant leur inclusion dans la vie politique.

Par ailleurs, cet épisode montre la difficulté des autorités coloniales à définir les juifs de la colonie, assignés *de facto* à une double identité constitutive de la situation coloniale : Français juridiquement, mais renvoyés régulièrement à leur « indigénité », ce qui est inacceptable pour les membres du CJAES ou du Consistoire, attachés au projet républicain « assimilationniste ».

L'ignorance du prolétariat juif

Les notables juifs algérois déplorent le déficit d'instruction chez les familles plus pauvres comme en témoigne Albert Confino, dans une lettre du 17 avril 1930 adressée au président de l'AIU, qui rend compte de l'état d'ignorance générale du prolétariat juif. D'après lui, à Tlemcen les enfants vagabondent dans les rues en raison du déficit de place dans les écoles communales, condition de l'obtention du certificat d'études. Plus grave, les parents ne se soucient guère de la situation, du fait de leur manque d'instruction. Ce déficit d'instruction s'explique également, selon le secrétaire général de l'AIU à Alger, par la faiblesse des débouchés dans les secteurs dits qualifiés. En dépit de son attachement au projet d' « assimilation » donc de « francisation » des juifs de la colonie, Albert Confino souligne l'état d'ignorance du prolétariat juif du pays dans les savoirs religieux, l'histoire sainte et la catéchisme mosaïque du fait de l'absence de Talmud-Torah. La pauvreté peut expliquer cette situation dans la mesure où l'enseignement religieux dans les Talmud-Torah implique pour les parents le paiement d'une rétribution destinée au rabbin chargé de l'apprentissage de la lecture des textes sacrés à partir d'un simple syllabaire ou d'un livre de prières dont dispose la synagogue. Les représentants des associations juives algéroises s'alarment de l'état d'indigence religieuse et matérielle des communautés juives d'Algérie en dehors de la capitale, devant l'absence d'organisation, de rituels, de Bibles et de tableaux de lecture, de registres d'inscriptions, de cahiers d'appel et de listes d'élèves. Finalement, le caractère exsangue de cette communauté juive à l'échelle

122 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

du pays rend difficile l'évaluation exacte de la population scolaire, évaluée, cependant, à environ moins de deux-cent-cinquante élèves. Le fort absentéisme de ces élèves, du fait, notamment, du laxisme des autorités rabbiniques, expliquerait l'état d'ignorance dénoncé par les membres du CJAES.

« *Les élèves ne savent même pas lire couramment ou réciter une prière par cœur. C'est le néant.* »¹²³.

De ce fait, si les membres du CJAES déplorent tout autant le très faible niveau d'instruction que l'état d'indigence religieuse du prolétariat juif de Tlemcen, c'est en partie pour mieux souligner le fort degré d'éducation des juifs de la capitale, insérés dans la vie politique et sociale du fait du consentement au projet républicain d' « assimilation » et son corollaire la « francisation ».

L'inclusion dans la vie politique passe donc par le renoncement à la tradition au profit de la « modernisation » par le haut : l'État français colonial dans la double tradition colbertiste puis jacobine, d'abord, les autorités consistoriales, ensuite. Émile Durkheim a souligné le rôle de l'État dans l'éducation et la pédagogie, en précisant que « L'éducation est chose éminemment sociale ». En effet, en ce cas d'espèce, le rôle de l'État colonial consiste à construire un être social nouveau, éduqué à partir d'un socle culturel, politique et religieux commun et suivant des systèmes et des institutions scolaires assurant la socialisation, qui est donc inhérente à l'éducation. L'éducation, qui procède d'une logique « *top down* » à la recherche d'un idéal, participe au développement de l'enfant qui doit renoncer à son état primitif asocial (« indigène ») pour devenir un homme nouveau social (« Français »)¹²⁴. L'école devient donc aussi bien un vecteur et qu'un relais de la politisation assurant la socialisation des jeunes générations par la transmission concertée et coordonnée des traditions¹²⁵ (inventées¹²⁶) et des principes républicains.

6. L'armée : le patriotisme « de bons citoyens » éprouvé

L'armée représente également un vecteur de la politisation des juifs algérois, particulièrement après la Première Guerre mondiale, tandis que s'exporte en Algérie le sentiment patriotique français. La figure antique du citoyen-soldat s'impose alors dans les sources et les témoignages comme un nouveau modèle de citoyenneté. Cette citoyenneté active, en arme, se trouve réactivée en fait à la suite de la défaite militaire de la France face à la Prusse en septembre 1870 : les soldats français sont inférieurs à leurs adversaires tant en termes d'effectifs qu'au niveau de la conduite de la guerre, de la stratégie et de la logistique. Ainsi, les historiens antiquisants, Numa-Denis Fustel de Coulanges et Theodor Mommsen, à propos du devenir de l'Alsace et de la Moselle, ont cherché à comprendre les raisons de l'infériorité française dans une Europe de plus en plus dominée par le système politique bismarckien. C'est donc dans la crainte d'un réveil allemand que se manifeste dès 1919 à Alger l'esprit patriotique sous la forme de discours, de chants, de rites et de symboles républicains.

Au lendemain de la fête nationale du 14 juillet, le CJAES souligne dans une lettre datant du 15 juillet 1919, adressée aux citoyens français, la volonté « assimilationniste » ainsi que le patriotisme des juifs algériens. Surtout, le CJAES condamne toute forme d'inertie politique et sociale tout en précisant le nombre de juifs morts pendant la guerre (2 000), de Légions d'honneurs (31), de médailles militaires (112), de citations diverses (1 000) du fait de leur attachement à la France. Pour les membres du CJAES, la manifestation du patriotisme français au lendemain de la guerre et,

123 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

124 DURKHEIM Émile, *Education et sociologie*, *Op. Cit.*

125 MAUSS Marcel, *Essais de sociologie 1901-1934*, *Op. Cit.*

126 HOBBSAWM Eric, RANGER Terence (dir.), *L'Invention de la tradition*, *Op. Cit.*

surtout, au moment de la célébration de la Révolution française, représente tout autant l'une des conditions de l'insertion des juifs algériens dans la vie politique et sociale qu'un rempart contre l'argumentaire antisémite visant à les associer à l'isolement et au repli communautaire plutôt qu'à l'« assimilation » à la « civilisation » française. Bien plus, pour les membres du CJAES, qui se définissent comme de « bons citoyens » soucieux de l'unité de la France, l'attachement à la République française, garante du principe « assimilationniste », doit précéder toute autre forme d'appartenance, d'« identification »¹²⁷ et de solidarité communautaire¹²⁸.

Plus encore, le rapport d'Albert Confino, datant du 16 décembre 1920, qui souligne à nouveau l'attachement des « Français Algériens de religion juive » à la mère-patrie, indique que leur patriotisme républicain lors du Premier Conflit mondial, est la manifestation de la reconnaissance à une France généreuse et inclusive. De ce fait, pour Albert Confino, c'est le décret Crémieux du 24 octobre 1870 qui a introduit les juifs « indigènes » algériens dans la nation française, d'une part, et dans la modernité, d'autre part. Cette vision « émancipatrice » portée et incarnée par les membres assimilés du CJAES participe à la construction de l'argumentaire diffusionniste visant à valoriser l'apport d'éléments extérieurs (exogènes à la tradition et/ou « civilisation » judéo-arabe) dans le processus de politisation des juifs de la colonie.

« Ces juifs à qui on déniait tout courage et tout sentiment de patriotisme se battirent comme des lions. Que ce fût à la MARNE, en CHAMPAGNE ou dans la SOMME ; en PICARDIE, dans l'YSER, à VERDUN comme aux Dardanelles, ils ont fait preuve des plus hautes vertus militaires et formèrent de leur poitrine un rempart à la France. C'est par milliers qu'ils tombèrent au CHAMP D'HONNEUR. [...] il serait infiniment regrettable de laisser dans l'ombre et perdu pour la postérité tant de glorieux faits d'armes, tant d'héroïsme dépensé et tant de sang généreusement versé[...] »¹²⁹.

Pour le CJAES, la Première Guerre mondiale doit constituer un tournant législatif : le patriotisme des juifs de la colonie manifesté durant le conflit doit leur permettre de devenir des Français de pleins droits. Ainsi, dans son rapport du 16 décembre 1920, le CJAES précise que le décret en date du 13 septembre 1904 maintient toujours les juifs de la colonie en état d'« indigénité ». En effet, ce décret interdit aux juifs algériens de prendre part aux adjudications des terres domaniales, exclusivement réservées aux Français de la métropole ou bien aux Européens naturalisés français (1889), afin d'encourager la colonisation européenne en Algérie.

« [...] qu'un sujet des pays ennemis, allemand ou autrichien qui s'établirait en Algérie et y obtiendrait sa naturalisation, aurait le droit d'acquérir des terres domaniales, alors que le juif né dans le pays, Français, fils de Français, et ayant versé son sang pour la Patrie, en serait écarté[...] »¹³⁰.

Le CJAES a donc fait saisir de la question des terres domaniales d'Algérie les représentants algériens à la Chambre. Dans le même temps, le Conseil général de Constantine puis la Commission départementale d'Alger ont fait voter une mention demandant l'abrogation du décret. Le président du CJAES a multiplié les déplacements à Paris, présentant, en vain, des mémoires à des parlementaires.

De même, dans une lettre adressée au président de l'AIU à Paris datant du 30 mai 1922, Albert Confino insiste également sur le patriotisme des juifs algérois.

127 BRUBAKER Rogers, « Au-delà de l'identité », *Op. Cit.*

128 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

129 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

130 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

« A la suite du retour des corps des glorieux soldats morts au Champ d'honneur, au nombre de 106 dont sept Israélites, parmi lesquels le fils aîné du Colonel Mayer, des funérailles importantes ont été organisées par la Ville d'Alger, avec le concours de toutes les Sociétés patriotiques de notre ville. »¹³¹.

Aussi, le président de la société Est-Haïm souligne dans un communiqué relatif à la cérémonie d'inauguration de l'école rabbinique au grand temple de la place Randon¹³², le patriotisme des juifs d'Alger.

« Que le jour ne tardera pas où nos enfants, par leur foi, par leur savoir, par leur dévouement, par leur patriotisme, feront honneur à leurs familles, à notre culte, à notre cité, à notre pays, car ils observeront toujours la voie de Dieu, car ils pratiqueront toujours la justice et l'Équité, car ils aimeront Dieu et la France, de tout leur cœur, de toute leur âme, de tout leur pouvoir. »¹³³.

Une prière pour la République française, sous le titre d' « Hymne de la Victoire », composé par Isaac Morali, est récitée, témoignant du fort attachement des représentants des associations juives locales à la France. Le pays y est personnifié et qualifié de nombreux superlatifs : « Patrie » « émancipatrice », « civilisatrice », bienfaitrice ou encore protectrice face aux menaces extérieure et intérieure.

« PREMIER COUPLET

*Bénis, Seigneur, notre Patrie,
Protège-la du haut des Cieux!
Franche et droiture nourrie,
Comble-la de biens précieux. (bis)
Délivre de toute souffrance
Cette nation au grand cœur,
Et ses fils te loueront en chœur
Éternel, soutien de la France.*

REFRAIN

*Dieu de miséricorde, Auguste et Tout-Puissant,
Accorde (bis) à ce pays, un bonheur incessant.*

DEUXIEME COUPLET

*Bénis aussi la République
Et son séculaire étendard
Abritant le peuple biblique
Qui vers Toi lève le regard. (bis)
Des fruits de sa grande Victoire,
Qu'elle jouisse dans ses fiefs.
Bénis ses soldats et leurs chefs*

131 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

132 Archives de la wilaya d'Alger. Fonds Cartes. Alger, 1931.

Cartothèque de la gare d'Agha. Alger. Photographie de la place Randon.

133 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

Tout couverts d'Honneur et de Gloire

REFRAIN

*Dieu de miséricorde, Auguste et Tout-Puissant,
Veille (bis) sur notre État, rends le plus florissant.*

TROISIEME COUPLET

*Hâte le jour messianique
Qu'ont annoncé tes Saints Voyants.
Pour te servir, O Maître unique,
S'uniront les divers croyants (bis)
Que d'Innone l'astre étincelle!
Alors les guerres cesseront
Et les nations sœurs crieront :
« Vive la Paix Universelle! »*

REFRAIN

*Dieu de miséricorde, Auguste et Tout-Puissant,
Bénis (bis) et préserve le monde renaissant. »¹³⁴.*

Bien plus, une lettre anonyme du 9 avril 1935 adressée à Jules Carde, gouverneur général de l'Algérie, évoque la « mission civilisatrice » de la France. L'auteur, qui insiste sur son devoir patriotique en se qualifiant de « bon Français », souligne la grandeur de la France, tout en s'alarmant de la montée des actes antisémites à Alger. L'auteur tient à souligner le contraste entre la « mission civilisatrice » de la France, perçue ici comme bienfaitrice, et les violences antijuives.

« Il est inadmissible que la Ville d'Alger prolongement de la mère Patrie soit à ce point.[...] (pays qui passe pour être le plus civilisé du monde) va être d'ici peu entaché. Je reviens d'Allemagne et les juifs sont moins brimés qu'à Alger. C'est à vous Monsieur le Gouverneur de prendre immédiatement un arrêté pour punir de prison 1 an à tout agitateur qui viendra troubler la ville soit verbalement soit par un journal tel que la feuille de choux « L'ÉCLAIR », le directeur de ce journal doit être incarcéré dans le plus bref délai. Pensant avoir fait mon devoir de bon Français pour le rayonnement dans le monde de notre chère Patrie. »¹³⁵.

Le bulletin de la FSJA rapporte les propos d'Élie Gozlan sur le patriotisme, dans un article titré « Les causes de l'antisémitisme en Algérie ».

« La Grande Guerre, en permettant aux juifs algériens de payer à la France, leur dette de reconnaissance, ne leur a-t-elle pas reconnu implicitement et indiscutablement, du fait que plus de 2.000 d'entre eux tombèrent pour une sainte défense, le libre exercice de leurs droits civils et politiques. Certes, ils ne firent, ainsi que le déclara M. Violette, lors de l'inauguration au cimetière israélite d'Alger, du Monument aux Morts des soldats juifs, ni mieux ni moins bien que leurs

134 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

135 Archives ANOM. Série 1K 38 Groupements antisémites.

camarades européens ou musulmans. Ils accomplirent leur devoir simplement, mais pouvait-on croire qu'au lendemain de la grande tragédie mondiale, les mêmes cris de haine, les mêmes excitations de la presse européenne algérienne, odieuse, néfaste, antifrançaise, allaient impunément toujours, redoubler ses appels à la violence, à la haine, répudiant jusqu'à la fraternité née sur les champs de batailles ? »¹³⁶.

La Dépêche Algérienne (le siège du journal se trouve 9, boulevard Laferrière à Alger¹³⁷), publie, le 30 mars 1936 dans le contexte des élections législatives, les propos de Paul Cuttoli et d'Émile Morinaud, rapportés par A. Zannett. Cet article, publié sous le titre « Premières réflexions sur le « découpage » des circonscriptions d'Alger. Une épreuve décisive pour les israélites », revient sur l'importance des symboles républicains ainsi que sur le patriotisme héroïque des juifs de la colonie.

« Le drapeau tricolore est le drapeau de tous les Français de ce pays ; tous, ici, lui ont consenti les plus héroïques sacrifices [...] je [Paul Cuttoli] trouve que les Israélites ont fait lors de la grande guerre et sur les champs de bataille tout leur devoir »¹³⁸.

Dans son édition du 28 avril 1936, *L'Écho d'Alger* publie l'article de A. Souquet (« Plus de vingt mille personnes ont suivi les obsèques de Léon Kalifa, tué rue d'Isly ») qui indique que le défunt Léon Ben Kalifa était pupille de la nation, dont le père était mort pendant la Grande Guerre, dans une ambulance, à proximité du front, quelques heures après avoir été intoxiqué par les gaz.

«[...] notre patrie a besoin de tous ses enfants pour s'épanouir harmonieusement, au dedans comme au dehors [...] elle ne saurait tolérer que tant de courage, tant de sang généreux pussent être dépensés en pure perte, servir d'aliment aux luttes fratricides [...] »¹³⁹.

Le bulletin de la Fédération des sociétés juives d'Algérie, principal journal communautaire, publie dans son numéro du mois de décembre 1936, sur la même page que la réponse au R.P. Bliquet, un article d'Albert Lellouche. Cet article intitulé « A la mémoire des Israélites morts pour la France » évoque la constitution, à la suite de la bataille de Verdun, du comité l'Ossuaire, en souvenir aux victimes du conflit, et où tous les cultes sont représentés : le judaïsme est symbolisé par un mur, des Tables de la Loi, les Douze tribus, et, en lettre de bronze, des inscriptions bibliques¹⁴⁰.

Dans son numéro 27 du mois de novembre 1936, la rédaction du bulletin revient sur le patriotisme des « soldats israélites ». L'article intitulé « Le 1^{er} Novembre à Alger » indique, qu'en dépit de la dimension chrétienne de la fête de la Toussaint, l'Association culturelle israélite a tenu à s'y associer avec ferveur et reconnaissance à la demande du général Deschamp et au nom du « Souvenir Français » et de la « Sainte Cause ». L'article précise qu'à 10 heures, le général Deschamp, à la tête des membres du comité du « Souvenir Français » qu'il préside, arrive au cimetière israélite accompagné du général Catroux, commandant le IX^e corps, du docteur Rouquet, représentant la municipalité, du commandant Boutry, représentant le gouverneur général, Rancière-Gance, représentant le préfet d'Alger, des généraux Laure, commandant la division, Pennès, commandant l'armée de l'Air, de l'amiral Mottet, de l'intendant général Alibert, du général Bristch, commandant la brigade, et d'une nombreuse suite. Ils sont reçus à l'entrée de la nécropole par Kanoui, président du CJAES, entouré des membres du Consistoire, et par le Grand Rabbin Eisenbeth. L'article précise que le général Catroux s'incline devant les centaines de noms de soldats juifs gravés sur les tables

136 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.
Le Bulletin de la Fédération (7/1935 n°14)

137 Archives de la wilaya d'Alger. Fonds Cartes. Alger, 1931.

138 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

139 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

140 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

de marbre, au sein du monument aux morts, avant que le général Deschamp prononce un discours en soulignant la vaillance et l'abnégation des soldats français, qui sans distinction de race ou de religion, sont morts pour la France. Le général Deschamp insiste sur l'importance de conserver la mémoire du conflit. D'après l'article, le grand rabbin Eisenbeth remercie, dans une allocution, le président du « Souvenir Français » en indiquant que le patriotisme est la meilleure preuve de l'union et de la paix entre les hommes¹⁴¹.

Le bulletin, qui rapporte, dans son numéro 20 de février 1936, le déroulement d' « Une réunion de la Fédération des Sociétés Juives d'Algérie » (tenue le 14 janvier 1936 à 18 heures, à Alger), évoque deux distinctions honorifiques. William Oualid, président d'honneur de la FSJA, et d'Albert Lellouche, son vice-président, sont honorés de la rosette d'officier de la Légion d'honneur. Cette réunion à caractère officiel témoigne tout à la fois du rôle des membres des associations locales dans le processus de politisation et de l'affirmation, ou à tout le moins l'émergence d'une nouvelle élite juive, davantage assimilée et sécularisée. C'est l'attachement à la France et, partant, l'engagement militaire qui ont conduit à la distinction sociale de William Oualid et Albert Lellouche en présence de la notabilité algéroise : E. Mesguich, président de la FSJA, Eisenbeth, Grand Rabbin, Bacri, Lellouch, Sultan, Akrif, Narboni, Senanès, Soussy, Hadjadj, Dahenne, Saffar, Smadja, Gozlan ; avec la présence de mesdames Eisenbeth, Marcel Lévy, M. Mesguich ; alors que sont excusés les épouses Stora-Sudaka, Phitoussi, Meyer et Albert Confino, Schebat, W. Midioni. Au cours de cette réunion élitiste, le commandant Lipmann, le professeur Sylvain Lévi et le colonel Edmond Mayer prononcèrent des discours visant à souligner les mérites « de ces grandes et nobles figures du judaïsme »¹⁴².

De même, l'attribution de certificats de bonne conduite favorise l'inclusion dans la vie politique en même temps que la distinction sociale et, par voie de conséquence, la fragmentation sociale. Ainsi, un certificat de bonne conduite, délivré à Quimper le 20 août 1938, est attribué par le colonel Mast, commandant du 137^e régiment d'infanterie au soldat de deuxième classe Lucien Séror, né le 27 février 1916 à Alger¹⁴³.

Dans une lettre du 31 mars 1939, adressée à Sylvain Halff, Albert Confino évoque le rabbin Tabet dont les deux fils morts pendant la Première Guerre mondiale¹⁴⁴.

Dans une lettre-requête du 1er juin 1943, adressée au gouverneur général d'Alger, Édouard Bensimon (sis 5, rue Duveyrier (angle rue Daguerre) à Alger, et propriétaire de l'immeuble 42, avenue Malakoff à Alger¹⁴⁵), qui conteste le compte de gestion placé sous administration provisoire de M. Prisset, par l'application de l'article 10 de l'arrêté du 3 avril 1943, met l'accent sur son patriotisme et sur sa décoration de la Légion d'honneur pour fait de guerre, afin de garder la jouissance de son immeuble¹⁴⁶.

L'inclusion dans la vie politique passe donc par l'inclusion dans l'armée, la reconnaissance des états-majors, la distinction sociale par les honneurs militaires et les citations, et la conservation de la mémoire de guerre par les monuments aux morts. Ainsi, la citoyenneté se conjugue avec le patriotisme pour réincarner en situation coloniale la figure du citoyen-soldat. Jürgen Habermas a étudié le passage de l'*ethnos* au *demos* à la faveur de la diffusion des principes républicains.

« Dans le creuset de la conscience nationale, ce qui relevait d'une provenance imputée aux sujets s'est en effet transformé en appropriation consciente des traditions. La nationalité d'origine s'est ainsi muée en nationalisme acquis [...] la conscription générale n'était que le revers des droits civiques. En étant prêt à combattre et à mourir pour la patrie, on faisait

141 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

142 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

143 Archives ANOM. Série K Administration départementale.

144 Archives AIU. Fonds Algérie 1C 1 à 6 : Antisémitisme.

145 Archives de la wilaya d'Alger. Fonds Cartes. Alger, 1931.

146 Archives ANOM. Séries F Sûreté générale, police administrative, hygiène publique.

preuve à la fois de conscience nationale et d'esprit républicain. »¹⁴⁷.

L'armée constitue autant un important vecteur de la politisation et de l'unité nationale, qu'un ferment de la fragmentation sociale et un facteur de division entre les « bons » et les « mauvais » Français.

Chapitre III

Manifestations de la démocratie locale

La vie politique se passe enfin dans l'espace public qui devient le lieu tout à la fois de l'expression de la vie politique locale et de l'appropriation de l'exercice politique. La rue algéroise participe du processus d'« émancipation » politique et sociale à travers des mécanismes d'inclusion en même temps qu'elle est traversée par des tensions entre le maintien de la tradition et le consentement à la « modernisation ».

Comment dès lors se manifeste la vie politique à l'échelle infra-urbaine ?

Dans quelle mesure l'espace public en situation coloniale favorise-t-il le développement de la démocratie participative et, par voie de conséquence, l'insertion des juifs algérois dans la vie politique locale ?

7. Les meetings et les réunions publiques

Les lieux de réunions publiques constituent des lieux éminemment politiques du fait de leur localisation, de leur situation, de leur fréquentation, en d'autres termes, de leur centralité. Un certain Constant, commis des PTT, est l'organisateur de la réunion communiste au Modern-Cinéma tenue le dimanche 21 mai 1922, comme l'indique *La Dépêche Algérienne*. Cet ancien combattant, membre de l'Association républicaine des anciens combattants (ARAC), dont le secrétaire est Henri Barbusse et qui regroupe près de 100 000 adhérents, prône un pacifisme de combat.

« J'affirme avec l'honneur que personne n'a crié : « A bas les morts ! » ce qui ne signifie rien. Cependant, de 250 300 poitrines est sorti ce cri : « A bas la guerre ! » N'était-ce point à cause d'elle que ces morts défilaient ? »¹⁴⁸.

Dans une lettre du 29 novembre 1935 adressée à Sylvain Halff, Albert Confino évoque la tenue d'une réunion publique au Majestic, organisée par le président des Croix de feu, Brice, dont l'antisémitisme est dénoncé. En effet, à la suite de l'entretien entre le grand-rabbin, Eisenbeth, et le chef du cabinet du gouverneur, Chevreux, Sylvain Halff rencontra à Paris le gouverneur général de l'Algérie afin de l'entretenir de montée des actes antisémites à Alger¹⁴⁹.

De même, des papillons datant de 1936 rapportent l'organisation de meetings dans le cadre de la campagne législative :

« CITOYENS

Dimanche matin l'insulteur COSTON annonça une réunion Boulevard Baudin. Le citoyen BATAILLON et ses amis sont partis de Bab-el-Oued où ils donnaient eux-mêmes une réunion et sont allés porter la contradiction, ils ont fait voter un ordre du jour flétrissant l'antisémitisme par les 800 Électeurs réunis par l'insulteur COSTON, où était donc à ce

147 HABERMAS Jürgen, *L'intégration républicaine. Essais de théorie politique*, Op. Cit.

148 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

149 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

moment le candidat FIORI? Pourquoi n'est-il pas allé lui aussi protester Boulevard Baudin. Électeurs Jugez FIORI
Hier mardi à 2h42 un ami de COSTON a tiré des coups de revolver sur un ouvrier. Pendant que cet enfant du peuple se débat contre la mort, place de Chartres, FIORI n'a pas honte de faire couler l'anisette. FIORI a choisi pour trinquer gaiement [sic] cette heure de deuil. Électeurs Jugez FIORI »¹⁵⁰.

Dans le numéro 20 de 1936, le bulletin de la FSJA rapporte le déroulement d' « Une réunion de la Fédération des Sociétés Juives d'Algérie », à Alger, le 14 janvier 1936, à 18 heures, sous la présidence de E. Mesguich, président de la FSJA.

« Le Bulletin de la Fédération a souligné avec satisfaction la franche déclaration faite au sein d'une réunion Croix de Feu d'Algérie et par laquelle Me Jean Bricaut sut, en des paroles vraiment françaises, répudier l'odieux antisémitisme et déclarer ignoble la conduite des dirigeants allemands qui firent effacer des stèles funéraires les noms des soldats juifs allemands morts pour la défense de leur ingrate Patrie. Nous n'avons cessé de travailler à tout ce qui doit rapprocher les éléments de la population, à repousser les atteintes à la foi, à la pensée d'autrui [...] Aux différents congrès ou conférences qui, cet été, se sont tenus à Lucerne, nous avons eu le plaisir de déléguer notre jeune compatriote André Akrif, membre de la Fédération. »¹⁵¹.

Dans son édition du dimanche 19 avril 1936, *La Dépêche Algérienne* évoque l'organisation d'une réunion publique le 18 avril. C'est au cours de cette réunion tenue à Blida que le colonel de La Roque des Croix de Feu appelle à voter pour les quatre circonscriptions du département d'Alger dans le cadre des élections législatives des 26 avril-3 mai 1936. Casimir de La Roque rappela donc à Blida sa volonté de ne pas s'associer au candidat antijuif, Henri Coston (première circonscription d'Alger), avant d'inviter les adhérents du mouvement à porter leurs voix sur les candidats : Léonide Bertin, entrepreneur, conseiller général, issu de l'URDS, pour la première circonscription d'Alger ; Lucien Richier, colonel en retraite, adjoint au maire, républicain national, pour la deuxième circonscription ; André Mallarmé, député sortant, ancien ministre, issu de la gauche radical, pour la troisième ; et Maurice Dourin, agriculteur, républicain national, la quatrième¹⁵². L'appel du colonel de La Roque des Croix de Feu, mouvement ultra-nationaliste, témoigne de sa volonté de fédérer par-delà les clivages politiques traditionnels. Les réunions publiques représentent ainsi tout autant des vecteurs que des lieux de la politisation favorisant l'inclusion dans la vie politique d'une grande vitalité mais aussi d'une grande violence au milieu des années trente. C'est au cours de ces réunions publiques que sont placardées des affiches (imprimées pour la plupart chez ARFI (4, rue Champlain, à Alger¹⁵³)), dont le contenu rend compte des rivalités et des antagonismes politiques et idéologiques dans une violente surenchère. Ainsi, une affiche électorale des Croix de Feu témoigne non seulement des rivalités politiques mais aussi de la violence du discours politique. Dans cette affiche, placardée lors d'une réunion publique tenue à Alger, avant le premier tour des élections législatives (le 26 avril 1936), Casimir de La Roque, après avoir appelé à voter pour le candidat de la gauche radicale dans la troisième circonscription d'Alger, invite finalement ces adhérents à se détourner de ce vote au nom de son attachement à la liberté et aux valeurs républicaines. Le colonel de La Roque y qualifie André Mallarmé de « laquais » et d' « infâme »¹⁵⁴. Les principes républicains de l'unité, de la liberté et du patriotisme dominant dans les discours eu égard à celui

150 Archives ANOM. Série F 14 Police et maintien de l'ordre.

151 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

152 Archives AIU. Fonds Algérie 1C 1 à 6 : Antisémitisme.

153 Archives de la wilaya d'Alger. Fonds Cartes. Alger, 1931.

154 Archives ANOM. Série F 14 Police et maintien de l'ordre.

prononcé par Elbaze Mouche qui insiste sur ces thématiques à forte charge républicaine avec en toile de fond la licéité de la présence française en Algérie.

« Nous sommes tous [...] Catholiques, musulmans et Juifs, la même croyance en un même Dieu [...] Tous les Français sont nationalistes puisqu'ils placent la France au-dessus de tout. Les nationalistes ne doivent pas oublier que seule l'Union fait la force, et en pratiquent l'Union, ils feront la preuve qu'ils sont de « bons Français ». [...] le vrai « Patriotisme » n'est pas le monopole de personne ; et les vrais patriotes sont ceux qui savent s'unir et se grouper autour du drapeau tricolore [...] « Français debout ! », clame-t-on depuis quelques jours ; mais, debout contre quoi ? Debout contre qui ? Contre des frères, au sein d'une même Patrie ? Quelle aberration ! [...] Dans notre France, il ne doit y avoir qu'un même désir de fraternité de tous ses enfants pour que la République soit forte [...] et respectée de tous.

Vive la France républicaine.

Vive l'union de ses enfants !

Vive l'Algérie ! »¹⁵⁵.

La thématique du patriotisme pacifique occupe une place de plus en plus importante dans les discours politiques, ce qui contraste avec le patriotisme belliciste de l'extrême-droite antisémite, témoignant en cela de la volonté de paix sociale tout autant que d'unité nationale. Ainsi, une affiche électorale évoque le grand rassemblement pacifique organisé notamment par Georges Bessière pour les élections législatives de 1936. Ce grand rassemblement pacifique, organisé le samedi 25 avril 1936, soit un jour avant le premier tour des élections législatives, vise à unifier les Algérois au-delà des clivages politiques et idéologiques ainsi que des différentes composantes sociales et culturelles constitutives de la société coloniale. L'affiche précise que ce défilé de protestation pacifique, « muette et digne », au départ, à 15 heures, de la place du Gouvernement à Alger jusqu'au monument aux morts¹⁵⁶ vise à rassembler symboliquement les infirmes, les mutilés de guerre, les indigents, les femmes et les enfants, qui doivent précéder le cortège. L'affiche indique que trois écharpes doivent être portées par trois jeunes filles : la catholique en bleu, la juive en blanc, et la musulmane en rouge. Sept camions automobiles, destinés à recueillir des vêtements, des chaussures, des meubles, des vivres ou encore du linge distribués le soir-même aux chômeurs, doivent suivre le cortège¹⁵⁷. Ce moment témoigne à bien des égards de la politisation des exclus de la citoyenneté : « indigènes », femmes, enfants. L'espace public devient le lieu de la politisation par excellence. Ce grand rassemblement pacifique montre ainsi comment des exclus des droits civiques et politiques s'approprient l'espace public politisé. La thématique du pacifisme se trouve désormais associée à celle de la lutte contre l'antisémitisme, comme l'atteste une affiche électorale de Bernard Lecache, président de la LICA (Ligue Internationale contre le Racisme et de l'Antisémitisme ou le Fraternité des Peuples Section Maison-Carrée). Bernard Lecache, écrivain (« fils spirituel de Séverine », comme le souligne l'affiche), orateur reconnu, candidat aux élections législatives de 1936 à Alger, organisa un grand meeting public et contradictoire le lundi 15 mars 1936, à 20 heures 30, à l'El Dorado Cinéma, afin de sensibiliser les Algérois à la démocratie ainsi qu'à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme¹⁵⁸.

Dans son numéro 54 de juin-juillet 1939, le bulletin revient sur l'affaire de l'imam Bendali Mahmoud Kahoul, muphti à la grande mosquée d'Alger, mort le 2 août 1936 d'un violent coup de poignard en plein cœur. Cet article titré « La Justice s'est prononcée. Nos amis : le Cheikh SI TAIEB EL OKBI et M. ABBAS TURQUI ont été acquittés » indique que se tenait au stade

155 Archives ANOM. Série F 14 Police et maintien de l'ordre.

156 Archives de la wilaya d'Alger. Fonds Cartes. Alger, 1931.

157 Archives ANOM. Série F 14 Police et maintien de l'ordre.

158 Archives ANOM. Série F 14 Police et maintien de l'ordre.

municipal, à quelques kilomètres du lieu du crime, une réunion éminemment importante : 50 000 hommes étaient réunis pour entendre les délégués musulmans rendre compte de la mission qu'ils venaient de remplir à Paris. Un cahier de doléances fut présenté au gouvernement français, qui avait reconnu le bien fondé des revendications et en avait promis la réalisation. Akacha accusa du meurtre du muphti d'Alger le chef des oulémas d'Algérie, le cheikh Si Tayeb El Okbi et Abbas Turki, négociant, très connu dans la capitale. L'instruction, qui dura que trente-trois mois, mena à de violents incidents. Face à ces accusations, le docteur Marcel Loufrani, médecin juif, qui avait entendu le Cheikh El Okbi le 2 août 1936, au stade municipal d'Alger, pris sa défense. Il eut la conviction que le cheikh El Okbine pouvait avoir inspiré pareil forfait¹⁵⁹.

L'espace public permet ainsi l'inclusion des exclus des droits politiques (juives) et des marginalisés du jeu politique (juifs) dans la vie de la cité. De façon paradoxale, les tentatives de marginalisation des juifs algérois du jeu politique contribuèrent au contraire à les intégrer davantage dans la vie politique locale. La lutte contre l'antisémitisme devient un argument politique majeur favorisant des carrières (Bernard Lecache) ainsi que la promotion des idées pacifistes dans la société coloniale (LICA).

8. Les cafés maures et les cafés concerts de la Basse-Casbah : le *chaabi*, une expression artistique démocratique

L'inclusion dans la vie politique passe également par les lieux de sociabilité comme les cafés maures et les cafés concerts de l'« *Outa* », depuis le marché de la place de la Lyre (premier marché couvert et principal lieu de ravitaillement, créé en 1879) jusqu'à la rue Bruce¹⁶⁰, la partie basse de la Casbah d'Alger, autrefois marécageuse. Les habitants du quartier donnent à ces lieux de sociabilité, illustrés notamment par le peintre Charles Brouty (1897-1984), une dimension politique, par leurs activités et leurs discours, ce qui concourt à rendre la rue exclusive aux hommes.

Selon Omar Carlier, le café reste le lieu de la masculinité algéroise par excellence, « lieu de sociabilité, de la convivialité, de la civilité, mais aussi des heurts »¹⁶¹. Espace économique et social, le café offre à la fois des prestations de service et des comportements collectifs de vie de groupe. Le café prend une dimension particulière où se forment des groupes liés par des affinités, des associations culturelles et sportives, des mouvements idéologiques et politiques où l'individu (assis seul au comptoir) et le groupe d'individus (discutant autour d'une table de politique, de l'actualité, de sport ou de musique) ont leur place. Situé surtout au niveau des ruelles sinueuses, adjacentes à la rue de la Lyre¹⁶², le café maure est un espace pittoresque, exigu, de forme carrée, entouré de bancs où se consomme la *chemma*, le tabac maure. Le café, qui est servi le « *kahwadji* », coûte seulement un sou. Sa préparation consiste à broyer les grains et à mélanger la poudre obtenue à l'eau. Les cafés maures de la médina sont considérés comme des établissements de troisième classe, souvent insalubres, incommodes, dangereux et assimilés aux asiles de nuit, ce qui contraste avec la vision idyllique défendue par Julien Duvivier dans *Pépé le Moko*¹⁶³. L'attribution de licences de cafés est accordée à un nombre limité de musulmans, en fonction de leur loyauté et leur coopération avec les autorités de police¹⁶⁴. Les cafés peuvent se définir selon l'appartenance régionale ou nationale du propriétaire : ainsi, le café des Sétifiens de la place Randon ; le café des Jijéliens de la rue Rempart Méké ; le café des Marocains à la rue Bruce¹⁶⁵. Nicole Partouche se souvient des odeurs des cafés

159 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

160 Archives de la wilaya d'Alger. Fonds Cartes. Alger, 1931.

161 CARLIER Omar, « Le café maure. Sociabilité masculine et effervescence citoyenne (Algérie XVIIe-XXe siècles) », *Annales. ESC*, 45e année, n°4, 1990, p. 975-1003 ; « Les enjeux sociaux du corps. Le hammam maghrébin (XIXe-XXe siècles), lieu pérenne, menacé ou recréé », *Annales. HSS*, 55e année, n°6, 2000, p. 1303-1333.

162 Archives de la wilaya d'Alger. Fonds Cartes. Alger, 1931.

163 *Pépé le Moko* de Julien Duvivier, 1937.

164 Entretien avec Mohamed Khaznadji. Alger, 2003-2004.

165 Archives de la wilaya d'Alger. Fonds Cartes. Alger, 1931.

maures de la Casbah.

« Dans cette partie d'Alger, il y avait un nombre infini de cafés maures. Les ruelles du Lézard, Porte-Neuve¹⁶⁶ étaient imbibées d'une odeur constante, celles du café et du thé à la menthe »¹⁶⁷.

Avec l'apparition du phonographe, le café, qui accueille davantage de jeunes, se spécialise, devenant le café-concert ou le café des sports de la rue Bruce¹⁶⁸ tenus par des Européens. Mohamed Khaznadji indique que la rue Bruce est le lieu tout autant de la créativité artistique que du foisonnement des idées politiques.

« La rue Bruce était animées par des cafés-concerts qui accueillait tous les après-midi les artistes du moment »¹⁶⁹.

Comme l'a souligné Omar Carlier¹⁷⁰, les cafés-concerts sont des lieux de divertissement pour une clientèle composée essentiellement d'Européens. Le plus fréquenté était celui tenu par Mouzinou, un juif amateur de musique orientale. L'engouement pour la musique orientale coïncide avec le développement du phonographe et de la TSF. Les concerts de musique égyptienne, diffusés par la TSF, tous les mardis soirs, depuis le mois de juin 1924, et deux fois par mois, à partir de 1928, rassemblent une clientèle européenne comme musulmane.

Cette évolution est constitutive des mutations sociales et culturelles des Algérois, qui adoptent des attitudes politiques nouvelles à mesure que progressent dans l'opinion publique les idées démocratiques ou de pacifistes, mais aussi racistes et antisémites. C'est à l'arrière-salle, enfumée par les joueurs de dominos, « Bastos » à la main, que s'élaborent des programmes, des stratégies politiques et des plans d'action syndicale. Le café est politisé selon l'obédience politique et idéologique du propriétaire, souvent militant à un parti ou adhérent à un syndicat. Le café est également le lieu de la diversité où se côtoient marchands, négociants, artistes, militants, retraités, étudiants, chômeurs, etc. Le café devient alors un espace de la parole et de la discussion. Le café se spécialise aussi en corps de métier : le café des cheminots, par exemple. La fréquentation permet de mesurer le niveau de popularité d'un établissement : le Tantonville, situé sur la place de l'Opéra¹⁷¹, est de loin le plus fréquenté de la capitale, accueillant une clientèle d'hommes politiques, d'écrivains ou d'artistes. Cependant, la fréquentation des cafés du quartier de la Lyre ne reste pas fermée à la seule clientèle prolétaire, car de nombreux artistes reconnus se représentent dans ces établissements de la Basse-Casbah. Les musulmans se retrouvent dans les cafés-maures où se reproduisent des artistes de musique *chaabi*. Le café devient dans l'entre-deux-guerres le lieu d'expression de la *can'a* (musique arabo-andalouse), porté par Edmond Yafil, juif algérois, puis du *chaabi* (en arabe, « populaire »). C'est à la suite du décès de cheikh Nador, qu'al-Anka crée le genre *chaabi*, inspiré de la musique arabo-andalouse. Ses instruments sont le banjo, le luth, la mandole et le piano. Son rythme lent en introduction (*muqaddima*) s'accélère jusqu'à prendre un élan étonnamment puissant. Ses textes reposent sur des proverbes, des maximes polaires, des versets du Coran. De musique de « caf' conc » à une musique satirique et plus engagée, le *chaabi* présente un caractère plus social et politique que le répertoire arabo-andalous (*can'a* et *nouba*). Ses textes évoquent de plus en plus les préoccupations quotidiennes des musulmans comme la cherté de la vie, puis plus tard la situation

166 Archives de la wilaya d'Alger. Fonds Cartes. Alger, 1931.

167 Entretien avec Nicole Partouche. Marseille, 2002.

168 Archives de la wilaya d'Alger. Fonds Cartes. Alger, 1931.

169 Entretien avec Mahmoud Messekddji. Alger, 2003-2004.

170 CARLIER Omar, « Le café maure. Sociabilité masculine et effervescence citoyenne (Algérie XVIIe-XXe siècles) », *Annales. ESC*, 45e année, n°4, 1990, p. 975-1003.

171 Archives de la wilaya d'Alger. Fonds Cartes. Alger, 1931.

coloniale. Ses artistes sont des « *yaouled* » de la Casbah, souvent de d'origine kabyle comme Hadj al-Anka, l'auteur de la chanson « Achki fi Khnata », un hymne à mots couverts en langue vernaculaire à l'indépendance. Les cafés-concerts du quartier de la Lyre accueillent, dans les années 1930-1940, les plus grands artistes de la musique populaire en langue dialectale, parmi lesquels, cheikha Fetma, qui succède à la grande cantatrice, Meriam Fekaï, Hadj Merzaq, Mohamed Gour, Lili Larbaci, juif algérois qui rencontre un grand succès auprès des juifs algériens¹⁷². Déjà la période allant de 1900 à 1923 fut marquée par une grande production de poésies populaires en langues dialectales, qui se distingue de la langue orale algéroise, qualifiée par Paul Achard de « *salaouètches* ».

« [...] un idiome formé d'argot latins déformant toutes les langues mères, d'un espagnol changé en pataouète, d'un maltais en dialecte arabe, d'un romain transformé en un amalgame fait de tous les idiomes italiques, d'un hébreu devenu yiddish composite, enfin d'un français ayant pris figure de *sabir* [...] »¹⁷³.

Ces langues se mêlent les unes aux autres, jusqu'à former des triptongues, c'est-à-dire la réunion de trois syllabes en une seule. La fréquentation des cafés illustre parfaitement le processus d'« acculturation » par les lieux de sociabilité masculine. Contrairement à Edmond Yafil, qui parla couramment et quotidiennement le dialecte algérois et porta le *sarouel* et la chéchia dans la tradition judéo-arabe, les juifs algérois des années 1930-1940 (soit soixante-dix ans après le décret Crémieux) sont largement francisés. Même s'ils ne parlent pas couramment l'arabe dialectal, les juifs algérois connaissent néanmoins des mots courants de la langue orale, utilisés parfois comme surnoms et désignant le physique (« *smina* »), la profession (« *caoudji* »), la condition (« *yaouled* »), ou le statut (« *frankaoui* »). Véritable institution, le café a suscité l'intérêt des historiens et des sociologues. Benjamin Stora a souligné que la rue est le lieu de la culture vernaculaire¹⁷⁴. Jocelyne Dakhlija a parlé de « *lingua franca* » pour qualifier la réunion de dialectes méditerranéens européens et maghrébins¹⁷⁵. Selon Jacques Derrida, la superposition de deux sociétés distinctes entraîne un bilinguisme inéluctable, avant une « déculturation » aux dépens de la souche autochtone, puis une « acculturation » de celle-ci au profit de la culture dominante de l'allochtone¹⁷⁶. Paul Achard fait du café un second domicile où les hommes se retrouvent devant une tasse de café, un verre d'anisette, un jeu de dominos ou une discussion animée, avec toujours de la *kémia* (assortiments d'olives, d'œufs, de *tramousses*, de grains de maïs, d'*andoubelbeiss*, de petites patates, etc.) à grignoter sur le comptoir ou sur le guéridon, si bien que les hommes sortent de l'endroit les poches pourvues de taches en anneau laissées par le gras des *kémia*, des *blisblis* (olives pimentées, anchois, escargots, fèves, etc.), des cacahuètes, des *tablos* (beignets) et de la *carantita* (une sorte de polenta à la farine de pois chiches)¹⁷⁷. De même, le sociologue algérien Djarffar Lesbet définit le café comme « le prolongement du logement »¹⁷⁸.

Cafés, bars et buvettes du quartier de la Lyre attirent une clientèle d'habitants et de passants, qui agit sur l'image de ces lieux de sociabilité. Les buvettes de la rue de la Lyre (sis 1, 3 et 17¹⁷⁹), dont le très fréquenté Bar des Réclames, deviennent autant de lieux de causerie et de politisation où la clientèle, principalement européenne et juive, passe beaucoup de temps autour d'une anisette (dont

172 Entretien avec Youssef Touaïbia. Alger, 2003-2004.

173 ACHARD Paul, *Salaouètches : évocation pittoresque de la vis algérienne en 1900*, 1939, réédition, Paris, Balland, 288 p.

174 STORA Benjamin, *Histoire de l'Algérie coloniale (1830-1954)*, Paris, La Découverte, 2004, 124 p.

175 DAKHLIA Jocelyne, *Lingua franca. Histoire d'une langue métissée en Méditerranée*, Arles, Actes Sud, 2008, 591 p.

176 DERRIDA Jacques, *Le monolinguisme de l'autre*, Op. Cit.

177 ACHARD Paul, *Salaouètches : évocation pittoresque de la vis algérienne en 1900*, Op. Cit.

178 LESBET Djarffar, *La Casbah d'Alger, gestion urbains et vide social*, Alger, OPU, 1985, 235 p.

179 Archives de la wilaya d'Alger. Fonds Cartes. Alger, 1931.

la fabrication est réglementée depuis les arrêtés d'octobre 1922 et de décembre 1926).

Parfois, les lieux de sociabilité deviennent le prolongement de l'espace intime, familial. Les femmes juives empruntent des passages discrets évitant la foule compacte et masculine de la rue de la Lyre pour des visites de voisinage ou *ziara*, de cimetières, de bains maures (pour le rituel mensuel du *miqve*). Cependant, de plus en plus influencées par la mode parisienne de « la garçonne » (le roman très controversé de Victor Marguerite paraît en 1921), les jeunes femmes plus ou moins aisées sortent au cinéma, fréquentent les bals, les plages et les piscines, et surtout participent aux conférences publiques organisées par les mouvements sionistes européens et palestiniens dès les années 1930¹⁸⁰.

Ces lieux de sociabilité favorisent non seulement l'attractivité d'un espace urbain populaire, mais la participation à la vie de la cité et, partant, l'inclusion politique des juifs comme des musulmans. En effet, c'est au café maure de la rue du Léopard qu'est créé, à la vieille du Mouloud (la fête religieuse qui célèbre l'anniversaire du Prophète ainsi que l'unité et la cohésion de la *umma*), le 7 août 1921, le Mouloudia club algérois (MCA), club de football fondé par Abderahmane Aouf, issu d'une famille aisée et ancien élève de l'école franco-musulmane du boulevard Gambetta¹⁸¹. Il s'agit de la première société sportive de jeunes musulmans, « *yaouled* » de la Casbah, engagés socialement et politiquement, à l'exemple des musiciens de *chaabi*. De même, Suzanne Machtou souligna que le café fut le lieu autant de réflexion que de création, eu égard à la création de la société de gymnastique, *L'Espérance Algéroise*, fondée par son beau-père et ses fils à son retour de la guerre en 1918¹⁸².

La rue algéroise devient donc un espace tout à la fois culturel et politique dans lequel s'élaborent des programmes et des discours, s'organisent les stratégies électorales et se construisent des carrières.

9. La rue algéroise : les sociabilités politiques du quartier de la Lyre

Selon le sociologue Abd al-Rahman Ibn Khaldun du début du XVe siècle, la séparation en groupes dans une cité se fait naturellement en fonction des affinités ou de l'appartenance à une lignée, qui pousse les individus à s'attacher les uns les autres¹⁸³. Selon Fernand Braudel, au XVIe siècle, se trouve à Alger la diaspora juive méditerranéenne et européenne, représentée par les grandes familles espagnoles (Stora, Duran, Seror, Benhaïm, Oualid, Ayache, Morali, Tolédo, Valensi) ; portugaises (Bensaïd, Aboulker, Enriques) ; italiennes (Veniciano) ; française (Serfaty, Narboni) ; allemandes (Aschenazi, Dreyfus)¹⁸⁴. D'après Nassima Driss, « la ville est non seulement le produit du présent, mais aussi héritage du passé, et comme tel contribue à la survie des modes de production passés »¹⁸⁵. Durant le long entre-deux-guerres, la rue algéroise, et particulièrement le quartier de la Lyre, devient le lieu des permanences et des mutations dans lequel s'ordonnent les sociabilités politiques.

Le quartier de la Lyre : entre permanences et mutations

180 Entretien avec Houria Belaïd. Blida, 2002-2004.

181 Archives de la wilaya d'Alger. Fonds Cartes. Alger, 1931.

182 Entretien avec Suzanne Machtou. Paris, 2002-2014.

Photographie en couverture, *Élie Machtou entouré de ses fils au sein de L'Espérance Algéroise*, 1937.

183 IBN KHALDOUN Abou. Zeid. Abdou Rahman., *Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale, Muqaddima*, 1377, réédition et traduction fr. Alger, Berti Éditions, 2003, 1 575 p.

184 BRAUDEL Fernand, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Tome II : *Destins collectifs et mouvements d'ensemble*, Paris, Armand Colin, 1949, 628 p.

185 DRIS Nassima, *La Ville mouvementée : espace public, centralité, mémoire urbaine à Alger*, Paris, L'Harmattan, 2002, 436 p.

Dans une ville majoritairement française¹⁸⁶, le quartier de la Lyre¹⁸⁷ représente une sorte de trait d'union et le point de rencontre des quatre axes de la capitale participant de la formation d'une « société de contact »¹⁸⁸ : au nord, la Casbah musulmane ; à l'est, le quartier français d'Isly-Michelet ; au sud, le quartier italien de la Marine ; à l'ouest, le quartier espagnol de Bab El Oued¹⁸⁹. La rue de la Lyre fut percée entre 1845 et 1865 dans la partie inférieure de la Casbah, selon le tracé rectiligne orienté est-ouest formulé par le plan Chassériau et Mac Carthy et le projet Guiauchain. Réalisée par les entrepreneurs Redon et Stucklé, la rue de la Lyre, qui descend en pente douce vers la Cathédrale Philippe II sur quatre cents mètres de long et huit mètres de large, est bordée de galeries à arcades, réalisée entre 1859 et 1862 sur le modèle de la rue Rivoli à Paris, d'où l'appellation de rue Napoléon jusqu'à la chute du Second Empire en 1870, date à laquelle la Troisième République confie l'administration de l'Algérie au pouvoir civil aux dépens de l'Armée. Les immeubles mitoyens sont de style méditerranéen néo-classique, pourvus d'une couverture avec attique de trois à quatre étages dont la hauteur s'élève à environ seize mètres. Le percement de la rue de la Lyre comme celui de la rue Randon au nord, toutes deux situées entre deux places éponymes, sont initialement destinés à faciliter la circulation des troupes armées demeurant à l'abri de l'intensité du soleil et de l'humidité. Espace approprié, la rue de la Lyre témoigne de l'importance des emprunts en termes d'architecture et d'urbanisme en terrain colonial. L'étiquette de « rue juive » remonte aux années 1870, consécutives au départ des Français et à l'installation d'activités commerciales et artisanales occupées essentiellement par des juifs¹⁹⁰. Edouard Dalles, dans son *Alger, Boufarik, Blida et leurs environs* (1879) décrit la rue de la Lyre comme « la rue juive par excellence, par ses habitants et ses magasins »¹⁹¹. D'après Gabriel Esquer, la rue de la Lyre « a été longtemps considérée comme le quartier juif d'Alger et les centre du commerce israélite dans la ville »¹⁹². *La Revue Algérienne* parle de la rue de la Lyre comme d'un espace dans lequel s'imbriquent « les éléments d'espèces différentes, mais où les Israélites dominent »¹⁹³. Selon René Lespès, le quartier de la Lyre rassemble, dans l'entre-deux-guerres, 82 % des juifs d'Alger¹⁹⁴. Plus récemment, Jean-Louis Planche a démontré que « les juifs sont nombreux en Basse-Casbah autour de la rue de la Lyre et de la place du marché »¹⁹⁵. En dépit du caractère ségrégué de la Basse-Casbah, le terme de ghetto, péjoratif et largement discuté dans l'historiographie, ne convient pas pour qualifier le quartier de la Lyre du projet républicain d'assimilation et du processus de francisation. La ville d'Alger compte en 1926 166 600 Européens et 59 600 Musulmans dont le solde naturel est négatif en 1921 : 1 290 naissances contre 2 134 décès, tandis que le solde naturel des Européens reste positif durant l'entre-deux-guerres avec 2 641 naissances contre 2 140 décès. Cependant, le recensement quinquennal de 1931 indique une inversion de la situation côté musulman avec un solde naturel positif du fait de la politique hygiéniste menée dans l'entre-deux-guerres : 4 374 naissances contre 3 421 décès. D'après le dénombrement du 7 mars 1926, le quartier de la Lyre, correspondant au troisième arrondissement, est un espace densément peuplé, avec 1 182 habitants l'hectare, pour une superficie faiblement étendue allant, du nord au sud, de la place de Chartres à la place Randon et, de l'est à l'ouest, de la place de la Lyre à la Cathédrale Philippe II.

186 Archives de la wilaya d'Alger 1G 1-6 État civil et Dénombrement de la population d'Alger (1921 ; 1926)

187 Archives de la wilaya d'Alger Bâtiments départementaux et Services du logement 5K 82 Édifices publics (1852-1962) ; 7K 74 Vétusté des immeubles de la Basse-Casbah (1852-1962).

188 BLANCHARD Emmanuel et THENAULT Sylvie, « La société du contact en Algérie coloniale », *Le Mouvement social*, n°236, 2011/3, p. 3-7.

189 Archives de la wilaya d'Alger. Fonds Cartes. Alger, 1931.

190 Entretien avec Belkacem Babaci. Alger, 2002-2004.

191 DALLES Edouard, *Alger, Boufarik, Blida et leurs environs*, Alger, A. Jourdan, 1888, 257 p.

192 ESQUER Gabriel, *Alger et sa région*, Paris, B. Arthaud, 1957, 177 p.

193 *La Revue Algérienne*, avril 1937.

194 LESPES René, *Alger. Étude de Géographie et d'Histoire urbaines, Op. Cit.*

195 PLANCHE Jean-Louis, SELLAM Sadek, YOUNESSI Brahim, « Les lieux de l'algérianité » ; « Un réformateur venu du désert, cheikh El Okbi », in JORDI Jean-Jacques, PLANCHE Jean-Louis (dir.), *Alger 1860-1939. Le modèle ambigu du triomphe colonial*, Paris, Autrement, 1999, p. 188-203 et 204-209.

Dans le contexte de crise du bâtiment et, partant, du logement de l'entre-deux-guerres, le quartier de la Lyre demeure un quartier populaire, surtout après le départ des habitants les plus aisés en direction du centre-ville Isly-Michelet-Telemly-Mustapha ou de la périphérie Saint-Eugène-Bouzaréah. Les listes de recensements quinquennaux et celles établie en l'application des mesures antijuives de 1840-1942 permettent d'établir de véritables généalogies ainsi que des trajectoires et, par conséquent d'appréhender les phénomènes de permanences et de mutations. Ainsi, les listes établies en application des articles 5 et 8 des lois du 7 octobre 1940 et du 2 juin 1941, de l'article 4 de la loi du 18 février 1942 et de l'article 6 du décret du 19 octobre 1942 relatifs au nouveau statut des juifs permettant d'identifier et de localiser les familles juives d'Alger ainsi que leurs parcours et le processus d'inclusion sociale et politique par la « francisation » et la sécularisation du judaïsme algérois¹⁹⁶. Ainsi, Henri Haïm Aboulker, né le 12 décembre 1890 à Bougie, réside 11, rue de la Lyre au moment de l'application de la loi du 7 octobre 1940, tandis que son frère cadet, Maurice, né le 5 décembre 1895 à Bougie, habite 47 rue, d'Isly. Tous deux nés Français et issus de la deuxième génération d' « Israélites Français d'Algérie » sous l'empire du décret Crémieux, les frères Aboulker sont maintenus dans la citoyenneté française à la suite d'une demande administrative auprès de la préfecture d'Alger en 1940. Aussi, le processus de francisation s'observe-t-il dans l'adoption de prénom français, même si le frère aîné possède un second prénom juif, mais également dans les mobilités urbaines dictées par des phénomènes d'ascension sociale, puisque Maurice Aboulker, médecin, réside en 1940 dans le quartier français de la capitale, alors que Henri, également médecin, demeure dans le quartier juif. Le cas des frères Aboulker n'est pas isolé dans la mesure où un nombre non négligeable de juifs nés dans les années 1890 et dans le tournant du siècle portent deux prénoms, français et juif, grandissent dans le quartier de la Lyre et migrent vers les quartiers français, comme le montre l'exemple de Roger Makhlouf Bélaïche, né le 26 mai 1899 à Alger, sis 139, chemin du Telemly, après une enfance passée à la rue de la Lyre, et maintenu dans la citoyenneté française à la suite de la procédure administrative de recours auprès de la préfecture d'Alger en 1940. De même, Pierre Abraham Djian, né le 16 mars 1914 à Alger, habitant 129, rue Michelet en 1940, est maintenu dans la citoyenneté française pendant la Seconde Guerre mondiale et l'un de ses corollaires, le contexte d'application de l' « aryanisation économique »¹⁹⁷. Suzanne Machtou, qui souligne sur le cachet populaire du quartier de la Lyre, insista sur l'engagement politique et syndical de ses habitants, parmi lesquels Marcel Bélaïche.

« La rue de la Lyre étaient un quartier ouvrier où les gens votaient majoritairement à gauche. Beaucoup appartenaient à des syndicats et participent activement à la vie sociale et politique. Monsieur Bélaïche était délégué municipal de gauche...une grande figure de la politique locale. Il possédait plusieurs immeubles dans la ville, mais surtout, il a fait beaucoup pour le quartier. »¹⁹⁸.

Ce témoignage, qui montre l'importance des représentants de la vie politique locale dans les questions sociales ainsi que dans les mémoires, ne doit pas occulter la singularité du parcours de Marcel Bélaïche. Cependant, ni l'antisémitisme dans années 1930, ni l' « aryanisation économique » et le *numerus clausus* du début des années 1940 n'ont empêché des ascensions sociales, ni ralenti réellement des carrières. Les marges de manœuvre constituèrent à bien des égards des formes de résistance au processus d'exclusion de la vie politique.

Le quartier de la Lyre¹⁹⁹ est tout à la fois le lieu des solidarités par delà les catégories rigides de l'administration coloniale et celui des sociabilités, favorisant la participation active à la vie de la

196 Archives Nationales de Birkhadem.

197 Archives Nationales de Birkhadem.

198 Entretien avec Suzanne Machtou. Paris, 2003.

199 Archives de la wilaya d'Alger. Fonds Cartes. Alger, 1931.

citée et, partant, le développement d'une « société de contact »²⁰⁰ au-delà des oppositions inhérentes à la situation coloniale, comme le souligne Lisette Arnaud.

*« A la rue de la Lyre, tout le monde se connaît, des voisins aux commerçants.
S'ils n'étaient pas de la famille, ils étaient amis de la famille.
On pouvait compter sur tout le monde. »²⁰¹.*

Les femmes juives : entre exclusion et inclusion dans la modernité

La vie politique implique enfin la participation des femmes à la vie de la cité à travers les qualités d'enseignantes, de bienfaitrices et de médaillées participant à l'« émancipation » et à leur inclusion politique, même si elles restent exclues des droits civiques et politiques.

Les femmes juives, notamment les plus âgées sont-elles associées aux pratiques superstitieuses. Ainsi, Albert Confino, qui témoigne des conditions difficiles du prolétariat juif, souligne ce maintien des femmes juives dans « la vie indigène », dans une lettre du 17 avril 1930 adressée au président de l'AIU à Paris. Précisément, d'après le secrétaire général de l'AIU à Alger, avant la naissance des enfants, dans leur enfance, au moment de la *bar-misva*, du mariage, dans la maladie et à la mort, les femmes juives vivent en milieu de superstitions, de sorcelleries et de croyances aux esprits (*cheddim*), aux amulettes, aux incarnations, aux remèdes empiriques, et aux dévotions au tombeau du « Rabb ». Selon Albert Confino, le pèlerinage au tombeau du rab Ankaoua à Tlemcen connaît chaque année un succès considérable : les femmes juives, qui affluent de tout le Maghreb, y manifestent très souvent des scènes jugées par les représentants de l'AIU scandaleuses. C'est dans ces conditions, que les autorités coloniales décident dès 1930 de baliser le tombeau du rab Ankaoua, qui est dès lors entouré d'une grille en fer forgé et d'une balustrade en ciment armé afin d'empêcher la foule de l'approcher et de s'y livrer à de véritables actes d'idolâtries. La vente d'anisette est également prohibée dans l'enceinte du cimetière pour canaliser tout acte de violence²⁰². La problématique du maintien dans la tradition du fait les pratiques superstitieuses chez certaines femmes juives, le plus souvent âgées et originaires des marges de l'Algérois, semble à l'évidence bien installée dans le discours des représentants de l'AIU comme de ceux du Consistoire qui n'eurent de cesse que d'œuvrer pour la promotion du principe républicain d'« assimilation » des juifs de la colonie. Cependant, l'idée d'une impossible « assimilation » des femmes juives est battue en brèche par la mise en place de mesures visant à l'éducation et à la formation des jeunes filles notamment par la création d'écoles professionnelles. Ainsi, le chef de la Sûreté départementale évoque la création d'écoles mozabites à destination des filles dans une lettre du 22 novembre 1934 à l'adresse du préfet chargé des Affaires Indigènes. Une école de tapis est destinée à l'usage des jeunes filles. La communauté juive de Ghardaia comptait en 1922 220 tisserandes²⁰³. Les femmes juives sont ainsi souvent associées à des tâches et à des fonctions précises, comme l'indiquait un rapport de l'AIU datant du 14 juin 1922 :

« [...] le tissage de la laine étant réservé exclusivement aux femmes juives. »²⁰⁴.

Néanmoins, des femmes peuvent occuper des postes d'enseignantes et de formatrice favorisant leur inclusion dans la vie de la cité. Ainsi, un rapport de l'AIU datant du 31 décembre 1920 mentionne le rôle d'une certaine madame Machtou, professeur d'hébreu, dans l'éducation des jeunes filles.

200 BLANCHARD Emmanuel et THENAULT Sylvie, « La société du contact en Algérie coloniale », *Op. Cit.*

201 Entretien avec Lisette Arnaud. Paris, 2002-2004.

202 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

203 Archives ANOM. Série I Administration des « indigènes ».

204 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

« C'est grâce à son zèle et à son dévouement que 13 d'entre elles ont reçu le diplôme de fin d'Études [...] »²⁰⁵.

De même, dans son numéro 51 de mars 1939, le bulletin de la FSJA publie un communiqué relatif à l'apprentissage et à l'éducation des jeunes filles en précisant le dévouement des dirigeantes de l'Œuvre d'apprentissage des jeunes filles, parmi lesquelles une certaine madame Zermati, qui rédigea notamment le compte rendu moral tiré de l'assemblée générale du 1er mars 1939. Madame Zermati organisa également la vente de charité (1938) ainsi que la kermesse (11 mai 1939). Surtout, elle dirigea les travaux de rénovation de l'atelier grâce à la bienfaisance des membres souscripteurs des associations : installation électrique et installation d'un lavabo plus moderne, les plafonds. Les parquets furent revêtus de balatum. L'atelier, le bureau, le magasin où sont installés la manutention et les vestiaires à penderies, de même que les armoires, glaces et casiers, ont été peints à l'huile, dans une teinte verte. L'atelier fut doté d'un mobilier neuf : chaises confortables, tables de couture avec tiroirs individuels, rebords et repose-pieds recouverts de plaque aluminium, rideaux bonne femme, vert et crème. Les jeunes filles, une quarantaine, eurent toutes des blouses roses²⁰⁶.

Cet exemple témoigne de l'inclusion des femmes juives dans la vie de la cité nonobstant leur exclusion des droits civiques et politiques. Des rapports du CJAES insistent sur le rôle des bienfaitrices. En juillet 1919, le comité mentionne parmi ses membres souscripteurs le docteur Germaine Attias dont le don s'élève à 50 francs²⁰⁷.

De même, un rapport de l'AIU de juillet 1919 mentionne parmi les membres bienfaiteurs, la veuve Azoulay (née Azoubib), épouse de Joseph Azoulay, qui verse la somme de 10 000 francs (soit le tiers du montant total versé)²⁰⁸.

Par ailleurs, ces initiatives peuvent conduire à des distinctions officielles. Ainsi, une médaille de la Famille française fut décernée à Rebica Sennegon, née Chiche, à Paris le 6 février 1931 par le Président de la République Française, Gaston Doumergue, sur le rapport du ministre de la Santé publique, Camille Blaisot²⁰⁹.

Bien que réservée à une élite éduquée, cette distinction sociale permet une insertion des femmes juives dans la vie de la cité, ce qui témoigne des marges de manœuvre possibles en situation coloniale.

L'inclusion des juifs algérois dans la vie politique locale passe donc par l'engagement associatif, la participation à l'action sociale ainsi que les manifestations dans l'espace publique.

205 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

206 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

207 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

208 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

209 Archives ANOM. Série K Administration départementale.

Deuxième partie

LES ELECTIONS, LA REPRESENTATION POLITIQUE ET LA CRAINTE « D'ETRE SUBMERGE SOUS LES FLOTS DES ELECTEURS JUIFS » : LES JUIFS ALGEROIS, UN SUJET POLITIQUE, EN MARGE DE LA VIE POLITIQUE

Les juifs algérois, au centre d'enjeux électoraux, sont contraints par des tentatives d'exclusion de la vie politique du fait de la réactivation du sentiment antijuif. En effet, l'exclusion des juifs algérois de la vie politique coïncide avec la montée des discours et des actes antisémites, qui culminent dans le long entre-deux-guerres, avec un pic à partir du milieu des années 1930. Cette période peut être qualifiée de « seconde vague antijuive », après celle de 1898. Alger devient à nouveau le lieu d'affrontements politiques. Le rejet des juifs algérois de la vie politique, qui s'exprime surtout lors des campagnes électorales, interroge les rapports entre juifs et non juifs (chrétiens et musulmans).

De manière paradoxale, les juifs d'Alger représentent un sujet politique majeur, mais en marge de la vie politique du fait de la production de discours antisémites ainsi que de la mise en place de mesures antijuives à partir de 1940.

Cette seconde partie vise donc à observer les formes d'exclusion de la vie politique à la faveur de l'antisémitisme idéologique, mêlé en antisémitisme institutionnel dans le contexte de la Seconde Guerre mondiale. Ces tentatives d'exclusion peuvent rencontrer d'autres issues que le silence ou l'inertie : l'assimilation ou le sionisme.

Chapitre IV

La seconde vague antijuive : de l'affaire des étudiants à l'affaire Coston-MacDonald

Les juifs algérois représentent un sujet politique crucial dans le contexte de la seconde vague antijuive visant à les exclure de la vie politique. Les représentants des associations juives locales, comme Henri Aboulker, ont cherché à comprendre les origines de l'antisémitisme par la publication régulière de rapports et une intense correspondance. L'antisémitisme culmine lors des élections législatives d'avril-mai 1936 avec la polarisation d'acteurs politiques majeurs, comme l'abbé Bollon ou Henri Coston. En effet, « l'année terrible » 1936 représente une période de grande tension politique à Alger.

Comment dès lors les juifs algérois, au centre des débats politiques, furent-ils violemment exclus de la vie politique ? Aussi, dans quelle mesure les tensions politiques de l'entre-deux-guerres ont-elles favorisé tout à la fois l'élaboration de nouvelles stratégies politiques et l'engagement politique de figures notables du judaïsme algérois ?

10. « Les racines de l'arbre antisémite »²¹⁰ : l'affaire des étudiants (1919) aux événements de Constantine (1934)

L'affaire des étudiants

L'antisémitisme culmine dans l'entre-deux-guerres. Le président du CJAES, le docteur Henri Aboulker précise, en *post scriptum*, dans une lettre au secrétaire général de l'AIU à Paris, en date du 1er juin 1919, le déroulement de l'affaire des étudiants. William Oualid, ancien chef de cabinet d'Albert Thomas et secrétaire général de l'association des fonctionnaires de France, ainsi que Carrus,

210 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

professeur de la faculté des sciences d'Alger, examinateur de polytechnique, commandant d'artillerie, et chef du service de tir antiaérien au GQG, ont pris la tête du mouvement de protestation contre l'exclusion des juifs de certains droits universitaires. Ce mouvement fut inspiré et réalisé par des étudiants en médecine non juifs, élèves des docteurs Benhamou et Charles Aboulker, respectivement médecin et chirurgien de l'hôpital civil Mustapha²¹¹.

Les étudiants juifs de la faculté de médecine d'Alger militent pour un alignement de leur statut d'étudiants sur celui des Français, qui bénéficient de la liberté de réunion et d'association.

Le CJAES adresse le 1er juin 1919 une lettre au secrétaire général de l'AIU à Paris précise que si le recteur de la faculté de médecine, Ardaillon n'a pas réussi à exclure William Oualid, c'est en raison de l'atmosphère de sympathie et de dévouement que ce dernier a réussi à créer.

*« Nous aurions un centre d'opposition de plus à l'antisémitisme, et des plus précieux. »*²¹².

Le document revient également sur les racines de l'antisémitisme en Algérie, qui s'observe dans l'ensemble de la société, mais dont les soutiens proviennent de l'administration coloniale, laquelle tolère les groupements comme les idées antisémites. Le CJAES indique que la « question juive » disparaîtra de la politique lorsque l'administration coloniale combattra fermement l'antisémitisme²¹³. Son président, le docteur Henri Aboulker dénonce l'inaction de l'administration coloniales, jugée selon lui « complice de l'antisémitisme par action et par inaction voulues et préméditées ». Henri Aboulker précise que les autorités coloniales (le préfet, le recteur et le secrétaire général du gouvernement) donnent au « cercle antisémite », leur soutien, leur patronage, leurs cotisations, des salles réservées et des marques de sympathie publiques. Aussi précise-t-il que le recteur Ardaillon reçoit « grossièrement » les membres de l'Union générale dissidente ouverte aux antijuifs. Il souligne également que le recteur s'est opposé il y a quelques années à la nomination à la faculté de droit de William Oualid, qui avait participé au concours de l'agrégation. Oualid, classé troisième, n'a pas été nommé à Alger, tandis que le neuvième de la liste a été promu. Il précise également qu'un officier d'artillerie, docteur et agrégé de mathématiques, Sauveur Carrus n'a été nommé qu'avec peine contre l'avis du recteur Ardaillon²¹⁴.

Bien plus, dans une lettre du 18 juillet 1919, le docteur Henri Aboulker, qui revient sur l'affaire des étudiants, précise que l'administration coloniale a laissé faire sans intervenir, malgré les demandes réitérées du CJAES. Selon lui, les principaux responsables de l'exclusion des étudiants juifs de l'Association générale des étudiants sont le préfet Lefebure, le secrétaire général Bordes, et surtout le recteur Ardaillon, qui se seraient donnée le mérite de la réparation, qui s'est faite en dehors d'eux et sans eux²¹⁵. C'est dans ces circonstances, que le CJAES demanda une enquête auprès du ministre de l'Instruction publique, Laferre et du président du Conseil, Georges Clemenceau afin de réagir sans faiblesse contre l'antisémitisme. D'après Henri Aboulker, l'antisémitisme, qui peut être défini comme un sentiment, « n'est pas, ne peut pas, et ne doit pas être un programme politique ».

L'antisémitisme est, selon lui, « la forme la plus odieuse de la guerre civile », mais également « un des moyens d'action sournois et dangereux employés par les hommes qui ont l'inconcevable espoir d'arrêter l'humanité en marche vers le progrès ». En somme, l'antisémitisme est, selon lui, « l'arme favorite des partis qui veulent atteindre l'idéal et les institutions de la République ». Plus encore, pour le docteur Aboulker, « l'antisémitisme divise les Français d'Algérie où l'égalité n'existe pas pour tous les citoyens et où une catégorie de Français est soumise à des lois d'exception »²¹⁶.

Le CJAES parle dans un rapport du secrétaire général Albert Confino datant du 16 décembre 1920

211 Archives AIU. Fonds Algérie 1C 1 à 6 : Antisémitisme.

212 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

213 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

214 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

215 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

216 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

de « la lutte des races » en Algérie, ce qui témoigne de la « racialisation » de la société coloniale. D'après le rapport, en avril 1919, soit six mois après l'armistice, au moins une trentaine d'étudiants juifs demandèrent à faire partie de l'Association générale des étudiants. Ils furent tous refusés, parce juifs, selon Albert Confino, qui mentionne parmi ces étudiants, des mutilés, des médaillés, et des officiers, en d'autres termes de fervents patriotes français. Surtout, le document précise que l'exclusion fut prononcée par des jeunes gens dont la plupart n'avaient pas encore fait leur service militaire, ou n'avaient pas été au front. Selon Albert Confino, cette injustice a conduit à des protestations véhémentes de la presse locale comme métropolitaine. Il précise que cette mesure exclusive ne fut pas approuvée par la majorité des étudiants catholiques. C'est dans ces circonstances que le CJAES s'adressa au recteur, au préfet, au gouverneur général et enfin au président du Conseil afin de réclamer l'égalité pour tous les citoyens. L'incident donna satisfaction aux différentes organisations communautaires : les étudiants juifs sont désormais admis à l'Association générale au même titre que leurs autres camarades, sans aucune condition ni restriction autres que celles prévues par le règlement²¹⁷. Le CJAES précise que c'est grâce à l'énergique intervention de l'AIU à Paris et son représentant à Alger, Albert Confino, que les étudiants juifs ont finalement obtenu dans l'association des étudiants les mêmes droits que leurs concitoyens non juifs²¹⁸.

Cet épisode témoigne de l'importance des contacts entre les autorités coloniales (l'entrevue avec Steeg) et les notables communautaires, ainsi que des réseaux et des lobbies entre la métropole et la colonie. L'action des représentants du CJAES ainsi que de l'AIU à Alger comme à Paris a contribué à diffuser les principes républicains d'égalité et de fraternité entre concitoyens juifs et non juifs. Surtout, cette entreprise menée par les juifs de la colonie a permis de lutter énergiquement contre tous ceux qui veulent attenter à leurs droits de citoyens français, ce qui a favorisé leur insertion dans la vie politique.

Albert Confino évoque la question de l'antisémitisme et son traitement dans la presse dans une lettre du 15 février 1921 adressée au président de l'AIU à Paris. Il évoque l'article du docteur Aboulker paru dans *La Dépêche Algérienne* dans le cadre d'une campagne antijuive inspirée par l'abbé Bollon, qualifié d'« implacable ennemi à Alger » et l'avocat, maître Rey, candidat aux élections sénatoriales de 1921 face au docteur Aboulker dont il attribuerait son échec. Aussi, l'abbé Bollon est-ill'auteur de l'entrefilet à l'adresse du docteur Aboulker²¹⁹.

Les événements de Constantine

Albert Confino témoigne du traitement dans la presse des événements de Constantine dans une lettre du 8 août 1931 adressée à Bigart, président de l'AIU à Paris²²⁰.

C'est dans ces contextes qu'Albert Confino souligne l'esprit de résistance des juifs algérois face à la montée de l'antisémitisme dans une lettre du 24 août 1921 adressée au président de l'AIU à Paris. D'après le secrétaire de l'AIU à Alger, la résistance juive, soutenue notamment par Steeg, a permis d'« empêcher le retour des événements qui ont rendu tristement célèbre la ville d'Alger en 1898 ».

« [...] M. Steeg, aura été d'un grand réconfort pour quelques-uns des dirigeants de notre Communauté. »²²¹.

La thématique de la résistance juive fut également évoquée dans une lettre du 15 août 1934 adressée à Benedict, dans laquelle Albert Confino rapporte les événements de Constantine.

217 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

218 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

219 Archives AIU. Fonds Algérie 1C 1 à 6 : Antisémitisme.

220 Archives AIU. Fonds Algérie 1C 1 à 6 : Antisémitisme.

221 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

« On n'a pas osé s'attaquer au quartier israélite proprement dit parce qu'on savait que ses habitants se défendraient courageusement et vendraient chèrement leur vie. »²²².

Le décret Sarrault

Bien plus, c'est dans son numéro 50 de février 1939 que la rédaction du bulletin de la fédération évoque le décret Sarrault du 16 janvier 1939 relatif à « la naturalisation des citoyens français d'origine juive ». Ce décret-loi interprète l'arrêté du 7 octobre 1871. L'article titré « Du décret CREMIEUX au décret SARRAULT » provoqua l'indignation de la presse antisémite (qualifiée d' « ennemis de l'ordre public »), qui porta plainte devant le Conseil d'État.

« Les antisémites algériens s'indignèrent, et leur presse renouvela ses clameurs haineuses [...] ils entendent renouveler l'agitation, les brimades, les vexations à l'égard de citoyens qui depuis deux générations ont accompli leur devoir et qui entendent faire respecter leurs droits. »²²³.

En effet, selon la presse antisémite, le décret interprétatif du 16 janvier 1939 dit décret Sarrault serait illégal et arbitraire, car un décret pris par un gouvernement en guerre ne peut être annulé ou modifié que par une loi. Or, le traité de Francfort qui mettait fin à la guerre franco-allemande fut signé le 10 Mai 1871, la France n'était donc plus en guerre. D'après le CJAES, le ministre était bien dans son droit le 16 Janvier 1939, de modifier ou d'interpréter le décret du 7 Octobre 1871, afin de mettre fin au caractère inachevé du décret du 24 octobre 1870 faisant français les juifs algériens des trois départements. Le document précise qu'en 1938 Bellat, le maire de Sidi-Bel-Abbès (qualifié de « gaulois via Espagne ») a tenté de contester le droit de cité à des juifs algériens de nationalité française par application du décret Crémieux du 24 Octobre 1870 et de son additif le décret du 7 Octobre 1871, en proclamant des radiations des listes électorales des citoyens français. Le juge de Paix de Sidi-Bel-Abbès, puis la cour de cassation, ont validé la légalité des radiations décidées par Bellat, ce qui conduit à mettre des juifs hors-la-loi dans la mesure où ils ne bénéficiaient plus de la loi civile de même que de la loi spéciale de 1919, réservée aux seuls « indigènes » musulmans. Par le deuxième décret additif au décret Crémieux de 1870, le président Sarrault consacra en 1939 le statut politique des juifs algériens. Ils sont désormais entièrement Français. Pour Élie Gozlan, le décret Sarrault permet non seulement de parachever le processus de francisation des juifs de la colonie, mais aussi de réaffirmer l'unité nationale. Cette affaire des radiations des listes électorales alimenta les débats sur l'abrogation du décret Crémieux, somme toute, une antienne depuis son adoption en 1870.

« Cet Empire doit vivre par l'union étroite de tous ses enfants sans distinction de race, d'origine, de confession, tous étroitement liés, tous prêts à accomplir leurs devoirs. Souhaitons qu'en haut lieu on puisse songer enfin, dans un sentiment de justice, à leur octroyer les mêmes droits. »²²⁴.

Pour les représentants du CJAES, de l'AIU ou du Consistoire, l' « identification » des juifs de la colonie à la France doit être immuable. Cette vision « assimilationniste » a favorisé la construction d'un « imaginaire national ». Malgré le caractère rigide des catégories juridiques, les autorités coloniales eurent des difficultés à les définir sans contradictions ni contestations. Surtout, c'est la violence qui anima les échanges et les débats politiques. Selon Ferhat Abbas, « l'après

222 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

223 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

224 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

guerre voit revivre le dogme racial en tant que facteur politique et social »²²⁵. Pierre Birnbaum revient sur le procès de Rennes, pour expliquer les origines de l'antisémitisme en France²²⁶. D'après Hannah Arendt, l'antisémitisme français remonterait à l'affaire Dreyfus (1894-1906). La philosophe revient sur l'élection d'une vingtaine de députés en 1898, à la suite d'une campagne antisémite. Aussi distingue-t-elle l'antisémitisme social, lié à une « xénophobie générale » (qui aurait pris fin à la fin de l'affaire Dreyfus), et l'antisémitisme politique, lié à l'idée selon laquelle les juifs constitueraient un « corps séparé ». »²²⁷. Or, les dimensions sociale, économique et politique de l'antisémitisme français sont fortement imbriquées, particulièrement durant le long entre-deux-guerres colonial. En somme, la catégorie de « Français algériens de religion juive » reste floue et évolutive depuis les années 1830 avec la mise sous tutelle du rabinat algérien. Finalement, le décret Crémieux ne représente qu'un moment et non un aboutissement dans le long processus de francisation des juifs algériens.

11. L'année terrible 1936

Les élections législatives du printemps 1936 posent la question de l'inclusion et de l'exclusion des juifs de la vie politique dans un contexte de violence politique à la faveur de la montée du nazisme en Europe avec des ramifications à Alger. C'est dans ce contexte de violence politique que se pose à nouveau la double question de l'inclusion et/ou de l'exclusion de la vie politique.

La question de l'électorat israélite au prisme du projet de découpage des circonscriptions d'Alger et du jeu politique local

La Dépêche Algérienne publie, le 30 mars 1936 dans le contexte des élections législatives, les propos de Paul Cuttoli, directeur politique de *La Dépêche de Constantine*, et d'Émile Morinaud rapportés par A. Zannett. L'article d'A. Zannett titré « Premières réflexions sur le « découpage » des circonscriptions d'Alger. Une épreuve décisive pour les israélites » revient sur le projet de découpage des circonscriptions de la capitale. Paul Cuttoli et Émile Morinaud s'expliquent à propos des électeurs juifs. Le journaliste A. Zannett rappelle le propos antisémite d'Émile Morinaud, député, maire de Constantine, ancien ministre, et directeur politique du Républicain.

« La majorité française des radicaux était transformée en minorité électorale par les votes des Israélites qu'à ce moment-là faisaient marcher MM. Isaac et Stora. Les Français, en majorité, n'entendaient pas vivre sous le joug d'une minorité qui avait eu la prétention de se transformer en majorité gouvernementale. Dix ans après, grâce à l'appui « des Narboni et des Namia », la conciliation était faite, c'est-à-dire que les électeurs israélites cessaient de former un bloc indissoluble, capable de frapper d'ostracisme tels hommes ou tels groupements qui n'agréaient pas ses chefs. Aujourd'hui, [...] voici notre pays également divisé en deux groupes. D'un côté les républicains tricolores, de l'autre les rouges. »²²⁸.

Pour le journaliste républicain anti-marxiste, l'électorat français se répartit entre républicains et gauchistes, incarné par le Front populaire, associé à l'Internationale et au marxisme-léninisme. Il précise que le député d'Alger, Henri Fiori, candidat du Front populaire dans la nouvelle circonscription, fort de ses convictions marxistes, a toujours voté avec l'extrême-gauche. A. Zannett invite, soixante-six ans après le décret Crémieux, à ne pas considérer les juifs du pays

225 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

226 BIRNBAUM Pierre, *La France imaginée*, Paris, Fayard, 1998, 390 p.

227 ARENDT Hannah, *Les origines du totalitarisme*, Tome 1 : *Sur l'antisémitisme*, Op. Cit.

228 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

comme des Français de deuxième zone, distincts des Français bénéficiant pleinement des droits du citoyen. Selon lui l'appel d'Émile Morinaud, qui ne s'adresserait qu'aux antijuifs, tend à réveiller l'antisémitisme d'il y a quarante ans (1898). Aussi, revient-il sur la position du commandant Debray, qui menace d'exclusion les Croix de Feu qui diffuseraient des tracts antisémites. A. Zannett comme le commandant Debray, dont la position tranche avec celles du commandant de La Rocque, prônent une reconnaissance du patriotisme républicain des juifs algériens du fait de leur engagement durant la Première Guerre mondiale et leur attachement à la France. Bien plus, le journaliste souhaite leur maintien dans la citoyenneté française, sans faire de distinction entre citoyens juifs et citoyens chrétiens. Cependant, A. Zannett distingue bien un électorat juif, en parlant de « voix juives », formant un bloc dans la circonscription Randon-de la Lyre-Gambetta. Le journaliste de *La Dépêche Algérienne* précise que l'électorat juif suit les injonctions des principales figures du judaïsme algérois, souvent proches des idées socialistes, libérales et radicales. Plus encore, le journal accuse Henri Fiori, qualifié de « mandataire incapable et député de l'Internationale », de tenter de faire obéir les électeurs juifs aux consignes de vote de leurs meneurs : en 1935, Henri Aboulker pour Rozis, par exemple. À une élection partielle au conseil municipal, les juifs d'Alger ont élu un socialiste contre un ancien combattant, grand mutilé, président de l'amicale des victimes de la guerre du département, le plus intime collaborateur de Lellouche, fondateur de cette amicale. La question de l'électorat juif devint donc le sujet crucial des élections locales (au conseil général, aux délégations financières, aux conseils municipaux). Depuis les événements de Constantine d'août 1934, des candidats, jusque-là notoirement antisémites, comme Émile Morinaud, trouvent dans l'électorat juif un moyen de gonfler davantage leur base et de l'emporter face à des candidats extrémistes. Cependant, le postulat consistant à considérer l'électorat juif comme une force politique qui ferait ou déferait les candidats mériterait d'être largement nuancée du fait de la diversité (communistes, radicaux ou encore réactionnaires) politique et idéologique du groupe. Pourtant, comme l'indique A. Zannett, cette vision d'un bloc politique monolithique est entretenue et diffusée à travers la presse par les plus éminents représentants d'associations juives locales. Ainsi, *La Dépêche Algérienne* publie, le 5 avril 1936, la lettre du docteur Henri Aboulker intitulée « Une épreuve décisive pour les électeurs israélites ». Ce document, paru dans la rubrique « Tribune politique de La Dépêche. Mieux se connaître pour mieux se comprendre », interroge la question d'un électorat juif dominant les deuxième et troisième circonscriptions, Marengo-Randon-Lyre-Chartres. En fait, les électeurs juifs résident pour les deux tiers exactement en dehors des deuxième et troisième circonscriptions cantonales. Il est donc difficile de savoir comment ils votent ou quelle obédience politique leur attribuer. Pour le docteur Aboulker, il n'y a pas de « bloc juif », sinon celui imaginé par les mouvements antisémites. Aux élections municipales de 1929 et de 1935 les candidats non juifs auraient obtenu le même nombre de voix que les candidats juifs. Dans les deuxième et troisième circonscriptions cantonales d'Alger (Marengo, Randon, Lyre, Chartres), qualifiés de « quartiers juifs » par Henri Aboulker. Cependant, le docteur Aboulker se défend de tout esprit particulariste en soulignant que les électeurs juifs n'accordent pas de préférence à leurs coreligionnaires candidats : ainsi, aux élections départementales de 1931 dans la deuxième circonscription d'Alger, le conseiller sortant, grand mutilé, croix de guerre, Légion d'honneur, s'est vu préférer à un jeune juif assimilé et riche, soutenu par le député Fiori contre à nouveau un candidat, mutilé de guerre, après l'annulation de l'élection du premier. Henri Aboulker regrette que Fiori s'opposa à deux reprises à des anciens combattants violant ses engagements patriotiques. Il précise que le député Fiori fut violemment conspué qu'il quitte le pays pour trois ans. Surtout, Henri Aboulker précise que Fiori fut à l'origine en 1934 du sectionnement anarchique de la capitale, faisant voter la rue Michelet avec Saint-Eugène²²⁹. Plus encore, il souligne que le député sortant Fiori est responsable de la crise politique que traverse le parti républicain et que les groupes de gauche et les « citoyens français de religion juive » ne peuvent plus le soutenir du fait de ses amitiés

229 Archives de la wilaya d'Alger. Fonds Cartes. Alger, 1931.

politiques et ses accointances avec les membres de l'extrême-droite. Ce document montre non seulement l'importance de l'engagement politique des représentants des associations juives algéroises comme Henri Aboulker, mais également la prégnance de la question de l'électorat juif dans le débat politique. Désormais, le clivage politique n'est plus de nature idéologique, mais révèle des relents antisémites de la même nature que lors de l'année terrible 1898. De ce fait, les électeurs juifs algérois occupent l'attention des candidats pris dans un mouvement de surenchère, comme le remarque Henri Aboulker dans la tribune accordée à *La Dépêche Algérienne*. Le docteur Aboulker regrette enfin que les juifs soient le bouc émissaire des partis nationalistes comme républicains, comme ce fut le cas à Constantine, lors des élections municipales de l'été 1938.

« *Les citoyens français de religion juive n'ont qu'un désir unanime : c'est qu'on veuille bien enfin se battre ailleurs que sur leur dos.* »²³⁰.

En août 1938, la rédaction du bulletin de la FSJA revient sur les élections municipales de Constantine des 26 juin et 3 juillet 1938. Le document insiste sur la violente campagne antisémite conduite par Émile Morinaud dans son journal *Le Républicain*. Le député de Constantine préconiserait la mise à l'index des juifs, le boycottage de leurs services et de leurs commerces, leur exclusion de tous les emplois, ainsi que leur refoulement dans le « ghetto ». Le document évoque les « Amitiés françaises, sœurs des Amitiés latines » du député de Constantine, dans une sorte de front nettement anti-juif, avec l'adhésion des non juifs comme les Français musulmans. Pourtant, Morinaud fut largement hostile au projet Blum-Violette en même temps qu'il suspecta les sentiments patriotiques de l'ancien gouverneur général, Violette. Pour le bulletin, la stratégie électorale de Morinaud s'inscrit dans la tradition anti-dreyfusarde (1896-1904) et dans le sillage des méthodes brutales des « Mousquetaires gris », comme Régis, Drumont, Faure ou encore Marchal. La cause de cette animosité réside, selon le document, dans la défaite à l'occasion des élections municipales partielles qui se sont déroulées à Constantine les 26 Juin et 3 Juillet 1938 : Morinaud nettement battu, imputa sa défaite aux juifs dont les voix allèrent aux candidats républicains. Depuis le lancement de sa campagne et ses déclarations ouvertement antisémites (dont la fameuse profession de foi de 1936), la majorité des suffrages exprimés par les juifs de Constantine allèrent aux partis républicains : SFIO et radical-socialiste.

Total Général

*Inscrits : 8.031. Votants : 5.995. Bulletins blancs nuls : 54. Suffrages exprimés : 5.941.
Majorité absolue : 2.
Avaient obtenu :*

Liste d'Union Républicaine (Lisez anti-juive)

*M. Émile MORINAUD : 2.693 voix.
M. Raoul MANDON : 2.535 voix.
M. Eugène BATISSE : 2.440 voix.
comprenant environ 50 voix juives.*

Liste Radicale-Socialiste

*M. Eugène BOURCERET : 1.577 voix.
M. Raoul GABRIELLI : 1.278 voix.
M. Paul CROZES : 1.211 voix.*

230 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

*M. Alfred HOGUET : 1.183 voix.
comprenant environ 800 voix juives.*

Liste U.S.R.

*M. Dominique CIANFARANI : 504 voix.
M. Richard HELL : 428 voix.
M. René MORIN : 298 voix.
M. Raymond FIORI : 250 voix.
comprenant environ 200 voix juives.*

Liste S.F.I.O.

*M. Marc SCAMARONI : 1.257 voix.
M. Henri DOUMENC : 1.244 voix.
M. Don François ALESSANDRI : 1.180 voix.
M. Henri YUNG : 1.037 voix.
comprenant environ 800 voix juives.*

Liste Communiste

*M. Paul ESTORGES : 469 voix.
M. Edouard FERRIER : 459 voix.
M. Albert MARTINEZ : 416 voix.
M. Jean BLEUX : 402 voix.
comprenant environ 100 voix juives.*

Les nationaux (PPF, PSF, AC) avaient formé une seule liste, qui fut mise en ballottage. Au second tour, Morinaud, avec le ralliement des nationaux, prêcha ouvertement et violemment la lutte contre les juifs. Les républicains, qui s'unirent à leur tour pour former une liste comprenant des membres de la SFIO et des radicaux-socialistes, c'est-à-dire, les plus favorisés au premier, remportèrent les élections municipales. C'est un radical-socialiste (parti du gouvernement, dominant le paysage politique français entre le début des années 1900 et la décennie 1930) qui devint maire de la ville. Le document précise que les juifs ont ainsi donné la preuve de leurs sentiments républicains²³¹.

« *Les amis de M. Ricci sont ceux de M. Dourin* »²³²

Les juifs, qui deviennent des acteurs de la vie politique locale, sont au centre d'enjeux politiques majeurs, comme le montre une lettre d'Albert Confino adressée à Sylvain Halff, datant du 26 octobre 1934, dans laquelle il évoque les alliances, les rivalités ainsi que les enjeux politiques. Le secrétaire général de l'AIU à Alger précise que Sarraut voulait faire sauter Carde. Pour ce faire, le docteur Charles Aboulker, le meilleur ami de Carde, aurait fait intervenir ses réseaux politiques d'Alger et de Paris. Cet épisode rend compte tout autant des rivalités que des amitiés entre la métropole et la colonie. Un décret allait donner à Carde les pleins pouvoirs : les préfets des trois départements, qui recevaient directement les instructions de la métropole, ne relèveraient plus que du gouverneur général. Aussi, témoigne-t-il de la grande influence de Charles Aboulker auprès des autorités coloniales. La position de Charles Aboulker atteste de son soutien aussi bien à la métropole et qu'au projet colonial centralisateur. Ce document montre l'extraordinaire capacité d'un notable juif algérois comme le docteur Aboulker de faire et défaire les carrières politiques. Mahfoud Kaddache insista sur le rôle de la famille Aboulker dans la vie politique algéroise dans l'entre-

231 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

232 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

deux-guerres²³³.

De même, dans son édition du dimanche 19 avril 1936, *La Dépêche Algérienne* traite des élections législatives des 26 avril et 3 mai 1936 en évoquant les alliances politiques. Le journal publie une lettre du maire de Blida, Gaston Ricci, au candidat national, Maurice Dourin, intitulée « Les amis de M. Ricci sont ceux de M. Dourin », en date du 18 avril 1936. Gaston Ricci, ancien député de la quatrième circonscription d'Alger (pendant quatre ans), appela ses militants et sympathisants algérois à voter pour Maurice Dourin dans la quatrième circonscription d'Alger lors des élections législatives du printemps 1936. Le maire de Blida souligne la fidélité politique ainsi que la l'immuable conviction idéologique du candidat Dourin²³⁴. Mahfoud Kaddache a mis l'accent sur les alliances ainsi que les rivalités dans le jeu politique local²³⁵.

Dans les années 1930, les juifs algérois furent tout à la fois un sujet politique et des acteurs politiques de premier plan du fait des accointances avec les autorités coloniales et métropolitaines. Finalement, l'antisémitisme des partis nationalistes français a favorisé l'engagement politique de notables juifs algérois, assimilés, en Algérie comme en France métropolitaine, dans le cadre de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

12. « Les méthodes hitlériennes de l'antijuif Coston » et les réseaux nazis internationaux

L'antisémitisme militant culmine dans les années 1930 à la faveur de la circulation des idées antijuives via des réseaux internationaux. Alger renoue ainsi avec la violence politique de l'année 1898, avec cependant une nouveauté : la mondialisation des réseaux d'extrême-droite.

« *Les méthodes hitlériennes de l'antijuif Coston* »

Les élections législatives du printemps 1936 se déroulent dans un climat de violence quasi inédit. C'est dans ce contexte que s'affrontent partisans et opposants à l'inclusion des juifs algérois dans la vie politique locale. Dans son édition du dimanche 19 avril 1936, *La Dépêche Algérienne* publie la profession de foi du candidat antijuif, Henry Coston, en vue du premier tour des élections législatives du 26 avril 1936. Henry Coston insiste sur la double dimension nationale et sociale de son programme : le comité républicain antijuif d'action latine dénonce l'échec des partis conventionnels. Pour Coston, le « national » signifie toute action dans le cadre de la nation et dans le seul intérêt des Français. Tandis que le « social » implique toute attention à l'égard des plus nombreux et des plus pauvres : par exemple, la protection des agriculteurs contre les spéculateurs. Face à l'échec des partis de gauche, Coston souhaite l'établissement d'un régime syndical et corporatif, prélude à l'instauration d'un socialisme authentique, un parti de masses accordant notamment le droit de vote aux femmes françaises. Il associe ainsi la question sociale à la question nationale. Coston, qui candidate dans la même circonscription qu'Édouard Drumont lors des élections législatives de 1898, s'inspire ouvertement de la campagne électorale du fondateur de *La Libre Parole*, devenu député d'Alger dans le contexte de la vague antijuive. Il utilise les mêmes arguments politiques et économiques qu'Édouard Drumont en 1898 : l'échec des partis républicains ; la crise économique (Grande Dépression dans les années 1890 ; crise financière dans les années 1930) ; le complot maçonnico-libéral.

« *Assimilés aux Français d'Algérie par le décret Crémieux, les juifs ont conservé leurs caractères distinctifs, et, de persécutés qu'ils furent – disent-ils – autrefois, ils sont devenus oppresseurs [...] En outre, dans l'armée, dans la magistrature, dans les ministères, dans toutes nos administrations (surtout celles d'Alger), ils dépassent infiniment la proportion*

233 Entretien avec Mahfoud Kaddache, Alger, juin 2004.

234 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

235 KADDACHE Mahfoud, *La vie politique à Alger de 1919 à 1939*, Alger, SNED, 1970, 390 p.

nationale, à laquelle leur nombre pourrait leur donner droit. On les a nommés préfets, juges, trésoriers, officiers, parce qu'ils ont l'argent qui corrompt. [...] Le système maçonnico-libéral, depuis soixante ans a favorisé le juif, le métèque, le cosmopolite. [...] Jolis éléments ces Stavisky, ces Lévy, ces Nathan, dont nous avons failli pourrir ! »²³⁶.

La nouveauté vient du projet de rapprochement franco-italien et de détente franco-allemande contre la menace soviétique. Coston réclame enfin l'abrogation du décret Crémieux.

Dans une lettre du 23 avril 1936 adressée à Sylvain Halff, Albert Confino, déplore la publication de la profession de foi d'Henry Coston²³⁷.

La deuxième circonscription d'Alger se trouve au centre des discussions et des débats comme l'atteste une affiche électorale, qui rend compte de la campagne de Georges Bessière pour la deuxième circonscription²³⁸. C'est le 22 avril 1936, à 18 heures, que Georges Bessière, adresse une lettre ouverte au candidat dit antijuif, Henry Coston, dont il décrit son élégance parisienne, son jeune âge, donc sa courte expérience.

« [...] un fin visage émacié, orné d'une moustache à peine dessinée, le regard en biais comme il convient aux héros de cinéma, les joues voilées du « flou artistique » qui sied aux don-Juans de magazines. En France, ce portrait vous eût fait recevoir des lettres d'amour [...] Ici, à la santé de nos femmes, il faut des réalités immédiates. Mais nos Èves, comme moi-même, comme mes amis, n'ont pas eu le bonheur de vous rencontrer. Pour un homme public, vous êtes bien isolé... Croyez-vous que nous, Algériens, Algérois surtout, nous démontrerons par le bulletin de vote [...] Vous êtes paraît-il un catholique fervent. N'avez-vous jamais regardé de bien près le profil du crucifie devant lequel vous vous agenouillez ? Approchez : le tarin de Jésus est aussi crochu que ceux de la rue Randon. Allez donc hurler dans les Églises que Jésus-Christ fut un « sale Juif » ! Allez dire aux prêtres qu'ils officient là pour un « Youpin » ! »²³⁹.

Georges Bessière distingue le contexte métropolitain, où les juifs seraient considérés avec exotisme et fantasme, de la diversité de la situation coloniale. Il précise enfin que les événements de Constantine ne doivent pas se renouveler pas à Alger du fait de l'affection quotidienne à l'égard des juifs, nonobstant la violence des élections²⁴⁰.

Des papillons datant d'avril 1936 témoignent du caractère antisémite du langage politique :

« Si vous avez un ami Juif il vous trompera avec votre femme... ou avec sa parole d'honneur ».

« Parents !... mettez en garde vos filles si elles travaillent chez des Juifs ».

« Un non-Juif fait faillite RUINE !

Un Juif fait faillite RICHESSE ! JUGEZ !!! ».

« SOCIALISTE

Tes chefs sont

LÉON BLUM, ROSENFELD, ZIROMSKY, GRUMBACH, BLOCH

TOUS JUIFS.

Tu crois travailler pour la classe ouvrière

236 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

237 Archives AIU. Fonds Algérie 1C 1 à 6 : Antisémitisme.

238 Archives de la wilaya d'Alger. Fonds Cartes. Alger, 1931.

239 Archives ANOM. Série 1K 38 Groupements antisémites.

240 Archives ANOM. Série 1K 38 Groupements antisémites.

et tu travailles pour les Juifs. »²⁴¹.

Dans son édition du 22 avril 1936, *L'Écho d'Alger* publie, dans la rubrique « Français d'Algérie », une photographie qui montre des commissaires et des agents de police organisant un service d'ordre devant l'entrée de la permanence d'Henry Coston illustrée par un article, signé R. P., titré « Des incidents sanglants à la permanence de l'antijuif Coston. Trois blessés, dont un grièvement ». Le journaliste précise que son journal a toujours refusé de se prêter au jeu de la surenchère contre une religion quelconque, en indiquant que les « méthodes hitlériennes » ne peuvent s'acclimater à Alger du fait de la diversité culturelle et religieuse.

« Entre Français d'Algérie, il y a place pour plusieurs nuances. Français d'origine européenne et méditerranéenne, Français d'origine arabe et kabyle, Français d'origine israélite, oui. Mais, Français hitlérien, non. Cette espèce ne se rencontrera jamais sur notre rivage. Nous sommes de ceux qui souhaitons la représentation parlementaire des indigènes ; voilà un problème d'actualité. Mais débarquer en Algérie pour réclamer le retrait de la qualité de Français à une catégorie quelconque de citoyens, c'est de la provocation caractérisé. »²⁴².

C'est dans son édition du 26 avril 1936, soit le premier jour du scrutin des élections législatives, que *L'Écho d'Alger* revient sur le déroulement des incidents sanglants du mardi 21 avril. Depuis quelques jours, une pancarte antijuive du candidat Coston, lacérée à deux reprises, drapait le balcon de la permanence (sise 13 de la rue d'Isly)²⁴³. Le journal précise que vers 14 heures 30, deux jeunes hommes, Norbert Magnin et Slimani Ben Saïd, se présentèrent à la permanence de Coston pour se faire employer à distribuer des tracts. Ensuite, trois Européens, qui se déclarèrent chômeurs, demandèrent à leur tour du travail. Jean Granpierre, employé de garde, les pria de revenir quand Coston serait là. Enfin, un groupe plus nombreux entra dans le local, gagna le balcon et arracha le calicot pour le jeter dans la rue. C'est alors que Granpierre saisit son revolver et tira une première balle à l'intérieur, puis une seconde fois à l'extérieur, blessant dans l'abdomen Norbert Magnin, dix-sept ans, demeurant chemin Fontaine-Bleue²⁴⁴ et Léon Ben Kalifa, vingt et un ans, boucher, domicilié rue Daguerre²⁴⁵. Une courte bagarre se produisait alors à l'entrée de la permanence, au cour de laquelle un troisième homme, Maurice Leban, vingt-quatre ans, recevait un violent coup de pied au bas-ventre. Granpierre fut désarmé par le sous-brigadier puis amené, avec sept autres individus, au commissariat de police du quatrième arrondissement. Les trois blessés furent dirigés sur l'hôpital de Mustapha. Ces incidents avaient attiré rue d'Isly une foule considérable. La circulation ne fut rétablie qu'à la suite de l'intervention de la police d'État ainsi qu'un peloton de gardes mobiles en présence du préfet d'Alger, Bourrat, du directeur de son cabinet, Chopin, du chef de son cabinet, Chambrige, du secrétaire général de la préfecture, Michel, du directeur de la Sécurité générale, Guilhermet, du commissaire central, Maury, du commissaire de police, Thubert, du lieutenant de police, Ebert, du commandant de la gendarmerie, Le Bars, du capitaine de la gendarmerie, Desmoyens, du chef de la Sûreté générale, Bringard, du chef de la Sûreté départementale, Bourette, et des commissaires de la Sûreté départementale, Bonin, Labat, et Coste. Le préfet d'Alger ordonna la fermeture de la permanence.

*« Le préfet du département d'Alger, officier de la Légion d'honneur ;
Vu l'article 97 de la loi du 5 avril 1884 ;*

241 Archives ANOM. Série 1K 38 Groupements antisémites.

242 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

243 Archives de la wilaya d'Alger. Fonds Cartes. Alger, 1931.

244 Archives de la wilaya d'Alger. Fonds Cartes. Alger, 1931.

245 Archives de la wilaya d'Alger. Fonds Cartes. Alger, 1931.

*Vu la loi du 14 mai 1930 portant organisation de la police d'État à Alger ;
Attendu que l'apposition au 1er étage du n°13 rue d'Isly de pancartes à caractère outrageant à l'égard d'une partie de la population a provoqué des manifestations publiques ;
Attendu que des coups de feu gravement tirés dans les locaux publics de la permanence électorale du candidat Coston, le 21 avril 1936 ;
Attendu que l'ordre a été gravement troublé et qu'il y a lieu d'empêcher le renouvellement de pareils incidents,*

ARRETE :

Article 1er – Est prononcée la fermeture de la permanence du candidat aux élections législatives, M. Coston, sise, 13, rue d'Isly.

Article 2 – Est interdite l'apposition de toute affiche ou pancarte en dehors des panneaux réservés à l'affichage électoral. »²⁴⁶.

Luciani, substitut du procureur de la République et Rambert, juge d'instruction, procédèrent à une perquisition dans le bureau et découvrirent l'arme dont s'était servi Granpierre, deux gros revolvers d'ordonnance, calibre 92, une cinquantaine de balles de fort calibre et des cartouches. Au commissariat du quatrième arrondissement, le commissaire de police, Mathieu, et les magistrats entendaient les déclarations de Granpierre, ainsi que des témoins de des incidents. A la suite des interrogatoires, seul Jean Granpierre, vingt ans, né à Paris, arrivé à Alger depuis trois mois, fut gardé à la disposition de la justice, tandis que les sept autres personnes furent relâchées. Léon Ben Kalifa, dont l'intestin grêle fut perforé plusieurs fois, décéda à l'hôpital Mustapha.

A la suite de ces incidents sanglants, une centaine de commerçants d'Isly centre ont signé et adressé au préfet une lettre témoignant de l'inquiétude des riverains.

« A la suite des incidents qui se multiplient depuis une semaine, aux alentours du n° 13 de la rue d'Isly, où se trouve une permanence d'un candidat politique, les commerçants d'Alger-Isly soussignés réclament à bon droit des mesures énergiques en vue d'un apaisement total. En effet, des bagarres étant établies chaque jour[...] »²⁴⁷.

Dans une lettre du 23 avril 1936 adressée à Sylvain Halff, Albert Confino évoque les incidents sanglants du 21 avril 1936 en rappelant les événements de Constantine, dont l'évocation est une constante chez les membres du CJAES, l'AIU ou du Consistoire.

« [...] il a fallu qu'il y ait eu une effusion de sang pour qu'on se voit décidé à fermer la permanence de Coston. Pourtant, ce n'est pas faute d'avoir mis en garde le Préfet. Des démarches pressantes avaient été faites auprès de lui, il n'a rien voulu savoir et s'est refusé d'agir avant que le sang n'ait coulé.

A Constantine aussi, paraît-il, il y a eu des bagarres assez sérieuses où les nôtres ont été mal menés par les Croix de Feu. Nous vivons des moments très agités, il nous tarde que les élections [législatives de 1936] soient terminées. De tout temps, le rôle de Cassandre a été ingrat. Mais en ce moment la jeunesse est déchainée [...] et il nous est très difficile de la retenir « Mourir pour mourir, dit-elle, autant vaut mourir en beauté ». Espérons que malgré tout, rien d'irréparable ne se produira. »²⁴⁸.

L'Écho d'Alger publie, dans son édition du 28 avril 1936, l'article de A. Souquet titré « Plus de vingt mille personnes ont suivi les obsèques de Léon Kalifa, tué rue d'Isly. Des délégations étaient

246 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

247 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

248 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

venues de l'intérieur. Plusieurs discours ont été prononcés ». Une photographie illustre « l'hommage de la foule » au croisement de la place du Gouvernement, du boulevard de la République et du boulevard Carnot²⁴⁹. Selon le journal, c'est sous un temps pluvieux que s'est rassemblée, le 27 avril, une foule immense de plus de vingt mille personnes. La levée du corps de Léon Kalifa eut lieu à 14 heures, à la chapelle ardente de Taffaoura, en présence du grand rabbin Eisenbeth, entouré de tous les membres du corps rabbinique. Depuis la place du Gouvernement, le convoi funèbre, sous le contrôle de la Ligue internationale contre l'antisémitisme et des jeunesses communistes, aux brassards verts ou rouges, se dirigea vers le cimetière israélite de Saint-Eugène. L'article précise la présence dans le cortège du président du Consistoire israélite, Kanoui, de tous les membres du Consistoire israélite ; du député d'Alger Henri Fiori, du docteur et délégué financier de l'AIU à Alger, Charles Aboulker, du conseiller général, Marcel Bélaïche, du directeur général de *L'Écho d'Alger*, François Beuscher, des conseillers municipaux d'Alger, Amara et Aïssa Oualid, du président de la Fédération, Pinaud, des vice-présidents de la LICA, Régis Marcantoni, et Dalloni, du docteur Moraly, mais également de Kanoui, président du Consistoire israélite, s'exprima ainsi :

*« A quoi riment ces cris de discorde et de haine entre enfants d'une même patrie [...] Ne pourrions-nous, bannissant les cris de haine et d'ostracisme demeurer tous unis sous l'admirable vocable de « français » ? »*²⁵⁰.

C'est ensuite Pinaud, en qualité de président de la fédération algérienne de la LICA, qui prononce plutôt un discours politique qu'une oraison funèbre, visant à réaffirmer le patriotisme républicain des juifs de la colonie ainsi que l'attachement au principe républicain « assimilationniste ».

*« Jamais attentat fut plus odieux et plus criminel, dit-il, que celui qui coûta la vie à ce pauvre garçon. [...] Ben Kalifa croyait, de ce fait, avoir le droit de protester contre ceux qui lui déniaient toute qualité de Français et qui lui jetaient à la face, comme une opprobre [sic], l'épithète de Juif. Il pensait, comme nous tous, qu'en plein vingtième siècle, ces questions de race et de religion avaient disparu depuis déjà longtemps. [...] il est impossible que l'Algérie revive les jours de 1898. [...] notre patrie a besoin de tous ses enfants pour s'épanouir harmonieusement, au dedans comme au dehors [...] elle ne saurait tolérer que tant de courage, tant de sang généreux pussent être dépensés en pure perte, servir d'aliment aux luttes fratricides et ternir le pur éclat des immortels principes de 1789 dont elle est la digne héritière »*²⁵¹.

Les incidents du 21 avril 1936 ne mirent pas un terme au climat de violence. Le 27 mai 1936, le commissaire chef de la troisième brigade mobile rapporte le déroulement des faits dans un compte rendu destiné au directeur de la Sécurité générale ainsi qu'au gouverneur général (Palais d'Été) et au préfet du département d'Alger. Selon le document, des coups de revolver furent tirés le 26 mai vers 20 heures en haut de l'avenue du Maréchal FOCH, à hauteur de la rue Serpagni²⁵². Cette querelle opposa des jeunes gens antisémites, d'une part, et membres de la Ligue internationale contre l'antisémitisme, de l'autre.

Le compte rendu du commissaire chef de la troisième brigade mobile précise la composition de ces deux groupes opposés ainsi que le déroulement des incidents.

« A° Groupe antisémite.

SALADINI César Alexandre, 21 ans, étudiant en Droit.

249 Archives de la wilaya d'Alger. Fonds Cartes. Alger, 1931.

250 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

251 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

252 Archives de la wilaya d'Alger. Fonds Cartes. Alger, 1931.

LLOBELL Joseph, 23 ans, comptable.
RIVES Louis, typographie, 20 ans.
DENIS Jean Baptiste, 27 ans, représentant de commerce.

B° Groupe de la L.I.C.A.

TEMIME André, 24 ans, commerçant.

GUIGUI André AARON, 23 ans, camelot.

WEILL Edgar, 33 ans, mécanicien

ADDIDA Marcel Jacob, 22 ans, représentant de commerce »²⁵³.

Temine avait un contentieux avec Denis. Ces deux groupes se sont rencontrés rue d'Isly vers 19 heures 30. Ils sont tous montés dans le tramway. Temine et ses compagnons ont fait descendre Rives et Denis à la station de la Grande Poste. En haut des escaliers le boulevard Laferrière à la hauteur de la rue Serpagni, Temine a porté un violent coup de tuyau de plomb sur la tête de Denis. Les deux hommes se sont battus. Comme Denis avait l'avantage, Guigui s'est emparé du tuyau de plomb pour frapper à son tour Denis qui est tombé à terre. Rives a tiré en l'air avec son revolver pour effrayer les quatre adversaires, également armés, qui ont tiré quatre coups de revolver avant de prendre la fuite dans un taxi vers l'avenue Pasteur. L'affrontement ne fit aucun blessé. L'inspecteur Tabone, qui avait entendu les coups de feu, les empêcha de fuir. Rives et Denis, porteur chacun d'un revolver chargé, fuyaient vers le Télémy avant d'être arrêtés par l'agent Ghamous. Tous deux sont poursuivis pour port d'armes prohibées. Tandis que les quatre autres sont poursuivis pour coups et blessures volontaires. À une heure du matin, Denis souffrant violemment de la tête manifesta le désir d'être visité par son médecin habituel, le docteur Costa, qui le fit hospitaliser pour une fêlure au crâne. Les cinq autres inculpés furent présentés au Parquet le 27 mai. »²⁵⁴.

Cet épisode témoigne du climat d'insécurité lié au développement de groupements armés ouvertement antisémites dans le contexte de violence politique.

Benedict Anderson a montré que le racisme colonial est constitutif de la domination européenne, du fait du nationalisme blanc²⁵⁵ ». Cette « solidarité des Blancs » se retrouve dans les réseaux nazis internationaux.

Les réseaux nazis internationaux : du réseau des « Stützpunktes » à l'affaire Coston-MacDonald

Le préfet d'Alger, chargé des Affaires Indigènes et de la police générale parle de la propagande antisémite à Alger. La propagande en faveur de Hitler par le parti nazi est rapportée dans la presse dans une lettre du 23 octobre 1934 adressée aux sous-préfet, maire, administrateurs et commissaires de police du département d'Alger. Le document indique que la propagande nazie s'exercerait en Algérie par le moyen d'organisations portant le nom de « *Stützpunktes* » (en allemand, « points d'appui »). Ce groupement comporterait, d'une part, des agents circulant sur les navires de tourisme touchant les ports algériens et, d'autre part, certains ressortissants allemands, installés en Algérie, qui entreraient en relations avec leurs compatriotes au cours des escales maritimes sur lesquels ceux-ci naviguent. Le préfet d'Alger signale l'apposition de croix gammées en de nombreux points de la colonie. D'après le document un service de propagande nazie, dirigé par Goebbels, aurait été créé à Hambourg dans les milieux musulmans. Le document préfectoral indique qu'en deux villes au moins, l'apparition d'Hitler sur l'écran, dans des films d'actualités parlantes, fut saluée de vifs applaudissements par des « indigènes » musulmans. Le journaliste roumain Tutus Panaitescu, dit Vifor, atteste de l'existence de réseaux nazis dans les milieux « indigènes ». Le

253 Archives ANOM. Série F 14 Police et maintien de l'ordre.

254 Archives ANOM. Série F 14 Police et maintien de l'ordre.

255 ANDERSON Benedict, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, traduction fr. Paris, 2002, 224 p.

préfet rappelle que les films d'actualité doivent être soumis au visa de la commission algérienne d'examen des films cinématographiques, auquel cas, les autorités locales tiennent, de la loi du 5 avril 1884, le pouvoir d'interdire la projection des films qui leur paraîtraient susceptibles de troubler l'ordre public. Le chef de la Sûreté départementale indique dans une lettre du 22 novembre 1934 à l'adresse du Préfet chargé des Affaires Indigènes, qu'il n'a pas été possible de vérifier que les dispositions prises par les dirigeants mozabites soient d'inspiration allemande. Mais, c'est surtout le groupement européen des « *Stützpunktes* » qui occupent l'attention des autorités coloniales²⁵⁶. Le conseiller de gouvernement, Lemoine, auprès du gouverneur général de l'Algérie, Jules Carde, rapporte dans une lettre du 17 octobre 1934, destinée au préfet d'Alger, l'importance de la propagande nazie des « *Stützpunktes* ». Le document mentionne les acteurs du réseau des « *Stützpunktes* ».

1°- Élisabeth ZIEGLER, pensionnaire de la maison publique « Au Chabannais », rue du Chêne, Alger ;

2°- le nommé HARTZHEIM très suspect au point de vue national, agent de propagande très actif du Consulat d'Allemagne ; se rend souvent dans une voiture découverte grise du Consulat à Oran et Casablanca, pour assurer une liaison avec les organisations allemandes de propagande de ces différentes villes.

3°- le nommé ECKERMANN ou ECKERSTEIN membre de la société de Foot-Ball « Gallia Sport ». Également agent de propagande se rend souvent à Constantine et Tunis à motocyclette pour y assurer une liaison.

4°- le nommé Walter RUTTLIMANN employé au « Nord Africain commercial » 12 boulevard Carnot. Agent de propagande au profit de l'Allemagne.

5°- le nommé Paul KAESLI, 27 rue Mogador, chargé par le Consulat de la recherche des renseignements militaires.

6°- le nommé Frantz NOTZ, 7 rampe Chasseriau, qui s'occupe activement de la propagande auprès des arabes et des militaires indigènes (M. Notz parle bien l'arabe).

7°- Enfin 2 femmes allemandes employées au Consulat et fréquentant, dans un but de propagande, les militaires indigènes.

Je vous prie de faire exercer sur ces personnes une étroite surveillance et de m'aviser immédiatement de toute constatation qui pourrait être faite à leur sujet.

Le cas échéant, il vous appartient de prendre toutes mesures utiles en vue du refoulement ou de l'expulsion de ceux des étrangers ci-dessus dénommés dont la présence en Algérie vous paraîtrait indésirable. »²⁵⁷.

Dans une lettre (déclarée « *SECRET* ») datant du 5 novembre 1934 à l'adresse du préfet du département d'Alger, le conseiller de gouvernement, Lemoine, auprès du gouverneur général de l'Algérie, Jules Carde, fait état de la propagande hitlérienne en Algérie organisée par des Européens. Ainsi, Lemoine signale la présence en Algérie de Karl Greiner, qui se qualifie sur ses cartes de visite, comme inspecteur des chemins de fer à Ahlen (dans le Wurtemberg). Il serait arrivé, via le Maroc le 25 octobre 1934, à Aïn-Témouchent, dans une automobile gris clair, de marque Mercedes-Benz (n° 1143 I.A.), portant l'insigne de l'automobile club allemand. A Aïn-Témouchent, Greiner aurait visité Kiener, un Allemand ou un Autrichien. Ensuite, il se serait rendu à Oran chez Stockmann, directeur de la Deutsh Kohlen Dépôt, qui l'attendait en costume de voyage. Tous deux auraient rejoint, au magasin Prisunic, où il serait employé, Trautloff avant d'avoir fait le plein d'essence et de partir pour Oran où Trautloff aurait été aperçu (le 26 octobre, vers seize heures). Le

256 Archives ANOM. Série I 21 38 Antisémitisme.

Lettre n° 10.016 B déclarée « *SECRET* ».

257 Archives ANOM. Série 1K 38 Groupements antisémites.

Lettre n° 16267 B déclarée « *SECRET* ».

document rappelle l'article 4 du décret du 23 octobre 1933 visant les suspects au point de vue national²⁵⁸.

Le conseiller de gouvernement Lemoine mentionne, dans une lettre du 5 novembre 1934 à l'adresse du préfet du département d'Alger, Karl Greiner dont les agissements pourraient se rapporter à la propagande hitlérienne en Algérie tout en indiquant qu'il ne serait pas le même individu que celui désigné sous le nom de Hartzheim dans sa lettre du 17 octobre précisée²⁵⁹.

Lemoine mentionne une lettre anonyme faisant état de la situation de deux suisses allemands, dans une lettre officielle datant du 4 décembre 1934 à l'adresse du préfet du département d'Alger. La lettre anonyme lui fut transmise par le directeur des douanes d'Alger, André. Ce document, dont une copie fut transmise à l'inspecteur principal des douanes à Alger en vue des instigations qu'il pourrait avoir à faire exercer, accuse d'espionnage, pour le compte de l'Allemagne, deux sujets suisses allemands, Megros et Zuppiger, exerçant un commerce d'articles de bazar (sis 27 et 39 rue Mogador à Alger²⁶⁰). Lemoine demande qu'une enquête sur les deux étrangers visés dans cette lettre soit menée afin de déterminer si leurs agissements et leurs activités se rapportent à la propagande hitlérienne en Algérie. Lemoine précise la situation des deux suisses allemands dans une lettre du 17 janvier 1935 à l'adresse du préfet du département d'Alger. Megros et Zuppiger, suspects au point de vue national d'après le décret du 23 octobre 1933, sont représentants d'appareils de TSF. Ils ont liquidé le bureau qu'ils occupaient 39, rue Mogador mais conservé tout de même, dans cet immeuble, un dépôt de marchandises de provenances allemande ou suisse fournies principalement par la Maison Thorens. Leur magasin de vente est situé 27, rue Mogador²⁶¹. Le document indique que Jules Megros est né le 10 janvier 1904 à St-Gall (Suisse) d'Auguste Megros et d'Anna Egelet. Il est marié à Marie Veni, née à Cargès (Corse). Après avoir résidé à Nice, il est employé à la Cie Algérienne, il vint en 1929 au siège de cette société à Alger. Il a successivement habité 27, rue Aubert chez madame Zignomalane, 39, rue Mogador et 117 bis, rue Michelet. Jean Zuppiger est né le 5 mai 1905 à Zoldan (Suisse) de Johann Zuppiger et d'Élise Half. Il est célibataire et habite Alger depuis avril 1929. Il a successivement logé 29, rue Auber, 3, rue Balay chez madame Lairac et 23 rue Mogador chez le docteur Botareau. Travaille dans l'entreprise de TSF. Paul Kaestli, qui a déjà fait l'objet d'un rapport préfectoral (n°5802), avant d'être refoulé du territoire car suspecté au point de vue national de propagande nazie²⁶².

C'est dans ce contexte de suspicion que le directeur de la Sécurité générale de l'Algérie, Guilhermet, auprès du gouverneur général de l'Algérie, dans une lettre du 9 novembre 1936, adressée au préfet du département d'Alger, fait interdire la circulation et la distribution en Algérie du numéro en date du 8 novembre 1936 du journal *Nueva Espana*, publié à Oran en langue espagnole²⁶³.

Dans une lettre de février 1937, adressée au lieutenant-colonel Mac-Donald, résident 70 chaussée de Charleroi à Bruxelles (sous couvert du consul général de Belgique à Alger), le préfet du département d'Alger mentionne la disparition d'un mandat international de 43f20 francs français en date du 21 Janvier 1937 adressé à Henry Coston directeur de *La Libre Parole* à Alger »²⁶⁴.

Dans une lettre du 28 décembre 1936, adressée au directeur des PTT, précisément au service des réclamations à Alger, la direction-rédaction de *La Libre Parole* (sous-titrée « Grand hebdomadaire politique et d'information » et dont le siège se situe 8, rue Tirman à Alger²⁶⁵), revient sur le dossier concernant un mandat international envoyé par le Colonel Macdonald. D'après le document, ce mandat aurait été payé le 19 novembre 1936 à Henry Coston, qui réfute l'acquittement de ce

258 Archives ANOM. Série 1K 38 Groupements antisémites.

259 Archives ANOM. Série 1K 38 Groupements antisémites. Lettres n° 16270 B et n°16273 B du 17 octobre 1934.

260 Archives de la wilaya d'Alger. Fonds Cartes. Alger, 1931.

261 Archives de la wilaya d'Alger. Fonds Cartes. Alger, 1931.

262 Archives ANOM. Série 1K 38 Groupements antisémites.

263 Archives ANOM. Série 1K 38 Groupements antisémites.

264 Archives ANOM. Série 1K 38 Groupements antisémites.

265 Archives de la wilaya d'Alger. Fonds Cartes. Alger, 1931.

mandat²⁶⁶. Dans une lettre du 31 décembre 1936, adressée au commissaire de police du sixième arrondissement, rue Denfert Rochereau, à Alger²⁶⁷, la direction-rédaction de *La Libre Parole* à Alger indique remettre une copie de la lettre adressée au directeur des PTT à Alger aux fins d'enquête²⁶⁸.

Dans une lettre du 21 janvier 1937, adressée au préfet de police à Alger, le lieutenant-colonel F. MacDonald revient sur l'affaire du mandat international en réfutant tout lien avec Henry Coston et surtout en accusant les autorités de police de complaisance et de protection bienveillante à l'égard du directeur de *La Libre Parole*²⁶⁹.

Dans une lettre du 20 février 1937 adressée au commissaire central d'Alger, le sous-préfet d'Alger fait état de l'affaire Coston-MacDonald en évoquant une nouvelle plainte du lieutenant-colonel MacDonald, relative au paiement d'un mandat international qu'il aurait adressé à Henry Cocton et dont le bénéficiaire demeure inconnu²⁷⁰.

La Libre Parole revient sur l'affaire Coston-MacDonald dans son édition du 27 février 1937 en précisant que le journal a reçu le 3 décembre 1936 une lettre de Monsieur MacDonald de Bruxelles, datée du 28 novembre, dans laquelle celui-ci s'étonnait de n'avoir pas reçu ce qu'il réclamait dans sa lettre du 14 novembre dont il avait envoyé le montant par mandat-poste de 43 francs 20, (prix d'un abonnement et d'un livre). Le journal précise que le mandat-poste de MacDonald était un mandat-carte et que son montant était de 42 francs et non 43 francs 20 alors que les recherches furent entreprises pour un mandat poste de 43 francs 20. Le journal indique avoir finalement donné satisfaction à l'intéressé²⁷¹.

L'affaire Coston-MacDonald représente un moment de diffusion des idées nazies entre l'Algérie et la Belgique, de même qu'elle témoigne de la politisation des juifs de la capitale, attentifs à la montée en puissance du nazisme dans la société coloniale. Ce moment permet également de saisir l'ambivalence des autorités coloniales face à la circulation des idées antisémites par le truchement des réseaux internationaux. Cependant, le rôle des réseaux nazis ne doit pas être surévalué compte tenu de l'importance de l'extrême-droite française dans le paysage politique algérois depuis la fin du XIXe siècle.

Dans les années 1930, les juifs algérois sont appréhendés comme un sujet politique majeur, mais dont la citoyenneté française se trouve régulièrement contesté. En réaction, l'argumentaire « assimilationniste », mobilisé par les membres des principales organisations communautaires juives de la colonie et de la métropole, sert à maintenir la fiction d'une égalité juridique entre Français juifs et non juifs. Cette vision participe à l'élaboration de catégories coloniales hiérarchisées ainsi qu'à la diffusion d'une mythologie coloniale faisant du juif algérois un individu plus assimilable que ses concitoyens juifs d'Algérie et plus encore de ses coreligionnaires maghrébins, exclus de la citoyenneté française.

Chapitre V

La « lutte des races reprenait en Algérie » et les premières aliya-s : assimilation *versus* sionisme

L'inclusion politique des juifs algérois pose la question de l'exclusion des Algériens musulmans de la vie politique ce qui renforcement les antagonismes malgré les tentatives de

266 Archives ANOM. Série 1K 38 Groupements antisémites.

267 Archives de la wilaya d'Alger. Fonds Cartes. Alger, 1931.

268 Archives ANOM. Série 1K 38 Groupements antisémites.

269 Archives ANOM. Série 1K 38 Groupements antisémites.

270 Archives ANOM. Série 1K 38 Groupements antisémites.

271 Archives ANOM. Série 1K 38 Groupements antisémites.

réconciliation²⁷². En effet, les tensions politiques de l'entre-deux-guerres interrogent les rapports entre juifs et non juifs, chrétiens et musulmans. Les représentants de l'AIU et du Consistoire ont vivement insisté sur la nécessaire extirpation de l'élément arabe du judaïsme local. La « francisation » a contribué à renforcer les antagonismes entre juifs et musulmans d'Algérie et, partant, à justifier l'expression « civilisation judéo-chrétienne ».

Dans quelle mesure les tensions politiques du long entre-deux-guerres influèrent-elles sur les rapports interconfessionnels ? En quoi les antagonismes ou au contraire les rapprochements entre juifs et non juifs ont-ils renforcé l'engagement politique des juifs algérois ? Comment ces contextes ont-ils poussé les juifs algérois à choisir entre l'assimilation et le sionisme ?

13. Les rapports judéo-musulmans : entre hostilité réciproque et réconciliation après les événements de Constantine

Pour la période considérée, et bien plus pour les années 1930, les rapports entre juifs et musulmans peuvent s'appréhender sous le double prisme de l'hostilité et de la réconciliation. Les événements de Constantine et plus largement les violences raciales des années 1930 introduisent, au sommet des hiérarchies sociales, de nouvelles relations politiques.

En 1919, une lettre du comité central de l'AIU revient sur des incidents entre juifs et musulmans en 1919 à Alger. Le document parle d'une véritable émeute faisant des morts et des blessés juifs, avant de nuancer la nature, la portée exacte de ces incidents ainsi que leur répercussion sur la communauté juive d'Alger. Bénichou, représentant de l'AIU à Alger, évoque le patriotisme républicain des soldats juifs, manifesté par des acclamations lors des célébrations de l'armistice : un juif, qui aurait crié « A bas la Turquie », fut accusé d'avoir crié « A bas Mahomet ». En réaction, les musulmans envahirent le quartier juif. D'après Bénichou, les choses ont été très exagérées : quelques bris de devantures, sans pillage jusqu'à l'intervention du sous-préfet et du maire²⁷³. Cet épisode témoigne de la prégnance des antagonismes interconfessionnels de même que le mépris réciproque entre juifs et musulmans, renforcés par le décret Crémieux et la reconnaissance d'un patriotisme républicain juif.

Le 8 août 1934, Albert Confino adresse une lettre au président de l'AIU à Paris, craignant pour Alger le contre coup de ces événements de Constantine (trois jours avant). C'est dans ce contexte que le conseiller général Marcel Bélaïche et deux membres du bureau du Consistoire (en l'absence de tous les élus juifs du département ainsi que du Grand Rabbin et du président du Consistoire) sont allés trouver le secrétaire général de la préfecture qui leur a donné l'assurance que toutes les mesures avaient été prises en vue d'éviter le moindre rassemblement d' « indigènes ». En soulignant la responsabilité des autorités de Constantine dans les émeutes sanglantes, Albert Confino vise à alerter les autorités d'Alger ainsi que les responsables des organisations juives locales du risque de contagion dans la capitale, comme le montre la campagne de boycottage sous la forme de papillons apposés sur les murs de la ville de Constantine, puis d'Alger²⁷⁴. Ainsi, c'est dans une lettre confidentielle du 20 juillet 1933 adressée au préfet du département d'Alger que le conseiller de gouvernement, Lemoine, auprès du gouverneur général de l'Algérie, Jules Carde, évoque la campagne de boycottage du commerce israélite exercée à Alger dans les milieux musulmans. Des papillons en langue arabe, affichés sur les murs de la ville de Constantine, témoignent de l'intense conflictualité interconfessionnelle.

« O arabes, sur chaque pièce de cinq francs que vous versez aux juifs, cinq vont en

272 FROMAGE Julien, *Innovation politique et mobilisation de masse en « situation coloniale » : un « printemps algérien » des années 1930 : l'expérience de la Fédération des Élus Musulmans du Département de Constantine*, thèse de doctorat, EHESS, soutenue en 2012.

273 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

274 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

*Palestine pour servir à l'achat d'armes en vue de tuer les arabes.
O arabes, le juif est ton ennemi et l'ennemi de l'Islam. Si tu achètes quelque chose chez lui tu ne seras plus l'objet de la protection du prophète.
Quiconque achète un [sic] chose chez les juifs est semblable à celui qui achèterait la mort pour ses frères. Dieu a dit : « Certes vous trouverez de plus forte animosité envers les croyants que les juifs et chez les polythéistes ; par conséquent celui qui achète chez les juifs aide les ennemis de l'Islam. Celui qui achète un objet chez un juif achète une balle qui tue un arabe en Palestine. »²⁷⁵.*

Cette affiche, ouvertement antisioniste, reflète tout à la fois la prégnance de la question palestinienne et le haut degré de politisation dans certains milieux « indigènes », comme celui des oulémas. Les autorités départementales craignent que cette forme de résistance à la colonisation, associée à la résistance palestinienne, conduise à la création d'un front anticolonial en Algérie, au sein du PCA par exemple, menaçant l'ordre social et politique colonial.

Dans une lettre du 4 août 1933 adressée au préfet du département d'Alger, le chef de la Sûreté départementale d'Alger indique qu'aucun tract ou papillon du genre de celui qui a été propagé à Constantine, n'a été diffusé dans la ville d'Alger. Le document souligne, au contraire, que juifs et musulmans y vivent en bonne intelligence et qu'aucun acte de propagande antisémite n'a été signalé²⁷⁶.

Les émeutes de Constantine conduisent à une intense correspondance aux différentes échelles géographiques et institutionnelles de l'Empire. Ces événements ont renforcé les liens de solidarité communautaire. Dans une lettre du 17 octobre 1934 adressée au président de l'AIU à Paris, Albert Confino mentionne la somme de 50 000 francs pour les victimes des troubles de Constantine. Albert Confino, Bakhouche, Charles Aboulker et Charles Lévy, délégués financiers, demandent à Sylvain Halff de démarcher auprès des ministres du Commerce et de l'Intérieur afin de faire cesser le boycottage initié par les musulmans de Constantine. Albert Confino précise que les journaux antisémites tels que *L'Éclair* et *Le Tam-Tam*, financés par les musulmans et répandues gratuitement à profusion donnèrent comme mot d'ordre :

« Pour avoir le Juif, pas un sou au Juif. »²⁷⁷.

Dans une lettre du 31 octobre 1934 adressée au préfet du département d'Alger, le conseiller de gouvernement, Lemoine, auprès du gouverneur général de l'Algérie, Jules Carde, indique que les commerçants mozabites d'Alger et de Constantine en particulier, auraient financé le fonctionnement d'« écoles d'inspiration allemande » à Berriani dans le M'Zab, où les jeunes mozabites apprendraient des poèmes séditieux et antisémites susceptibles de provoquer des troubles dans le pays. Ces écoles constitueraient, pour les autorités coloniales, une manifestation de la propagande hitlérienne en Algérie²⁷⁸.

Une lettre anonyme du 9 avril 1935 adressée au gouverneur général de l'Algérie, Jules Carde, rapporte la présence à Alger du docteur Benjelloul. L'auteur de la lettre serait Français catholique, représentant de plusieurs industries françaises, et libre penseur et internationaliste, précisant qu'il est à travers le monde en voyage d'affaires et qu'il vient de débarquer à Alger après une traversée Marseille-Alger. Alors qu'il traversa la rue de Constantine, près du magasin des chaussures dressoir, le 8 avril, à deux heures de l'après-midi, il vit Henri Lautier, directeur du journal *L'Éclair*, qui

275 Archives ANOM. Série I 21 66-67 ; 21 87 ; 21 178 ; 21 188-190 Groupements politiques et Relation avec les non juifs.

276 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

277 Archives AIU. Fonds Algérie 1C 1 à 6 : Antisémitisme.

278 Archives ANOM. Série I 21 66-67 ; 21 87 ; 21 178 ; 21 188-190 Groupements politiques et Relation avec les non juifs.

s'adressait à tous les passants en leur disant « S'il y a un juif, il n'a qu'à répondre ». L'auteur anonyme mentionne également la présence à Alger du docteur Benjelloul, qualifié de « sinistre agitateur », de « triste individu ». Il évoque enfin un climat de tensions interconfessionnelles et surtout le faible encadrement policier dans la capitale dans le contexte post-événements de Constantine²⁷⁹.

Le bulletin de la fédération rapporte les propos d'Élie Gozlan sur « Les causes de l'antisémitisme en Algérie ». Élie Gozlan, qui qualifie les événements de Constantine de « pogrome juif de Constantine », parle de d'avertissement, précurseur d'émeutes violentes encouragées par le journal *L'Éclair* de Henri Lautier, qu'il qualifie d' « excitateur avéré, bas insulteur ». Surtout, pour Élie Gozlan, les pouvoirs locaux, particulièrement bienveillants, entendent ignorer l'action antisémite du directeur de *L'Éclair*. D'après lui, l'antisémitisme sape l'autorité gouvernementale, et porte atteinte au prestige de la France. Élie Gozlan, qui s'adresse ici aux élites musulmanes, indique que le sénateur Violette prône un élargissement des droits civiques et politiques aux musulmans en précisant qu'au sein des assemblées gouvernementales algériennes, les élus musulmans collaborent dans le meilleur esprit de confraternité avec les élus français d'origine juive, pour la meilleure défense de leurs mutuelles revendications. Violette comme Élie Gozlan considère que l'élite musulmane éduquée et instruite dans les écoles républicaines, nourrie de culture française et de culture islamique, est la seule composante musulmane assimilable. Élie Gozlan précise que l'œuvre de la France dans le monde consiste au rapprochement des élites assimilées juives et musulmanes. D'après lui, ce rapprochement fut célébré à l'occasion de la célébration mondiale du huitième centenaire du philosophe et médecin, Maïmonide, dont l'héritage est revendiqué par les musulmans et les juifs. Il regrette cependant que le projet d'union judéo-musulmane échoua.

*« Les juifs d'Algérie savent marcher la main dans la main avec les musulmans. Il suffit de ne pas vouloir les séparer »*²⁸⁰.

En réaction à l'article d'Élie Gozlan, Ferhat Abbas publie, le 18 novembre 1935, dans la rubrique « Tribune politique de La Dépêche », un article titré « Juifs et Musulmans d'Algérie » dans lequel il parle de la naissance d'une bourgeoisie juive occidentalisée, puissante et influente du fait de sa place dans les loges maçonniques, dans les partis de gauche, dans la Ligue des Droits de l'Homme, dans la presse, à la tête de grands quotidiens, dans la magistrature, dans l'administration, dans l'armée, dans le commerce, dans les banques, dans l'agriculture, dans les postes, dans les chemins de fer, dans les contributions. Il précise que l'intérêt des juifs pour des questions politiques a entraîné le Parlement à voter l'abandon de l'occupation de la Rhur. Ferhat Abbas invite les musulmans à privilégier ainsi la politique sur l'économie. Aussi revient-il sur les propos d'un journaliste juif parisien, Ed. Helsey, lequel affirmait que les musulmans ne pouvaient pardonner aux juifs d'être des citoyens alors qu'eux sont restés des sujets du fait du décret Crémieux. Ferhat Abbas parle d'injustice commise par le Parlement français tout en réclamant un régime égalitaire, sur le modèle du *sénatus-consulte* de 1865 qui avait institué l'égalité entre les juifs et les musulmans, finalement contraints par le régime des circulaires et des arrêtés. Même s'il reconnaît l'existence d'un prolétariat vivant sans hygiène, sans ressources, très souvent à l'entretien de la famille toujours trop nombreuse, il souligne que ce prolétariat juif a toute la sollicitude des pouvoirs publics. Aussi oppose-t-il le « juif moyen » au « bourgeois juif », occidentalisé qui tient le pouvoir et qui écrase de son mépris le musulman, en évoquant le juif constantinois qui baptisa son chien « Mahomet » et sa bonne « Fatma ». Il revient ainsi sur la suppression des franchises politiques octroyées, au même titre que les Français, aux musulmans par la loi de 1919 devant la pression des conseillers municipaux juifs

279 Archives ANOM. Série I 21 66-67 ; 21 87 ; 21 178 ; 21 188-190 Groupements politiques et Relation avec les non juifs.

280 Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.
Le Bulletin de la Fédération (7/1935 n°14). Archives AIU.

de Sétif. Cette tribune de Ferhat Abbas est une réponse aux propos du docteur Aboulker qui déclarait au Conseil général d'Alger que « si les Indigènes voulaient avoir des droits, ils n'avaient qu'à se faire naturaliser ».

Il conclut en soulignant que les notables et les élus musulmans n'ont pas fait de politique antijuive à la différence des Juifs qui font une politique antimusulmane²⁸¹.

Cette réponse au docteur Aboulker de Ferhat Abbas témoigne tout autant de la politisation des élites juives et musulmanes occidentalisées (Ferhat communiquait en français avec son fils²⁸²) que d'une hostilité réciproque du fait notamment du décret Crémieux et d'une volonté de réconciliation.

L'antagonisme entre juifs et musulmans culmine dans les années 1930 avec une logique de surenchère qui s'exprime dans la presse ou bien lors de conférences publiques.

Le bulletin publie en 1936 un article de Léa Sennegon, qui revient sur la conférence de Kaddour Makaci. Cet article, intitulé « L'Islam et l'antisémitisme. Le Racisme en Algérie et les Musulmans » confirme l'hostilité réciproque entre juifs et musulmans, en convoquant l'histoire de la période ottomane durant laquelle les juifs avaient le statut de *dhimmi*, c'est-à-dire de « protégés » du sultan ottoman qui devaient s'acquitter de la *djiziya* ou l'impôt des « gens du Livre » ou « *Ahl al-Kittab* » (juifs et chrétiens en terre d'islam). A l'infériorisation juridique du fait de la condition de *dhimmi* sous la Régence ottomane, associée à un État totalitaire, Léa Sennegon oppose l'égalité juridique des juifs sous la République coloniale. Selon elle, seuls les « vrais républicains » s'alarment de la diffusion la propagande antisémite dans le monde. Surtout, elle insiste sur la recrudescence de l'antisémitisme en Algérie. D'après Léa Sennegon, l'antisémitisme, qualifié de « virus haineux » ou d'« abominable agitation », importé dans tout le pays, aurait trouvé des colporteurs et des adeptes faciles dans les milieux musulmans. Elle salue néanmoins l'action de la section algéroise de la LICA d'avoir permis au conférencier Kaddour Makaci, de démontrer l'inanité et la malfaisance d'arguments visant à ériger les musulmans en antisémites. Le présent article de Léa Sennegon est un compte rendu de la conférence de Kaddour Makaci, tenue à l'immense et coquette salle de Cinéma Plaza en présence d'une forte majorité de musulmans et de musulmanes. La conférence fut introduite par un discours de Pinaud, président de la fédération départementale de la LICA, qui remercia le nombreux auditoire avant d'excuser Lombardi, Dalloni, Bélaïche et Gozlan, empêchés d'assister à la réunion en raison d'engagements pris à d'autres manifestations. Il présenta ensuite le journaliste Kaddour Makaci, spécialisé des questions algériennes et militant républicain, qui clama, selon Léa Sennegon, au milieu de longs applaudissements, « la nationalité humaine, une seule race, la race humaine, une seule espèce, l'espèce humaine, une seule religion, la belle et grande religion humaine ! ». Il rappela pêle-mêle l'exemple de l'Espagne où les juifs subirent des exactions jusqu'à l'arrivée des Arabes ; le départ des juifs vers l'Empire ottoman qui offrit l'hospitalité à cent mille juifs ; la politique de fermeté de Aubaud et la responsabilité des « maires fascistes algériens » dans la mise en sommeil du projet Blum-Violette. Kaddour Makaci conclut en rappelant que l'opinion des juifs s'élève solidairement contre le régime de l'Indigénat, qualifié de « régime raciste », auquel sont soumis les musulmans d'Algérie²⁸³. L'article de Léa Sennegon montre les ambivalences des relations judéo-musulmanes. Malgré les nuances de Léa Sennegon et de Kaddour Makaci, la prégnance d'une hostilité réciproque ou à tout le moins d'une incompréhension réciproque dominant dans les propos de l'une et de l'autre : à une légende noire s'oppose une légende dorée de l'Empire ottoman dont la présence en Algérie fut soumise à des interprétations et des représentations contradictoires. Significativement, la conférence de Kaddour Makaci rend compte des tentatives de rapprochement entre notables communautaires, malgré l'absence de Bélaïche ou de Gozlan.

A la suite des élections législatives de 1936, la rédaction du bulletin publie un article intitulé « Une belle manifestation au cercle musulman du Progrès ». Le document rend compte de la manifestation qui s'est déroulée le jeudi 25 mars au Cercle Musulman du Progrès qui reçut, le député d'Alger,

281 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

282 Entretien avec Gilbert Meynier. Paris, juin 2015.

283 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

Régis, ainsi que le président de la LICA, Bernard Lecache accompagné de son épouse. L'article précise également la présence de grandes figures de la notabilité algéroise, comme les docteurs André Lévi-Valensi, Fernand Morali et Marcel Loufrani, mais également Élie Mesguich, Kaddour Makaci, Lechani. Le cheikh Si Taïeb El Okby introduit la réunion en arabe en des propos heureux (traduits par Benhoura), en rappelant le souvenir de Henri Bernier. Le député Régis, le docteur Bentani, Élie Gozlan, Scollen-Millie, Benichou, le docteur Henri Aboulker, Lechani, exaltèrent tour à tour l'œuvre de la LICA et son président Bernard Lecache, partisan du projet Blum-Violette²⁸⁴. Cette manifestation amicale entre « happy few », qui rassembla la notabilité algéroise (juive, chrétienne et musulmane) de sensibilité républicaine, conduit à redéfinir les groupes en situation coloniale en termes politiques et socio-économiques. La politisation des juifs algérois dépasse ainsi le strict cadre communautaire, ce qui conduit à valider la notion d'« identification »²⁸⁵, qui renvoie à une relation entre un individu et son milieu social, en ce cas d'espèce, des notables algérois, républicains et partisans du projet Blum-Violette.

En 1936, le bulletin publie un article d'Élie Gozlan « M. Méliá et le projet Violette », en réaction aux propos de Jean Méliá dans *L'Écho d'Alger*. Jean Méliá, qui indiqua en douze articles les dangers de la réalisation du projet Blum-Violette, entend inciter les juifs algériens à ne pas soutenir le projet, jugé selon lui rétrograde. Il est également l'auteur d'une monographie²⁸⁶. L'article d'Élie Gozlan vise à s'opposer aux arguments de Jean Méliá, dont la sagesse ainsi que la clairvoyance sont reconnues depuis sa prise de position en faveur de la justice et de l'équité sociale en 1898. Élie Gozlan soutient le projet visant à octroyer la citoyenneté française à certains musulmans. Aussi entend-il réfuter l'idée de Méliá selon laquelle une alliance entre Européens antijuifs et musulmans, conduirait à la constitution d'un bloc électoral antisémite opposé au prétendu « bloc judaïsant ». C'est en ce sens qu'il tient à rendre hommage à Abbas Mohamed, conseiller prud'homme à Alger, qui dans sa lettre à *L'Écho d'Alger*, rappela l'amitié ancestrale entre juifs et musulmans. Élie Gozlan accuse ainsi Jean Méliá d'agiter le spectre de l'antisémitisme musulman, tout en regrettant que d'autres avant ont cherché à dresser les musulmans contre les Juifs. Il appelle enfin à une union sémite contre les agitateurs comme Méliá en citant le Prophète Mohamed.

*« Il y a treize siècles, notre vénéré prophète Mahomet disait à ses fidèles : « les Juifs sont vos frères, ne leur faites jamais de mal, aidez-les et protégez-les en toutes circonstances ». »*²⁸⁷.

Le bulletin souligne les tentatives de réconciliation entre juifs et musulmans à la suite des événements de Constantine, dans son numéro 20 de février 1936 :

*« A Alger, des rapports très courtois se constituent entre nos concitoyens musulmans et nous et les biens qui unissent certains des nôtres à leurs chefs sont les plus cordiaux. »*²⁸⁸.

Des papillons entretiennent pourtant l'antagonisme entre juifs et musulmans, eu égard aux tracts datant de la campagne législative de 1936 en arabe et en français indiquent :

*« Compatriotes Chrétiens !
Sais-tu que le juif violente ton enfant, abuse de ta femme, de ta sœur et de ta fiancée ? Sais-tu qu'il assassine tes parents, qu'il vole ton bien, qu'il tourne en dérision ton honneur, qu'il détruit ta culture, qu'il traite comme une bête ? Sais-tu que les médecins juifs t'assassinent*

284 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

285 BRUBAKER Rogers, « Au-delà de l'identité », *Op. Cit.*

286 MELIA Jean, *La ville blanche. Alger et son département*, Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1921, 323 p.

287 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

288 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

lentement, que les avocats juifs ne défendent pas ton droit, que les magasins juifs vendent des marchandises gâtées, que les boucheries juives sont plus sales que des écuries ? Nous demandons que les Chrétiens qui ont des relations avec des juifs soient punis de mort. Les descendants de ces unions doivent être stérilisés. Le juif vit du mensonge et meurt de la vérité. »²⁸⁹.

Dans une lettre du 24 juillet 1936, adressée à William Oualid, professeur à la Sorbonne, Albert Confino évoque la question des rapports entre juifs et musulmans. William Oualid entend consacrer tous ses efforts à rendre les rapports entre juifs et musulmans aussi étroit et aussi cordiaux que possible, comme le montre l'amitié qui unit les dirigeants des deux confessions qui se rencontrent en conférences au Cercle musulman du progrès, ou encore lors des repas amicaux, en conversations cordiales répétées. William Oualid précise que les dirigeants musulmans, les oulémas par exemple, s'opposent fermement et publiquement aux attaques antisémites et affirment régulièrement les sentiments d'affection de la population musulmane pour la population juive et leur volonté de repousser les appels à l'exclusion, les excitations à la haine auxquels les convient ceux des Européens qui ont intérêt à semer la discorde et la haine. Se pose, pour William Oualid, la question de l'attitude que les juifs doivent adopter à l'égard des musulmans. Même si d'après lui, les juifs doivent collaborer avec les musulmans tant sur le plan économique que sur le plan social, la question se révèle plus délicate sur le plan politique du fait de la disjonction juridique entre juifs et musulmans. Pourtant, Raymond Bénichou, Lucien Lévi Bram, Élie Gozlan ont témoigné leur sympathie et leur soutien à certains chefs religieux musulmans dans leur volonté d' « assimilation ». Ainsi, sollicités par une délégation de oulémas, ils sont intervenus auprès du gouverneur afin d'appuyer leurs revendications allant dans le sens d'une égalité civique et politique au même titre que les juifs algériens²⁹⁰. Néanmoins, la position de ces trois hommes rencontre des oppositions parmi les partisans les plus acharnés de la francisation des juifs algériens.

C'est ainsi qu'Albert Confino, dans une lettre du 20 octobre 1936, adressée à Sylvain Halff, revient sur « la ligne de conduite que [le CJAES doit] adopter envers les Indigènes dans leurs revendications politiques », particulièrement devant la recrudescence des actes antisémites dans la capitale²⁹¹.

Ainsi, dans une lettre du 14 mai 1937, adressée au gouverneur général de l'Algérie et au service de la Sécurité générale à Alger, Hadjadj, Jacob Dahan et Julien Harfi ont exprimé une plainte contre un certain Mohamed Merzouk pour des actes antisémites et demandent une enquête judiciaire. Ce dernier, qui est employé à la commune mixte de Tablat (administration d'État), demeure à Alger 12 rue Boutin (deuxième impasse²⁹²). Selon les trois hommes, Mohamed Merzouk aurait collé à maintes reprises sur les portes et dans les toilettes publiques de la capitale des papillons imprimés, d'injures antisémites. Le document précise que des jeunes (voisins) ont surpris le Mohamed Merzouk collant des papillons et que sa maîtresse aurait avoué les faits.

« Eh ! Bien oui, c'est mon ami et même moi aussi ; et si vous n'êtes [sic] pas content je vous en merde, ainsi que votre justice »²⁹³.

Les auteurs de la plainte indiquent également que lendemain matin (samedi 24 avril) vers 7h30, ils ont fait appel à l'agent de police en service dans le quartier portant le n°355, qui a lui même gardé en sa possession, un spécimen des papillons faisant l'objet de la plainte contre Mohamed Merzouk.

289 Archives ANOM. Série 1K 38. Groupements antisémites.

290 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

291 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

292 Archives de la wilaya d'Alger. Fonds Cartes. Alger, 1931.

293 Archives ANOM. Série I 21 66-67 ; 21 87 ; 21 178 ; 21 188-190 Groupements politiques et Relation avec les non juifs.

Ils ont demandé enfin au gouverneur que l'individu soit surveillé de très près. Ce document en plus de révéler de la montée en puissance des actes antisémites dans les milieux musulmans, témoigne de la politisation et des juifs au-delà du cercle restreint des notables. Le document qui comprend de nombreuses fautes d'orthographe et de syntaxe montre la démocratisation de l'engagement en dehors des institutions juives officielles, comme le CJAES ou le Consistoire.

Dans une lettre du 7 juin 1937, adressée au commissaire central d'Alger, le commissaire de police du troisième arrondissement d'Alger revient sur l'affaire de la deuxième impasse Boutin. Le document indique que des dissentiments séparent des locataires du n°12 de la deuxième impasse Boutin et que des plaintes pour des chinoiseries mais aussi pour des violences physiques réciproques. Les plaignants voudraient que leur voisin, Mohamed Merzouk, soit mis dans l'obligation de déménager. Cependant, d'après l'enquête rien ne prouve que les papillons, qui sont alors coller un peu partout dans la ville, aient été mis par Mohamed Merzouk. Le commissaire de police conclut l'enquête en indiquant que le calme est revenu dans l'immeuble de la deuxième impasse Boutin²⁹⁴.

Dans son numéro 51 de mars 1939, le bulletin de la FSJA a publié le compte rendu de l'assemblée générale du CJAES du 29 janvier 1939. Le document précise que le CJAES continue à œuvrer pour le rapprochement de toutes les composantes de la population algéroise, sans distinction d'origine ou de confession²⁹⁵.

Dans son numéro 54 de juin-juillet 1939, le bulletin revient sur l'affaire du meurtre de l'imam Bendali Mahmoud Kahoul, Muphti à la Grande Mosquée d'Alger, mort le 2 août 1936 d'un violent coup de poignard en plein cœur. Au cours de l'instruction, le docteur Marcel Loufrani se prononça en faveur de l'innocence du cheikh El Okbi, proche des idées de la FSJA et partisan du projet Blum-Violette et surtout du maintien de l'Algérie française.

« Après avoir fait un appel à la fraternité des races, il repoussa l'autonomie et réclama le rattachement de l'Algérie à la Métropole.

*Cette déclaration qui faisait suite à celle du docteur Benjelloul, fit une profonde impression. Le Cheikh El Okbi, qui est un orateur prestigieux, jouit d'un ascendant considérable auprès de ses coreligionnaires. »*²⁹⁶.

Cet épisode témoigne des relations d'amitié entre les élites juives et musulmanes dans le contexte de la montée de l'antisémitisme dans les milieux musulmans. Il est également révélateur d'un retour à l'apaisement à la suite des violentes élections législatives de 1936.

Dans ses travaux sur les juifs du Maghreb, Jean-Louis Miegé²⁹⁷ a mis l'accent sur la complexité des « relations intercommunautaires », notamment durant la période concernée. Plus récemment, Pierre-Jean Le Foll-Luciani²⁹⁸ a étudié « les relations judéo-musulmanes à l'épreuve de la situation coloniale ». Selon lui, elles présentent des « spécificités liées à la naturalisation collective des juifs ». Il a également montré que ces notables communautaires, né entre 1870 et 1910, assez largement arabophones, cultivaient une proximité politique avec les milieux réformateurs musulmans. Ainsi, Élie Gozlan, né en 1876, est un ancien instituteur diplômé en langue arabe et directeur en 1936 du bulletin de la FSJA. Cependant, la citoyenneté des juifs algériens du fait de la politique coloniale « émancipatrice » aboutit à une distanciation exprimée par des conflictualités, jamais continues, mais ponctuées par des épisodes d'apaisement et de

294 Archives ANOM. Série I 21 66-67 ; 21 87 ; 21 178 ; 21 188-190 Groupements politiques et Relation avec les non juifs.

295 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

296 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

297 MIEGE Jean-Louis, *Les relations entre Juifs et Musulmans en Afrique du Nord XIXe-XXe siècles*, Paris, CNSR, 1980, 228 p.

298 LE FOLL-LUCIANI Pierre-Jean, *Les juifs algériens dans la lutte anticoloniale. Trajectoires dissidentes (1934-1965)*, Op. Cit.

réconciliation.

14. Les rapports judéo-chrétiens : « La Paix entre Français et Juifs en Afrique du Nord » (FSJA)

Les années 1930 sont une période de forte violence politique à Alger à la faveur de la montée en puissance des mouvements d'extrême droite et leur principal corollaire, l'antisémitisme.

L'antisémitisme français

C'est dans ce contexte qu'Albert Confino rapporte la manifestation d'actes antisémites, dans une lettre du 10 novembre 1930 adressée à Bigart. Le document indique qu'un certain Gilly, licencié ès sciences mathématiques et physiques et professeur de l'université, s'est vu condamner en 1921 par le tribunal correctionnel de Marseille à payer à Paul Millaud, un juif de la localité, avec qui il était en relations d'affaires, la somme de 15 390 francs, montant du litige, et celle de 500 francs à titre de dommages et intérêts. Gilly, actuellement domicilié à Boufarik, près d'Alger, ayant interjeté appel de ce jugement, a adressé aux conseillers de la cour d'Aix-en-Provence un mémoire qu'il a fait imprimer et dans lequel il a porté des propos antisémites²⁹⁹.

De même, le bulletin de la FSJA publie dans son numéro de décembre 1936 une réponse de la rédaction au dominicain R.P. Bliquet. Cet article, titré « La Paix entre Français et Juifs en Afrique du Nord », indique que beaucoup de catholiques algériens, inféodés aux partis d'extrême droite, cultivent ouvertement l'antisémitisme, eu égard au succès du journal nationaliste, *Le Tricolore*. Le document évoque la correspondance entre la FSJA et l'archevêque d'Alger, Mrg Leynaud, qui est décrit en véritable « Pasteur des âmes, soucieux de voir fleurir dans celles-ci la charité chrétienne ». La rédaction du bulletin insiste la noblesse de l'archevêque d'Alger, à l'inverse de l'abbé Blanc, curé de Béni-Méred, dont la profession de foi antisémite fut publiée dans les colonnes de la *LibreParole* du 26 novembre 1936. Ce dernier est décrit comme « un élève de Coston, un fidèle lecteur et propagateur de la *LibreParole* ». Le bulletin évoque également l'antisémitisme récent de l'abbé Lambert, maire d'Oran, décrit comme le « chef des Nationaux et prêtre interdit ». Surtout, les auteurs de l'article regrettent la position adoptée publiquement, contraire à celle de l'ordre des dominicains en France, le R.P. Briguet, « prédicateur attitré de la Cathédrale et rédacteur, par ailleurs très apprécié, du journal catholique *L'Effort Algérien* ». Aussi, insistent-ils sur la personnalité du R.P. Bliquet, sa situation et son influence en Algérie, ce qui explique qu'ils n'aient pas protester énergiquement contre les propos du premier article qu'il a fait paraître, en tête de *L'Effort Algérien* du 20 novembre de la même année. Cet article portant « Les Conditions de la Paix entre Français et juifs en Afrique du Nord » a, selon la FSJA, une portée désastreuse pour la paix entre Français et juifs. Selon le bulletin les propos situés à la fin de l'article du R.P. Bliquet sont de nature antisémite dans la mesure où le dominicain, qui parle de « difficile et épineux problème Juif », demande aux juifs de la colonie de choisir de devenir Français par l'âme, la pensée, la culture, leur amour de la patrie, ou de demeurer juifs, par le sang et par l'esprit. Pour le dominicain, la « francisation » implique de passer par la naturalisation puis par l'« assimilation » totale à la culture dominante ; auquel cas, les juifs non assimilés disposeraient d'« un statut de minorité ». Les auteurs de l'article du bulletin, partisans de la « francisation », se définissent comme des « citoyens français intégraux, de purs et authentiques Français ». Ils rappellent au R.P. Bliquet que les juifs d'Algérie ont choisi de devenir citoyens français depuis 1870 et qu'ils n'ont pas besoin d'être « naturalisés » car qu'ils font partie intégrante de la population française, et qu'il faudrait un régime fasciste et un renversement de la République pour modifier cette situation. Aussi, refusent-ils de cesser de demeurer juifs, comme les Français n'ont pas cessé d'être catholiques. Par ailleurs, les auteurs de

299 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

l'article distinguent le statut des juifs algériens de celui des juifs des régimes protectoraux et mandataires, privés des droits et avantages de la citoyenneté française. Pour finir, le bulletin impute la division en Algérie aux propos antisémites, à l'exemple de ceux verbalisés par le dominicain R. P. Bliguet³⁰⁰.

Ce document témoigne, soixante-six ans après le décret Crémieux, de l'attachement des juifs de la colonie à la « francisation », mais dont la citoyenneté est de plus en plus contestée à mesure que progressent les idées antisémites dans la capitale.

En réaction aux articles publiés dans *La Libre Parole*, dans son édition du 21 mai 1936, le bulletin publie l'article de H. Bernier. L'édition du 30 mai de la même année, auquel fait également référence le document, a publié un article à caractère antisémite.

« [...] *le Juif est un reptile venimeux, un être infect, que son nez est crochu et qu'il a de vilains yeux, qu'il est d'une race pourrie, qu'il est semblable aux cochons qui sont encore de meilleurs êtres... que les Juifs sont vicieux, corrompus, infâmes, crapules, voleurs, vendus reniant père et mère pour de l'or, exploiteur de la misère humaine... et que vous voulez marquer à leurs dépens la peau de leur cul [...]* ».

L'auteur de l'article, titré « Mais pourquoi donc êtes-vous antijuif ? », condamne la propagande de Henry Coston, dont le journal est qualifié de « journal, haineux et grossier à l'égard des Juifs ». H. Bernier souligne que les Français comptent une minorité d'antisémites. Il précise les origines antiques de l'installation des juifs en France comme en Algérie, alors provinces romaines. H. Bernier souligne enfin l'intégration des juifs algériens dans la population française du fait de la conquête puis du décret Crémieux³⁰¹.

Ce document montre les tentatives de rapprochement entre juifs et chrétiens, comme l'atteste à nouveau la rédaction du bulletin, qui publie un article intitulé « Le 1^{er} Novembre à Alger » dans son numéro 27 du mois de novembre 1936. Cet article évoque le rapprochement judéo-chrétien lors de la fête chrétienne de la Toussaint. C'est ainsi que l'ACI a tenu à s'y associer avec ferveur et reconnaissance, pour répondre à la demande exprimée par le général Deschamp de venir, au nom du « Souvenir Français », s'incliner devant les tombes des soldats juifs morts pour la France. La municipalité d'Alger avait adressé, tout comme elle fit pour les autres soldats des autres confessions tombés lors de la Grande Guerre, une couronne monumentale de fleurs naturelles³⁰². Cette volonté de rapprochement entre les deux confessions est exprimée par Bernard Lecache, directeur, en 1937, du Journal de défense des juifs et des non-juifs unis pour le rapprochement des peuples. Cet organe officiel mensuel de la Fédération internationale des ligues contre l'antisémitisme (sous-titré, « un journal vivant, libre et fort », sis 176, rue Montmartre, à Paris) vise à combattre alerter l'opinion publique des dangers des idées antisémites.

« *Chaque semaine face à l'ennemi, face à nos détracteurs, LE DROIT DE VIVRE alertera l'opinion, nous permettra de créer, là où elles n'existent pas, des sections nouvelles, nous permettra surtout de faire mieux connaître les raisons de notre existence et la vérité sur nos intentions.* »³⁰³.

Les mariages mixtes

Les mariages endogames sont la norme. Ainsi, dans son numéro 51 de mars 1939, le bulletin

300 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

301 Archives AIU. Fonds Algérie 1C 1 à 6 : Antisémitisme.

302 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

303 Archives ANOM. Série I 21 66-67 ; 21 87 ; 21 178 ; 21 188-190 Groupements politiques et Relation avec les non juifs.

publie l'annonce de fiançailles Renée et Simone Moatti, filles de Gaston Moatti, membre de la FSJA, avec respectivement A. Stora et F. Djian³⁰⁴.

De même, l'étude prosopographique, à partir de la rubrique nécrologique du numéro 51 (mars 1939) du bulletin de la FSJA, permet de appréhender l'importance des mariages endogames chez les juifs d'Alger. Ainsi, la veuve Judas Kalfon est née Ghnassia ; la veuve Cohen-Solal est née Nebot Dnina ; et la veuve A. Chetri est née Amélie Baranès³⁰⁵.

Certes, les mariages endogames sont dominants, mais les mariages mixtes, surtout à partir de la fin des années 1930, prennent une place de plus en plus importante du fait de l'« acculturation » à la culture dominante. Ainsi, l'archidiocèse d'Alger confirme la notification de mariage d'Adrienne Pinterre à la date du 14 janvier 1935 à St Augustin d'Alger³⁰⁶.

De même, à Paris, l'abbé Fleuru indique qu'en l'Église St-François Xavier le 14 novembre 1934 a été célébré le mariage de André Georges Solal, né le 30 janvier 1899, fils de Joseph Solal et d'Esther Coriat (demeurant 38, rue Hoche à Alger³⁰⁷) et de Germaine Monier, née le 7 avril 1907, fille de Louis Monier et de Mathilde Lange (demeurant 40, Bd des Invalides) et baptisée le 28 juillet 1907 à St Christophe de la Villette à Paris. Les témoins sont Julien Francez (41 RND des Champs) et monsieur Marlier (29 rue de Buci)³⁰⁸. En ce cas d'espèce, le départ vers la métropole au motif des études ou du travail entraîne des bifurcations et des changements de trajectoires, qui sont en rien linéaires.

De même, Danièle Sanchez, née à Alger d'un père Français de la métropole, né au Havre, et d'une mère juive algéroise, a grandi dans le quartier français Isly-Michelet, avant d'étudier la lunetterie en France. A son retour de métropole, elle épousa dans la religion catholique Roger Sanchez, né dans le quartier espagnol de Bab El Oued³⁰⁹.

Les conversions

La christianisation accompagne ainsi le processus d'« acculturation ». Ainsi, dans un extrait du registre des actes de baptême du diocèse de Toulouse et de la paroisse de Cugnaux (en date du 17 septembre 1939), le curé Brunel indique le baptême de Louis Roland Abrami à la date du 25 août 1938. Ce dernier, qui est lui-même issu d'une union mixte, est né le 1er janvier 1915 à Alger de Marcel Abrami et de D. Blanche, mariés à Alger. Son parrain est alors Georges Fournier³¹⁰.

Dans un extrait des registres de catholicité de la paroisse de Oued-el-Alleug, le seigneur G. Pacquier indique à la date du 25 novembre 1940 le baptême de Marcel Joseph Afriat, né le 21 avril 1908 à Alger, fils de Éliaou Afriat et de Léontine Pérès. Le parrain fut Estère Navarro et la marraine Ascension Navarro³¹¹.

De même, dans un extrait des registres de la paroisse d'Euquy (10 juillet 1942), le recteur Flaburet indique à la date du 13 août 1936, fut célébré le baptême d'Annie Thérèse Mathilde Cohen-Solal, née à Alger le 18 février et ondoyée le 27 avril, fille légitime de Georges Cohen-Solal et de Germaine Monier, issue donc d'une union mixte. Le parrain et marraine ont été Roger Latournerie et madame Latournerie, par procuration de madame Madeleine Durrand³¹².

Aussi, le vicaire-économiste A. Colombi du diocèse d'Alger et de la paroisse de Ste Marie de Mustapha confirme-t-il le certificat de baptême (12 août 1942) d'Alain Albert Joseph Louis, né le 7 août à Alger, fils de André Cohen-Solal et de Germaine Monnier, a été baptisé le 26 décembre 1940.

304 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

305 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

306 Archives ANOM. Série 1K 38. Groupements antisémites.

307 Archives de la wilaya d'Alger. Fonds Cartes. Alger, 1931.

308 Archives ANOM. Série 1K 38. Groupements antisémites.

309 Entretien avec Danièle Sanchez. Marseille, 2002-2016.

310 Archives ANOM. Série 1K 38. Groupements antisémites.

311 Archives ANOM. Série 1K 38. Groupements antisémites.

312 Archives ANOM. Série 1K 38. Groupements antisémites.

à la date du. Le document précise que le coût de la célébration est de deux francs. Le parrain a été Albert Trossard et la marraine, Aline Labournerie³¹³. Il est remarquable de constater que ces deux derniers exemples de conversion au catholicisme concernent les mêmes parentés : ainsi, les pères Georges et André Cohen-Solal (peut-être deux frères) ; la mère Germaine Monier/Monnier ; les parrain et marraine Roger Latournerie et Aline Labournerie.

Ce sont les lois antijuives de 1940-1943 qui poussèrent les autorités ecclésiastiques à établir des certificats d'authenticité de mariages et de baptême. Aussi, les certificats de catholicité permettaient-ils d'échapper au nouveau statut des juifs sous l'empire des lois antijuives de Vichy.

D'une certaine façon, ces démarcations vis-à-vis de la tradition et de la coutume révèlent un souci de liberté au sens de Marcel Mauss, qui indique que la tradition, définit comme « la transmission des choses et des pratiques et des représentations collectives », étouffe la liberté, permise par l'exogamie³¹⁴. Cependant, la conversion ne signifie pas la rupture avec la tradition. D'après Hannah Arendt, « le Juif converti quittait rarement sa famille, et encore plus rarement le milieu juif. La famille juive se montra en fait une institution plus conservatrice du groupe que la religion elle-même »³¹⁵.

15. Les tensions entre assimilation et sionisme

Les juifs algérois, encouragés par les institutions communautaires locales et métropolitaines témoignent un réel attachement à la « francisation ». Tandis que le Consistoire continue de soutenir le processus d' « assimilation », l'AIU promeut de plus en plus ouvertement le sionisme et le départ des juifs de la colonie vers la Palestine.

« *Que ma droite m'oublie, si je t'oublie, ô Jérusalem* » (Jehuda Halevy)

Le rythme des *aliya*-s, littéralement « montées » (vers la cité terrestre, anticipation à la Cité céleste), avec une répartition de l'immigration juive entre ruraux et urbains tend à s'accélérer dans les années 1930, corrélativement avec la montée en puissance de l'antisémitisme. C'est dans ce contexte que le bulletin de la FSJA publie, dans son numéro de novembre 1936, un article de Sasia Erlich, qui encourage à l'immigration juive à Tel Aviv. Sasia Erlich souligne que la ville nouvelle, destinée à l'accueil des juifs de la diaspora, est entièrement juive, en précisant que le maire lui-même, Dizengoff, est issu de la diaspora juive³¹⁶.

De même, le bulletin rapporte, dans son numéro 20 du mois de février 1936, le déroulement d' « Une réunion de la Fédération des Sociétés Juives d'Algérie ». Cette réunion, tenue à Alger le 14 janvier de la même année, à 18 heures, évoque la question de l'*aliya*. Sont présents les principaux membres de la FSJA : son président, E. Mesguich, mesdames Marcel Lévy, M. Mesguich, Eisenbeth, Grand Rabbin, mais également Bacri, Lellouch, Sultan, Akrif, Narboni, Senanès, Soussy, Hadjadj, Dahenne, Saffar, Smadja, Gozlan. Au cours de cette réunion fut évoquée l'arrivée du navire-école juif « Sara » dans le port d'Alger. Ce moment fut l'objet d'une manifestation de solidarité de la part d'un grand nombre de juifs de la capitale, qui assurèrent à ce premier navire-école les moyens de regagner son port d'attache : Civita Vecchia³¹⁷.

Dans une lettre du 3 mai 1936, adressée à Sylvain Halff, Albert Confino évoque le parcours ainsi que l'engagement en faveur du sionisme du docteur Arnold Netter, lors de ses obsèques au cimetière juif de Saint-Eugène à Alger. Le secrétaire général de la section algéroise de l'AIU revient sur la création de l'AIU et sur les origines du sionisme. Selon lui, c'est dans la seconde moitié du XIXe

313 Archives ANOM. Série 1K 38. Groupements antisémites.

314 MAUSS Marcel, *Essais de sociologie*, Op. Cit.

315 ARENDT Hannah, *Les origines du totalitarisme*, Tome 1 : *Sur l'antisémitisme*, Op. Cit.

316 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

317 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

siècle qu'apparurent, dans les milieux juifs éclairés de l'Europe, des formes concrètes de solidarité juive. D'après Albert Confino, ce fut le judaïsme français donna corps à ces aspirations et les cristallisa dans la création de l'AIU. Il précise qu'un des six fondateurs qui prirent l'initiative de cette nouvelle institution fut l'oncle du docteur Charles Netter, Arnold Netter. Bien plus, il souligne que ce fut Charles Netter qui fonda l'école d'agriculture de Mikvé Israël, d'où sont sortis des pionniers de l'immigration juive en Palestine, « qui ont transformé les terres incultes et arides de la Palestine, en jardins verdoyants et en greniers d'abondance. »³¹⁸.

C'est dans ce contexte que le 8 juin 1937, maître Nathan Halpern organisa, dans la salle municipale de la rue Waïsse³¹⁹, une conférence sur « L'effort juif en Palestine ». L'avocat à la cour d'appel de Paris est délégué du Comité central du Keren-Hayesod, un fonds (400 millions de francs, provenant de souscriptions et de donations universelles) destiné à la reconstruction du foyer juif de la Palestine, et un des propagandistes les plus remarquables de l'œuvre. Le conférencier, jeune homme à l'accent alsacien, a été présenté à plus d'un millier d'auditeurs par le docteur Henri Aboulker. Il a introduit la question de la Palestine juive par un exposé sommaire qui a été applaudi. Ensuite, il a évoqué l'œuvre du sionisme ainsi que le sort des nationalités d'Israël. C'est à l'appel du Comité départemental d'Alger du Keren-Hayesod que personnalités locales comme le docteur Fuster, mais aussi Cayron, Dalloni et Dadon, appartenant au conseil municipal d'Alger, se sont exprimés sur la question de l'immigration juive en Palestine. Tous, y compris Charles Aboulker, se sont prononcés favorablement au projet d'établissement d'un foyer juif en Palestine, à l'exception de Dalloni qui est un farouche partisan de l'internationalisme et le cosmopolitisme prêchant contre le nationalisme et pour le bolchevisme. Maître Halpern a, tout d'abord, sensibilisé son auditoire à la tragédie des 15 millions de juifs qui sont persécutés en Europe notamment, en Pologne, en Roumanie, dans l'Ukraine et en Hongrie, où, précise-t-il, sévit l'antisémitisme, les pogroms sont fréquents, les conditions d'existence des juifs sont proches de l'esclavage et la loi du *numerusclausus* est la règle.

*« Rien que dans l'Ukraine le bilan de l'antisémitisme se traduit par 30.000 victimes juives. Le Danube [...] est le fleuve qui charrie les cadavres juifs. »*³²⁰.

Maître Halpern s'écrit avec force que malgré tous les traités et les accords, les juifs seront d'éternel persécutés. Cet argumentaire volontairement alarmiste l'amène à justifier l'installation des juifs en Palestine, qualifiée de « terre bénie ». Il précise qu'en 1921 et 1922, Lord Balfour l'a désignée aux juifs, sans revenir pour autant à la déclaration Balfour du 2 novembre 1916. Le conférencier affirme qu'avant la nouvelle immigration juive, la Palestine comptait 65 000 juifs, qu'en six années, le nombre des immigrants s'est élevé à plus de 100 000, et qu'en 1937, la population juive, qui ne cesse de s'accroître, se traduit par 165 000 individus venant de pays de langues et de cultures différentes. Il précise que désormais les juifs de Palestine parlent tous la langue hébraïque. Par ailleurs, il indique que juifs et arabes vivent en bonne intelligence en Palestine ; un pays convoité qui peut nourrir, selon lui, cinq millions d'habitants³²¹.

De même, dans son numéro 40, le bulletin de la FSJA rapporte le déroulement de la conférence, tenue à Alger le 5 février 1938. C'est au cours de cette conférence, présentée par B. Keler, ingénieur, la Société des Conférences Juives, que l'Agence Juive pour la Palestine et le comité d'Alger du Keren-Hayessod appelèrent à « S'unir, agir ou renoncer ». Le comité d'Alger du Keren-Hayessod est composé de son président, maître Dadon ; de son vice-président, L. Lévy-bram ; du docteur Safar ; du docteur Bouchara ; d'Élie Gozlan ; de son secrétaire général, Benjamin Heler ; de son secrétaire adjoint, Zaquin ; de son trésorier général, I. Senanès ; de son trésorier adjoint, J. Lellouche ; et de ses assesseurs, Ghanassia, Benadi-Seban, le docteur E. Chiche, Gharbi. B. Keler

318Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

319 Archives de la wilaya d'Alger. Fonds Cartes. Alger, 1931.

320Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

321Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

indique à son auditoire, qu'il qualifie de « Juifs algériens », qu'un front commun contre la renaissance de l'antisémitisme s'organise en Allemagne, en Pologne, en Roumanie et en Italie. Pour le conférencier, la catégorie juridique des « citoyens français », régulièrement contestée, ne peut être intégrée dans le groupe colonial dominant des « Européens d'Algérie » du fait de leur judéité. Ainsi, jusqu'en 1931, le recensement quinquennal contenait une catégorie juridique distincte par la formule suivante : « Êtes-vous israélite naturalisé par le décret de 1870 ? Ou issu d'israélites naturalisés par le décret ? »

« Cette citoyenneté on vous la conteste déjà, vous qui l'avez pourtant (y a-t-il déjà si longtemps?) scellée de votre sang. Ne vous sentez-vous pas souffleté en tant qu'homme et en tant que Juif quand vous savez qu'en Allemagne, des bancs sont peints en jaune à l'usage de ceux qui, par excès de loyalisme se montrèrent plus Germains que les Allemands eux-mêmes ? [...] L'assimilation ? Elle a fait faillite là même où elle semblait totale, en Allemagne. Elle semble possible que dans des pays à très faible minorité juive. »³²².

Face à la propagande antisémite, dont les moyens financiers permettent d'assurer la diffusion de tracts en plusieurs langues, face ensuite à l'échec de la politique française d'assimilation, face enfin à la crise économique consécutive qui touche durement le « juif moyen », il prône « la solution palestinienne » ; selon lui, « la vraie, la seule, constructive et durable » conforme au judaïsme.

« Hôte, refuge des déshérités, des persécutés, des heimatlos. »³²³.

B. Keler encourage ainsi les plus de 110 000 juifs algériens (d'après le recensement de 1931) à l'immigration en Palestine, pourtant, d'après lui, un pays aride, stérile, sans eau, sans port, sans forêt, où se développent des maladies et où prospère la famine. Il précise cependant que si 50 000 juifs y vivaient en 1925, en 1938 sont 450 000 ; selon lui, le double si la politique mandataire britannique ne limita pas l'immigration juive par une politique de quotas. B. Keler évoque la création de deux-cents colonies, villages, et fermes coopératives ; le défrichement des forêts ; la construction des routes, des ponts, et des ports ; le développement des industries intégrées dans le commerce mondial et du réseau scolaire. Il précise que dans le mémorandum à la Société des Nations, la sauvegarde des droits des populations non juives est déclarée comme aussi inviolable que l'établissement du foyer national. Il cite alors le docteur Weizman, qui déclara au XIV^e Congrès sioniste que « La Palestine doit être reconstruite sans diminuer d'un cheveu les intérêts légitimes des arabes. ». Il évoque Herbert Samuel, premier haut commissaire britannique, qui distribua les meilleures terres aux bédouins, et qui confia un des plus hauts postes à un chef arabe. Il encourage en cela les juifs algériens, particulièrement les jeunes, à rejoindre le combat des *haloutzim*, c'est-à-dire des peuples déracinés, sans patrie.

« Vous dont les occasions de souffrir sont illimitées ; Vous que la haine, les obstacles, les préjugés, l'incompréhension, isolent dès l'adolescence [...] Soyez donc « Juif » sans honte et sans ostentation, mais avec l'assurance et l'élan que peut donner cette reconfortante constatation de penser, que des millénaires n'ont pu venir à bout d'une tradition mère de toutes les traditions. Prenez conscience de la valeur du judaïsme [...] Laissez chanter en vous ce serment du grand Jehuda Halevy : « Que ma droite m'oublie, si je t'oublie, ô Jérusalem ». Faite en sorte que persiste le Hôte, le Foyer, le Refuge, la Maison d'accueil [...] vous n'êtes plus de la race des Macchabées »³²⁴.

322Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

323Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

324Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

Cet exemple montre l'importance de la diffusion des idées sionistes à la fin des années 1930 du fait de la recrudescence des actes antisémites dans la capitale, mais également du développement du tourisme de croisière en direction de la Palestine. C'est dans ce cadre que s'affrontent les consistorialistes, partisans de l'« assimilation », et les alliancistes, proches des idées sionistes³²⁵. L'argumentaire « assimilationniste » implique un attachement exclusif à la République française selon le principe d'une union civique. Tandis que le discours sioniste repose sur une primauté de la religion dans le cadre d'une stricte division entre juifs et Arabes. Pourtant, pour B. Keler, le sionisme et l'assimilation sont largement compatibles, effaçant ainsi toute contradiction. En tout état de cause, à la fin des années 1930, la majorité des notables algérois du CJAES ou de la FSJA témoigne un double attachement pour la France et la Palestine, à l'exemple du docteur André Lévi-Valensi. Ainsi, dans le numéro 51 de mars 1939, le bulletin de la FSJA publie le compte rendu de l'assemblée générale du CJAES du 29 janvier de la même année dans lequel son président, André Lévi-Valensi dit tout son intérêt pour le sionisme. Il souhaite ainsi la diffusion par le CJAES de la conférence présentée par le doyen du CJAES, Albert Confino, dans laquelle il mena une réfutation des *Protocoles des Sages de Sion*.³²⁶ L'intérêt des élites juives algéroises pour le sionisme participe à l'invention d'une tradition³²⁷ à forte charge messianique. Max Weber a montré que les juifs furent très sensibles au messianisme religieux, qui les délivrerait de leur position de paria. D'après lui, cette délivrance, qui implique la renaissance du peuple élu de Dieu, conduirait de fait à un renversement de l'ordre social établi. Ce phénomène est qualifié de « religiosité de rétribution ». En d'autres termes, la souffrance (ou « religiosité de la souffrance ») doit précéder l'espérance collective (ou « espoir de rétribution »), incarné en ce cas d'espèce par le sionisme³²⁸.

Ce nouvel attrait pour le sionisme, qui concernerait environ 10 000 juifs algériens³²⁹, favorise la politisation des juifs algérois, particulièrement convoités. Les tentatives de marginalisation politique et sociale à l'encontre des juifs de la colonie ont finalement renforcé leur inclusion dans la vie politique internationale. Si la propagande et l'activité sioniste deviennent de plus en plus attractives à la fin des années 1930, la grande vague des *aliya-s* correspond à l'après Seconde Guerre mondiale³³⁰. Cependant, les départs vers la métropole sont largement majoritaires, eu égard au peintre Francis Harburger (1905-1998), qui quitte Alger pour la métropole. Il est notamment l'auteur de huit œuvres d'art sur Alger : ainsi, *Arabes jouant aux cartes* (1928), *Nature morte* (1930), *Paysage d'Algérie* (1940), *Hauts d'Alger Sud. Panorama de Saint-Raphaël* (1941), *Le Conteur arabe* (1943), *Pêcheur au salabre* (1943), *L'Arabe au burnous* (1944) et *Hauts d'Alger ouest* (1947).

Chapitre VI

De l'aryanisation économique (1940) au rétablissement de la légalité républicaine à Alger (1943)

L'antisémitisme idéologique, qui culmine dans les années 1930, devient un antisémitisme institutionnel entre octobre 1940 et octobre 1943 dans le cadre du régime de Vichy. Les débats dans

325 Séminaire d'Esther Benbassa, Antijudaïsme, antisémitisme et xénophobie en Europe (XIX-XXe siècles), Paris, EPHE, 2015-2016.

326 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

327 HOBBSAWM Eric, RANGER Terence (dir.), *L'invention de la tradition*, Op. Cit.

328 WEBER Max, *Sociologie de la religion*, Op. Cit.

329 LASKIER M. Michael, *North African Jewry in the Twentieth Century. The Jews of Morocco, Tunisia and Algeria*, New York, New York University Press, 1994, 416 p.

330 LE FOLL-LUCIANI Pierre-Jean, *Les juifs algériens dans la lutte anticoloniale. Trajectoires dissidentes (1934-1965)*, Op. Cit.

les années 1936-1939 s'articulent autour du projet Blum-Violette (visant l'octroi de la citoyenneté à une minorité de musulmans) et de la question de l'inscription des juifs sur les listes électorales. C'est dans ces contextes que sont adoptées des mesures antijuives visant à exclure les juifs algériens, désormais relégués au statut de quasi « indigène » du fait de l'abrogation du décret Crémieux en octobre 1940. Cependant, la privation des droits civiques et politiques ainsi que l'application du *numerus clausus* ne signifient en rien l'absence totale d'initiatives individuelles ou collectives, même s'il faut attendre le retour à la légalité républicaine en 1943 pour observer l'inclusion définitive des juifs dans la vie de la politique.

Dans quelle mesure les lois antijuives ont-elles accéléré l'« assimilation » ou au contraire favorisé la sionisation des juifs algérois ? Comment dès lors expliquer le consentement à la « francisation » malgré le rejet de l'État français ?

16. Les lois antijuives et l'« aryanisation économique » : « *cives sine suffragio* » (1940)

Les lois antijuives du gouvernement de Vichy conduisent à renforcer, d'une part, la singularité du régime colonial et, d'autre part, la dichotomie entre les catégories juridiques des « Européens » et des « Israélites ». La revendication de l'abrogation du décret Crémieux culmine à la fin des années 1930 dans le contexte d'exacerbation de l'antisémitisme européen dans une logique de surenchère, qui pousse le gouvernement français à promulguer un additif au décret. Cet additif de janvier 1939, à la suite des radiations des listes électorales de juifs de Sidi-Bel-Abbès, est le résultat de l'action du CJAES ainsi que des élus locaux comme Alfred Ghighi auprès du gouvernement³³¹. Cependant, les lois antijuives n'excluent pas les juifs de la nationalité (*sénatus-consulte* de 1865), mais de la citoyenneté du fait de l'abrogation du décret Crémieux.

Dans une lettre classée « SECRETURGENT » du 4 septembre 1940, adressée au préfet du département d'Alger (Cabinet), le directeur de la Sécurité générale de l'Algérie auprès du gouverneur général de l'Algérie signale que des groupes d'Européens parmi lesquels se compteraient plusieurs Italiens qui, pour la circonstance, revêtaient des burnous, se livreraient à une propagande antisémite dans la haute ville et plus particulièrement dans les rues Randon et PorteNeuve³³². Des membres du CJAES ou de la section algéroise de l'AIU accusent les autorités locales de complaisance à l'égard des groupements antisémites. C'est dans un climat de tension extrême que des dispositifs de surveillance sont installés dans le quartier de la Lyre. Ainsi, dans une lettre (classée « SECRET URGENT ») du 4 octobre 1940, adressée au préfet du département d'Alger (Cabinet), le commissaire divisionnaire, chef de la police spéciale indique que la surveillance exercée dans les rues Randon et Porte-Neuve n'a pas permis de constater que des groupes d'Européens se livraient à une propagande antisémite³³³.

Par la loi du 7 octobre 1940, les 120 000 juifs de la colonie sont déchus de la citoyenneté française, relégués ainsi au statut de « juifs indigènes », privés des droits politiques, régis toujours par le code civil français, sans être soumis au régime pénal de l'Indigénat. Finalement, dans les documents administratifs, les juifs d'Algérie ne furent jamais qualifiés de « Français » au même titre que leurs concitoyens, mais le statut de « français » fut toujours associé à ceux d'« israélite » (désignant depuis 1791 l'« émancipation » juridique) ou de « juif ». L'administration de Vichy utilisa le second terme suivant le lexique nazi (« Juden » ; « Judenrein »). Surtout, le nouveau statut des juifs introduit en octobre 1940 la notion de « race juive ». Les débats du 16 décembre 1940 conduisent à la mise en place du nouveau statut des juifs, avec une exception à l'exclusion des juifs du fonctionariat en faveur des anciens combattants de la Première Guerre mondiale. Claude Singer a étudié la législation antijuive et ses modalités d'application, parlant de « boulimie législative » : ainsi, « entre l'adoption du premier statut des juifs, le 3 octobre 1940, et la loi du 29 novembre 1941

331 Archives AIU. Fonds Serge Lazarus : Comité juif algérien des études sociales.

332 Archives ANOM. Série 1K 38 Groupements antisémites.

333 Archives ANOM. Série 1K 38 Groupements antisémites.

instituant l'Union Générale des Israélites de France [...] soixante lois ou décrets concernant directement ou indirectement les juifs ont été adoptés ». Par le premier statut, les juifs sont subordonnés à des règles strictes et à une législation spécifique. Ainsi, l'article 1er de la loi du 3 octobre 1940 (JO du 18 octobre 1940) définit comme juif toute personne dont trois grands-parents ou deux grands-parents, si le conjoint est juif, sont « de race juive ». Par le second statut du 2 juin 1941 (JO du 14 juin 1941), est juif tout individu dont les deux grands-parents appartiennent « à la religion juive »³³⁴. En sus, dès juillet 1940, seuls les fonctionnaires dont le père est Français peuvent accéder à leur emploi³³⁵. L'article 3 du statut de juin 1941 interdit aux juifs l'exercice des postes à responsabilité dans la fonction publique, puis limite l'accès à des fonctions libérales. En sus, la loi du 21 juillet 1941 introduit l'« aryansisation économique » afin de limiter l'influence juive dans l'économie nationale. Bien plus, par l'arrêt Weygand du 14 août 1941 le gouvernement général dispose d'« un service spécial pour le règlement de la question juive » chargé d'assurer l'application du nouveau statut des juifs. Fin 1941, une direction régionale de l'« aryansisation économique » chargée de l'application de la loi du 21 juillet 1941³³⁶. Les lois antijuives officialisent ainsi un antisémitisme institutionnel dans le cadre d'un régime autoritaire d'exception et d'exclusion d'une partie des citoyens français. Les mesures antijuives introduisent ainsi en Algérie une nouvelle division et, partant, une nouvelle catégorie juridique entre l'« indigénité » et la citoyenneté. D'après Hannah Arendt, l'État peut être défini comme « un instrument de la classe dirigeante au moyen duquel elle opprime et exploite, et tout le domaine de l'action politique est caractérisé par l'emploi de la violence »³³⁷. Pierre Birnbaum a étudié « les thuriféraires de Vichy » se réclamant des théoriciens de « la décadence de la société française produite par 1789 » comme Joseph de Maistre, Louis de Bonald, Frédéric Le Play, Hyppolite Taine, Albert de Mun ou encore Maurice Barrès. Il a analysé ainsi l'ouvrage de Charles Maurras, *La Seule France*, publié en 1941, « véritable ode au Maréchal » pour souligner la continuité entre l'idéologie maurrassienne et le premier antisémitisme de la fin du XIXe siècle³³⁸.

Quelles sont par conséquent les réactions et les usages de ces nouvelles catégories juridiques ? Comment dès lors s'organisent les stratégies de résistance ou au contraire le consentement à ce dispositif d'exception ?

Dans une lettre-requête du 1^{er} juin 1943, adressée au gouverneur général d'Alger, Édouard Bensimon, gestionnaire de son immeuble, dénonce l'application abusive en Algérie des lois dites raciales : tandis que dans la métropole, les anciens combattants de la Grande Guerre, comme Édouard Bensimon, décorés de la Légion d'honneur pour fait de guerre avec citations et blessures, ont gardé la jouissance de leurs immeubles, en Algérie, les propriétaires juifs ont vu le séquestre de leurs biens.

Des listes³³⁹ sont établies en application des articles 5 et 8 des lois du 7 octobre 1940 et du 2 juin 1941, de l'article 4 de la loi du 18 février 1942 et de l'article 6 du décret du 19 octobre 1942 relatifs au nouveau statut des juifs en Algérie permettent d'identifier et de localiser des familles juives algéroises. Ces listes rendent compte également de l'élaboration de marges de manœuvre tendant à prouver leur attachement à la citoyenneté française ainsi qu'aux droits politiques. La radicalité des lois antijuives n'exclut pas pour autant des mesures d'exception assurant aux bénéficiaires le maintien des droits civiques et politiques : ainsi, Henri Haïm Aboulker, Simon Aboulker, Ernest Simon Aboulker, Abraham Azoulay, Émile Azoulay, Isaac Azoulay, Ange Joseph Azoulay, Sylvain roger Azoulay. Des familles font ainsi largement usage de la procédure de maintien de citoyenneté française, avec une corrélation entre l'attachement à la « francisation » et le lieu de résidence,

334 SINGER Claude, *Vichy, l'Université et les juifs. Les silences et la mémoire*, Op. Cit.

335 BIRNBAUM Pierre, *La France imaginée*, Paris, Fayard, 1998, 390 p.

336 CANTIER Jacques, *L'Algérie sous le régime de Vichy*, Paris, Odile Jacob, 2002, 417 p.

337 ARENDT Hannah, *La crise de la culture*, Op. Cit.

338 BIRNBAUM Pierre, *La France imaginée*, Paris, Fayard, 1998, 390 p.

339 Archives Nationales de Birkhadem.

comme en témoigne Nissim Hadjadj, mais également Chaloum Hadjadj, Edouard Hadjadj, Adjadja Hadjadj, Israël Marcel Hadjadj. Ce dernier, par exemple, réside 65, rue D'Isly. A l'inverse, des familles ne sont pas concernées par cette procédure, à l'exemple des Chouraqui, des Cohen, des Cohen Bacri, des Cohen Jonathan, des Cohen Solal, des Nahon, des Nathan, des Pariente, ou encore des Sasportes. Par exemple, les Cohen Solal, établis de longue date à Alger, et résidant entre le quartier français et le quartier juif, sont totalement exclus de cette procédure, ce qui montre les limites de la corrélation entre l'attachement à la citoyenneté française et le domicile.

Surtout, l'application de ces mesures d'exception conduit à des contradictions et à une disjonction entre « juifs algériens », d'une part, et « juifs marocains » ou « juifs tunisiens », d'autre part. Ces listes confirment ainsi la nature exceptionnelle de la situation coloniale : les « israélites indigènes », devenus citoyens Français sous l'empire du *sénatus-consulte* de 1865 puis du décret Crémieux de 1870 sont exclus de la citoyenneté en octobre 1940, tandis que les « sujets marocains » ou les « sujets tunisiens », devenus citoyens et nationaux par naturalisation, peuvent demeurer Français, ou à tout le moins ne pas être visés par les lois antijuives du gouvernement de Vichy. Ainsi, Léon Cohen, « Marocain », né le 5 décembre 1881 à Boghari (dans la région de Médéa, soit à 150 kilomètres au sud d'Alger), résidant à Alger (sis 1, rue Coubet), n'est pas concerné par les lois antijuives. De même, Chaloum Cohen, né le 16 octobre 1882 à Alger, et demeurant 41, rue Sadi-Carnot, est identifié comme « Tunisien ». Les deux hommes, nés après l'adoption du décret Crémieux, sont considérés par l'administration de Vichy comme des étrangers résidant en Algérie, au même titre que les travailleurs agricoles rifains (chleuh-s de la vallée du Rif, au Maroc) de la Mitidja par exemple, et non comme des « israélites indigènes », ce qui les exclut de fait du nouveau statut des juifs. Si les « Marocains » et les « Tunisien » restent bien identifiés par les services du recensement du gouvernement de Vichy, à l'exemple de Chaloum Cohen (l'homonyme du premier) et Moïse Cohen, tous deux « Tunisiens » d'Alger, des nationalités restent à déterminer par l'administration. Ainsi, William Benaïm, né le 11 février 1900 à Alger, résidant 12, avenue de la Bouzaréah (dans les hauteurs de la capitale) a effectué une demande de maintien de citoyenneté, tandis que sa nationalité n'est pas établie par l'administration de Vichy à Alger. De même, la nationalité de Maurice Joseph Jaïs, né le 4 janvier 1904 à Alger, et résidant 20, avenue Frais Vallon, reste à déterminée par les autorités administratives. Aussi, ces listes permettent-elles d'identifier les trajectoires relevant de stratégies familiales, les relations intergénérationnelles, les circulations individuelles et collectives, ainsi que les mobilités sociales.

Ces listes permettent donc d'identifier des fratries. Ainsi, Judas et Raphaël Azoulay, nés à Teniet-El-Haad respectivement le 19 juillet 1883 et le 9 novembre 1889, pourraient être frères ; de même, Émile Salomon, Lucien et René Aïem Chiche, qui sont nés à Médéa respectivement le 9 décembre 1882, le 25 avril 1885 et le 8 avril 1896 ; ou encore David Isidore et Joseph R. Chouraqui, nés à Boghari respectivement le 31 août 1901 et le 22 septembre 1908. Tandis que Pierre Chiche, né le 10 novembre 1916 à Médéa, est sans doute le fils d'Émile Salomon Chiche, dans la mesure où ils habitent tous deux 36, rue Bab El Oued.

Les circulations régionales sont importantes même si une majorité de juifs algérois sont nés à Alger. Ainsi, Moïse Albou est né à Bône ; Joseph Bensimon, à Blida ; Raphaël Bensimon, à Guelma ; Léon Bensimon à Oran ; Mardochee Chiche, à Miliana ; Pinhas Joseph Chouraqui, à Médéa ; ou encore Salomon Fernand Chouraqui, à Oran. Seul Moïse Belaïch est né à Paris.

Au début des années 1940, le secteur de la Lyre-Randon-Marengo demeure le quartier juif de la capitale. Ainsi, Haïm J. Azoulay, né le 2 juillet 1860 à Orléansville, réside 12, rue de la Lyre ; Henri Haïm Aboulker réside 11, rue de la Lyre. Tandis que des juifs connaissent une certaine ascension sociale. Par exemple, Jacob Aboucaya réside 28, rue d'Isly ; David Aboulker, 115, rue Michelet ; Maurice Aboulker, 47, rue d'Isly ; Julien Makhoulouf, 13, rue d'Isly ; Élie Albou, 39, rue d'Isly ; ou encore Abraham Cohen, né le 26 juin 1877 à Miliana, réside 50 rue d'Isly.

L'inscription de femmes sur ces listes témoigne de l'élaboration de marges de manœuvre en situation de minorité civique, eu égard à Rachel Bacri (résidant 12, rue de la Lyre), dont la demande

de citoyenneté française est en cours de traitement, ce qui ne l'exclut pas de fait de la citoyenneté, à tout le moins de la nationalité. Sont également concernées par les lois d'exclusion, ce qui implique antérieurement la jouissance des droits civiques et politiques, Yvonne Bensimon, Clarisse Cohen, Alice Cohen, Rachel Cohen Bacri, Estelle Cohen Solal, ou encore Arlette Hadjadj.

Le nouveau statut des juifs confirme le caractère exceptionnel de la situation coloniale, de même qu'il met en lumière la prégnance du référent racial comme l'a indiqué dans ses travaux Laure Blévis³⁴⁰.

17. Le *numerus clausus* (1941)

L'expression latine *numerus clausus* désigne un « nombre fermé » de personnes admises à concourir et à exercer la fonction publique. Cette limitation exceptionnelle est imposée par l'autorité publique ou les organisations professionnelles. Émile Durkheim a souligné les antagonismes entre la société et l'individu³⁴¹. Claude Singer indique que dès le premier statut des postes de la fonction publique et de l'Éducation nationale (article 2) sont interdits aux juifs. Tandis que le second statut élargit l'interdiction à certaines professions libérales (article 4)³⁴².

Dans son édition du 7 avril 1941, *L'Écho d'Alger* souligne l'action conjointe de l'extrême droite locale et des autorités coloniales dans l'adoption de mesures exclusives visant les juifs. C'est dans ce contexte que se tient à Tain-L'Hermitage le 18 avril 1941 le congrès national de l'Union Nationale des Étudiants Français, au cours duquel François Gillot, étudiant en médecine, royaliste et antisémite notoire, dépose une motion instaurant le *numerus clausus* de 2,5 % pour l'admission des étudiants juifs de métropole. Tandis que la section universitaire de la Légion française des combattants adopte un *numerus clausus* de 2 %. Le 21 juin 1941, le *numerus clausus* est adopté à l'Université. Les deux tiers des 150 médecins juifs d'Algérie (sur un total de 938) sont exclus de leurs établissements. Le docteur Lucien Costa, enseignant à la faculté de médecine d'Alger et militant de l'Action française, menace dans une « lettre au commissariat aux Questions juives » des risques « d'incidents sanglants », si le statut d'auditeurs libres est accepté. Charles Ettori, secrétaire général au gouvernement général, confirme l'adoption du décret Pucheu-Carcopino du 5 novembre 1941 visant l'enseignement supérieur, mais également primaire et secondaire. En juin 1941, la proposition Hardy (du nom de Georges Hardy, recteur de l'académie d'Alger) limita à une sur sept les places dans les établissements primaires, secondaires et supérieurs.

Le *numerus clausus* à l'Université d'Alger (1942-1943)

| Matière | Droit | Médecine | Sciences | Lettres | Total |
|-----------------------|-------|----------|----------|---------|-------|
| Candidats juifs | 100 | 151 | 99 | 102 | 452 |
| Candidatures retenues | 34 | 24 | 22 | 30 | 110 |
| Candidatures rejetées | 66 | 127 | 77 | 72 | 342 |

Source : SINGER Claude, *Vichy, l'Université et les juifs. Les silences et la mémoire*, Paris, Les Belles Lettres, 1992, 438 p.

Le nombre d'étudiants à l'Université d'Alger est particulièrement important dans la mesure où c'est

340 BLEVIS Laure, « Droit colonial algérien de la citoyenneté : conciliation illusoire entre des principes républicains et une logique d'occupation coloniale (1865-1947) », *Op. Cit.*

341 DURKHEIM Émile, *Éducation et sociologie*, *Op. Cit.*

342 SINGER Claude, *Vichy, l'Université et les juifs. Les silences et la mémoire*, *Op. Cit.*

le seul établissement supérieur du Maghreb, attirant des étudiants juifs marocains et tunisiens, mais également, de métropole depuis la défaite militaire française face aux troupes nazies. Ainsi, la faculté de médecine est la plus antisémite.

C'est dans une lettre du 21 septembre 1941 que le grand rabbin d'Alger, Maurice Eisenbeth, informé de l'instauration du *numerus clausus* le 3 septembre, condamne son application. La réponse du gouvernement général fut l'élévation du *numerus clausus* à 12 % ainsi que l'élimination des élèves en sureffectif entre le 1er janvier et septembre 1942, ce qui conduit à la création d'un réseau d'écoles privées dont l'encadrement est prévu par la loi du 31 décembre 1941. La loi du 19 octobre 1942 fixe à 7 % le *numerus clausus*³⁴³. Cependant, comme l'a souligné Claude Singer, le *numerus clausus* réel est inférieur aux 7 % autorisés, car les élèves juifs furent exclus des écoles publiques un an avant la promulgation de la loi.

Le *numerus clausus* dans les écoles d'Algérie (1941-1943)

| Enseignement | 1941-1942 14 % | | | 1942-1943 7 % | |
|---|-----------------------|--------------------------|-------------------------|------------------------|---------------------------|
| | (non juifs) 10 000 | (juifs retenus) 1 000 | (juifs éliminés) 765 | (juifs retenus) 549 | (juifs éliminés) 1 314 |
| Secondaire | | | | | |
| Primaire supérieur et cours complémentaires | 13 693 | 1 100 | 530 | 550 | 1 000 |
| Technique | 764 | 71 | 8 | 35 | 43 |
| Élémentaire | 223 282 | 10 658 | 10 234 | 5 529 | 16 583 |
| Agricole | 238 | 7 | 4 | 3 | 7 |
| Commercial | 118 | 6 | 7 | 3 | 10 |
| Navigation | 70 | 2 | - | 1 | 1 |
| Artistique | 3 600 | 225 | 414 | 112 | 526 |
| Total | 251 765 | 13 069 | 11 962 | 6 782 | 19 484 |

Source : SINGER Claude, *Vichy, l'Université et les juifs. Les silences et la mémoire*, Paris, Les Belles Lettres, 1992, 438 p.

Ainsi, selon Claude Singer, 47,7 % des élèves juifs sont éliminés en 1941-1942 et 74,1 % en 1942-1943. Le pourcentage d'élèves juifs atteint seulement 5,1 % des élèves non juifs en 1941-1942 et 2,6 % en 1942-1943³⁴⁴. Ainsi, Roger Lévi, connu sous son nom d'acteur, Hanin, qui habita 25, rue Marengo, dans la prolongement de la rue Randon³⁴⁵, et qui fut élève au lycée Bugeaud, a décrit son exclusion de l'établissement, dans son roman autobiographique, *L'ours en lambeaux*.

« Le proviseur entrait, puis le censeur, puis le surveillant général qui épelait les noms maudits : « Bacri, Darmon, Lévy... » On se dressait, chacun à son tour. La lecture continuait : « Stora, Goldenberg, Blum, Cohen, Benchetrit... »

Tout le monde se levait à l'appel de son nom.[...] On savait que cela s'appelait le *numerus*

343 CANTIER Jacques, *L'Algérie sous le régime de Vichy*, Op. Cit.

344 SINGER Claude, *Vichy, l'Université et les juifs. Les silences et la mémoire*, Op. Cit.

345 Archives de la wilaya d'Alger. Fonds Cartes. Alger, 1931.

clausus et pourtant, à l'appel de notre nom, on sortait du rang, surpris, pauvre, humilié et aussi, il faut bien le dire, craintif et honteux. [...]

Comme mes camarades déjà dans la cour, j'ai quitté la classe à mon tour et j'ai rejoint mes coreligionnaires qu'on avait mis à part, face au surveillant général.

- Vous êtes renvoyés, rentrez chez vous, vous recevrez une lettre.

A quatorze ou quinze ans, se retrouver ainsi dans une cour de lycée, sachant que n'avions rien fait de répréhensible [...] c'est donc que nous n'étions rien. »³⁴⁶.

A l'inverse de la métropole, l'exclusion des élèves dans les départements algériens fut tout à la fois brutale et précipitée, ce qui renforce le caractère exceptionnel de la législation coloniale en Algérie.

18. Le rétablissement du décret Crémieux (1943)

Le débarquement allié du 8 novembre 1942 conduit progressivement au rétablissement de la légalité républicaine. C'est au cours de l'épuration administrative, en Algérie d'abord, que des propriétaires juifs dénoncent les abus des administrateurs dits « provisoires ».

Ainsi, dans une lettre recommandée du 20 mai 1943, adressée à l'ambassadeur de France auprès du gouverneur général de l'Algérie, J. Seror (sis 9, place Hoche à Alger³⁴⁷) évoque l'occupation allemande, qui a interrompu la légalité républicaine. Le document indique que les lois de Vichy, postérieures à juin 1940, ont été répudiées par le haut commissaire, commandant en chef français, civil et militaire, et n'ont pas cours en Afrique française. J. Seror précise que tous les frais qui découlent de l'application de des lois de Vichy ne doivent pas être mis à la charge des administrés. Il regrette que sur quatre mois d'administration, de novembre 1942 à fin février 1943, pour un travail que consistait à rédiger dix quittances par mois (au Groupement des Mouts de Raisins concentrés, 5 boulevard, Baudin à Alger³⁴⁸). Il précise que l'administrateur « provisoire », Vidal, fut généreux avec son argent, en versant à l'agent comptable cent francs par mois sans son autorisation préalable. J. Seror revendique de ce fait le remboursement sans délai, de la somme détaillée de 2 378,70 francs ainsi que celle des intérêts bancaires³⁴⁹.

De même, dans une lettre-requête du 26 mai 1943, adressée à l'ambassadeur de France auprès du gouverneur général de l'Algérie et de la direction de l'Intérieur et de la Jeunesse, Henry Boukabza, à la tête de l'entreprise de tissus en tous genres, A. BOUKABZA & FILS, ainsi que ses frères et co-associés contestent les comptes de gestion de S. Barillot, administrateur provisoire des immeubles sis à Alger, 9, rue Rovigo, 9 et 11, rue Boutin et 27, rue Darwin³⁵⁰. S. Barillot aurait dépensé la quasi totalité des revenus des immeubles 9 et 11, rue Boutin en frais de réparations et divers frais, avec un taux de 7 %. Il se serait également octroyé pour une réparation de 690 francs effectuée dans l'immeuble sis 27 rue Darwin, 400 francs d'honoraires. Les frères Boukabza demandent si cet administrateur a été autorisé à effectuer des réparations aussi importantes, en précisant que la rémunération de 6 % était largement suffisante³⁵¹.

De même, dans une lettre-requête du 1er juin 1943, adressée au gouverneur général d'Alger, Édouard Bensimon, gestionnaire de son immeuble, conteste le compte de gestion placé sous administration provisoire d'un certain Prisset. Édouard Bensimon indique que les états mensuels déposés par l'administrateur indiquent pour l'encaissement, en décembre 1942, la somme de 2 987 francs, tandis que le compte porte la somme de 2 727 francs pour les encaissements de janvier 1943.

346 HANIN Roger, *L'ours en lambeaux*, Paris, Encre, 1983, pp. 13-14.

347 Archives de la wilaya d'Alger. Fonds Cartes. Alger, 1931.

348 Archives de la wilaya d'Alger. Fonds Cartes. Alger, 1931.

349 Archives ANOM. Série 1K 38 Groupements antisémites.

350 Archives de la wilaya d'Alger. Fonds Cartes. Alger, 1931.

351 Archives ANOM. Série 1K 38 Groupements antisémites.

Les états mensuels indiqueraient le chiffre de 3 389 francs 50, tandis que le compte porte 3 339 francs 50, soit au total une erreur au préjudice d'Édouard Bensimon de 310 francs Il demande en conséquence que cette somme soit portée sur son crédit afin de supporter les frais de comptabilité, de téléphones, de bureau, soit 562 francs 80, les frais d'expertise et les prélèvements de l'administrateur, soit un totale de 2 135 francs 25. Pour Édouard Bensimon ces frais sont constitutifs de l'application d'une loi raciale. Pour Édouard Bensimon, les conséquences matérielles et dommageables de l'application des lois raciales doivent être effacées et les frais et dépenses entraînés par le séquestre de ses biens ne doivent pas être laissés à sa charge. C'est par l'application de l'article 10 de l'arrêté du 3 avril 1943 que les propriétaires juifs sont rétablis dans leurs droits de même que les fonctionnaires juifs réintégrés touchent des rappels d'appointements³⁵².

Les activités du CJAES, interrompue durant la parenthèse vichyste 1942-1943, sont réactivées dès novembre 1942, devenant ainsi le relai officiel des revendications civiques et politiques identiques aux Français. Son président, Henri Aboulker appela dès lors au rétablissement total du décret Crémieux, avant d'encourager à la politisation des juifs algériens. Aussi, cet épisode a-t-il conduit à des débats au sein du CJAES dont certains représentants, pourtant parmi les plus « assimilationnistes », ont discuté la notion de citoyenneté qui n'a nullement permis de protéger leur religion, leur personne et leurs biens. Ainsi, Marcel Belaïche, né en 1903, conseiller général dans la quatrième circonscription d'Alger, depuis 1931, se qualifie, comme le docteur Marcel Loufrani, d' « indigène algérien », et réclame énergiquement le rétablissement des juifs dans la citoyenneté. L'ancien directeur commercial prône une prévalence de la propriété et de l'économie sur les droits politiques. Ainsi, la citoyenneté française, jusqu'en 1940, sacralisée, se trouve désormais discutée, notamment par des identités concurrentes. Dès lors, le double attrait pour le sionisme et, dans une moindre mesure, pour la lutte anticoloniale confirme cette désacralisation³⁵³ de la « francisation » (politique, sociale et culturelle). Les années 1942-1943 introduisent les derniers accommodements à la faveur du rétablissement définitif des juifs algériens dans la citoyenneté française, élargie et universelle du fait de l'inclusion des juives dans la vie politique à partir de 1944.

Laure Blévis a étudié la disjonction juridique entre nationalité et citoyenneté à la faveur du *sénatus-consulte* de 1865.

352 Archives ANOM. Série 1K 38 Groupements antisémites.

353 LE FOLL-LUCIANI Pierre-Jean, *Les juifs algériens dans la lutte anticoloniale. Trajectoires dissidentes (1934-1965)*, *Op. Cit.*

Conclusion

Ce travail visait à proposer une histoire sociale et politique des juifs algérois et au-delà à étudier tout autant la dichotomie de l'inclusion et de l'exclusion de la vie politique algéroise que les frontières rigides de la citoyenneté en situation coloniale.

La première partie de cette étude a consisté à comprendre les mécanismes d'inclusion dans la vie de la cité à travers les espaces, les vecteurs et les manifestations de la politisation participant d'une forme de démocratie locale. La participation active des juifs à la souveraineté populaire et la diversité des pratiques, des usages et des manifestations politiques procèdent de l'acquisition progressive des règles et des modes de fonctionnement des formes et des structures de la politisation depuis l'application du décret Crémieux de 1870. Surtout, le processus de politisation s'articule avec celui de polarisation au profit des notables communautaires. Ces pratiques et ces lieux d'apprentissage de la démocratie locale procédant du projet colonial de la France « émancipatrice », encouragent l'exercice de la citoyenneté, l'expression collective de la souveraineté populaire et la sociabilité politique de quartier favorisant ainsi la démocratisation des juifs agissant en tant que « peuple », au sens grec du terme, c'est-à-dire, en tant que « citoyens » agissant dans la cité. La presse, l'école comme l'armée participent au processus de politisation, autrement dit, du savoir être citoyen : en effet, les juifs algérois se sont éduqués par la presse, l'école et l'armée qui conduit à forger l'image du citoyen-soldat au sens antique du terme.

La seconde partie a permis d'appréhender la difficile inclusion politique, contestée âprement dans le contexte de la « seconde vague antijuive » conduisant à l'exclusion des juifs de la vie politique. La violence politique devient un moyen légal d'écartier les juifs de la vie politique et de l'exercice de la citoyenneté. De ce fait, les lois antijuives, contraires au principe républicain d'universalisme, et, par voie de conséquence, l'entreprise de déchéance des droits civiques procèdent de la violence politique légitime car émanant alors du pouvoir régalien : les droits civiques et politiques et le droit à prendre part activement à la vie de la cité leur sont refusés. L'évolution et la transformation des rapports de forces politiques entre les juifs et les législateurs, qui traversent la capitale de l'empire colonial, mènent à l'exclusion des juifs de la vie politique, ou tout du moins à leur circonscrire l'espace politique aux seules circonscriptions à fort électorat juif.

Le travail a visé également à souligner les identifications et leurs recompositions et contradictions fortes du fait, d'une part, de la mise en concurrence du principe républicain d'assimilation et du projet sioniste et, d'autre part, de la capacité de marge de manœuvre des « juifs moyens » ainsi que des femmes favorisant leur participation à la vie de la cité et, partant, leur reconnaissance sociale et politique. Cette approche par le bas de l'histoire politique et sociale des juifs algérois durant le long entre-deux-guerres visait à saisir la diversité des postures, des positions et des engagements politiques en situation coloniale. La question de la « régénération » et de l'« émancipation » des juifs remonte à l'époque des Lumières puis à la Révolution française, lorsque les juifs de Paris, avant ceux de l'Est et du Sud-Ouest (dits « Portugais ») réclament à l'Assemblée la reconnaissance de leurs droits civiques et politiques. Pour les élites révolutionnaires, la reconnaissance des droits des juifs est la condition de leur « émancipation » juridique et de leur renoncement à l'appartenance communautaire. La notion de « vie politique », élargie au-delà du droit de suffrage, se noue à celle de « participation à la vie de la cité ». C'est ainsi que les femmes revendiquent l'exercice de la démocratie locale ou à tout le moins se voient confier des activités en marge des pratiques masculines institutionnelles mais ancrées localement agissant en tant que « *cives sine suffragio* ». En somme, avec l'exclusion des juifs des droits civiques et politiques, dès octobre 1940, le nouveau statut des juifs se trouve associé à leurs coreligionnaires juives qui, comme les métropolitaines, possèdent la nationalité sans la citoyenneté³⁵⁴. Finalement la

354 BLEVIS Laure, « *Droit colonial algérien de la citoyenneté : conciliation illusoire entre des principes républicains et une logique d'occupation coloniale (1865-1947)* », *Op. Cit.*

radicalisation du discours et des actes antisémites durant la période considérée n'empêcha pas la politisation d'hommes et de femmes dont les aspirations politiques après 1943 contredirent l'ordre colonial établi pour l'engagement sioniste exclusif et, dans une moindre mesure, pour la lutte anticoloniale, notamment au sein du PCA³⁵⁵.

La thématique de l'exclusion fut particulièrement bien développée dans la littérature (notamment talmudique) ou encore le cinéma. Réalisé en 1936, le film de Julien Duvivier, *Le Golem*, retrace l'histoire, dans le Prague du XVI^e siècle, du rabbin-miraculeux Loewe, qui prédit la menace d'un exode des juifs, ce qui le conduit à fabriquer une immense statue de glaise, le Golem, dans laquelle il inscrit le Tétragramme, c'est-à-dire le « nom de Dieu » en quatre lettres (*Yod, Hé, Wäw, Hé*) pour éviter la catastrophe. Le Rabbi Loewe utilise alors la force surnaturelle du Golem pour sauver les juifs des persécutions menées par le chancelier Lang et l'empereur Rodolphe, qui décrète leur expulsion de Prague. Cette œuvre de Duvivier, inspiré notamment par le film expressionniste allemand réalisé en 1920 par Paul Wegener et Carl Boese, *Der Golem : Wie er in die Welt kam*, s'inscrit à bien des égards dans le contexte de la montée de l'antisémitisme en Europe avec des ramifications à Alger, qui renoue avec la violence politique et sociale.

355 LE FOLL-LUCIANI Pierre-Jean, *Les juifs algériens dans la lutte anticoloniale. Trajectoires dissidentes (1934-1965)*, Op. Cit.

Sources et bibliographie

SOURCES

Archives nationales de Birkhadem (Algérie)

Gouvernement Général de l'Algérie (GGA)

CA1 Cartes Alger (1842-1959)

Direction de l'Intérieur et des Beaux-Arts

IBA/JUF-004-007 ; IBA/JUF-015 ; IBA/JUF-018 Statut des Juifs (1938-1945)

IBA/JUF-054 Relations économiques entre la colonie et la métropole (1938-1939)

Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Alger

2 HE 2 Commerce (1912-1921)

2 HE 5 Élections et Crise du logement (1915-1922)

Archives de la wilaya d'Alger (Algérie)

Élections

4E 3 Élections au Conseil général (11 octobre 1931)

4E 5 Contentieux (1921-1931)

5E 13 Élections municipales (3 janvier 1921)

Population

1G 1-6 État civil et Dénombrement de la population d'Alger (1921 ; 1926 ; 1931 ; 1936)

Bâtiments départementaux et Services du logement:

5K 82 Édifices publics (1852-1962)

7K 74 Vétusté des immeubles de la Basse-Casbah (1852-1962)

Administration et Comptabilité communales

1L 150 Contentieux (1853-1962)

1L 160 Indemnités de fonctions aux maires, conseillers municipaux et membres de la délégation spéciales (1861-1962)

1L 164 Indemnités allouées aux victimes d'émeutes et de troubles (1934-1961)

2L 72 Écoles primaires (1888-1933)

3L 90 Travaux pour l'éclairage public (1937-1961)

Domaine communal et Traitement et Refonte

3P 117 ; 3P 124 Marchés (1856-1962)

3P 146 Cimetières non musulmans (1856-1962)

Voirie et Vicinalité

1R 299 Plans partiels, profils en long et en travers de la rue Marengo (1843-1949)

1R 301 Plans d'alignement de la rue Rovigo (1843-1949)

1R 310 ; 1R 311 Plans de la Rampe Vallée (1859)

Justice

1T 631 ; 1T632 Affaires pénales et Tribunal correctionnel

1T 641 ; 1T642 ; 1T 643 Affaires pénales et Bulletins juridiques

Assistance publique

3V 19 ; 3V 65 Statistiques (1866-1960)

Associations

1Z 145/3034 ; 101/645 ; 116/1814 ; 102/662 ; 96/199 ; 264/3775 ; 159/3603 ; 134/2596

Associations israélites ; Associations déclarées (loi de 1901) ; Associations syndicales libres (loi de 1865) ; Syndicats professionnels (1886-1962)

1Z 139/2832 Commerces

1Z 134/2606 ; 126/2376 Assistance mutuelle professionnelle : petits commerces et artisanat

1Z 127/2419 Assistance mutuelle professionnelle de femmes

1Z 119/2130 Bijoutiers

1Z 115/1733 Artistes

1Z 128/2429 Université ouvrière

1Z 113/1478 Association de femmes

1Z 129/2464 ; 106/1008 Loisirs

1Z 131/2515 ; 104/807 ; 144/3022 ; 121/2168 ; 112/1411 ; 135/2632 Scoutisme

1Z 134/2623 ; 104/835 ; 144/3023 ; 128/2423 ; 156/3500 Association sportive

Archives Nationales d'Outre-Mer (Aix-en-Provence)

Préfecture d'Alger

F 14 Police et maintien de l'ordre

Population

1G 6-9 Recensement de 1921

1G 10-12 Recensement de 1926

1G 31-41 Recensement de 1936 et Dénombrement trimestriel de 1937

Administration des « indigènes »

Série I 21 38 Antisémitisme

Série I 21 66-67 ; 21 87 ; 21 178 ; 21 188-190 Groupements politiques et Relation avec les non juifs

Administration départementale

Série 1K 38 Groupements antisémites

Culte

Série 2U 15 Culte israélite

Archives de l'Alliance Israélite Universelle (Paris)

Fonds Algérie

1C 1 à 6 Antisémitisme

Fonds Serge Lazarus

Comité juif algérien des études sociales

Périodiques (Bibliothèque Nationale d'Alger)

Général

Algeria (mai 1936)

Bulletin Municipal Officiel de la Ville d'Alger (1919-1939)

Bulletin de la Chambre de Commerce d'Alger (septembre 1928 ; février 1929 ; mai-juin 1930 ; décembre 1931 ; décembre 1932)

Conseil Général de la Ville d'Alger (1919-1939)

Journal des colonies (organe de politique coloniale et de défense des intérêts français, 1922)

Journal Officiel (1927-1939)

Journal des Tribunaux algériens (organe bihebdomadaire de législations, doctrines, jurisprudence, 1900-1904 et 1933)

L'Écho artistique de l'Afrique du Nord (journal bimensuel théâtral, littéraire, mondain, sportif, commercial et industriel, 1930-1938)

Revue Africaine (1935, p. 431-435)

Revue Algérienne (avril 1937)

Presse israélite

L'Appel (revue juive bimensuelle indépendante, 1947-1948)

Le Droit de Vivre (mensuel de défense des juifs et des non juifs et pour le rapprochement des peuples, organe officiel de la Ligue Internationale Contre l'Antisémitisme, 1931)

Le Réveil juif (hebdomadaire de défense et d'information juive, 1934)

Presse antisémite

L'Éclaireur algérien (quotidien républicain libéral antijuif)

L'Éclair algérien (hebdomadaire antijuif)

Sources imprimées

Droit colonial (Bibliothèque Nationale d'Alger)

BENET Henri, *L'état civil en Algérie. Traité théorique et pratique de la constitution de l'état civil des indigènes algériens*, Alger, Minerva, 1937, 449 p.

DARESTE Pierre, « Les nouveaux citoyens français », Recueil Dareste, 1916, II, p. 1-16.

GIRAULT Arthur, *Principes de colonisation et de législation coloniale*, Paris, Recueil Sirey, 1894, 560 p.

LARCHER Emile, « Des effets juridiques du changement de religion en Algérie », *Revue algérienne et tunisienne de législation et de jurisprudence*, 1910, p. 1-34.

LARCHER Emile, « La justice. Les personnes », in LARCHER Emile, *Traité élémentaire de législation algérienne*, Tome 2, Paris, Alger, Rousseau et Jourdan, 1911, p. 337-343.

MAUNIER René, « Domination », in MAUNIER René, *Sociologie coloniale*, Tome I : *Introduction à l'étude du contact des races*, Paris, Montchrétien, 1932, p. 29-38.

POIVRE Aimé, SAUTAYRA Edouard, « Le code rabbinique », *Revue Africaine*, 1869, p. 179-504.

ROLLAND Louis, LAMPUE Pierre, *Précis de législation coloniale (Colonies, Algérie, Protectorats, Pays sous mandat)*, Paris, Librairie Dalloz, coll. « Petit Précis Dalloz », 1931, 457 p.

RUNNER Jean, *Les droits politiques des indigènes des colonies*, Paris, Larose, 1926, 158 p.

SOLUS Henri, *Traité de la condition des indigènes en droit privé. Colonies et pays de protectorat*

et pays sous mandat, Paris, Recueil Sirey, 1927, p. 5-12 et 228-234.

Centenaire (Bibliothèque Nationale d'Alger)

DUPONT Octave, *L'Algérie du Centenaire : l'œuvre française de libération, de conquête morale et d'évolution morale des indigènes*, Paris, Plon, 1928, 244 p.

GAUTHIER Emile Félix, *L'évolution de l'Algérie de 1830 à 1930*, Paris, Comité national métropolitain du centenaire de l'Algérie, 1930, 95 p.

Algérie (Bibliothèque Nationale d'Alger)

BERQUE Augustin, *L'Algérie. Terre d'art et d'histoire*, Alger, V. Heintz, 1937, 359 p.

TOCQUEVILLE de Alexis, *De la colonie en Algérie*, 1962, réédition Paris, Éditions Complexe, 1999, 179 p.

Alger (Bibliothèque de l'École Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme d'Alger)

ACHARD Paul, *Salaouèthes : évocation pittoresque de la vis algérienne en 1900*, 1939, réédition, Paris, Balland, 288 p.

DALLES Edouard, *Alger, Boufarik, Blida et leurs environs*, Alger, A. Jourdan, 1888, 257 p.

DEPARMET Joseph, « La chanson d'Alger pendant la guerre », *Revue Africaine*, 1932, p. 54-83.

DEVOULX Albert, « Les édifices religieux de l'ancien Alger », *Revue Africaine*, 1863, p. 102-164.

FEYDEAU Ernest, *Alger. Étude*, Alger, Éditions Librairie Nouvelle, 1862, 263 p.

GUION Paul, *Images du Vieil-Alger*, Alger, Sépia, 1940, in-4 en feuilles sous chemise cartonnée, doublé d'un plan du quartier de la Casbah.

KLEIN Henri, *Les rues de l'ancien et du nouvel Alger*, Alger, Imprimerie Fontana, 1913, 139 p.

KLEIN Henri, *Feuillets d'El-Djezaïr*, Alger, L. Chaix, 1937, 310 p.

HANOUNE J., *Aperçu sur les Israélites algériens et sur la communauté d'Alger*, Alger, Jules Carbonel, 1922, 67 p.

LATHUILLIERE Marcel, « L'évolution de l'architecture d'Alger de 1830 à 1936 », *Algeria*, mai 1936, p. 32.

MELIA Jean, *La ville blanche. Alger et son département*, Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1921, 323 p.

PASQUALI Eugène, *La Casbah d'Alger, ce qu'elle a été, ce qu'elle est, ce qu'elle pourrait être*, Alger, mémoire de fin d'étude, 1951, 110 p.

PASQUALI Eugène, « Alger, son histoire et son urbanisme », *Encyclopédie Mensuelle d'Outre-Mer*, 23 juillet 1952, 199 p.

RENAUDOT M., *Alger. Tableau du royaume, de la ville d'Alger et de ses environs*, Paris, P. Mongie aîné, 1830, 183 p.

SHALER William, *Esquisse de l'État d'Alger*, Paris, Ladvocat, 1830, 406 p.

Judaïsme (Bibliothèque de l'AIU)

BATAULT Georges, *Le problème juif*, Paris, Plon-Nourrit, 1921, 264 p.

CAHEN M. A. B. Grand-Rabbin, *Israélites de l'Algérie*, Bordeaux, Imprimerie générale d'Emile Crugy, 1878, 19 p.

COHEN Élie, *La question juive devant le droit international public*, Paris, Éd. De la vie universitaire, 1922, 308 p.

EISENBETH Maurice, *Les Juifs d'Afrique du Nord. Démographie et onomastique*, Alger, Imprimerie du Lycée, 1936, 189 p.

MARTIN Claude, *Les Israélites algériens de 1830 à 1902*, Paris, Éd. Héraklès, 1936, 388 p.

WERNER Auguste-Raynald, *Essai sur la réglementation de la nationalité dans le droit colonial français : de l'évolution du droit à la minorité juive d'Algérie*, Toulouse, Imprimerie F. Boisseau, 1936, 261 p.

Sources orales et entretiens biographiques (2002-2016)

France

Paris

Lisette Arnaud, née Mourjan à Alger, a épousé un catholique de Méliana.

Machtou Suzanne, née Mourjan à Alger dont la belle famille a connu une ascension sociale depuis l'engagement militaire de son beau-père lors de la Grande Guerre.

Marseille

Nicole Partouche, née Mourjan à Alger, est restée très attachée aux pratiques culturelles et culturelles juives.

Danièle Sanchez, née à Alger d'un père catholique français, mariée à un catholique espagnol de Bab El Oued, a vécu dans le quartier Michelet-Isly, quartier français de la ville.

Roquefort-la-Bédoule (Maison de retraite Villa David)

Nejma Muguette Achard, née le 30 août 1907 à Mascara.

Berthe Dhari, née le 6 avril 1918 à Constantine.

Esther Yvonne Lalou, née le 17 juin 1912 dans le M'Zab.

Alice Mimrane, née le 25 janvier 1916 à Tiaret.

Algérie

Alger

Belkacem Babaci, né en 1940 à Alger, est chroniqueur à la *Radio Bahdja*.

Mohamed Khaznadji, né en mai 1929 à Alger, est musicien de *chaabi* et est membre de l'Office

National des Droits d'Auteurs.

Mahmoud Messekdji, né le 26 avril 1928 à Alger, est musicien de *chaabi* et est membre de l'Office National des Droits d'Auteurs.

Youssef Touaïbia, né à Alger, est musicien de *chaabi* et est membre de l'Office National des Droits d'Auteurs.

Blida

Houria Bélaïd, née Abad à Gouraya.

Archives privées

Photographies

Famille Mourjan

BIBLIOGRAPHIE

Outils de travail

Inventaires et présentations d'archives

DIRKS Nicholas, « Colonial Histories and Native Informants : Biography of an Archive », in BRECKENRIDGE Carol A., VAN DER VEER Peter (eds.), *Orientalism and the Postcolonial Predicament. Perspectives on South Asia*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1993, p. 279-313.

ESQUER Gabriel, « Les sources de l'histoire de l'Algérie », in ALAZARD Jacques, ALBERTINI Eugène, BEL Alfred et al., *Histoire et historiens de l'Algérie*, Paris, Félix Alcan, coll. du « Centenaire de l'Algérie », 1931, p. 381-403.

MOCH Maurice, « Les archives des communautés juives en Algérie au moment de l'indépendance », *Archives juives*, Paris, 1966, p. 8-10.

WILLIAMS Patrick, CHRISMAN Laura, *Colonial Discourse and Post-Colonial Theory : A Reader*, New York, Columbia University Press, 1994, 570 p.

YOUNG Robert J. C., *Colonial Desire: Hybridity in Theory, Culture and Race*, London, Routledge, 1995, 236 p.

Dictionnaires

ATTIAS Jean-Christophe, BENBASSA Esther, *Dictionnaire des mondes juifs*, Paris, Larousse, coll. « A présent », 2008, 655 p.

DUCLERT Vincent, PROCHASSON Christophe (dir.), *Dictionnaire critique de la République*, 2002, réédition Paris, Flammarion, 2007, 1 338 p.

GALLISSOT René (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier : Maghreb. Algérie : engagements sociaux et question nationale. De la colonisation à l'indépendance de 1830 à 1962*, Paris, Éditions de l'Atelier/Éditions ouvrière, 2006, 605 p.

JOLY Bertrand, *Dictionnaire biographique et géographique du nationalisme français (1880-1900). Boulangisme, ligue des patriotes, mouvements antidreyfusards, comités antisémites*, Paris, Honoré Champion, 1998, 696 p.

LIAUZU Claude (dir.), *Dictionnaire de la colonisation française*, Paris, Larousse, coll. « A présent », 2007, 654 p.

MENERVILLE PINSON de Charles Louis, *Dictionnaire de la législation algérienne : 1830-1860*, Paris, Bulletin des actes du gouvernement, 1867, 699 p.

Encyclopédies

Encyclopaedia judaica, Keter Publishing House, CD-ROM Édition, Version 1.0, 1997.

The Jewish Encyclopaedia: A descriptive record of the history, religion, literature, 12 vol., New York, 1901-1906.

Histoire du fait colonial

Général

APPADURAI Arjun, « Number in the Colonial Imagination », in APPADURAI Arjun, *Modernity at Large: Cultural Dimensions of Globalization*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1996, p. 114-135.

BALANDIER Georges, « La situation coloniale : approche théorique », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 11, 1951, p. 44-79.

BURTON Antoinette, « Introduction: On the Inadequacy and the Indispensability of the Nation », in BURTON Antoinette, *After the Imperial Turn*, Durham, Duke University Press, 2003, p. 1-23.

COOPER Frederick, STOLER Ann Laura, « Between Metro pole and Colony, Rethinking a Research Agenda », in COOPER Frederick, STOLER Ann Laura (eds.), *Tensions of Empire, Colonial Cultures in a Bourgeois World*, Berkeley, University of California Press, 1997, p. 1-56.

COOPER Frederick, *Le colonialisme en question. Théorie, connaissance, histoire*, Paris, Payot, 2010, 426 p.

GUHA Ranajit, « Dominance without Hegemony and its Historiography », *Subaltern Studies*, VI, Oxford University Press, 1992, p. 210-309.

LAROUÏ Abdallah, *L'histoire du Maghreb: un essai de synthèse*, Paris, François Maspero, 1976, 399 p.

LIAUZU Claude (dir.), *Colonisation: droit d'inventaire*, Paris, Armand Colin, 2004, 352 p.

PERVILLE Guy, *De l'empire français à la décolonisation*, Paris, Hachette, Carré-Histoire, 1991, 256 p.

RIVET Daniel, « Le fait colonial et nous. Histoire d'un éloignement », *Vingtième siècle*, 33, 1992, p. 127-138.

THENAULT Sylvie, « L'État colonial », in SINGARAVELOU Pierre (dir.), *Les Empires coloniaux*,

XIXe-XXe siècles, Paris, Seuil, coll. « Points Histoire », 2013, p. 215-256.

WILDER Gary, « Unthinking French History : Colonial Studies beyond National Identity », in BURTON Antoinette, *After the Imperial Turn*, Durham, Duke University Press, 2003, p. 125-143.

Algérie

AGERON Charles-Robert, *Histoire de l'Algérie contemporaine. Tome 2 : De l'insurrection de 1871 au déclenchement de la guerre de libération (1954)*, Paris, PUF, 1979, 643 p.

BLANCHARD Emmanuel, THENAULT Sylvie, « La société du contact en Algérie coloniale », *Le Mouvement social*, n°236, 2011/3, p. 3-7.

BOUCHENE Abderrahmane, PEYROULOU Jean-Pierre, SIARI TENGOUR Ouanassa, THENAULT Sylvie (dir.), *L'histoire de l'Algérie coloniale 1830-1962*, Paris, La Découverte, 2012, 717 p.

GUIGNARD Didier, *L'Abus de pouvoir dans l'Algérie coloniale (1880-1914). Visibilité et singularité*, Nanterre, Presses universitaires de Paris Ouest, 2010, 547 p.

JULIEN Charles-André, *Histoire de l'Algérie contemporaine. La conquête et les débuts de la colonisation (1827-1871)*, Paris, PUF, 1964, 632 p.

LACHERAF Mostefa, *L'Algérie : nation et société*, Paris, François Maspero, 1965, 346 p.

MEYNIER Gilbert, *L'Algérie révélée. La guerre de 1914-1918 et le premier quart du XXe siècle*, Genève, Droz, 1981, 793 p.

STORA Benjamin, *Histoire de l'Algérie coloniale (1830-1954)*, Paris, La Découverte, 2004, 124 p.

Alger

BENATIA Farouk, *Alger : Agrégat ou cité ? (L'intégration citadine de 1919 à 1979)*, Alger, SNED, 1980, 408 p.

CELIK Zeynep, *Urban Form and Colonial Confrontation. Algiers under French Rule*, Los Angeles, University of California Press, Berkeley, 1997, 236 p.

COHEN Jean-Louis, OULEBSIR Nabila, *Alger : Paysage urbain et architectures, 1800-2000*, Paris, Éd. De l'Imprimeur, 2003, 352 p.

CRESTI Federico, *Contribution à l'histoire d'Alger*, Alger, EPAU, 1993, 142 p.

DELUZ Jean-Jacques, *L'urbanisme et l'architecture d'Alger. Aperçu critique*, Alger/Liège, P. Madaga, OPU, 1988, 195 p.

DRIS Nassima, *La Ville mouvementée : espace public, centralité, mémoire urbaine à Alger*, Paris, L'Harmattan, 2002, 436 p.

ESQUER Gabriel, *Alger et sa région*, Paris, B. Arthaud, 1957, 177 p.

HAKIMI Zohra, *Alger, politiques urbaines 1846-1958*, Paris, Éditions Bouchène, 2011, 260 p.

ICHEBOUDENE Larbi, *Alger, histoire et capitale de destin national*, Alger, Casbah Éditions, 1997, 144 p.

JORDI Jean-Jacques, PERVILLE Guy, *Alger 1940-1962 : Une ville en guerres*, Paris, Autrement, 2005, 261 p.

KADDACHE Mahfoud, *La vie politique à Alger de 1919 à 1939*, Alger, SNED, 1970, 390 p.

- LESBET Djarffar, *La Casbah d'Alger, gestion urbains et vide social*, Alger, OPU, 1985, 235 p.
- LESPEDES René, « L'origine du nom français d'Alger traduisant El Djazaïr », *Revue Africaine*, 1926, p. 81-84.
- LESPEDES René, *Alger, étude de géographie et d'histoire urbaines*, Paris, Félix Lacan, 1931, 860 p.
- OUAGUENI Yassine, « Dualité et continuité typologiques dans le centre historique d'Alger, la médina d'El-Djazaïr et le premier noyau urbain de colonisation », *Alger, lumière sur la ville*, Actes du colloque tenu à Alger du 4 au 6 mai, EPAU, 2003, p. 128-132.
- PELLETIER Jean, *Alger 1955, essai d'une géographie sociale*, Paris, Les Belles Lettres, 1959, 146 p.
- RAVEREAU André, *La Casbah d'Alger. Et le site créa la ville*, Paris, Sindbad, 1989, 220 p.
- SGROI-DUFRESNE Maria, *Alger 1930-1954. Stratégies et enjeux urbains*, Paris, Éditions de la Recherche sur les civilisations, 1986, 252 p.
- SHUVAL Tal, *La ville d'Alger vers la fin du XVIIIe siècle : population et cadre urbain*, Paris, CNRS-Éditions, 1998, 282 p.
- WRIGHT Gwendolyn, *The Politics of Design in French Colonial Urbanism*, Chicago, University of Chicago Press, 1991, 389 p.

Sociabilité

- BOUZAR-KASBADJI Nadya, *L'émergence artistique algérienne au XXe siècle. Contribution de la musique et du théâtre algérois à la renaissance culturelle et à la prise de conscience nationaliste*, Alger, Office des publications universitaires, 1988, 215 p.
- CARLIER Omar, « Le café maure. Sociabilité masculine et effervescence citoyenne (Algérie XVIIIe-XXe siècles) », *Annales. ESC*, 45e année, n° 4, 1990, p. 975-1003.
- CARLIER Omar, « Les enjeux sociaux du corps. Le hammam maghrébin (XIXe-XXe siècles), lieu pérenne, menacé ou recréé », *Annales. HSS*, 55e année, n° 6, 2000, p.1303-1333.
- CHEVALIER Dominique, *L'espace social de la ville arabe*, Paris, Maisonneuve & Larose, 1979, 363 p.
- DAKHLIA Jocelyne, *L'urbanité arabe : hommage à Bernard Lepetit*, Paris/Arles, Actes-Sud, 1998, 458 p.
- DEJEAN Frédéric, ENDELSTEIN Lucine, « Approches spatiales des faits religieux. Jalons épistémologiques et tendances contemporaines », *Les Carnets et Géographes*, dossier « Géographie des faits religieux », n° 6, septembre 2013, p. 1-16.
- FEFEBVRE Henri, *La production de l'espace*, Paris, Éditions Anthropos, 1974, 485 p.
- FROMAGE Julien, *Innovation politique et mobilisation de masse en « situation coloniale » : un « printemps algérien » des années 1930 : l'expérience de la Fédération des Élus Musulmans du Département de Constantine*, thèse de doctorat, EHESS, soutenue en 2012.
- GHORRA-GOBIN Cynthia, « L'espace public », *Géocarrefour, Revue de Géographie de Lyon*, volume 76, n° 1, 2001, p. 5-11.
- HABERMAS Jürgen, *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, 1962, réédition et traduction fr. Paris, Payot, 1988, 324 p.
- PLANCHE Jean-Louis, SELLAM Sadek, YOUNESSI Brahim, « Les lieux de l'algérianité » ; « Un

réformateur venu du désert, cheikh El Okbi », in JORDI Jean-Jacques, PLANCHE Jean-Louis (dir.), *Alger 1860-1939. Le modèle ambigu du triomphe colonial*, Paris, Autrement, 1999, p. 188-203 et 204-209.

Histoire des juifs en situation coloniale

Maghreb

ABECASSIS Frédéric, DIRECHE Karima, AOUAD Rita (dir.), *La bienvenue et l'adieu. Migrants juifs et musulmans au Maghreb. XVe-XXe siècles*, Paris/Casablanca, Karthala/La croisée des chemins, 2012, 688 p.

BENBASSA Esther, RODRIGUE Aron, *Sephardi Jewry : History of the Judeo-Spanish Community, 14th-20th Centuries*, Berkeley, University of California Press, 2000, 377 p.

CHOURAQUI André, *L'histoire des Juifs d'Afrique du Nord*, Paris, Hachette, 1985, 633 p.

LASKIER M. Michael, *North African Jewry in the Twentieth Century. The Jews of Morocco, Tunisia and Algeria*, New York, New York University Press, 1994, 416 p.

MIEGE Jean-Louis, *Les relations entre Juifs et Musulmans en Afrique du Nord XIXe-XXe siècles*, Paris, CNSR, 1980, 228 p.

TARTAKOWSKY, Ewa, *Les Juifs et le Maghreb : Fonction sociale d'une littérature d'exil*, Paris, Université François Rabelais, coll. « Migrations », 2016, 330 p.

ZYTNIKI Colette, *Les Juifs du Maghreb. Naissance d'une historiographie coloniale*, Paris, PU Sorbonne, *Cahiers Alberto Benveniste*, 2011, 391 p.

Algérie

ABREVAYA STEIN Sarah, *Saharan Jews and the Fate of French Algeria*, Chicago, University of Chicago Press, 2014, 272 p.

ANSKY Michel, *Les Juifs d'Algérie. Du décret Crémieux à la Libération*, Paris, Éd. du Centre, 1950, 374 p.

ASSAN Valérie, *Les consistoires d'Algérie au XIXe siècle : alliance de la civilisation et de la religion*, Paris, Colin, 2012, 486 p.

AYOUN Richard, COHEN Bernard, *Les Juifs d'Algérie. Deux mille ans d'histoire*, Paris, Lattès, 1982, 260 p.

CHERKI Alice, *Les juifs d'Algérie : images et textes*, Paris, Éditions du scribe, 1987, 319 p.

LE FOLL-LUCIANI Pierre-Jean, *Les juifs algériens dans la lutte anticoloniale. Trajectoires dissidentes (1934-1965)*, Paris, PUR, 2015, 541 p.

NOUSCHI André, « Observations sur la démographie historique des juifs algériens », in YARDENI Myriam (dir.), *Les Juifs dans l'histoire de France*, colloque international de Haïfa, Leiden, E. J. Brill, 1980, p. 165-175.

STORA Benjamin, *Les trois exils, Juifs d'Algérie*, Paris, Stock, 2006, 232 p.

TAÏEB Jacques, « Combien y avait-il de juifs en Algérie (1830-1962)? », conférence prononcée le 25 mars 1996 devant la Société des études juives, *Revue des études juives*, 156 (3-4), juillet-décembre 1997, p. 463-467.

TRIGANO Shmuel (dir.), *L'identité des juifs d'Algérie*, Paris, Éditions du Nadir, 2003, 216 p.

Alger

AYOUN Richard, « Les Aboulker à travers les âges », *Recherche sur la culture juive d'Afrique du Nord*, 1991, p. 99-104.

COHEN Marcel, *Le parler arabe des juifs d'Algérie*, Paris, Librairie ancienne Honoré Champion, 1912, 559 p.

DAKHLIA Jocelyne, *Lingua franca. Histoire d'une langue métissée en Méditerranée*, Arles, Actes Sud, 2008, 591 p.

Mémoires

ALLOUCHE-BENAYOUN Joëlle, BENSIMON Doris, *Les Juifs d'Algérie. Mémoires et identités plurielles*, Paris, Stavit Éditions, 1999, 433 p.

BAHLOUL Joëlle, *La maison de mémoire. Ethnologie d'une demeure judéo-arabe en Algérie : 1937-1961*, Paris, Métailié, 1992, 246 p.

BAZIN Jean, « La production du récit historique », *Cahiers d'Études Africaines*, Paris, 73-76, vol. XIX, 1-4, 1979, p. 435-483.

BOURDIEU Pierre, « *L'illusion biographique* », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Paris, 1986, p. 69-72.

HALBWACHS Maurice, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, PUF, 1952, 299 p.

HALBWACHS Maurice, *La mémoire collective*, Paris, PUF, 1868, 204 p.

HENIGE David P., *Oral Historiography*, London, Longman, 1982, 150 p.

JOUTARD Philippe, *Ces voix qui nous viennent du passé*, Paris, Hachette, 1983, 268 p.

LEVY Clara, « Le double lien entre écriture et identité : le cas des écrivains juifs contemporains de langue française », *Sociétés contemporaines*, 41/2001, p. 75-90.

NORA Pierre (dir.), *Les Lieux de mémoire*, 3 Tomes, Paris, Gallimard, 1984, 1986, 1992, 2 499 p.

PENEFF Jean, *La méthode biographique*, Paris, Armand Colin, 144 p.

VALENSI Lucette, WACHTEL Nathan, *Mémoires juives*, Paris, Gallimard, 1986, 350 p.

Antisémitisme

ABITBOL Michel, *Les Juifs d'Afrique du Nord sous Vichy*, Paris, Maisonneuve & Larose, 1983, 220 p.

AGERON Charles-Robert, « Une émeute antijuive à Constantine (août 1934) », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n° 13-14, 1973, p. 23-40.

AMIPAZ-SILBER Gitta, *La résistance juive en Algérie (1940-1942)*, Jérusalem, Rubin Mass Mtd., 1986, 240 p.

AOUATE Yves-Claude, « La place de l'Algérie dans le projet antijuif de Vichy (octobre 1940-novembre 1942) », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 1993, octobre-décembre, n° 301, p. 599-613.

- ARENDRT Hannah, *Les Origines du totalitarisme*, 1951, traduction fr. Paris, Le Seuil, 1972, 1 031 p.
- ATAL Robert, *Les émeutes de Constantine : 5 août 1934*, Paris, Romillat, 2002, 214 p.
- BEL ANGE Norbert, *Quand Vichy internait ses soldats juifs d'Algérie : Bedeau, sud oranais, 1941-1943*, Paris, L'Harmattan, 2006, 309 p.
- BIRNBAUM Pierre, *Le moment antisémite. Un tour de la France en 1898*, Paris, Fayard, 1998, 512 p.
- CANTIER Jacques, *L'Algérie sous le régime de Vichy*, Paris, Odile Jacob, 2002, 417 p.
- COLE Joshua, « Antisémitisme en situation coloniale pendant l'entre-deux-guerres en Algérie. Les émeutes antijuives de Constantine (août 1934) », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 108, octobre-décembre 2010, p. 3-23.
- DERMENJIAN Geneviève, « Le juif est-il Français ? – Antisémitisme et idée républicaine en Algérie (1830-1939) », in TRIGANO Shmuel, *L'Identité des Juifs d'Algérie*, Paris, Éditions du Nadir, p. 47-69.
- EPSTEIN Simon, *Les institutions israélites françaises de 1929 à 1939 : Solidarité juive et lutte contre l'antisémitisme*, Paris, thèse de doctorat préparée sous la direction de BIRNBAUM Pierre, Université Paris 1, 1990, 704 p.
- MSELLATI Henri, *Les juifs d'Algérie sous le régime de Vichy*, Paris, L'Harmattan, 1989, 302 p.
- SCHWARZFUCHS Simon, *Aux prises avec Vichy : Histoire politique des Juifs de France, 1940-1944*, Paris, Calmann-Lévy, 1998, 443 p.
- SINGER Claude, *Vichy, l'Université et les juifs. Les silences et la mémoire*, Paris, Les Belles Lettres, 1992, 438 p.
- TRIGANO Shmuel, *Psychanalyse de l'antisémitisme contemporain*, Paris, In Press, 2005, 127 p.

Sionisme

- ABITBOL Michel, *Les Deux Terres promises : les Juifs de France et le sionisme 1897-1945*, 1989, réédition Paris, Tempus Perrin, 2010, 320 p.
- ABITBOL Michel, « La France et le sionisme : aspects historiques, culturels et idéologiques », in ABITBOL Michel, *France and the Middle East : Past, Present and Future*, Jérusalem, Université hébraïque de Jérusalem, Magnes Press, 2004, p. 155-166.
- BENSOUSSAN Georges, *Une histoire intellectuelle et politique du sionisme. 1860-1940*, Paris, Fayard, 2002, 1 079 p.
- GOLDBERG Sylvie Anne, *La Clepsydre*, Paris, Albin Michel, 2000, 398 p.
- GOLDBERG Sylvie Anne, *La Clepsydre II. Temps de Jérusalem, temps de Babylone*, Paris, Albin Michel, 2004, 415 p.
- NICAULT Catherine, *La France et le sionisme : une rencontre manquée ?*, Paris, Calmann-Lévy, coll. « Diaspora », 1992, 319 p.
- TRIGANO Shmuel, *Le nouvel État juif*, Paris, Berg International, 2015, 182 p.

Femmes

- HIDIROGLOU Patricia, *L'eau divine et sa symbolique*, Paris, Albin Michel, 1994, 254 p.

ROUACH David, *Imma ou Rites, coutumes et croyances chez la femme juive d'Afrique du Nord*, Paris, Éditions Maisonneuve & Larose, 1990, 227 p.

Assimilation et citoyenneté en situation coloniale

Civilisation

BRAUDEL Fernand, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Tome II : *Destins collectifs et mouvements d'ensemble*, Paris, Armand Colin, 1949, 628 p.

BRAUDEL Fernand, *L'identité de la France. Espace et histoire*, Tome 1 : *Les hommes et les choses*, Paris, Flammarion, 1986, 476 p.

ELIAS Norbert, *La civilisation des mœurs*, Chapitre I : *Civilisation/Culture*, Paris, Agora, Pocket, 1939, 514 p.

ELIAS Norbert, *La dynamique de l'Occident*, Paris, Agora, Pocket, 1939, 320 p.

FEBVRE Lucien, « Civilisation. Evolution d'un mot et d'un groupe d'idée », in FEBVRE Lucien et al., *Civilisation. Le mot et l'idée*, Fondation « Pour la science », Centre international de synthèse, Première semaine internationale de synthèse (20-25 mai 1929), 2e fasc., p. 10-60.

MAUSS Marcel, *Représentations collective et diversité des civilisations. Œuvres II*, 1903, réédition Paris, Éditions de Minuit, 1968, 739 p.

POMRANZ Kenneth, *Une grande divergence. La Chine, l'Europe et la construction de l'économie mondiale*, Paris Albin Michel, 2010, 560 p.

Régénération et modernisation

AGULHON Maurice, *Marianne au pouvoir. L'imagerie et la symbolique républicaine de 1880 à 1914*, Paris, Flammarion, 1989, 447 p.

ARENDDT Hannah, *La crise de la culture*, Chapitre I *La tradition et l'âge moderne*, réédition et traduction fr. Paris, Gallimard, 1972, 380 p.

BERG Roger, URBAN-BORNSTEIN Marianne, *Les Juifs devant le droit français*, Paris, Les Belles Lettres, 1984, 282 p.

BIRNBAUM Pierre, « French Jews and the « regeneration » of Algerian Jewry », *Studies in Contemporary Jewry*, 19, 2003, p. 88-103.

BHABHA Homi, *Les lieux de la culture. Une théorie post-coloniale*, Paris, Payot, 2007, 414 p.

CHARVIT Yossef, *Élites rabbiniques d'Algérie et modernisation 1750-1914*, Jérusalem, Gaï Yinassé, 1995, 223 p.

CHOURAQUI André, *La marche vers l'Occident. Les Juifs de l'Afrique du Nord*, Paris, PUF, 1952, 398 p.

CHOURAQUI Jean-Marc, « De l'émancipation des juifs à l'émancipation du judaïsme. Le regard des rabbins français du XIXe siècle », in BIRNBAUM Pierre (dir.), *Histoire politique des juifs de France. Entre universalisme et particularisme*, Paris, Presse de la Fondation nationale des sciences politiques, 1990, p. 39-57.

DERRIDA Jacques, *Le monolinguisme de l'autre*, Paris, Éditions Galilée, 1996, 144 p.

MORIN Edgar, *Le monde moderne et la question juive*, Paris, Le Seuil, 2006, 266 p.

NIZARD Sophie, « Judaïsme et modernité », in HUSSER Jean-Marie (dir.), *Religions et modernité*, Paris, Éditions CRDP, 2003, p. 205-218.

SARTRE Jean-Paul, *Réflexion sur la question juive*, 1946, réédition Paris, Gallimard, 1954, 163 p.

TRAVERSO Enzo, *La fin de la modernité juive. Histoire d'un tournant conservateur*, Paris, La Découverte, 2012, 256 p.

TRIGANO Shmuel, *Le juif caché. Marranisme et modernité*, Paris, In Presse, coll. Pardès, 2000, 269 p.

Citoyenneté et nationalité

ABITBOL Michel, « La citoyenneté imposée : du décret Crémieux à la guerre d'Algérie », in BIRNBAUM Pierre (dir.), *Histoire politique des Juifs de France. Entre universalisme et particularisme*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1990, p. 196-220.

BIRNBAUM Pierre, *Les deux maisons. Les Juifs, l'État et les deux Républiques*, Paris, Gallimard, 2012, 432 p.

ANDERSON Benedict, *L'Imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, 1983, traduction fr. Paris, La Découverte, 1996, 224 p.

BAUBEROT Jean, *Histoire de la laïcité*, Paris, PUF, 2010, 128 p.

BENTON Lauren, « A Place for the State », in BENTON Lauren, *Law and Colonial Cultures. Legal regimes in World History, 1400-1900*, Cambridge University Press, 2002, p. 127-156.

BIRNBAUM Pierre, *La France imaginée*, Paris, Fayard, 1998, 390 p.

BLEVIS Laure, « Les avatars de la citoyenneté en Algérie coloniale ou les paradoxes d'une catégorisation », *Droit et société*, 2001/2, n° 48, p. 557-581.

BLEVIS Laure, « Droit colonial algérien de la citoyenneté : conciliation illusoire entre des principes républicains et une logique d'occupation coloniale (1865-1947) », *SFOM*, Paris, 2001, p. 87-103.

BLEVIS Laure, « La citoyenneté française au miroir de la colonisation : étude des demandes de naturalisation des « sujets français » en Algérie coloniale », *Genèses*, 2003/4, n° 53, p. 25-47.

BLEVIS Laure, « Une citoyenneté française contestée. Réflexion à partir d'un incident antisémite en 1938 », *La justice en Algérie 1830-1962*, Actes du colloque, La Documentation française, 2005, p. 111-122.

BRUBAKER Rogers, « Au-delà de l'« identité » », Actes de la recherche en sciences sociales, 2001/3, 139, p. 66-85.

CHATTERJEE Partha, *The Nation and its Fragments : Colonial and Postcolonial Histories*, Princeton University Press, 1993, 296 p.

CHERKI Alice, *La frontière invisible*, Paris, Éd. des crépuscules, 2009, 195 p.

COHN Bernard S., « Law and Colonial State », in COHN Bernard S., *Colonialism and its forms of knowledge, The British in India*, Princeton, Princeton University Press, 1996, p. 57-75.

COMAROFF John L., « Colonialism, Culture and the Law : A Foreword », *Law and Social Inquiry*, 26, avril 2001, p. 305-314.

FOUCAULT Michel, « La Gouvernamentalité », *Dits et écrits*, vol. III, Paris, Gallimard, 1978, p. 635-657.

- GROS Dominique, « Sujets et Citoyens en Algérie avant l'ordonnance du 7 mars 1944 », in *Juger en Algérie, 1944-1962, Le Genre humain*, 1997, p. 39-61.
- HABERMAS Jürgen, *L'intégration républicaine. Essais de théorie politique*, 1998, traduction fr. Paris, Fayard, 1998, 386 p.
- HOBSBAWM Eric, RANGER Terence (dir.), *L'Invention de la tradition*, 1983, traduction fr. et réédition, Paris, Éditions Amsterdam, 2012, 381 p.
- KATEB Kamel, *Européens, « indigènes » et juifs en Algérie (1830-1962). Représentations et réalités des populations*, Paris, INED, 2001, 386 p.
- LAFON Jacques, « Histoire des droits coloniaux », *Itinéraires, De l'Histoire du droit à la diplomatie culturelle et à l'histoire coloniale*, Publication de la Sorbonne, p. 287-343.
- LOCHAK Danièle, « La citoyenneté: un concept juridique flou », in COLAS Dominique, EMERI Claude, ZYLBERBERG Jacques (dir.), *Citoyenneté et nationalité. Perspectives en France et au Québec*, Paris PUF, 1991, 505 p.
- MAMDANI Mahmood, *Citizen and Subject Contemporary Africa and the legacy of Late Colonialism*, Princeton, Princeton University Press, 1996, 253 p.
- MERLE Isabelle, « Retour sur le régime de l'indigénat : Genèse et contradictions des principes répressifs dans l'Empire colonial français », *French Politics, Culture and Society*, XX, n° 2, summer 2002, p. 77-97.
- NOIRIEL Gérard, *Le creuset français. Histoire de l'immigration XIXe et XXe siècles*, Paris, Seuil, 1988, 447 p.
- NOIRIEL Gérard, « Nations, nationalité, nationalismes. Pour une socio-histoire comparée », *État, Nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir*, 2001, p. 87-144.
- PHILIPPE Béatrice, *Être juif dans la société française. Du Moyen Age à nos jours*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1997, 471 p.
- RENAN Ernest, *Qu'est-ce qu'une nation ?*, conférence prononcée le 11 mars 1882 à la Sorbonne, Bordas, 1991, 128 p.
- ROSANVALLON Pierre, *Le sacre de citoyen : Histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard, 1992, 528 p.
- SAADA Emmanuelle, « Citoyens et sujets de l'Empire français. Les usages du droit en situation coloniale », *Genèses*, 2003/4, n° 53, p. 4-24.
- SCHWARZFUCHS Simon, *Du Juif à l'israélite. Histoire d'une mutation 1770-1870*, Paris, Fayard, 1989, 351 p.
- SCOTT David, « Colonial Governmentality », *Social Text*, 43, 1995, p. 191-220.
- TRIGANO Shmuel, *La République et les juifs*, Paris, Presses d'aujourd'hui, 1982, 272 p.
- WAHNICH Sophie, *L'impossible citoyen. L'étranger dans le discours de la Révolution française*, Paris, Albin Michel, 1997, 414 p.
- WEIL Patrick, *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Paris, Grasset, 2002, 480 p.

Mouvements politiques

Idées politiques

ORY Pascal (dir.), *Nouvelle histoire des idées politiques*, Paris, Hachette, coll. « Pluriel », 1989, 770 p.

VALENSI Lucette, « La culture politique des juifs du Maghreb entre le XIXe et le XXe siècle », in FELLOUS Sonia (dir.), *Juifs et musulmans en Tunisie. Fraternité et déchirements*, Paris, Somogy, 2003, p. 231-341.

Gauches

BECKER Jean-Jacques, CANDAR Gilles (dir.), *Histoire des gauches en France*, Paris, La Découverte, 2004, 588 p.

SIVAN Emmanuel, *Communisme et nationalisme en Algérie*, Paris, FNSP, 1976, 261 p.

SPORTISSE William, *Le Camp des oliviers. Parcours d'un communiste algérien. Entretien avec Pierre-Jean Le Foll-Luciani*, Rennes, PUR, 2012, 337 p.

Antiracisme

DEBONO Emmanuel, *La Ligue internationale contre l'antisémitisme (1927-1940) : la naissance d'un militantisme antiraciste*, Paris, CNRS Éditions, 2012, 502 p.

Vecteurs et relais de la politisation

Presse

CHARLE Christophe, *Le Siècle de la presse (1830-1939)*, Paris, Le Seuil, coll. « L'Univers historique », 2004, 400 p.

École

COLONNA Fanny, *Les instituteurs algériens : 1883-1939*, Paris, Presses de Sciences Po, 1975, 239 p.

LUC Jean-Noël, *L'Invention du jeune enfant au XIXe siècle. De la salle d'asile à l'école maternelle*, Paris, Belin, 1997, 512 p.

MAYEUR Françoise, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France. Tome III : De la Révolution à l'école républicaine (1789-1930)*, 1981, réédition Paris, Tempus Perrin, 2004, 800 p.

PROST Antoine, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France. Tome IV : L'École et la famille dans une société en mutation, depuis 1930*, 1981, réédition Paris, Tempus Perrin, 2004, 809 p.

Armée

FREMEAUX Jacques, *Les colonies dans la Grande Guerre : Combats et épreuves des peuples d'outre-mer*, Paris, Éditions 14-18, 393 p.

LANDAU Philippe E., *Les Juifs de France et la Grande Guerre. Un patriotisme républicain*, Paris, CNRS, 1999, 293 p.

Anthropologie, sociologie et philosophie politique

Anthropologie

IBN KHALDOUN Abou. Zeid. Abdou Rahman., *Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale, Muqaddima*, 1377, réédition et traduction fr. Alger, Berti Éditions, 2003, 1 575 p.

LEVI-STRAUSS Claude, *Anthropologie structurale*, Paris, Plon, 1958, 452 p.

MAUSS Marcel, *Manuel d'ethnographie*, 1926, réédition Paris, Payot, 1967, 264 p.

Sociologie religieuse

DURKHEIM Émile, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, 1912, réédition Paris, PUF, 1968, 647 p.

GOFFMAN Erwin, *La mise en scène de la vie quotidienne*, Tomes I *La présentation de soi*, Tome II : *Les relations en public*, 1973, traduction fr. Paris, Les Éditions de Minuit, 1979, 256 p. et 379 p.

FEBVRE Lucien, *Le problème de l'incroyance au XVI^e siècle. La religion de Rabelais*, réédition Paris, Albin Michel, 2014, 588 p.

HERKOVITS Melville, LINTON Ralph, REDFIELD Robert, *American Journal of Sociology*, Chicago, 1936, XLI, p. 366-370.

MAUSS Marcel, *Les fonctions sociales du sacré. Œuvres I*, 1898-1910, réédition Paris, Éditions de Minuit, 1970, 635 p.

MAUSS Marcel, *Essais de sociologie*, 1901-1934, réédition Paris, Points Seuil, 1968, 252 p.

WEBER Max, *Sociologie de la religion*, 1913, traduction fr. Paris, Flammarion, 2006, 512 p.

Philosophie politique

BENJAMIN Walter, *Sur le concept d'histoire*, 1942, réédition et traduction fr. Paris, Éditions Payot, 2013, 208 p.

DELEUZE Gilles, « Le devenir-révolutionnaire et les créations politiques », entretien avec NEGRI Toni, *Futur antérieur* n° 1, printemps 1990.

FOUCAULT Michel, *L'Ordre du discours*, Paris, Gallimard, 1971, 82 p.

RANCIERE Jacques, *Aux bords du politique*, Paris, La Fabrique, 1998, 189 p.

RANCIERE Jacques, *Moments politiques. Interventions 1977-2009*, Paris, La Fabrique, 2009, 232 p.

SPIVAK Gayatri C., *In Other Worlds. Essays in Cultural Politics*, London, Routledge, 1987, 440 p.

Littérature et arts

Littérature

BENCHENEB Rachid, « Le mouvement intellectuel et littéraire algérien à la fin du XIXe et au début du XXe siècle », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, vol. 52, n° 258-259, 1^{er} et 2^e trimestre 1983, p. 11-24.

HANIN Roger, *L'ours en lambeaux*, Paris, Encre, 1983, pp. 13-14.

PEREC Georges, *Les Choses*, Paris, Maurice Nadeau, coll. Les Lettres Nouvelles, 1965, 123 p.

GREKI Anna, *Algérie, capitale Alger*, Tunis, SCED, 1963, 238 p.

MAIMONIDE Moïse, *Épîtres*, 1172-1191, traduction et réédition Paris, Gallimard, 1993, 196 p.

Images

BANCEL Nicolas, BLANCHARD Pascal, GERVEREAU Laurent (dir.), *Images et colonies. Iconographie et propagande coloniale sur l'Afrique française de 1880 à 1962*, Paris, AHAC, 1993, 304 p.

BARTHES Roland, *La chambre claire*, Paris, Gallimard, 1980, 200 p.

BENJAMIN Walter, *Archéologie de la petite histoire de la photographie*, 1931, réédition et traduction fr. Paris, Allia, 2012, 48 p.

BOURDIEU Pierre et al., *Un art moyen. Essai sur les usages sociaux de la photographie*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1965, 352 p.

GERVEREAU Laurent, *Voir, comprendre et analyser les images*, Paris, La Découverte, 1994, 204 p.

HASKELL Francis, *L'historien et les images*, Paris, Gallimard, 1995, 792 p.

JEANNENEY Jean-Noël, *Une histoire des médias : Des origines à nos jours*, Paris, Points histoire, 1996, 446 p.

MONTHERLANT de Henry, *IL y a encore des paradis : Images d'Alger (1928-1931)*, Paris, P. et G. Soubiron, 1935, 117 p.

OULEBSIR Nabila, *Les usages du patrimoine. Monuments, musée et politique coloniale en Algérie (1830-1930)*, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme, 2004, 411 p.

PANOFSKY Erwin, *Essais d'iconologie : thèmes humanistes dans l'art de la Renaissance*, 1939, traduction Paris, Gallimard, 1967, 396 p.

SAID Edward, *L'Orientalisme : L'Orient créé par l'Occident*, 1978, traduction Paris, Éditions du Seuil, 1980, 580 p.

SORLIN Pierre, *Les fils de Nadar : Le « siècle » de l'image analogique*, Paris, Nathan, 1997, 206 p.

VIDAL-BUE Marion, *Alger et ses peintres, 1830-1960*, Paris, Éd. Paris-Méditerranée, 2000, 285 p.

Musique

BACHTARZI Mahieddine, *Mémoires, 1919-1939*, Alger, SNED, 1968, 484 p.

LEMAIRE Frans C., *Le destin juif et la musique*, Paris, Fayard, 2001, 763 p.

SHILOAH Amnon, *Jewish Musical Traditions*, Detroit, Wayne State University, 1992, 274 p.

Film

Alger

Pépé le Moko de Julien Duvivier, 1937.

Judaïsme

Le Golem de Julien Duvivier, 1936.

Cuisine

BAHLOUL Joëlle, *Le culte de la table dressée. Rites et traditions de la table juive algérienne*, Paris, Métailié, 1983, 304 p.

JAFFIN Léone, *Cent cinquante recettes et mille et un souvenirs d'une juive d'Algérie*, Paris, Encre, 1980, 283 p.

RODEN Claudia, *The Book of Jewishfood. An Odyssey from Samarkand to New York*, New York, A. Knopf, 1996, 688 p.

Listes onomastiques

Listes de recensement des membres de l'AIU (1919).

| Première liste de souscripteurs algérois de l'AIU (juillet 1919) | Résidence (Alger) | Cotisation en francs |
|--|----------------------------|----------------------|
| Dr Aboulker Henri | 26, rue Michelet | 500 |
| Bélaïche Joseph | 3, rue Littré | 500 |
| Lebar Samuel | 23, rue Bab-Azoun | 500 |
| Stora Albert | 17, rue de la Lyre | 500 |
| Dr Aboulker Charles | 11, rue Bab-Azoun | 300 |
| Dr Benhamou | 3, rue Dumont-d'Urville | 300 |
| Jaïs Léon | 17, rue Henri Martin | 300 |
| Lévy-Valensi Élie | 1, rue Jules Ferry | 300 |
| Ziza Chaloum | Ruisseau | 300 |
| Colonel Mayer Edmond | 1, rue du Laurier | 250 |
| Hayoun Eliaou | 33, rue de Chartres | 200 |
| Adès Meyer | 5, rue du Hamma | 150 |
| Attias Alexandre | 7, rue Frédéric-Chasseriau | 100 |
| Chemoul Léon | 4, rue Damrémont | 100 |
| Dadon Ernest (avocat) | | 100 |
| Ghnassia Léon | 2, place d'Isly | 100 |
| Morjean Messaoud | 15, rue de la Lyre | 100 |
| Stora Gustave | 2, rue Henri-Martin | 100 |
| Dr Amaoua | | 100 |
| Amaoua Adolphe | 26, rue Bab-Azoun | 100 |
| Doctoresse Attias Germaine | | 50 |
| Benhamou Jules | 2, rue Juba | 50 |
| Stora Moïse | 69, rue Malakoff | 50 |
| Fassina David | Rue Savignac | 50 |
| Messika Georges-Isaac | 1, boulevard de France | 50 |
| Confino Albert | 11, rue Bab El Oued | 50 |
| Cohen Samuel | 5, rue Rochambeau | 50 |
| Dana Maurice | 100, rue Michelet | 50 |
| Hadjadj Israël | 17, rue de la Lyre | 50 |

| | | |
|--------------------------------|------------------------------|----|
| Kalifa Abraham | 56, rue de Constantine | 50 |
| Lévy Jules (avocat) | 14, rue de Constantine | 50 |
| Mamain Edouard | Avenue des Consuls | 50 |
| Dr Aboulker Maurice | 5, rue Bab El Oued | 40 |
| Dr Jaïs Eugène | 3, rue de la Lyre | 25 |
| Stora Abraham | 1, rue Volland | 25 |
| Ghnassia Maklouf | 38, rue de la Lyre | 20 |
| Aboulker Maurice | 6, rue Vialar | 20 |
| Bacri Gaston | 17, rue de la Lyre | 20 |
| Bénisti William | 3, place de la République | 20 |
| Daian I. | 125, rue Michelet | 20 |
| Elbaze Arthur | | 20 |
| Ghighi Alfred | Attaché d'Intendance à Alger | 20 |
| Hayoun Joseph | 33, quai Voûte | 20 |
| Dr Morali Fernand | 3, rue Dumont-d'Urville | 20 |
| Zerbib | 6, rue Delacroix | 20 |
| Guenoun Lucien (avocat) | 2, boulevard Amiral-Pierre | 20 |
| Jonathan Élie | 1, rue Solférino | 20 |
| Albou David | 3, rue Sidi-Ferruch | 20 |
| Attias Roger | rue Frédéric-Chasseriau | 10 |
| Boumendil Jonas | 19, rue Bruce | 10 |
| Moha Léon | 5, rue Thuillier | 10 |
| Sirat André | 17, avenue Gandillot | 10 |
| Hadjadj Salomon | 22, rue Blondel | 5 |

Des listes sont établies en application des articles 5 et 8 des lois du 7 octobre 1940 et du 2 juin 1941, de l'article 4 de la loi du 18 février 1942 et de l'article 6 du décret du 19 octobre 1942 relatifs au nouveau statut des juifs dans le cadre de l' « aryanisation économique » en Algérie permettant d'identifier et de localiser personnes³⁵⁶.

| NOMS ET PRENOMS | NAISSANCE | RESIDENCE | OBJET |
|---|----------------------|----------------------------------|--------------------------|
| ABOUCAYA Jacob | 3-9-1876 Alger | Alger-28 rue d'Isly | Appli. Art.5 loi 7-10-40 |
| ABOULKER <u>Albert Nesseim</u> ³⁵⁷ | 18-8-1878 Alger | Alger-2 rue Cavalier de la Salle | Appli. Art.5 loi 7-10-40 |
| David | 15-4-1889-Alger | Alger-115 rue Michelet | - |
| <u>Henri Haïm</u> CF ³⁵⁸ | 12-12-1890-Bougie | Alger-11 rue de la Lyre | - |
| <u>Simon</u> CF | 30-9-1893-Alger | Alger-5 avenue de la Marne | - |
| <u>Maurice</u> | 5-12-1895-Bougie | Alger-47 rue d'Isly | - |
| <u>Ernest Simon</u> CF | 24-4-1900-Alger | Alger-2 avenue de la Bouzaréah | - |
| Gaston | 18-11-1903-Alger | Alger-1 rue Dupuch | - |
| Julien Maklouf | 26-4-1908-Alger | Alger-13 rue d'Isly | - |
| Emilien | 15-7-1912-Alger | Alger-57 avenue de la Bouzaréah | - |
| ALBOU Salomon | 9-1-1860-Alger | Alger-17 rue Bab Azoun | Appli. Art.5 loi 7-10-40 |
| <u>David</u> CF | 22-10-1873-Alger | Alger-3 avenue de la Bouzaréah | - |
| Joseph | 24-2-1874-Alger | Alger-14 rue Dupuch | - |
| Moïse Abraham | 29-1-1875-Alger | Alger-19 rue St Vincent de Paul | - |
| Chaloum | 26-12-1877-Alger | Alger-22 rue Marengo | - |
| <u>Benjamin</u> | 10-1-1881-Alger | Alger-20 avenue des Consulats | - |
| <u>Ismaël</u> CF | 9-8-1886-Alger | Alger-13 rue Burdeau | - |
| Pierre | 23-12-1890-Alger | Alger-4 rue Koecklin | - |
| Chaloum Charles | 13-10-1893-St Eugène | St Eugène-79 avenue du Mal Foch | - |
| Abraham Alexandre | 31-7-1895-Alger | Alger-2 rue Francis Garnier | - |
| André Léon Moïse | 26-9-1895-Alger | Alger-7 rue Feuillet | - |
| Moïse | 13-1-1896-Bône | Birmandreïs-3 bis rue Berteaux | - |
| René Abraham | 26-2-1897-Alger | Alger-4 boulevard Laferrière | - |

356 Archives nationales de Birkhadem.

357 Sont soulignés les noms des personnes membres du CJAES.

358 Citoyenneté française.

| | | | |
|---|---|---|-------------------------------|
| Albert Elie Manuel Elie | 27-2-1904-St Eugène 3-3-1912-Alger 13-4-1912-Alger | Miliana Alger-39 rue d'Isly Alger-20 avenue des Consulats | - - - |
| AYOUN Salomon Edmond | 15-8-1907-Alger | Alger-29 rue Mal Soult | Appli. Art.5 loi 7-10-40 |
| AZOULAY Haïm J. Abraham CF Samuel Albert | 2-7-1860-Orléansville 9-12-1871-Alger 12-9-1881-St Eugène | Alger-12 rue de la Lyre Alger-8 rue Lestienne St Eugène-156 avenue du Mal Foch | Appli. Art.5 loi 7-10-40 - |
| Judas | 19-7-1883-Teniet-El- Haad | Alger-1 bis rue Mazagran | - |
| Barok | 10-5-1885-Alger | Alger-Cité des Vieux Moulins | - |
| Isaac | 28-2-1886-Alger | Alger-5 rue D. Rochereau | - |
| Raphaël | 9-11-1889-Teniet-El- Haad | Alger-34 rue Cardinal Verdier | Appli. Art.8 loi 2-6-41 |
| Emile CF | 21-2-1890-Alger | Alger-rue Lucien Renaud | Appli. Art.5 loi 7-10-40 |
| Max CF | 14-8-1891-Alger | Alger-5 rue de l'Industrie | - |
| Isaac | 28-1-1893-Alger | Alger-25 boulevard Bugeaud | - |
| Gaston Elie Elie Eloi CF | 26-1-1901-Constantine 7-2-1903-Alger | Alger-25 rue Hoche St Eugène-Village Mary | - - |
| Ange Joseph CF | 28-2-1904-Alger | Alger-11 rue du Dauphiné | - |
| Abraham Sylvain Roger CF | 31-3-1907-Alger 3-2-1915-Alger | Alger-1 rue Rosetti Alger-7 boulevard Gambetta | - - |
| Jean Joseph | 21-9-1917-Alger | Alger-6 rue de l'Industrie | - |
| BACRI Camoura | 28-5-1871-Alger | Alger-14 rue Bénachère | Appli. Art.5 loi 7-10-40 |
| Simon | 21-11-1877-Alger | Alger-25 rue Borely la Sapie | - |
| Georges Jacob | 31-12-1906-Alger | Alger-18 bis rue Duc des Cars | - |
| Charles Samuel | | Alger-3 rue du Roussillon | - |
| Rachel CF Roger Isaac | | Alger-12 rue de la Lyre Alger-4 rue Berthelot | - - |
| BACRY Abraham CF | 5-3-1883-Alger | Alger-20 rue Jean | - |

| | | | |
|--|---|--|---------------------------|
| Jacob <u>Isidore Isaac</u> CF Sadia Sauveur | 15-12-1897-Alger 30-10-1902-Alger 21-5-1908-Alger | Jaurès Alger-30 rue Malakoff Alger-rue Solférino Alger-1 rue d'Oran | - - - |
| BAKRY Moïse Maurice | 13-7-1896-Alger | Alger1 rue Sidi Ben Nour | - |
| <u>Roger Simon</u> CF Benjamin | 30-3-1910-Alger | Alger-5 rue Berthezène Alger-16 rue du Chêne | - - |
| BELAÏCH <u>Moïse</u> CF | 29-7-1886-Paris | Alger-40 rue de Picardie | Appli. Art.5 loi 7-10-40 |
| Licha | 8-8-1887-Bône | Alger-34 rue Marengo | - |
| Mardochée | 8-5-1893-Alger | Alger-6 rue Rovigo | - |
| André Charles | 2-2-1914-Alger | Alger-40 rue de Picardie | - |
| BELAÏCHE <u>Roger Maklouf</u> CF | 26-5-1899-Alger | Alger-139 chemin du Telemly | - |
| BELAYCHE Eliaou <u>Léon</u> CF | 16-11-1890-Alger 5-5-1898-Alger | Alger-30 rue Michelet Birmandreïs-rue C. Bernard | - - |
| BENAÏM <u>Aron Henri</u> CF | 9-1-1883-Alger | Alger-2 boulevard Auguste Comte | Appli. Art.5 loi 7-10-40 |
| William (C.F.) | 11-2-1900-Alger | Alger-12 avenue de la Bouzaréah | Détermination nationalité |
| BENSIMON <u>Jsantob</u> CF | 28-10-1867-Alger | St Eugène-Imp. De l'Ouest | Appli. Art.5 loi 7-10-40 |
| <u>Joseph</u> Chebahi | 24-6-1874-Blida 27-2-1885-Alger | Alger-118 rue Michelet Alger-1 rue Solférino | - - |
| Raphaël | 8-11-1886-Guelma | Alger-11 boulevard Guillemin | - |
| Léon | 11-5-1890-Alger | Alger-Rampe Vallée | - |
| Edmond | 6-1-1894- | Alger-9 rue Scipion | - |
| Yvonne | 25-7-1901-Alger | Alger-20 rue Dupuch | - |
| Charles | 2-6-1902-Alger | Alger-9 avenue de la Bouzaréah | - |
| Léon | 14-11-1903-Oran | Alger-25 boulevard Guillemin | - |
| René | 19-12-1919-Alger | Alger-20 boulevard Guillemin | - |
| BOUCHARA | | | |

| | | | |
|--|---|---|-------------------------------|
| Jacob Joseph | 16-2-1881-St Eugène 18-8-1883-Alger | Alger-9 rue Rovigo Alger-2 bis rue Soleillet | Appli. Art.5 loi 7-10-40 - |
| Gontran | 14-8-1889-St Eugène | Alger-Place du Gouvernement | - |
| René Chaloum | 8-3-1893-Alger | Alger-1 boulevard Gambetta | - |
| Henri | 9-11-1898-Alger | Alger-24 rue Bab El Oued | - |
| David Salomon L. | 29-7-1899-Alger 13-7-1903-Alger | Alger-17 rue Cl. Ader Alger-23 rue S. la Sapie | - - |
| <u>Charles</u> CF Henri | 24-7-1905-Alger 7-1-1908-Alger | Alger-3 rue Burdeau Alger-11 rue Bab Azoun | - - |
| <u>Joseph</u> CF Gilbert | 2-11-1909-Alger 14-12-1909- | Alger-2 rue Lestienne Alger-5 rue Mazagran | - - |
| <u>Chaloum</u> CF Sylvain L. | 5-8-1911-Alger 7-12-1911-Alger | Alger-63 rue Rovigo Alger-6 rue Montaigne | - - |
| CHICHE Isaac Fredj | 8-2-1876-Alger 5-2-1879-Alger | Alger-67 rue Rovigo Maison Carrée-6 rue Alexandre | Appli. Art.5 loi 7-10-40 - |
| Émile Salomon | 9-12-1882-Médéa | Alger-36 rue Bab El Oued | - |
| <u>Mayer Raoul</u> | 13-6-1883-Alger | Alger-1 rue de la Bretonnière | - |
| <u>Gabriel</u> CF Messoud Prosper Lucien | 24-9-1883-Alger 3-9-1884-Alger 25-4-1885-Médéa | Alger-11 bis rue d'Isly El-Biar-1 rue Coupert Alger-1 avenue de la Marne | - - - |
| Mardochée | 10-1-1887-Miliana | Alger-17 rue des Moulins | - |
| Elie Isaac | 6-6-1891-Alger 18-8-1893-Alger | Alger-9 rue Jules Ferry Alger-72 avenue de la Bouzaréah | - - |
| Benjamin Georges | 1-8-1894-Alger | Alger-3 boulevard Bugeaud | - |
| René Aïem Emile Jacob Jules | 8-4-1896-Médéa 16-9-1903-Blida 21-11-1903-Alger | Alger-6 rue Lestienne Alger-31 rue d'Isly Alger-2 rue Barra | - - - |
| <u>Albert</u> CF Nephtalie Paul Henri Pierre | 7-11-1905-Alger 29-8-1909-Blida 10-7-1911-Alger 10-11-1916-Médéa | Blida-7 rue Tirman Alger-3 rue Mazagran Alger-11 bis rue d'Isly Alger-36 rue Bab El Oued | - - - - |
| <u>Pinhas Emile</u> | | Alger-19 rue Hoche | - |
| CHOURAQUI Pinhas Joseph | 3-5-1879-Médéa | Alger-2 rue de Bône | Appli. Art.5 loi 7-10-40 |

| | | | |
|--------------------|------------------------|---------------------------------|--------------------------|
| David | 27-6-1889-Alger | Alger-36 rue Montaigne | - |
| Eliaou | 13-10-1890-Alger | Alger-5 rue Suffren | - |
| David Isidore | 31-8-1901-Boghari | Alger-13 avenue de l'Oriental | - |
| Salomon Fernand | 24-1-1907-Oran | Alger-7 rue Mazagran | - |
| Joseph R. | 22-9-1908-Boghari | Alger-1 rue Rovigo | - |
| Edgard | 4-7-1911-Alger | Alger-3 avenue de la Bouzaréah | - |
| Pinhas Aïzer | 23-6-1913-Saint-Eugène | Alger-75 bis rue Michelet | - |
| André Armand | 10-12-1914-Alger | Alger-5 rue Cornuz | - |
| André | 7-4-1915-Alger | Alger-35 rue de Bône | - |
| COHEN | | | |
| Abraham | 26-6-1877-Miliana | Alger-50 rue d'Isly | Appli. Art.5 loi 7-10-40 |
| Léon | 5-12-1881-Boghari | Alger-1 rue Courbet | Marocain |
| Chaloum | 16-10-1882-Alger | Alger-41 rue Sadi-Carnot | Tunisien |
| Clarisse | 21-10-1882-Blida | Alger-2 rue Bab-Azoun | Appli. Art.8 loi 2-6-41 |
| Joseph | 25-11-1882-Mascara | Alger-rue Camille Douls | Appli. Art.5 loi 7-10-40 |
| Messaoud | 11-7-1884-Constantine | Alger-60 avenue Malakoff | - |
| Abraham | 1-8-1884-Oran | Alger-44 rue d'Isly | - |
| Moïse | 2-12-1884-Souk-Ahras | Alger-24 rue Lys du Pac | Tunisien |
| Chaloum | 29-5-1891-Alger | Alger-2 rue Duclaux | Tunisien |
| Edouard Eliaou | 20-12-1892- | Alger-13 boulevard Beauprêtre | Appli. Art.5 loi 7-10-40 |
| Arsène Amran | 6-12-1893-Alger | Alger-102 rue Michelet | - |
| Gabriel | 21-3-1894-Sétif | Alger-13 avenue du Frais-Vallon | - |
| Alice | 24-6-1895-Alger | Alger-13 boulevard Beauprêtre | - |
| Albert | 18-9-1895-Sétif | Alger-4 rue Montaigne | - |
| Nessim | 17-4-1897-Médéa | Alger-6 rue Solférino | - |
| Maurice | 12-1-1902-Sétif | Alger-17 galerie Malakoff | Appli. Art.8 loi 2-6-41 |
| Lucien Elie | 26-10-1918-Alger | Alger-4 rue du Roussillon | Appli. Art.5 loi 7-10-40 |
| COHEN BACRI | | | |
| Abraham | 8-5-1875-Alger | Alger-13 rue de Nuits | - |
| Sadia | 29-12-1880-Alger | Alger-10 rue Thuillier | - |
| Rachel | 31-1-1885-Alger | Alger-2 rue Estoublon | - |
| Benjamin | 13-2-1885-Alger | Alger-20 rue Jean Jaurès | - |
| Jacob | 27-10-1889-Alger | Alger-8 avenue de la Bouzaréah | - |

| | | | |
|-----------------------|-----------------------|-------------------------------------|---|
| Manuel | 14-2-1892-Alger | Alger-9 rue Jean Jaurès | - |
| Elie Ange | 1-5-1900-Alger | Alger-92 rue de Lyon | - |
| André | 26-5-1900-Alger | Alger-20 rue Livingston | - |
| Joseph | 15-4-1904-Alger | Alger-12 rue de l'Oriental | - |
| Raoul | 30-6-1904-Constantine | Alger-12 rue de Mulhouse | - |
| Maurice | 19-7-1906-Alger | Alger-13 rue de Nuits | - |
| Jacob | 17-10-1907-Alger | Alger-42 rue de la Lyre | - |
| André | 23-9-1911-Alger | Alger-13 rue de Nuits | - |
| Henri | 29-10-1913-Alger | Alger-25 rue du Dr. Trolard | - |
| COHEN JONATHAN | | | |
| Samuel | 7-5-1893-Alger | Alger-39 rue de la Lyre | - |
| Joseph | 2-3-1899-Alger | Alger-7 place du Gouvernement | - |
| Jacob | 15-3-1900-Alger | Alger-8 rue des Moulins | - |
| Roger | 30-12-1902-Alger | Alger-40 rue de Picardie | - |
| Elie | 13-3-1904-Alger | Alger-7 rue Ledru- Rollin | - |
| COHEN SOLAL | | | |
| Moïse | 28-8-1878-Alger | Alger-6 place Cardinal Lavigerie | - |
| Simon | 4-11-1883-Alger | Alger-117 bis rue Michelet | - |
| Maurice | 14-7-1886-Alger | Alger-4 chemin Edith Cawell | - |
| Joseph | 11-12-1887-Alger | Alger-21 rue Marengo | - |
| David | 25-3-1888-Alger | Alger-75 rue d'Isly | - |
| Jacob | 4-9-1888-Alger | Tizi-Ouzou | - |
| David | 27-10-1891-Alger | Alger-6 rue Lestienne | - |
| Adolphe | 4-10-1893-Alger | Alger-2 rue du Dey | - |
| Isaac | 2-3-1899-Alger | Alger-6 rue Solférino | - |
| Prosper | 10-11-1900-Alger | Alger-7 rue Jénina | - |
| Isaac | 25-10-1905-Alger | Alger-Cité des Vieux Moulins | - |
| Alfred | 1-11-1906-Alger | Alger-19 rue Franklin | - |
| Léon | 14-8-1909-Alger | Alger-5 rue Sain-Louis | - |
| Marcel | 1-9-1909-Alger | Alger-1 avenue de la Marne | - |
| Georges | 15-12-1910-Alger | Alger-7 rue Dumont d'Urville | - |
| Léon | 23-10-1911-Alger | Alger-6 place Cardinal Lavigerie | - |
| Roger | 17-1-1914-Alger | Alger-6 place Cardinal | - |

| | | | |
|---|----------------------------|--|--------------------------|
| Etienne | 9-11-1914-Alger | Lavigerie Alger-117 ter rue Michelet | - |
| Estelle | 23-4-1921-Alger | Alger-6 place Cardinal Lavigerie | - |
| DARMON Messaoud | 8-1-1868-Oran | Alger-12 rue Dumont d'Urville | Appli. Art.5 loi 7-10-40 |
| <u>Nessim</u> CF | 29-11-1869-Médéa | Alger-5 boulevard Gambetta | - |
| Jules Judas | 19-2-1879-Médéa | Alger-72 avenue Malakoff | - |
| David | 16-7-1882-Médéa | Alger-17 rue de Normandie | - |
| <u>Salomon</u> CF | 7-12-1884-Médéa | Alger-16 avenue de la Bouzaréah | - |
| <u>Jacob</u> | 28-10-1885-Médéa | Alger-17 rue Léon Roches | - |
| Mardochée | 23-2-1890-Médéa | Alger-4 avenue de la Marne | - |
| Abraham Farouge | 31-1-1895-Alger | Alger-11 boulevard de Champagne | - |
| Aïzer Isaac | 16-10-1895- Berrouaghia | Alger-3 rue B. Fattah | - |
| Léon Georges | 16-1-1896-Alger | Alger-6 rue de l'Alma | - |
| Charles | 7-6-1896-St Eugène | Alger-18 rue Bruce | - |
| <u>Alfred Fernand</u> CF | 9-10-1899-Médéa | Alger-6 place Cardinal Lavigerie | - |
| Georges Judas | 26-3-1904-Médéa | Alger-23 rue Rovigo | - |
| <u>GeorgesJacob</u> CF | 24-12-1909- Berrouaghia | Alger-5 rue Clément Ader | - |
| Armand | 24-8-1910-Médéa | Alger-13 rue de Nuits | - |
| DJIAN <u>Haïm dit Emile</u> CF | 8-3-1870-Oran | Alger-6 chemin de la Solidarité | Appli. Art.5 loi 7-10-40 |
| Paul Abram | 15-4-1897-Oran | Alger-6 chemin de la Solidarité | - |
| <u>Pierre Abraham</u> CF | 16-3-1914-Alger | Alger-129 rue Michelet | - |
| DJIANE Alexis Sauveur | 27-4-1903-Alger | Alger-6 rue Solférino | - |
| Edmond Martin | 5-4-1918-Alger | Alger-36 rue Montaigne | - |
| JIAN <u>Henri</u> | 2-11-1876-Alger | Alger-2 rue de Bône | - |
| <u>Léon Judas</u> CF | 25-7-1897-Alger | Alger-3 rue Berthezène | - |
| William | 21-4-1912-Alger | Alger-15 boulevard Guillemin | - |

| | | | |
|------------------------------------|-----------------------|--|--------------------------|
| GHENASSIA Elie | 1-12-1905-Alger | Alger-39 rue de la Lyre | Appli. Art.5 loi 7-10-40 |
| G'NASSIA Léon Lazare | 3-6-1905-Alger | Alger-8 rue Lys du Pac | - |
| HADJADJ Nissim CF | 29-10-1879-Alger | Maison Carrée-avenue Le Pailly | Appli. Art.5 loi 7-10-40 |
| Chaloum CF | 14-2-1881-Alger | Alger-1 place du Grand Rabbin Bloch | - |
| Edouard CF | 1-11-1886-Aumale | Alger-5 rue Livingston | - |
| Léon | 30-6-1887-Alger | Alger-4 rue Fourcault | - |
| Mardochée | 12-8-1887-Alger | Koléa- | - |
| Charles | 27-9-1888-Alger | Alger-7 Cité Bobillot | - |
| Jacob | 3-3-1891-Alger | Alger-71 rue d'Isly | - |
| Adjadja CF | 20-3-1896-Tablat | Alger-11 rue Dupuch | - |
| Simon | 1-4-1900-Alger | Alger-rue Montaigne | - |
| Alfred | 6-4-1903-Blida | Alger-2 avenue Malakoff | - |
| Arlette | 13-12-1915-Sidi Aich | Alger-31 rue B. la Sapie | - |
| Israël Marcel CF | | Alger-65 rue d'Isly | - |
| HANOUN Alexandre | 9-11-1883-Alger | Alger-3 rue Montpensier | Appli. Art.5 loi 7-10-40 |
| Salomon | 17-10-1894-Alger | Alger-6 rue du Roussillon | - |
| Raymond | 28-11-1913-Marseille | Alger-5 rue du Roussillon | - |
| HANOUNE Isaac CF | 12-8-1865-Alger | Alger-46 rue de la Lyre | - |
| Henri | 7-10-1890-Constantine | Alger-16 rue Valée | - |
| Elie | 23-7-1892-Alger | Blida | - |
| Joseph | 25-6-1896-Alger | Alger-4 rue Adj. Kieffef | - |
| David | 12-2-1902-Alger | Alger-162 rue de Lyon | - |
| JAÏS David Eugène | 5-11-1881-St Eugène | Alger-5 rue Montalembert | Appli. Art.5 loi 7-10-40 |
| Moïse Marcel CF | 29-2-1884-St Eugène | Alger-rue Enfantin Villa des Eglantines | Appli. Art.8 loi 2-6-41 |
| Henri | 16-2-1885- | Alger-5 rue St Louis | - |
| Isaac CF | 8-9-1885-Alger | Alger-27 rue Socgemah | Appli. Art.5 loi 7-10-40 |
| Jacob Raoul | 28-8-1892-St Eugène | Alger-11 boulevard Carnot | - |
| Benjamin | 23-6-1895- | Alger-1 rue Pirette | - |
| Albert | 31-3-1900-Alger | Alger-8 rue Bab Azoun | - |
| Haïm Robert | 4-1-1904-Alger | Alger-10 rue d'Isly | - |

| | | | |
|---|--|---|---|
| Maurice Joseph | | Alger-20 avenue Frais Vallon | Déterminé nationalité |
| NAHON Haïm Marcel Ichoua Sauveur Gilbert Edgard Aimé André | 28-10-1882-Alger 3-1-1905-Alger 7-1-1905-Alger 15-9-1907-Alger 11-4-1914-Alger 12-7-1916-Alger | Alger-12 rue Delacroix Alger-132 rue Michelet Alger-132 rue Michelet Alger-1 rue Barra Alger-44 avenue de la Bouzaréah Alger-17 rue Léon Roche | Appli. Art.5 loi 7-10-40 - - - - - |
| NATHAN Abraham Saül Jacob Sydney Georges Léon Edgard | 8-6-1875-Alger 23-1-1883-Alger 30-11-1887-Alger 9-2-1906-Alger 29-5-1908-Alger 27-5-1910-Alger | St Eugène-45 rue Mal Foch Alger-1 rue Jules Ferry Alger-11 rue Lestienne St Eugène-45 avenue Mal Foch St Eugène-48 avenue Mal Foch Alger-1 rue Jules Ferry | Appli. Art.5 loi 7-10-40 - - - - - |
| OUALID <u>David</u> Salomon Edouard Aaron Ismail Alfred Elie Raoul Moïse Maurice Moïse Emile Gabriel Eliaou Ange Joseph Albert Roger | 1-8-1865-Alger 13-8-1872-Alger 26-8-1973-St Eugène 6-9-1875-Alger 11-5-1880-Alger 4-11-1887-St Eugène 19-5-1892-Alger 21-9-1899-Alger 31-1-1901-Alger 1-1-1904-Alger 7-10-1906-Alger 18-1-1913- | Alger-5 rue Lestienne Alger-5 rue Pélissier Alger-7 rue Lestienne Alger-26 rue Rovigo Alger-3 rue E. Cat Alger-3 rue E. Cat Alger-4 rue du Roussilon Alger-8 rue Montaigne Alger-5 rue Lestienne Alger-14 rue Géricault Alger-12 avenue Mal Foch Alger-5 rue Lestienne | Appli. Art.5 loi 7-10-40 - - - - - - - - - - - |
| PARIENTE Jacob <u>Maurice</u> Roger Aimé André | 28-6-1888- 28-3-1897- 13-12-1909-Sétif | Alger-rue Fourchault Alger-13 rue de Constantine Alger-5 rue Guillaumet Alger-17 rue Borély la Sapie | Appli. Art.5 loi 7-10-40 - - - |
| SAFFAR Joseph Mardochée Isaac | 20-4-1891-Alger 1-3-1893- 1-10-1900-Alger | Alger-3 rue de Picardie Alger-2 rue Mahon Alger-1 rue Robert d'Estoublon | Appli. Art.5 loi 7-10-40 - - |

| | | | |
|--------------------------|------------------------------------|--|--------------------------|
| Alfred Maklouf | 18-10-1903-Alger 6-5-1905-Alger | Alger-1 rue Perrégaux Alger-2 rue Mahon | - - |
| SAFAR | | | |
| Moïse | 30-4-1870-Alger | Alger-6 rue Vialar | - |
| Emile | 7-12-1873-Alger | Alger-33 rue Hoche | - |
| Haï Maklouf | 15-8-1888-Guelma | Alger-9 rue Jules Ferry | - |
| Gaston Mimoun | 27-8-1891-Alger | Alger-82 rue Michelet | - |
| Mimoun André CF | 30-11-1895-Alger | Alger-5 rue de la Lyre | - |
| Germain | 11-4-1900-Alger | Alger-33 rue Hoche | - |
| Paul Elie | 29-4-1904-Alger | Alger-8 rue Charras | - |
| Henri | 31-12-1904-Alger | Alger-101 boulevard St Sans | - |
| Pinhas | 13-12-1917-Alger | Alger-21 rue Edith Cawell | - |
| SASPORTES | | | |
| Isaac | 3-11-1871-Alger | Alger-44 avenue de la Bouzaréah | Appli. Art.5 loi 7-10-40 |
| Jacob | 6-12-1880-Alger | Alger-31 avenue de la Marne | - |
| Aron | 2-10-1889-Alger | Alger-9 avenue Malakoff | - |
| Mardochée | 10-3-1891-Tunis | Alger-9 rue Pasteur | - |
| SCEBAT | | | |
| René | 12-1-1873-Constantine | Alger-14 avenue de la Marne | Appli. Art.5 loi 7-10-40 |
| Eliezer Ernest | 11-2-1877-Constantine | Alger-25 bis avenue du Frais Vallon | - |
| TABET | | | |
| Samuel | 20-9-1862-Constantine | Alger-1 rue du Soudan | Appli. Art.5 loi 7-10-40 |
| Samuel Saül | 10-2-1875-Alger | Alger-89 rue Michelet | - |
| Meyer Jules | 16-8-1877-Alger | Alger-1 rue Mal Lyautey | - |
| Samuel | 19-9-1879-Alger | Alger-9 rue Ad. Bleasselle | - |
| Sadia | 3-4-1881-Alger | Alger-7 rue de la Lyre | - |
| Maurice Jacob | 14-8-1887-Alger | Alger-6 rue Jules Ferry | - |
| Samuel Georges CF | 17-2-1890-Oran | Alger-65 rue d'Isly | - |
| Henri Aaron | 20-5-1892-Alger | Alger-6 rue du Divan | - |
| Alexandre Jonas | 15-10-1892-Alger | Alger-2 rue Mal Ney | - |
| Edgard | 22-10-1893-Constantine | Alger-39 rue Mizon | - |
| Maurice | 21-3-1894-Alger | Alger-89 rue Michelet | - |
| Etienne | 26-9-1908-Alger | Alger-1 rue Mahon | - |
| Jean | 2-6-1909-Alger | Alger-64 rue d'Isly | - |
| Edouard | 20-5-1916-Alger | Alger-4 rue Rosetti | - |
| Roger | 15-6-1916-Alger | Alger-5 rue de l'Alma | - |
| Louis | 1-5-1917-Alger | Alger-4 boulevard A. France | - |

| | | | |
|---------------|------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| TEMIME | | | |
| Fortuné | 2-3-1874-Alger | Alger-5 rue Lestienne | Appli. Art.5 loi 7-10-40 |
| Emile | 25-12-1877-Alger | Blida-7 rue d'Alger | - |
| Gaston | 12-12-1880-Alger | Alger-5 rue des Chevaliers de Malte | - |
| Alexandre | 23-7-1894-Alger | Alger-126 rue Michelet | - |
| TEMIM | | | |
| David | 5-8-1879-Alger | Alger-40 rue Hoche | - |
| Simon | 23-10-1884-Alger | Alger-H.B.M. Ch. De Manœuvres | - |
| Judas | 15-4-1889-Alger | Alger-5 rue St Louis | - |
| Jacques | 10-3-1913-Alger | Alger-H.B.M. Ch. De Manœuvres | - |
| Sylvain | 22-2-1914-Alger | Alger-Rampe Chasseriau | - |

Sigles

Organisations

| | |
|-------|--|
| ARAC | Association républicaine des anciens combattants |
| ACI | Association culturelle israélite |
| CH | Culturelle hébraïque |
| CJAES | Comité juif algérien d'études sociales |
| FSJA | Fédération des sociétés juives d'Algérie |
| LDH | Ligue des droits de l'homme |
| LICA | Ligue internationale contre l'antisémitisme |
| PCA | Parti communiste algérienne |
| PCF | Parti communiste française |
| SEH | Société d'études hébraïques |
| SFIO | Section française de l'internationale ouvrière |
| UEJF | Union des étudiants juifs de France |
| UGEA | Union générale des étudiants d'Algérie |

Institutions

| | |
|-----|--------------------------------|
| GGA | Gouvernement Général d'Algérie |
| AI | Affaires Indigènes |

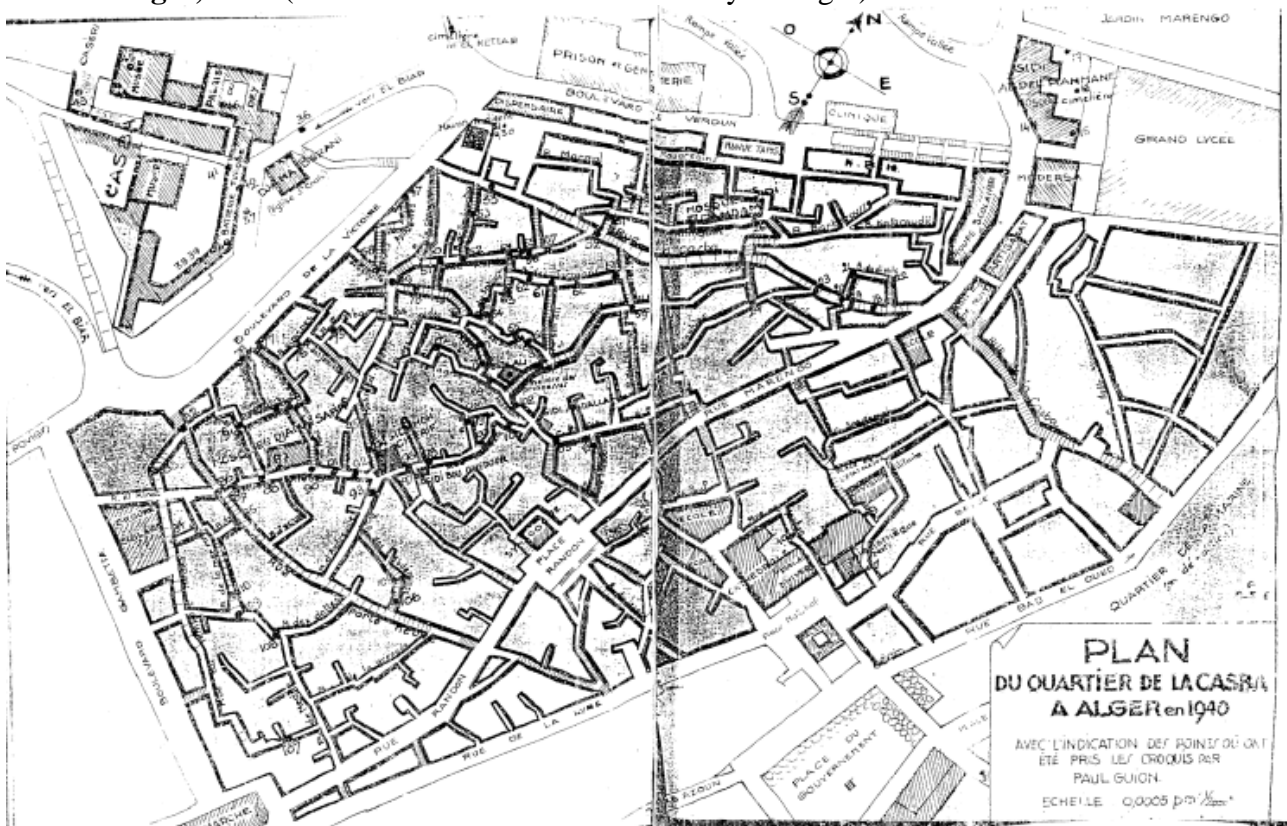
Centres d'archives et bibliothèques

| | |
|-------|---|
| AIU | Alliance israélite universelle (Paris) |
| ANA | Archives nationales d'Algérie (Alger) |
| ANOM | Archives nationales d'Outre-Mer (Aix-en-Provence) |
| AWA | Archives de la wilaya d'Alger (Alger) |
| BB23 | Bibliothèque du Bastion 23 (Alger) |
| BDIC | Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (Paris) |
| BÉPAU | Bibliothèque de l'École Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme (Alger) |
| BNA | Bibliothèque Nationale d'Alger (Alger) |
| CDJC | Centre de documentation juive contemporaine (Paris) |
| IHTP | Institut d'histoire du temps présent (Paris) |

Plans et cartes



Carte d'Alger, 1931 (Fonds Cartes. Archives de la wilaya d'Alger).



Plan d'Alger, 1940 (Fonds Cartes. Archives de la wilaya d'Alger).

Photographies



La place de la Lyre (Cartothèque de la gare d'Agha, Alger).



La rue de la Lyre (Cartothèque de la gare d'Agha, Alger).



La place Randon (Cartothèque de la gare d'Agha, Alger).



Vue de la Basse-Casbah et de la synagogue Randon (Cartothèque de la gare d'Agha, Alger).

LE ET LA

Des incidents sanglants à la permanence de l'antijuif Coston

Trois blessés, dont un grièvement

Depuis quelques jours, la pancarte antijuive du candidat Coston faisait office d'appeau.

Tendue sur la façade d'un immeuble de la rue d'Isly, elle semblait appeler une réaction violente. Deux fois lacérée, elle avait été remplacée chaque fois au balcon de la permanence.

Lundi soir, il n'en subsistait qu'un lambeau. Hier matin, une banderole plus grande que les précédentes attirait les regards.

Des incidents étaient inévitables. Toutefois, on ne pouvait prévoir qu'ils auraient un commencement presque banal.

Vers 14 heures 30, deux jeunes gens, Norbert Magnin et Slimani ben Saïd, se faisaient introduire dans le local antijuif par l'employé Jean Granpierre, âgé de vingt ans, qui s'y trouvait de garde. Ils demandèrent qu'on les emploie à distribuer des tracts.

Trois autres Européens survinrent à leur tour, qui se déclarèrent chômeurs. L'employé les pria de revenir quand son patron serait là. Mais un groupe plus nombreux entra dans la pièce, gagna le balcon et arracha le calicot qui fut jeté dans la rue.

C'est alors que Granpierre — craignant pour sa vie, a-t-il déclaré — saisit son revolver et déchargea une première balle dans le groupe, puis se dirigea vers la fenêtre et tira une seconde fois.

Les deux coups portèrent.

Granpierre, deux gros revolvers d'ordonnance, calibre 92, une cinquantaine de balles de fort calibre et des cartouches.

L'information

Cette formalité judiciaire opérée et après avoir ordonné la mise sous scellés de la permanence Coston, les magistrats se rendaient au commissariat du 4^e arrondissement, pour entendre les déclarations du meurtrier et des témoins de la scène, que M. Mathieu, commissaire de police avait déjà questionnés.

A la suite de ces interrogatoires, Jean Granpierre, vingt ans, né à Paris, arrivé à Alger depuis trois mois et en chômage depuis ce temps-là, a été gardé à la disposition de la justice, tandis que les sept autres personnes qui avaient été appréhendées en même temps que lui, furent relâchées.

L'état des victimes

Nous avons fait prendre hier soir à l'hôpital des nouvelles des victimes. Si l'état de M. Leban est aussi satisfaisant que possible, il n'en est pas de même des jeunes Ben Kalifa et Magnin qui ont eu l'intestin grêle perforé plusieurs fois.

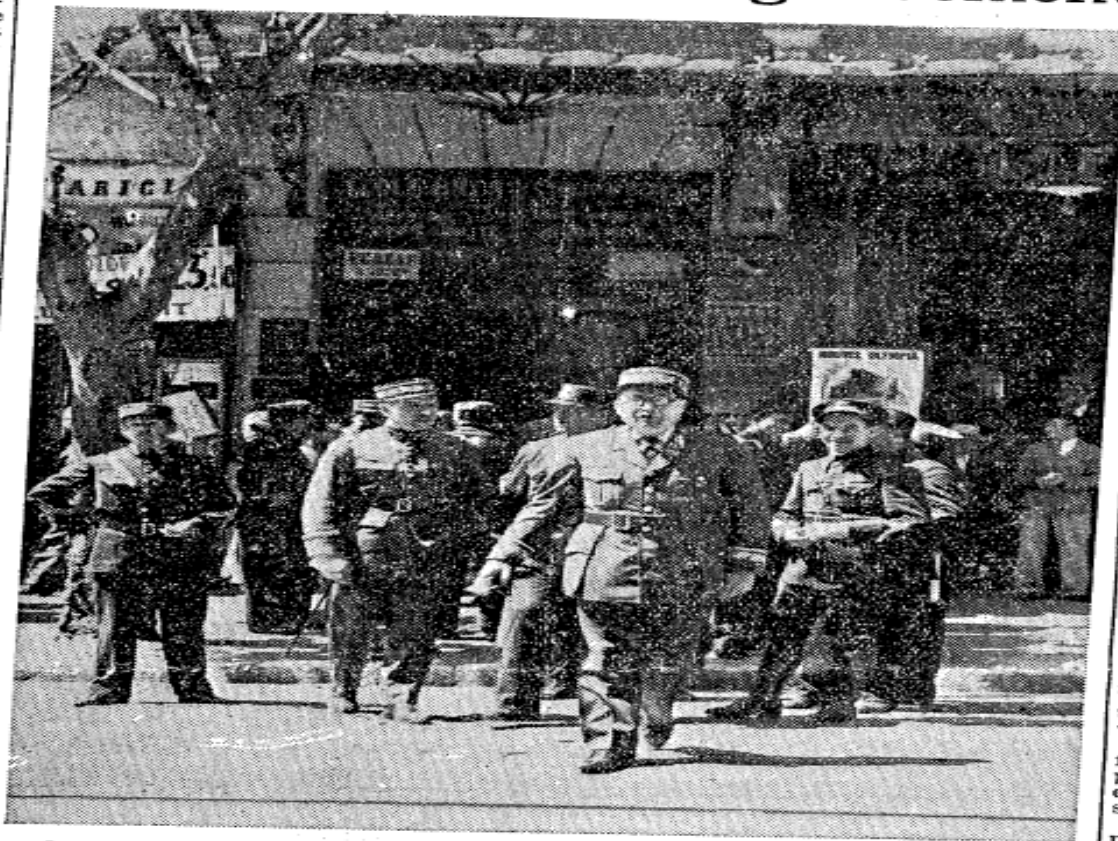
Leur état est des plus graves et les praticiens ne peuvent encore se prononcer.

L. G.

Des incidents sanglants à la permanence de l'antiquif Coston

N° 96 587 26 AVRIL 1936

Trois blessés, dont un grièvement



Commissaires et agents de police organisent un service d'ordre devant l'entrée de la permanence

(Lire l'information en cinquième page.)

Français d'Algérie

Les incidents sanglants d'hier ont causé une légitime émotion. Nous ne les commenterons pas puisqu'il suffit de quelques mesures très simples — et qui sont prises — pour paralyser le mécanisme des provocations que l'on sait.

Nous rappellerons seulement que sur cette terre où vivent côte à côte catholiques, israélites et musulmans, la paix est un bien très précieux. Pour n'en pas convenir ou pour douter que le destin de tous les Français (indigènes, juifs et « latins ») est de poursuivre leur existence commune, il faut ne pas aimer l'Algérie. Il faut ne pas la connaître. Il faut la mésestimer.

Systematiquement, ce journal a toujours refusé de se prêter à quelque manœuvre que ce soit contre une confession religieuse quelcon-

que. Nous nous en félicitons. Et nous disons que les luttes confessionnelles ont fait leur temps. Quant aux méthodes hitlériennes, elles ne s'acclimateront point ici.

Entre Français d'Algérie, il y a place pour plusieurs nuances. Français d'origine européenne et méditerranéenne, Français d'origine arabe et kabyle, Français d'origine israélite, oui. Mais Français hitlériens, non. Cette espèce ne se rencontrera jamais sur notre rivage. Nous sommes de ceux qui souhaitons la représentation parlementaire des indigènes; voilà un problème d'actualité. Mais débarquer en Algérie pour réclamer le retrait de la qualité de Français à une catégorie quelconque de citoyens, c'est de la provocation caractérisée. Qui suivrait se vouerait par avance au pire servage. — R. P.

ALGER

Chèques Postaux : 19-25

Pour la publicité d'Algérie:
AGENCE HAVAS
 Concess. de l'Agence Africaine
 57, rue d'Isly, ALGER
 Téléph. : 4-89 et 12-82

La publicité est reçue, à Paris, à l'AGENCE HAVAS, 67, rue de Valenciennes, et dans toutes les succursales de la province.

L'HOMMAGE DE LA FOULE

Plus de vingt mille personnes ont suivi les obsèques de Léon Kalifa, tué rue d'Isly

DES DÉLÉGATIONS ÉTAIENT VENUES DE L'INTÉRIEUR

Plusieurs discours ont été prononcés



Quand le char funéraire arriva place du Gouvernement, le boulevard de la République et le boulevard Carnot étaient encore pleins de la foule qui avait tenu à venir rendre hommage à l'infortuné Léon Kalifa.

Sous un ciel gris et pluvieux, une foule immense, pouvait être évaluée à plus de vingt mille personnes, a accompagné, hier, après-midi, au cimetière israélite de Saint-Eugène, le convoi funéraire du jeune Léon Kalifa, pupille de la nation, succombant aux graves blessures reçues lors de la bagarre du 21 avril, rue d'Isly.

Bien avant la levée du corps, qui eut lieu à 14 heures, à la chapelle ardente de Taffoura, en présence du grand rabbin Elissenbèth, entouré de tous les membres du corps rabbinique, très nombreux sont celles et ceux — personnalités ou amis — qui vinrent s'incliner devant le cercueil du malheureux jeune homme et présenter leurs condoléances à la famille si cruellement éprouvée et abîmée dans la douleur.

Après les prières dites par le grand rabbin d'Alger, assisté des rabbins Molina, Kamoun, Chemoun et Habib, le lourd cercueil fut placé dans un cor-

billard traîné par quatre chevaux caparaonnés de blanc.

C'est sous le contrôle des jeunes gens Européens et indigènes de la Ligue internationale contre l'antisémitisme et des Jeunesses communistes, aux brassards verts ou rouges, que se forma, assez difficilement, le long cortège dont la tête atteignait déjà la place du Gouvernement alors que les derniers assistants gravissaient encore péniblement la côte de l'ancien commissariat central.

Les deux frères du disparu et la famille conduisaient le deuil, encadrés par des camarades de Léon Kalifa. Sur tout le parcours, massée de chaque côté de la chaussée, sur les boulevards Carnot, de la République et Anatole-France, comme à l'angle du boulevard Fath, une foule recueillie s'est inclinée, en silence, au passage du convoi funéraire.

(Lire la suite en cinquième page)

**Ligue Internationale contre le Racisme,
l'Antisémitisme ou la Fraternité des Peuples
Section de Maison-Carrée**

Tous ceux qui sont victimes du fait de leur origine ou de leur religion, tous ceux qui combattent ou veulent à combattre l'un des chancres immondes qui déshonorent l'Humanité du 20^e siècle : le Racisme et son corollaire l'Antisémitisme, tous les hommes de bonne volonté auront à cœur d'assister au

GRAND MEETING

public et contradictoire

qui aura lieu le lundi 15 mars à 20 h. 30
à l'ELDORADO CINEMA

Bernard LECACHE

écrivain de valeur, orateur de talent,
fils spirituel de Séverine, y traitera

de la Démocratie et du Racisme
et des questions d'actualité qui intéressent
le peuple d'Algérie

Français musulmans, israélites et chrétiens,
quelles que soient vos conceptions
confessionnelles ou philosophiques venez en
masse écouter la voix de cet apôtre
de la Paix des peuples

**par la compréhension et l'amour
dans le Travail et la Justice**

Imp. Arfi et Alvarez, 4, r. Champlain plain. Tél. 53-56

Un non-Juif fait faillite
RUINE !

Un Juif fait faillite
RICHESSE !

Jugez !!!

Parents !...

mettez en garde vos
filles si elles travaillent
chez des Juifs.

Si vous avez un
ami Juif il vous
trompera avec
votre femme... ou
avec sa parole
d'honneur.

SOCIALISTE

Tes chefs sont

LEON BLUM, ROSENFELD,

ZIROMSKY, GRUMBACH, BLOCH,

TOUS JUIFS.

Tu crois travailler pour la classe
ouvrière et tu travailles pour les Juifs

Table des matières

| | |
|---------------------------|---|
| Introduction | 4 |
|---------------------------|---|

Première partie

LES STRUCTURES, LES FORMES ET LES MANIFESTATIONS DE LA POLITISATION EN SITUATION COLONIALE : LES JUIFS ALGEROIS AU CENTRE DE LA VIE POLITIQUE, SOCIALE ET CULTURELLE LOCALE

Chapitre I

| | |
|--|----|
| Espaces et formes de la politisation : « les couches supérieures de la Communauté Israélite » et le processus de « francisation » des juifs d'Alger | 11 |
|--|----|

| | |
|--|----|
| 1. Le Comité algérien d'études sociales..... | 11 |
| 2. La Société d'études hébraïques..... | 15 |
| 3. La Culturelle hébraïque..... | 19 |

Chapitre II

| | |
|--|----|
| Vecteurs et relais de la politisation | 26 |
|--|----|

| | |
|--|----|
| 4. La presse : « les violences de langage d'une certaine presse antisémite » (Élie Gozlan) : de l'affaire des communistes aux événements de Constantine..... | 26 |
| 5. L'école : la question des primes d'arabe et l'état d'ignorance du prolétariat juif..... | 31 |
| 6. L'armée : le patriotisme « de bons citoyens » éprouvé..... | 33 |

Chapitre III

| | |
|---|----|
| Manifestations de la démocratie locale | 38 |
|---|----|

| | |
|---|----|
| 7. Les meetings et les réunions publiques : du Modern-Cinéma au Majestic..... | 39 |
| 8. Les cafés maures et les cafés concerts de la Basse-Casbah : le <i>chaabi</i> , une expression artistique démocratique..... | 41 |
| 9. La rue algéroise : les sociabilités politiques du quartier de la Lyre..... | 45 |

Seconde partie

LES ELECTIONS, LA REPRESENTATION POLITIQUE ET LA CRAINTE « D'ETRE SUBMERGE SOUS LES FLOTS DES ELECTEURS JUIFS » : LES JUIFS ALGEROIS, SUJET POLITIQUE, EN MARGE DE LA VIE POLITIQUE ?

Chapitre IV

La « seconde vague antijuive » : de l'affaire des étudiants à l'affaire Coston- MacDonald.....

| | |
|---|----|
| | 50 |
| 10. « Les racines de l'arbre antisémite » : l'affaire des étudiants (1919)..... | 50 |
| 11. L'année terrible 1936 : la question de l'électorat israélite au prisme du projet de découpage des circonscriptions d'Alger et du jeu politique local : « Les amis de M. Ricci sont ceux de M. Dourin »..... | 54 |
| 12. « Les méthodes hitlériennes de l'antijuif Coston » et les réseaux nazis internationaux : du réseau des « <i>Stützpunktes</i> » à l'affaire Coston-MacDonald (1936-1937)..... | 58 |

Chapitre V

La « lutte des races reprenait en Algérie » et les premières *aliya-s* : assimilation *vers* sionisme.....

| | |
|---|----|
| | 66 |
| 13. Les rapports judéo-musulmans : entre hostilité réciproque et réconciliation après les événements de Constantine..... | 66 |
| 14. Les rapports judéo-chrétiens : « La Paix entre Français et Juifs en Afrique du Nord » (FSJA)..... | 73 |
| 15. Les tensions entre assimilation et sionisme : « Que ma droite m'oublie, si je t'oublie, ô Jérusalem » (Jehuda Halevy)..... | 77 |

Chapitre VI

De l' « aryanisation économique » (1940) au rétablissement de la légalité républicaine à Alger (1943).....

| | |
|---|----|
| | 80 |
| 16. Les lois antijuives : « <i>cives sine suffragio</i> » (1940)..... | 80 |
| 17. L'application du <i>numerus clausus</i> (1941)..... | 83 |
| 18. Le rétablissement du décret Crémieux (1943)..... | 85 |
| Conclusion | 88 |

| | |
|---------------------------------------|----|
| <i>Sources et bibliographie</i> | 90 |
|---------------------------------------|----|

| | |
|----------------------------------|-----|
| <i>Listes onomastiques</i> | 110 |
|----------------------------------|-----|

| | |
|---------------------|-----|
| <i>Sigles</i> | 123 |
|---------------------|-----|

| | |
|------------------------------|-----|
| <i>Plans et cartes</i> | 124 |
|------------------------------|-----|

| | |
|----------------------------|-----|
| <i>Photographies</i> | 125 |
|----------------------------|-----|

| | |
|---------------------------------|-----|
| <i>Presse et affiches</i> | 127 |
|---------------------------------|-----|